

N° 2799.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE L'AUBE
PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE

Arrêté interpréfectoral du 30 SEP. 2019

portant approbation du plan de gestion 2019-2028
de la Réserve Naturelle Nationale de l'étang de La Horre (Aube, Haute-Marne)

Le Préfet de l'Aube,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

La Préfète de la Haute-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret du 9 mai 2002 portant création de la réserve naturelle nationale de l'étang de la Horre (départements de l'Aube et de la Haute-Marne) ;

VU le décret du 9 août 2017 nommant Monsieur Thierry MOSIMANN Préfet du département de l'Aube,

VU le décret du 30 octobre 2018 nommant Madame Élodie DEGIOVANNI Préfète du département de la Haute-Marne,

VU le code de l'environnement et notamment ses articles R.332-21 et 22 concernant les plans de gestion des réserves naturelles nationales ;

VU les articles L.120-1 et suivants du code de l'environnement relatifs à la participation du public aux décisions publiques en matière d'environnement ;

VU l'approbation du plan de gestion 2019/2028 par le comité consultatif de la réserve naturelle réuni le 4 avril 2019 ;

VU l'avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) du 24 janvier 2019 ;

VU les consultations du public réalisées du 8 au 28 août 2019 dans la région Grand-Est, dans les formes prévues au II de l'article L 121-1 du code de l'environnement ;

CONSIDÉRANT que le plan de gestion d'une réserve naturelle nationale doit être renouvelé tous les 5 à 10 ans ;

CONSIDÉRANT que les membres du comité consultatif ont, à l'unanimité, émis un avis favorable au nouveau plan de gestion de cette réserve naturelle le 4 avril 2019 ;

CONSIDÉRANT les recommandations du CSRPN dans son avis du 6 mai 2019.

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) du Grand Est ;

ARRÊTENT

Article 1^{er} :

Le plan de gestion, 2019-2028, de la réserve naturelle nationale de l'étang de la Horre annexé au présent arrêté est approuvé.

Article 2 :

Ce plan de gestion est applicable pour une durée de dix années.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 14 :

La secrétaire générale de la préfecture de l'Aube, le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Marne, le directeur départemental des territoires de l'Aube, le directeur départemental des territoires de la Haute-Marne, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est, le président du conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, gestionnaire de la réserve naturelle, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Troyes, le **30 SEP. 2019**

Le Préfet,



Thierry MOSIMANN

Fait à Chaumont, le **30 SEP. 2019**

La Préfète,



Elodie DEGIOVANNI



Réserve Naturelle Nationale
ETANG DE LA HORRE



Plan de gestion 2019-2028

 Conservatoire
d'espaces naturels
Champagne-Ardenne

Tome I

 l'Europe
s'engage
en Grand Est



RESERVE NATURELLE NATIONALE DE L'ÉTANG DE LA HORRE

Plan de gestion, tome I – Période 2019-2028

Référence interne :	18-CAD_10HOR
Rédaction :	Eloïse MARCOLIN – Chargée de projet (CENCA) Mélania PETIT – Chargé d'études (CENCA) Bruno FAUVEL – Conservateur bénévole et administrateur (CENCA)
Validation :	David BECU – Responsable administratif et scientifique (CENCA)
Sous la direction de :	Philippe PINON-GUERIN – Directeur (CENCA)
Date réalisation document :	2018
Nombre de tomes	2 + annexes
Action financée par :	Etat FEDER

Référence bibliographique :

MARCOLIN E., PETIT M. & FAUVEL B., 2018. *Plan de gestion 2019-2028 – Tome I – Réserve naturelle nationale de l'Étang de la Horre, communes de Lentilles (10), Droyes et Puellemontier (52).* Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, 89 p.

Page de couverture :

Vue aérienne de la réserve naturelle nationale de l'Étang de la Horre, – P. Bourguignon

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
PREAMBULE.....	3
A - INFORMATIONS GENERALES	5
I – LOCALISATION ET LIMITES DE LA RESERVE	5
1 – Localisation.....	5
2 – Limites de la Réserve.....	5
II – DESCRIPTION SOMMAIRE	5
1 - L'Etang de la Horre.....	5
2- L'Etang Neuf.....	6
3 - Le Bois du Jac	6
III – STATUT ACTUEL DU SITE.....	9
IV – HISTORIQUE DU SITE	12
1 - Historique du site	12
2 - Eléments concernant l'acquisition et le classement du site	13
V – ASPECTS FONCIERS, MAITRISE D'USAGE	16
1 - Parcelles cadastrales.....	16
2 - Acquisition et propriétaires	16
3 - Responsabilités des propriétaires et missions des gestionnaires.....	16
4 - Maitrise d'usage.....	17
VI – INFRASTRUCTURES.....	18
VII – REGLEMENTATION.....	18
VIII – GOUVERNANCE.....	18
B – ETAT DES LIEUX	21
I – CADRE PHYSIQUE	21
1 – Climat	21
2 – Géologie et pédologie	21
3 – Hydrographie – Hydrologie	23
4 – Fonctionnalité.....	27
II – DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	30
1 – Les habitats naturels	30
2 – La Flore	44
3 - La faune.....	53
4 – Paysage.....	62
III – DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE	64
1 – Vocations et usages passés du site	64
2 – Vocations et usages actuels du site.....	65
3 – Programmes collectifs et interventions publiques.....	71
4 – Synthèse des acteurs sur le site et autour du site.....	73
5 – Relations et logiques d'acteurs	74
IV – L'ACCUEIL DU PUBLIC SUR LE SITE	75
1 - Les infrastructures et équipements d'accueil	75
2 - Les moyens humains dédiés à l'accueil du public.....	78
3 - Les partenaires associés.....	78

4 - Les outils pédagogiques	78
5 - Les activités pédagogiques.....	79
6 - Les supports de communication	79
7 - Les potentiels du site	80
8 - Les contraintes du site	83
9 - La fréquentation du site.....	83
C – SYNTHÈSE ET HIERARCHISATION DES ENJEUX.....	85
I – ENJEUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL.....	85
II – FACTEURS CLES DE REUSSITE	86
III – PRINCIPAUX FACTEURS INFLUENÇANT LES ENJEUX DE CONSERVATION	87
BIBLIOGRAPHIE.....	89

PREAMBULE

Le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

Le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne, créé en 1988, devenu Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne en 2011, est membre de la Fédération des Conservatoires Régionaux d'Espaces Naturels et est reconnu à l'article L 414-11 du Code de l'Environnement.

L'objectif du Conservatoire consiste à préserver et gérer les milieux naturels et les espèces menacées de disparition. A l'échelle des 4 départements de l'ancienne région Champagne-Ardenne, fin 2017, le Conservatoire est gestionnaire, dans un cadre partenarial, de **4265** hectares de pelouses, de marais, d'étangs, de prairies, de forêts et d'habitats à chauves-souris, répartis sur **225** sites.

Le plan de gestion

Gérer un milieu naturel protégé, c'est agir (ou ne pas agir) pour conserver, voire augmenter sa valeur patrimoniale ; ceci peut consister au maintien des activités traditionnelles, à l'utilisation de techniques modernes ou simplement à la surveillance d'une évolution naturelle, afin d'entretenir ou de modifier un équilibre écologique en fonction d'objectifs précis de conservation.

Le plan de gestion permet d'assurer une continuité et une cohérence de la gestion dans l'espace et dans le temps.

A partir des inventaires écologiques réalisés sur le terrain, le Conservatoire détermine les habitats naturels et les espèces à préserver en priorité en fonction de leur rareté, des menaces qui pèsent sur eux et de leurs exigences écologiques. Cette analyse permet de fixer des objectifs de gestion et, à partir de là, de déterminer les actions à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Gestion passée et conclusions de l'évaluation du précédent plan de gestion 2006-2012

La Réserve Naturelle Nationale de l'Etang de la Horre a été créée par décret ministériel en date du 9 mai 2000. L'Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage a été gestionnaire de cette réserve de 2001 à 2013. Le premier plan de gestion a été rédigé en 2005 par Jean-Baptiste Mouronval, conservateur à l'époque, pour la période de 2006 à 2012. Sa mise en œuvre a été prorogée jusqu'à fin 2013 dans un premier temps. En 2013, le bilan des suivis naturalistes et l'évaluation du premier plan de gestion de la réserve dressent un diagnostic inquiétant pour l'Etang de la Horre : disparition de groupements végétaux aquatiques, banalisation et densification de la ceinture de végétation entourant l'étang, diminution de la reproduction des anatidés, disparition d'espèces nicheuses présentant un fort intérêt patrimonial tels que le Héron pourpré et le Butor étoilé... (Guillemot & Monin, 2013)

Cette évolution traduit un déséquilibre accentué dans le temps sous les effets de l'enrichissement du milieu en éléments nutritifs provenant du bassin versant et de la gestion piscicole avec la prééminence des carpes.

Depuis la création de la réserve, la gestion halieutique et la gestion des niveaux d'eau ont été menées indépendamment du plan de gestion. L'assec prolongé qui constituait l'action « maitresse » du plan de gestion n'a pu être réalisé en raison de l'activité de pêche à la carpe trophée pratiquée sur le bassin sud de l'Etang de la Horre.

Suite à ces constats et à l'impossibilité de mettre en œuvre le plan de gestion et ses objectifs prioritaires, l'ONCFS a pris la décision de remettre le mandat de gestion de la réserve au Ministère de l'Ecologie à partir de

novembre 2013. Une période de 3 ans d'absence de gestionnaire et de gestion sur le site a suivi avant la désignation du CENCA en tant que nouveau gestionnaire en juillet 2016.

Dans l'attente de la rédaction du nouveau plan de gestion de la réserve, l'ancien a été prorogé une nouvelle fois jusqu'au 31 décembre 2018.

L'assec prolongé et les travaux d'entretien qui lui sont liés (désenvasement, entretien des roselières, ...), suivi d'un chargement piscicole adapté et d'une gestion des niveaux d'eau appropriée, accompagnés d'un travail sur les apports en nutriments du bassin versant constitueront donc le socle de ce nouveau plan de gestion.

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

I – LOCALISATION ET LIMITES DE LA RÉSERVE

Carte 1 : Localisation du site sur fond de carte IGN au 1/100 000

1 – Localisation

Le site de la réserve de l'Étang de la Horre est localisé dans les départements de l'Aube et de la Haute-Marne, sur les communes de Lentilles, Droyes et Puellémontier. Elle se trouve approximativement au centre du triangle formé par les villes de Vitry-le-François (Marnes) à 29 km, de Saint-Dizier (Haute-Marne) à 35 km et de Bar-sur-Aube (Aube) à 32 km.

Le site est enchâssé dans un vaste massif forestier de plus de 1400 hectares qui s'étend sur les communes de Lentilles, Bailly-le-Franc, Droyes et Puellémontier.

2 – Limites de la Réserve

Les limites de la réserve sont relativement bien matérialisées sur le terrain.

Un plan de bornage de l'étang de la Horre a été réalisé en 2003. Cependant ce bornage intègre la parcelle cadastrée A n°530 sur Puellémontier qui ne figure pas dans le décret de création de la réserve et la parcelle A N° 42 semble en être exclue. En 2006, des bornes RNF ont été posées afin de matérialiser le périmètre de la réserve à partir de ce bornage.

Une étude de géomètre est prévue en 2018 afin de redéfinir la limite sud-est de la réserve. Des études complémentaires seront nécessaires pour vérifier les limites en quelques points qui semblent présenter des erreurs.

Les limites sont établies sur le terrain par d'anciennes bornes en pierre complétées par des bornes de géomètre (en granit ou en plastique). Des poteaux RNF et de piquets en bois dont l'extrémité est peinte en rouge dont un nombre important a été endommagé ou n'existe plus complètent la délimitation.

En 2010, plusieurs panneaux RNF réglementaires ont été posés pour matérialiser les limites de la réserve :

- En limite nord de la réserve, sous la ligne à très haute tension de Réseau Transport Electricité, en plus d'une barrière ;
- Sur les deux portails d'entrée de l'Étang Neuf ;
- Sur la digue centrale de l'Étang de la Horre.

II – DESCRIPTION SOMMAIRE

Carte 2 : Localisation des principales entités de la réserve et des ouvrages hydrauliques

La réserve naturelle de l'Étang de la Horre est constituée de trois entités distinctes :

- l'Étang de la Horre ;
- l'Étang Neuf ;
- le Bois du Jac.

1 - L'Étang de la Horre

Il s'agit du plus vaste étang piscicole vidangeable de Champagne humide. C'est un plan d'eau semi-naturel de fond de vallon.

La digue principale, au sud de l'étang, est constituée d'un barrage en remblais sur lequel passe la RD n°62/173. Elle présente plusieurs ouvrages : un déversoir aval combinée à deux vannes de vidange de fond et un aqueduc au niveau duquel se trouve une surverse qui permet de vider trop plein dans le fossé de contournement.

L'étang est séparé en un bassin sud et un bassin nord par une digue centrale (également nommée « moyenne chaussée »). Cet ouvrage constitué d'un barrage en remblais (195 ml) est complété par un ouvrage en béton composé d'une vidange de fond du bassin nord dans le bassin sud et d'un déversoir de surface permettant l'équilibrage des niveaux entre les deux bassins. Cette digue a été élevée au début du 20^{ème} siècle. Elle est en mauvais état sur cinquante mètres et la passerelle doit être refaite.

A l'amont une prise d'eau constituée de grilles assure un rôle d'obstacle pour la faune piscicole de l'étang de la Horre.

L'Étang de la Horre est principalement alimenté par les eaux du ru de Chevry qui constitue également son exutoire.

2- L'Étang Neuf

Cet étang est constitué d'un ensemble de trois bassins endigués et peu profonds. Ces petites collections d'eau sont ceinturées par un fossé d'alimentation qui rend le site inaccessible sur l'essentiel de son périmètre.

Historiquement le bassin principal de l'Étang Neuf était séparé en deux par une digue (digue Cailloux) qui a été partiellement réouverte en 2008 à l'occasion d'un assec estival, créant ainsi une seule entité hydraulique. Ce bassin principal est séparé des deux autres bassins (est et aval) par des digues. La digue entre bassin principal et bassin aval est la digue Thierry. La digue entre le bassin principal et le bassin est n'a pas de nom.

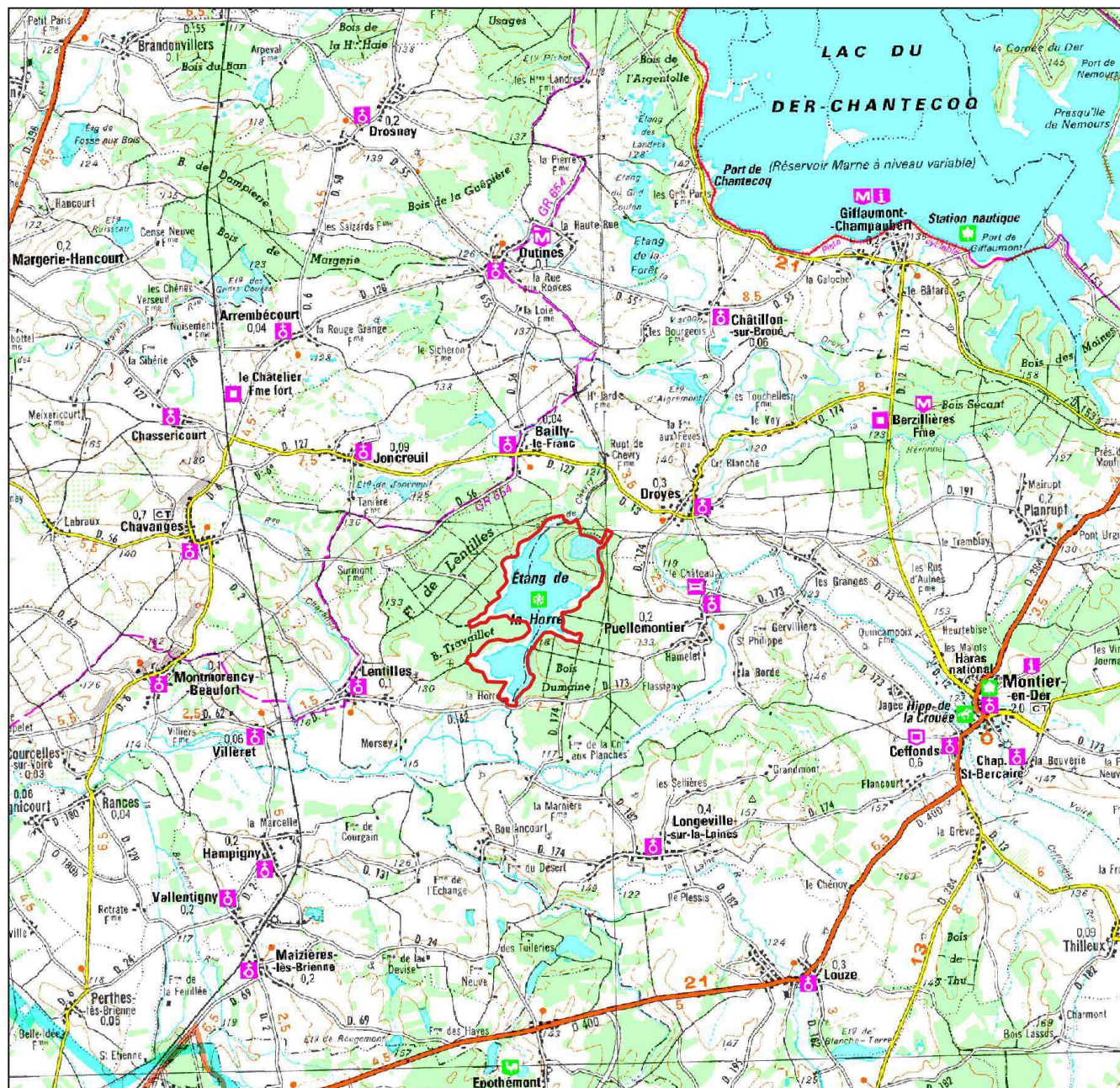
L'alimentation hydrique n'est assurée que par les eaux de ruissellement en provenance des parcelles forestières qui ceinturent l'étang d'environ une centaine d'hectares tout au plus. Historiquement plusieurs drains des prairies en amont de l'étang étaient également une source d'alimentation mais ceux-ci ont été bouchés par les propriétaires (ONCFS, comm. pers.).

La gestion hydraulique de l'Étang Neuf est caractérisée par un ensemble de vannages complexes à planches et d'une bonde aval au niveau de la digue du bassin (digue Lefranc). Cette dernière permet de vidanger l'Étang Neuf dans l'Étang de la Horre par l'intermédiaire d'un fossé de faible profondeur qui se perd dans les zones marécageuses. Cette digue est également équipée d'un trop-plein.

3 - Le Bois du Jac

Il s'agit d'un massif boisé de 55 hectares enclavé entre l'Étang de la Horre et l'Étang Neuf. Il est principalement constitué d'une chênaie-charmaie.

Carte 1 : Localisation du site sur fond de carte IGN au 1/100 000ème



Réserve Naturelle Nationale
ETANG DE LA HORRE

Localisation générale

 RNN de l'Etang de la Horre



0 2 4 km

© Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne - 2018
Source : ©IGN - 2007 (SCAN 100®), DREAL 2018

 **Conservatoire
d'espaces naturels
Champagne-Ardenne**

Carte 2 : Localisation des principales entités de la réserve et des ouvrages hydrauliques



Réserve Naturelle Nationale
ÉTANG DE LA HORRE

Périmètre de la réserve et ouvrages hydrauliques

 Périmètre de la réserve

Types d'ouvrage

-  Grilles
-  Trop-plein
-  Vannage
-  Vannage à planches



0 250 500 m



© Conservatoire d'espaces naturels de
Champagne-Ardenne - 2018
Source : ©IGN (BDORTHO® v2 - 2009,
SCAN25® - 2014), DREAL 2018, CENCA 2018



III – STATUT ACTUEL DU SITE

Carte 3 : Statut du site

Carte 4 : Périmètre de protection

Site naturel exceptionnel connu de longues dates, en particulier pour son intérêt avifaunistique, l'Etang de la Horre fait l'objet de nombreux classements :

ANNEE	TYPE	NOM
1981	ZNIEFF de type I	« Etang de la Horre » 210000118
1991	ZICO	« ZICO du Lac du Der-Chantecoq et étangs latéraux » CA05
1991	Ramsar	« Etangs humides de Champagne-Ardenne » FR7200004
2000	RNN	« Etang de la Horre »
2000	Périmètre de protection de la RNN	Autour de la RNN « Etang de la Horre »
2003	Natura 2000 - ZPS	« Etang de la Horre » FR2110091
2015	Natura 2000 - ZSC	« Etang de la Horre » FR2100332

Un périmètre de protection d'une superficie de 1025 ha a été créé autour de la réserve en 2000. Il est quasiment identique au périmètre de la ZPS, à l'exception de quelques parcelles agricoles situées au sud-ouest de la réserve.

Annexe 1 : Décret de création de la RNN

Annexe 2 : Arrêté interpréfectoral portant création d'un périmètre de protection autour de la RNN

Les formulaires de la ZNIEFF et des sites Natura 2000 sont disponibles sur le site internet de l'INPN :

<https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/210000118>

<https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2100332>

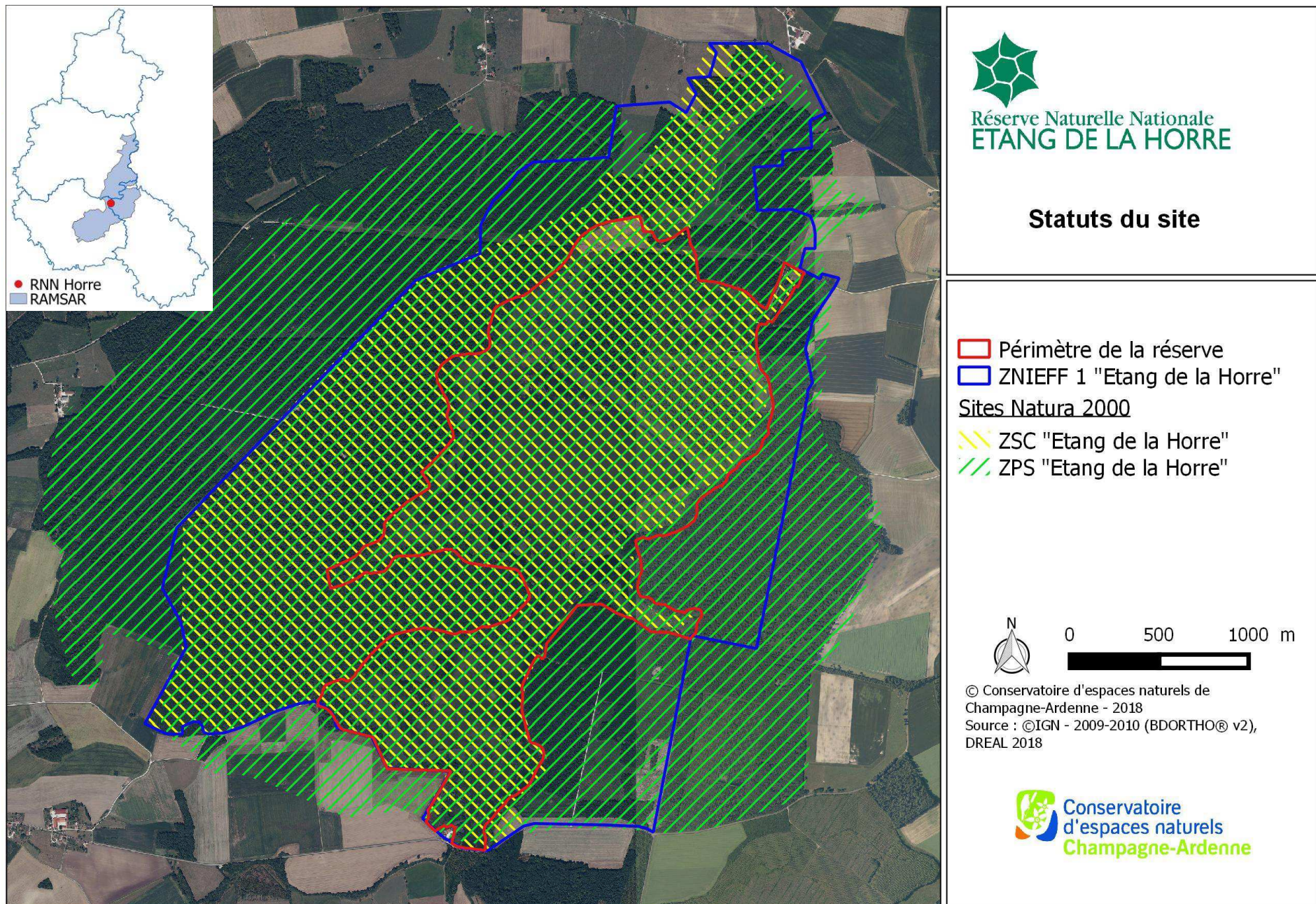
<https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2110091>

Le document d'objectifs des sites Natura 2000 est disponible sur le site de la DREAL Grand Est :

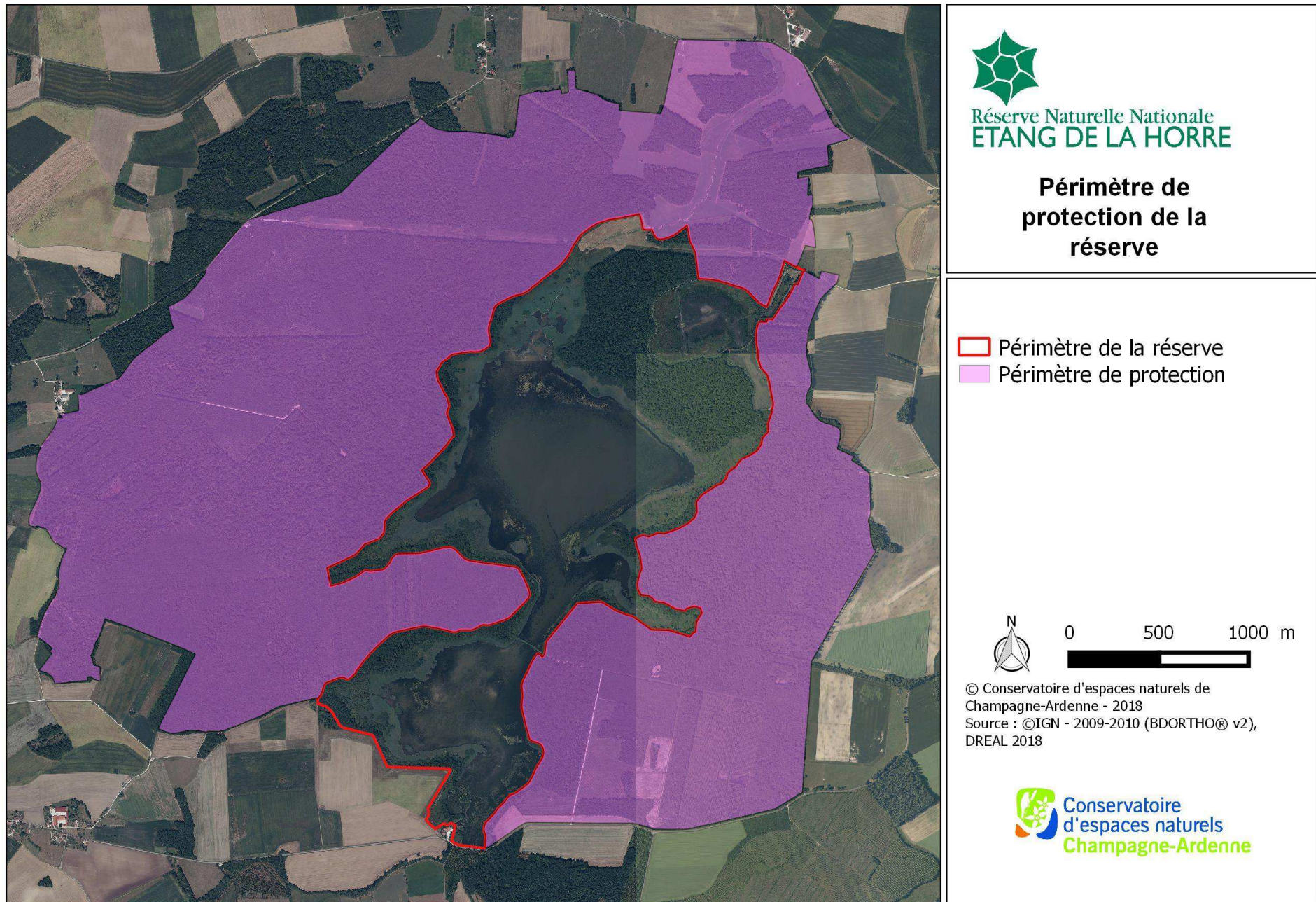
<http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/etang-de-la-horre-zps-a17420.html>

<http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/etang-de-la-horre-zsc-a17417.html>

Carte 3 : Statuts du site



Carte 4 : Périmètre de protection



IV – HISTORIQUE DU SITE

1 - Historique du site

Extrait du *Dictionnaire historique de la Champagne Méridionale (Aube), des origines à 1790* :

« **Horre (La)**, étang, communes de Lentilles (Aube) et Puellémontier (Haute-Marne). La ligne séparative des deux départements passe à peu près au milieu, dans le sens de la longueur, du nord au sud. Le *Dictionnaire topographique* n'indique pas de forme ancienne de ce nom.

Cet étang date du XIV^{ème} siècle. Jean de Lancastre, sire de Beaufort (aujourd'hui Montmorency), déclare par une charte du 4 octobre 1312 avoir « *fait nouvellement un estang, par nous et par nostre gent, au lieu c'um dit la Hort* » et qu'il a fait une maison « *sur ledit estang* » (Haute-Marne, la Chapelle aux Planches, 2^{ème} liasse, 3^{ème} partie ; édit. Lalore, *Cartulaires*, IV, p.78, d'après le cartulaire). Cette maison n'existait plus dès 1634, époque où il est fait mention du « *lieu ou souloit estre la maison de la Hort* » (*Archives Nationales*, P. 757, n° 4698).

Le Dictionnaire topographique dit qu'il y eut deux maisons sur ses bords, l'une à la queue, l'autre au territoire de Lentilles, près de la chaussée. Un aveu de la châellerie de Beaufort, fait en 1503, nous apprend que l'étang avait alors environ 300 arpents d'eau « *venant des égoux des bois estans à l'entour du dit estang* » (ibid., T. 144 – 43). Il semble avoir toujours appartenu au seigneur de Montmorency. Cet étang a plus de 3 km, du nord au sud ; sa largeur varie entre 300 et 1 500 m. Sa superficie, d'environ 250 hectares. Un ruisseau d'un kilomètre de long amène ses eaux à la Voire, rive droite. » (Roserot, 1945)

Ce même auteur mentionne la Horre en 1276, mais il n'est fait mention que d'un simple lieu-dit, sans mentionner la présence d'un étang. La date d'édification de la digue initiale est donc comprise entre 1276 et 1312.

L'étang de la Horre est un ethnoécosystème d'origine médiévale. Il constitue à ce titre un patrimoine historique.

La création de cet étang au Moyen-âge est souvent attribuée aux moines cisterciens, peut-être ceux de la Chapelle aux Planches, pour l'élevage de carpes destinées à la consommation. Il est possible que les moines aient travaillé pour le seigneur de Montmorency.

L'étang de la Horre figure donc sur la carte de Cassini (18^e siècle) et celle de l'Etat-major (19^e siècle) (figures 1 et 2).

L'étang Neuf en revanche ne se trouve sur aucune des deux cartes, sa création est donc postérieure aux années 1830. Il figure sur la carte IGN historique de 1950.

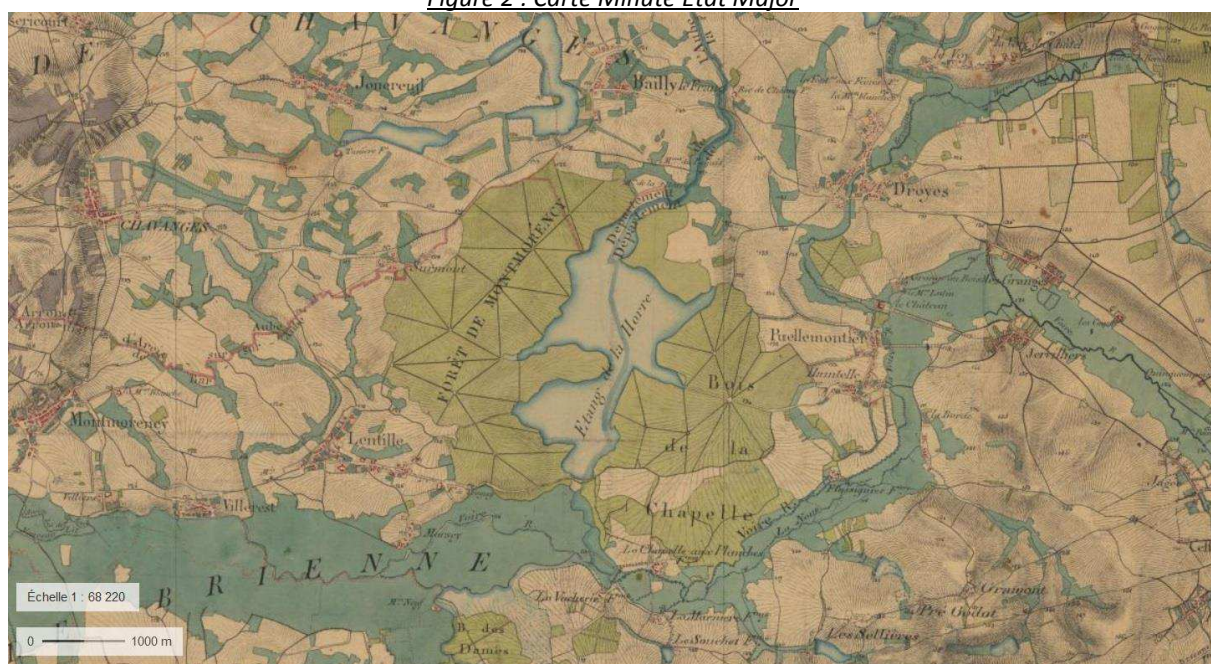
Le Bois du Jac faisait partie du massif autrefois appelé « Forest de Montmorency », appartenant au Moyen-Age, a priori au même propriétaire que l'Étang de la Horre.

Figure 1 : Carte de Cassini



Données cartographiques : © EHESS, CNRS, BNF +

Figure 2 : Carte Minute Etat Major



Données cartographiques : © IGN +

2 - Eléments concernant l'acquisition et le classement du site

L'étang de la Horre était la propriété de la famille ROLIN depuis le début du XX^e s. A la fin des années 1980, la propriété est vendue. L'historique de création de la réserve est entièrement détaillé dans le premier plan de gestion de la réserve (2005-2009). Le tableau 1 résume les principaux éléments.

Tableau 1 : Récapitulatif historique de la conservation du site (statut, études et travaux)

1930	Description de l'avifaune de l'Etang de la Horre par M. De la Fuye dans un ouvrage intitulé « La chasse de la sauvagine en bateau ».
1954 à 1956	Publication de plusieurs articles révélant l'intérêt du site à l'égard de l'avifaune nicheuse par l'ornithologue A. Labitte.
1981	Production d'un rapport relatif au patrimoine naturel du site (Rollet, 1981) qui constituent les premières bases d'un projet de réserve naturelle.
1986	Mise en vente par adjudication de l'Etang de la Horre au prix de 6 millions de francs, sans trouver acquéreur.
1986	Intervention du Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube auprès du Conseil Régional de Champagne Ardenne et du Conseil Général de l'Aube pour la mise en réserve de l'étang.
1988	Vente de l'Etang de la Horre au Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique du lac du Der-Chantecoq (SMAT) pour un montant 4 200 000 francs pour 331,72 ha. L'acquisition est effectuée par le SMAT au moyen de fonds lui provenant de l'Etat, le Conseil Régional de Champagne-Ardenne et les départements de l'Aube et de la Haute-Marne.
1989	Restitution d'une étude complémentaire sur la mise en réserve naturelle de l'Etang de la Horre (Didier & al, 1989).
1990	Exposition des différentes modalités possibles de mise en réserve (réserve de chasse et de faune sauvage ou réserve naturelle) par le service juridique de l'Office National de la Chasse au SMAT. Le SMAT désapprouve le projet de réserve naturelle et soutient le projet de classement en RNCFS dont le gestionnaire serait l'ONC. Comité permanent du CNPN se prononce en faveur du maintien du projet de RN.
Janvier 1991	Projet de création initial couvre l'Etangs de la Horre et l'Etang Neuf et l'ensemble du massif forestier ceinturant les étangs soit 1424 ha.
Février 1991	L'acquisition de l'étang de M. Séjourné, l'Etang de Neuf, est envisagé
Avril 1991	Signature d'une convention SMAT/ONC visant à la création d'une RNCFS. Le SMAT concède son droit de chasse à l'ONC à titre gratuit.
Septembre 1991	Affectation d'un agent de l'ONC à l'Etang de la Horre
Fin 1991	Le périmètre élargi de la réserve, la réglementation de la chasse et le projet de pêche commerciale constituent de nombreux désaccords. La DRAE confirme que l'ONC est le gestionnaire pressenti pour la réserve.
Juillet 1992	Dossier de mise en réserve naturelle constitué en vue de l'enquête publique
Septembre 1992	Résultats de l'enquête publique : les principales raisons de l'opposition au projet sont le périmètre élargi et la réglementation des activités cynégétiques, agricoles et sylvicoles.
1993	Les désaccords et oppositions persistent vis-à-vis du périmètre et de la réglementation des activités socio-économiques.
Mars à octobre 1994	Mise en place à titre expérimental d'une activité de pêche à la carpe sur le bassin sud de l'étang par le SMAT en partenariat avec la pisciculture Bachelier.
Fin 1994	Le Ministère de l'Environnement envisage de réduire le périmètre de la réserve à 400 ha.
1995	Le Conseil régional cofinance l'installation de quinze pontons de pêche au bord du bassin sud de l'étang de la Horre
1996	Reprise de l'instruction du classement en réserve.
1997	Proposition de réduire le périmètre de la réserve à l'Etang de la Horre et à l'Etang Neuf (367 ha) avec la création d'un périmètre de protection de 1057 ha pour la partie boisée en contrepartie.
Novembre 1997	La SCI de l'Etang Neuf (M. Séjourné) accepte de vendre l'Etang Neuf.
Juillet 1999	Projet final de décret portant création de la réserve naturelle. Le périmètre intègre l'Etang de la Horre, l'Etang Neuf et le Bois du Jac, soit 415 ha. Le périmètre de protection instauré est de 1025 ha. Le décret renvoie à des arrêtés préfectoraux pour la réglementation des activités halieutiques, piscicoles, cynégétique, forestière et pour la circulation des personnes.

Octobre 1999	La SCI de l'Etang Neuf vend l'Etang Neuf (33,5ha) au SMAT pour 1 600 000 franc. En parallèle le Groupement Forestier du Val de Saire donne son accord de principe pour la création de la réserve naturelle au Bois du Jac.
9 mai 2000	Signature du décret portant création de la réserve naturelle nationale.
Novembre 2001	Signature d'une convention désignant l'ONCFS comme gestionnaire de la réserve.
2006-2012	Mise en place du premier plan de gestion de la réserve.
2013	Evaluation du plan de gestion 2006-2012.
2013	Démission de l'ONCFS suite à l'évaluation du plan de gestion, au constat de la dégradation de l'état de conservation des milieux de la réserve et à l'impossibilité de mettre en œuvre les principaux objectifs du plan de gestion du fait de l'activité piscicole et halieutique (mesure d'assec prolongé, maîtrise du chargement piscicole et des niveaux d'eau notamment).
Juillet 2014	Appel à manifestation d'intérêt pour la désignation d'un nouveau gestionnaire de la réserve
Juillet 2016	Désignation du CENCA gestionnaire
2019-2028	2 ^e plan de gestion de la réserve.

V – ASPECTS FONCIERS, MAITRISE D'USAGE

1 - Parcelles cadastrales

Le site est constitué de 17 parcelles cadastrales pour une surface totale de 415,17 ha (surface issue de www.cadastre.gouv.fr, différente de celle figurant dans le décret de création : 415,37 ha) (tableau 2).

Tableau 2 : Relevé cadastral du site et statuts foncier et environnemental associés

Commune	Lieu-dit	Section	N° de la parcelle	Surface (ha)	Propriétaire	Statut environnemental
LENTILLES	Etang de la Horre	AD	116	73,2	Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique du Lac du Der-Chantecoq	RNN, Site Natura 2000
		AD	141	119,69		
	Les Prés de la Horre	AD	142	0,18		
		AD	143	0,04		
DROYES	Champ Rôti	D1	169	0,17		
		D1	170	0,73		
		D1	171	0,75		
		D1	172	1,09		
		D1	925	0,08		
PUELLEMONTIER	Etang de la Horre	A1	41	7,55		
		A1	42	1,76		
		A1	43	36,82		
		A1	44	0,89		
		A1	45	86,7		
	L'Etang Neuf	A1	47	30,05		
		A1	48	0,48		
	Le Jac	A1	46	54,99		
	Total				415,17	

2 - Acquisition et propriétaires

Deux propriétaires se répartissent le foncier de la réserve :

- Le Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique du Lac du Der-Chantecoq, (Port de Giffaumont, 51290 Giffaumont-Champaubert ; secrétariat : 03 26 72 62 87, tourisme@lacduder.com) est propriétaire de l'Etang de la Horre et de l'Etang Neuf soit 360,2 hectares.
- La Scierie ardennaise (rue de la Campagne, 08320 Vireux-Wallerand) est propriétaire du Bois du Jac soit 54, 9 hectares. La société est représentée par son directeur général délégué M. Lambert (christian.lambert@lascierieardennaise.com, secrétariat : 03 24 41 81 16). La Scierie ardennaise a acquis le Bois du Jac en 2010 auprès de la Caisse des dépôts et consignation suite à la vente de la parcelle par le Groupement forestier du Val de Saire, ancien propriétaire.

3 - Responsabilités des propriétaires et missions des gestionnaires

Le SMAT est responsable de l'entretien des ouvrages hydrauliques sur ses parcelles.

Le Conservatoire a été désigné gestionnaire par voie de convention avec l'Etat pour une durée de 5 ans renouvelable :

- Le gestionnaire est chargé de la conservation du patrimoine naturel du site. Il conçoit un plan de gestion écologique du site validé par le CSRPN et le Comité Consultatif de la réserve. Il est chargé de la mise en œuvre le plan de gestion et porte les frais de gestion ;
- Il assure la maîtrise d'œuvre de la gestion technique du site et met en œuvre les suivis scientifiques et de recherche, assure l'accueil et l'information du public et des scolaires ;
- Le gestionnaire crée et met en œuvre les outils de communication pertinents par rapport aux actions menées ;
- Le gestionnaire met également en œuvre une surveillance adaptée de la réserve et veille au respect de sa réglementation par l'exercice de son pouvoir de police de la nature à l'aide d'un ou plusieurs agents commissionnés de RNN et des autres agents chargés de la police de l'environnement ;
- Le gestionnaire peut solliciter des financements en vue de la gestion du site et des travaux d'aménagements dans le respect du plan de gestion.

Le gestionnaire bénéficie de l'appui de nombreux bénévoles dans l'exercice de certaines de ses missions, notamment pour le suivi de l'avifaune.

Annexe 8 : Convention de gestion de la RNN

4 - Maitrise d'usage

La maitrise d'usage concerne les activités halieutiques, piscicoles, forestières et cynégétiques.

Les activités piscicole et halieutique sont concédées par le SMAT à la Pisciculture Bachelier (2 Route de Mailly, 10700 Trouans), société représentée par son gérant M. Paul-François Bachelier. Ces activités font l'objet d'un contrat de pension du cheptel piscicole renouvelé annuellement par le propriétaire. Ce contrat fixe les modalités d'exercice de la pisciculture et de la pêche à ligne qui sont également encadrées par un arrêté interpréfectoral (cf. annexe 7).

La régulation des sangliers dans les roselières de la réserve est sous le contrôle permanent et la responsabilité du gestionnaire. Elle est déléguée par voie de convention aux chasseurs des sociétés de chasse riveraines (cf. annexes 6 et 10) :

- La société de chasse de Lentilles-Villeret ;
- La société de chasse du Bois de Mérandet ;
- La société de chasse du Bois de Bailly ;
- L'association de chasse du groupement forestier de Puelllemontier.

La régulation des sangliers dans le Bois du Jac est également déléguée aux sociétés de chasse riveraines selon une organisation tournante (chaque société à tour de rôle). En plus des sociétés mentionnées ci-dessus, les sociétés de chasse de Droyes et de Puelllemontier ont été intégrées à l'organisation tournante.

La convention renouvelée annuellement est signée entre chaque société riveraine et le gestionnaire afin d'autoriser et d'encadrer les opérations de régulation, en conformité avec l'arrêté interpréfectoral réglementant la chasse sur la réserve.

La gestion technique forestière du Bois du Jac est sous la responsabilité de son propriétaire. Cependant le décret de création de la réserve prévoit la prise, préalable à toute intervention, d'un arrêté préfectoral portant réglementation de la gestion forestière de cette parcelle. Dans l'attente de la finalisation de cet arrêté, le Bois du Jac ne peut être exploité.

Trois servitudes sont répertoriées dans le périmètre de la réserve :

- La ligne double Mery-Houdreville 400 kV qui traverse le nord de la réserve bénéficie d'une servitude d'utilité publique relative à l'établissement des canalisations électriques (articles L 323-3 et suivants du code de l'énergie). Celle-ci a été établie en vertu de l'arrêté du Ministère de l'Industrie pris en date du 23 juin 1975 publiée au JORF du 9 juillet 1975. Cette servitude court sur la durée d'exploitation de l'ouvrage;
- Une servitude réelle constituée d'un droit de passage sur la chaussée de l'Étang Neuf (digue Lefranc) au bénéfice du propriétaire du sol du Bois du Jac ;
- Une servitude réelle constituée d'un droit de passage sur le chemin du Bois Dumaine (hors réserve) au bénéfice du propriétaire de l'Étang de la Horre afin d'accéder à la réserve dans le cadre de la gestion et de l'entretien.

Annexe 6 : Arrêté interpréfectoral portant réglementation de la chasse sur la RNN

Annexe 7 : Arrêté interpréfectoral portant réglementation de la gestion piscicole et hydraulique sur la RNN et règlement intérieur de pêche à la carpe

Annexe 9 : Contrat de pension du cheptel piscicole de l'Étang de la Horre 2018 entre le SMAT et la Pisciculture Bachelier

Annexe 10 : Convention des battues de régulation dans la RNN entre le Conservatoire et les sociétés de chasse

VI – INFRASTRUCTURES

Carte 5 : Localisation des infrastructures

L'étang de la Horre dispose de :

- Plusieurs ouvrages hydrauliques : digues, vannages, déversoirs de trop plein et grilles, décrits dans la partie II – *Description sommaire*
- un hangar agricole situé à l'entrée de l'Étang Neuf contenant du matériel appartenant au SMAT ;
- une voie carrossable reliant l'entrée de l'Étang Neuf à la vanne de vidange sud de cet étang ;
- un puit d'eau potable à l'Étang Neuf ;
- une aire de stationnement située à proximité immédiate de la digue centrale de l'Étang de la Horre dont l'accès se fait par une voie forestière privée et est restreint aux usagers de la Réserve ;
- deux observatoires situés à l'Étang Neuf ;
- un mirador d'observation pour les suivis scientifiques situé en bordure nord-est du bassin nord de l'Étang de la Horre ;
- seize pontons (dont deux hors d'usage) en bois pour l'accueil des pêcheurs à la carpe trophée.

VII – REGLEMENTATION

Le décret de création de la réserve fixe la réglementation qui s'applique à l'intérieur du périmètre de la réserve. Ce décret renvoie à des arrêtés préfectoraux pour la réglementation des activités halieutiques, piscicoles, cynégétiques, forestières et pour la circulation des personnes à l'intérieur du périmètre de la réserve. De plus, un arrêté interpréfectoral réglemente la chasse des oiseaux au sein d'un périmètre de protection d'environ 1025 ha autour de la réserve.

Annexes 1 à 7 : Décret de création de la RNN et arrêtés interpréfectoraux de réglementation

VIII – GOUVERNANCE

Le comité consultatif de la réserve est présidé par le préfet de l'Aube ou son représentant. Il se compose des représentants de collectivités territoriales intéressées, des propriétaires et usagers, des représentants d'administration et d'établissement publics intéressés, des personnalités scientifiques qualifiées et de

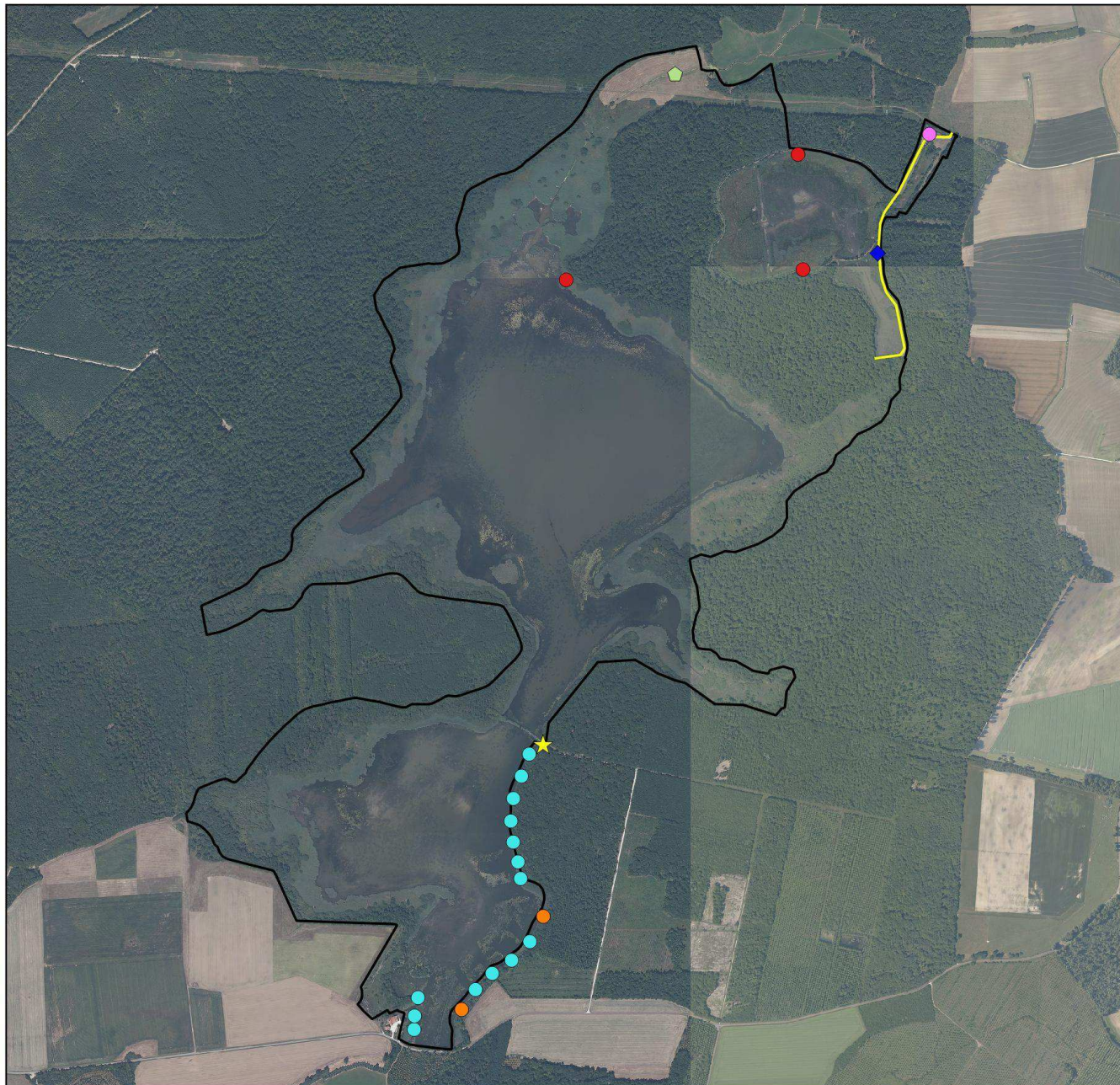
représentants d'associations de protection de la nature. Le comité consultatif donne son avis sur le fonctionnement de la réserve, sur sa gestion et sur les conditions d'application des mesures du décret de création. Il se prononce sur le plan de gestion de la réserve. Il peut faire procéder à des études scientifiques et recueillir tout avis en vue d'assurer la conservation, la protection ou l'amélioration du milieu naturel de la réserve.

Le conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) est une instance consultative à compétence scientifique en matière de patrimoine naturel. Il vaut, par défaut, conseil scientifique de la réserve. Son rôle est d'assister le gestionnaire et le comité consultatif. Il est consulté pour le plan de gestion et peut être sollicité sur toute question à caractère scientifique touchant la réserve.

Annexe 25. Arrêté interpréfectoral fixant la composition du comité consultatif de la RNN

Annexe 26. Arrêté préfectoral relatif à la composition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel du Grand Est

Carte 5 : Localisation des infrastructures



Réserve Naturelle Nationale
ETANG DE LA HORRE

Infrastructures

□ Périmètre de la réserve

Infrastructures

- Observatoires
- Hangar
- Pontons de pêche utilisés
- Pontons hors d'usage
- Voie carrossable
- ★ Parking
- ◆ Puit d'eau potable
- ◇ Passage à gué



0 250 500 m



© Conservatoire d'espaces naturels de
Champagne-Ardenne - 2018

Source : ©IGN - 2009 (BDORTHO® v2), DREAL
2018, CENCA 2018



Conservatoire
d'espaces naturels
Champagne-Ardenne

B – ETAT DES LIEUX

I – CADRE PHYSIQUE

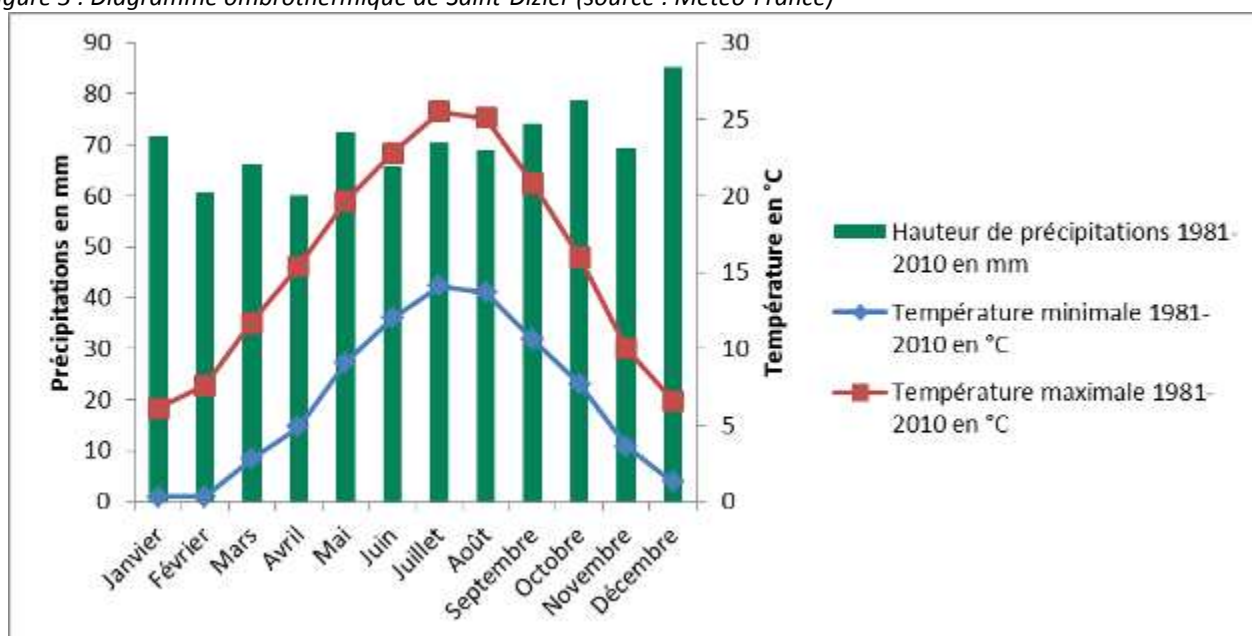
1 – Climat

L'ancienne région Champagne-Ardenne est soumise à l'influence d'un climat océanique altéré, avec une influence continentale croissante d'ouest en est.

D'après les données de la station météorologique de Saint-Dizier (52), des valeurs moyennes ont pu être calculées sur la période 1981 – 2010 (figure 3) :

- Température minimale moyenne : 6,7 °C
- Température maximale moyenne : 15,7 °C
- Pluviométrie annuelle moyenne : 843,7 mm
- Nombre de jours avec précipitations : 131,1 jours
- Durée d'ensoleillement entre 1991 et 2010 : 1726,9h

Figure 3 : Diagramme ombrothermique de Saint-Dizier (source : Météo-France)



2 – Géologie et pédologie

a. Géologie

La géologie de la Champagne humide résulte d'une série de transgressions et régressions marines survenues à partir du Crétacé inférieur. Les affleurements des diverses couches géologiques sont disposés en arcs de cercle concentriques qui révèlent une structure monoclinale. Celle-ci est responsable des alternances de cuestas (côtes dues à la disposition des couches) et de dépressions ainsi que des buttes témoins.

Le site de l'Etang de la Horre est situé sur deux étages à dominante argileuses distincts et sur des alluvions modernes :

- Les argiles du Gault de l'Albien moyen, d'une épaisseur de 20 à 60 m. Ce sont des argiles gris-bleutées ou noires, silteuses et glauconieuses, légèrement micacées. Des passages plus sableux et glauconieux s'intercalent localement. Faiblement carbonatées, les argiles du Gault présentent des

faciès plus ou moins marneux. Le passage vers l'étage supérieur des marnes de Brienne est progressif et s'opère au niveau de la forêt de Lentilles ;

- Les marnes de Brienne de l'Albien supérieur, d'une épaisseur de 50 à 80 m. Elles constituent une masse homogène d'argile calcaire de couleur gris-bleu, quelquefois gris-vert. Elles sont peu sableuses et glauconieuses. Elles affleurent avec certitude dans la partie sud de la forêt de Lentilles ;
- Les alluvions modernes. Il s'agit de limons argileux non calcaires, d'argiles, de limons et de sables. Ces alluvions sont très variables selon les stations.

b. Pédologie

Annexe 11 : Carte pédologique

La carte pédologique présentée en annexe 11 est établie à partir des études pédologiques de la Société d'Aménagement Foncier de l'Est. Elle figure les principaux types de sol rencontrés à l'échelle du bassin versant.

La faiblesse du relief associée à l'imperméabilité des matériaux a pour conséquence un mauvais drainage généralisé. Les sols présentent tous un caractère hydromorphe plus ou moins marqué. Les facteurs de différenciations des sols sont surtout le substratum et dans une moindre mesure la topographie. La répartition des sols dans le paysage est donc surtout dépendante de la nature des matériaux affleurants.

Quatre grand types de sols sont inventoriés dans le bassin versant :

- Les sols développés dans des matériaux argileux, en position de sommet et de pente autour de l'Etang de la Horre ;
- Les sols développés dans des matériaux sableux, en position d'ancienne terrasse alluviale ;
- Les sols lessivés développés dans d'anciennes alluvions limoneuses et sableuses, plus épais, en position d'ancienne terrasse alluviale ;
- Les sols jeunes développés dans des alluvions fines, en positions de vallon (fossés) et occupant l'Etang de la Horre.

Le Bois du Jac et l'Etang Neuf sont installés sur des « sols bruns superficiels hydromorphes limono-argileux ». Ces sols sont riches en limons grossiers et en sables, en particulier dans l'horizon de surface. Cette caractéristique tend à diminuer leur cohésion. Ils présentent une hydromorphie dès 15 cm de profondeur. Ils ont une réaction faiblement acide (pH de 6,4 à 6,7), un taux de phosphore assimilable de 45 à 65 ppm et une bonne teneur en matière organique (4 à 6%).

Le profil pédologique type se présente comme suit :

- | | |
|---------------|--|
| 0-15 cm : | Sol gris clair à veines rouilles, texture apparente limono-argileuse, riche en limon grossier, polyédrique, cohésion faible. |
| 15-35 cm : | Pseudo-gley gris très clair à taches ocre rouille, même matériaux, massif, porosité moyenne. |
| 35- >100 cm : | Argile grise à taches beige ocre diffuses, traces calcaires à partir de 80 cm, polyédrique, cohésion très forte, porosité très faible. |

L'Etang de la Horre est installé sur des sols peu évolués sur alluvions non calcaires. Ces sols d'apport sont développés dans des alluvions argileuses, hydromorphes en surface et reposant sur un socle imperméable. Leur texture est très fine dès la surface, la teneur argile croit faiblement avec la profondeur. Ceci entraîne une hydromorphie accusée. La réaction du sol est voisine de la neutralité (pH de 6,5 à 7,5). Les teneurs en phosphore assimilable sont très faibles (25 ppm). La matière organique est très abondante aussi bien en surface (13%) qu'à 30 cm de profondeur (2,5 à 5%). Elle se minéralise bien sous les prairies.

Le profil pédologique type se présente comme suit :

- 0-10 cm : Sol gris noir avec graine rouille sur le trajet des racines, argileux, polyédrique arrondi, cohésion moyenne, non calcaire, très humifère
- 10-30 cm : Gley gris bleu à taches ocre rouille vif, argileux massif, cohésion forte, non calcaire.
- 30-60 cm : Pseudo gley beige gris bleuté, à taches rouilles très denses, argileux, plastique, traces calcaires, nombreux oolithes ferrugineux.
- 60- >120 cm : Marne riche en nodules de calcaire de néoformation, blanc grisâtre, argileux.

3 – Hydrographie – Hydrologie

Carte 6 : Bassin versant et réseau hydrographique

a. Hydrographie

Les références utilisées proviennent des études de l'ONCFS (Reymann, 2002), du CEMAGREF (Barbe & al, 2002) et CORINE Land Cover 2012.

Sur la carte 6 figurent le réseau hydrographique de la réserve et l'occupation des sols à l'échelle du bassin versant et de ses sous-bassins.

Le bassin versant de l'étang de la Horre est un sous ensemble du bassin versant de la Voire amont, une rivière qui alimente l'Aube, elle-même affluent de la Seine. Il fait donc partie du bassin Seine-Normandie. Sa superficie est estimée à 3150 hectares (soit plus de 15 fois la surface en eau libre de l'Étang de la Horre). La polyculture et la sylviculture dominant largement l'économie, avec 40 % de la superficie composée de forêts et 39 % de cultures. L'élevage, l'artisanat, le tourisme et la pisciculture viennent en complément. Depuis la seconde moitié du 20^e siècle, l'occupation des sols a été profondément modifiée. Plusieurs étangs ont été comblés ou réduits et la proportion de prairies converties en cultures ne cesse d'augmenter. A l'heure actuelle, 11% de la superficie restent en prairies pour l'élevage (pâturage ou fauche) et les étangs représentent 10% du bassin versant. (Figure 4)

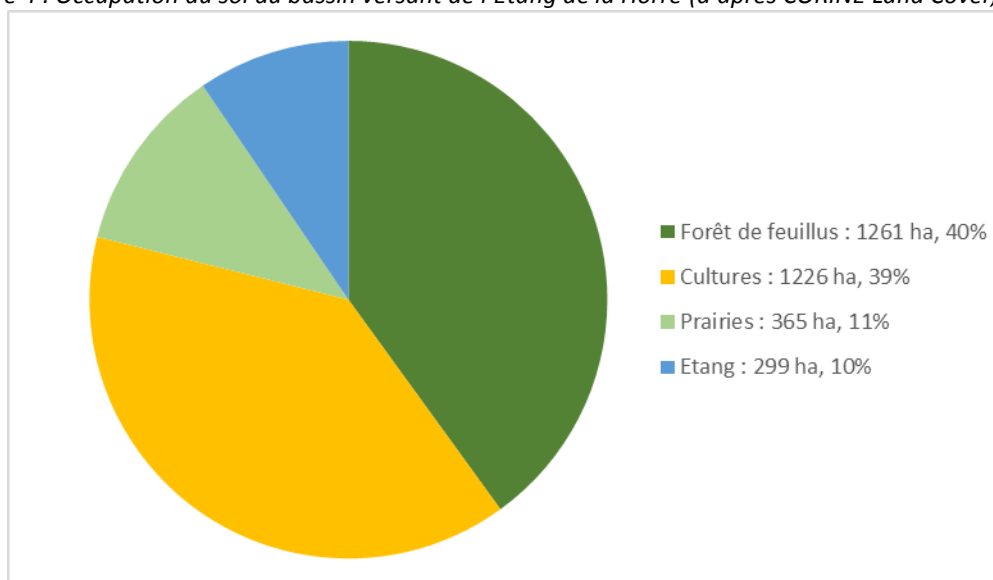
Jusque dans les années 1960, des ruisseaux et ruisselet temporaires se formaient au gré des précipitations et suivaient la courbe des fonds de vallon pour finir leur course dans l'Étang de la Horre. Le lit de ces ruisseaux a par la suite été surcreusé d'une soixantaine de centimètres pour en améliorer la capacité d'écoulement et réduire les risques de débordement. Dans les années 1980, les agriculteurs ont procédé au drainage de leurs terres (90% de la SAU est drainée). Les drains étant placés à au moins 1 m de profondeur au niveau de leur exutoire, il a fallu augmenter à nouveau la profondeur des lits afin d'assurer l'évacuation des eaux. Les ruisseaux temporaires sont devenus des fossés, propriétés des associations foncières. Aujourd'hui, la profondeur des fossés varie de 1m à 3m. Leur largeur est comprise entre 1 et 1,5m. Ils s'élargissent en amont et en aval des ouvrages. Les berges ont été façonnées en pente raide et sont colonisées par une végétation herbacée ou arbustive, plus ou moins abondante en fonction de la gestion appliquée.

Plusieurs sous-bassins peuvent être théoriquement distingués à partir de la seule observation des courbes topographiques. Ils possèdent leur propre réseau hydrographique et occupation des sols spécifiques. Chacun représente une alimentation particulière : eau ruisselée issue de terrains forestiers, agricoles ou urbains, eau drainée, eau de pluies, eaux de vidanges de plans d'eau situés en amont :

- **Sous-bassin 1 – Ru de Chevry** : il couvre 1860 hectares soit 60 % du bassin versant. Le ru de Chevry est l'ultime émissaire de ce grand sous bassin, en aval de la confluence du ruisseau de Bailly et du ruisseau du Peigne. L'ensemble du sous bassin est parcouru par un chevelu de 19 fossés représentant un réseau de 27 km de linéaire. On y trouve également l'Étang de Bailly, d'une superficie de 6 ha, créé sur le cours du ruisseau de Bailly. Les eaux collectées sont principalement d'origines agricole et urbaine.
- **Sous-bassin 2 – Queue ouest du bassin nord** : d'une superficie de 226 hectares dont 80 % de forêt et 17 % de terres agricoles, ce sous-bassin est parcouru par un réseau complexe de fossés forestiers, figurant déjà sur les cartes de Cassini. Ses eaux de ruissellement atteignent l'étang par la queue ouest du bassin nord.

- **Sous-bassin 3 – Berge ouest du bassin nord** : 223 ha occupent cette portion totalement forestière du bassin versant. De nombreux fossés de calibres très variables ont été aménagés afin d'accélérer l'évacuation de l'eau. Aucun émissaire n'a été retrouvé pour ce sous bassin (ruissellement diffus vers l'étang ?).
- **Sous-bassin 4 – Berge ouest du bassin sud** : sa superficie est de 147 ha dont 71 ha de cultures et 71 ha de forêt. Deux fossés collectent les eaux provenant des parcelles cultivées. Ils se rejoignent dans une dépression où se trouvent trois petits bassins de rétention. Ce dispositif empêche l'eau d'atteindre systématiquement l'étang par ruissellement. Les eaux ruisselées issues des parcelles forestières représentent probablement la principale source d'alimentation sur cette portion du bassin versant.
- **Sous-bassin 5 – Berges est des bassins nord et sud** : sa superficie est de 424 ha, dont 72% de forêts. Aucun fossé récoltant les eaux de ruissellement et de drainage issues des terres agricoles et forêt ne semble avoir d'exutoire direct dans l'étang de la Horre. Le ruissellement vers l'étang serait diffus. Ce sous-bassin comprend l'Étang Neuf (et son propre bassin), dont les eaux de vidange et excédentaires rejoignent le bassin nord de l'étang de la Horre.
- **Sous-bassin 6 – Bassins nord et sud** : représentant 270 ha, il correspond à l'étang de la Horre lui-même, en tant que superficie recevant les précipitations.

Figure 4 : Occupation du sol du bassin versant de l'Étang de la Horre (d'après CORINE Land Cover, 2012)



b. Hydrologie

A l'origine, l'étang de la Horre est considéré comme un plan d'eau mésotrophe, avec un pH neutre (1989. L'Étang de la Horre – Etude complémentaire sur la mise en réserve).

Une synthèse de l'état hydro-écologique de l'étang de la Horre a été réalisée en 2017 sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voire (Conseil et Diagnostic pour l'Eau et l'Environnement, 2017).

Plusieurs dysfonctionnements majeurs de l'hydrosystème ont été mis en évidence : phénomène d'hyper-eutrophisation, hypoxie, bloom algal estival, forte prévalence de cyanobactéries et écotoxicité des sédiments. De fortes concentrations en arsenic, micropolluants, hydrocarbures et plastifiants sont également détectées de façon chronique. Le déséquilibre du peuplement piscicole composé en majorité de carpes accentue le phénomène d'hyper-eutrophisation et le développement de cyanobactéries car la remise en suspension des fines sédimentées par les espèces fouisseuses provoque un relargage du phosphore. La présence problématique d'espèces exotiques envahissantes telles que le Gougeon asiatique *Pseudorasbora*

parva et la moule chinoise *Sinanodonta woodiana* est également mise en avant, notamment parce que l'Étang de la Horre représente une source de contamination importante des écosystèmes avals (Voire).

Du fait de la dominante agricole (cultures intensives) dans le bassin-versant, le Ru de Chevry draine de très fortes teneurs en nitrates et en pesticides, contaminations qu'il déverse dans l'étang de la Horre. Ceci explique les phénomènes récurrents d'hyper-eutrophisation avec par conséquent des altérations physico-chimiques estivales très fortes, en particulier des phénomènes d'hypoxie très marqués. Ainsi, par exemple, les teneurs estivales en chlorophylle a du plan d'eau ne sont habituellement rencontrées qu'en étangs de piscicultures fertilisés ou en stations d'épuration par lagunage.

Pour le Ru de Chevry, l'Étang de la Horre joue un rôle de bassin décanteur et filtrant vis-à-vis des nitrates et des pesticides. En contrepartie, le plan d'eau devient source de pollution organique et d'ammonium de l'aval et donc de la Voire.

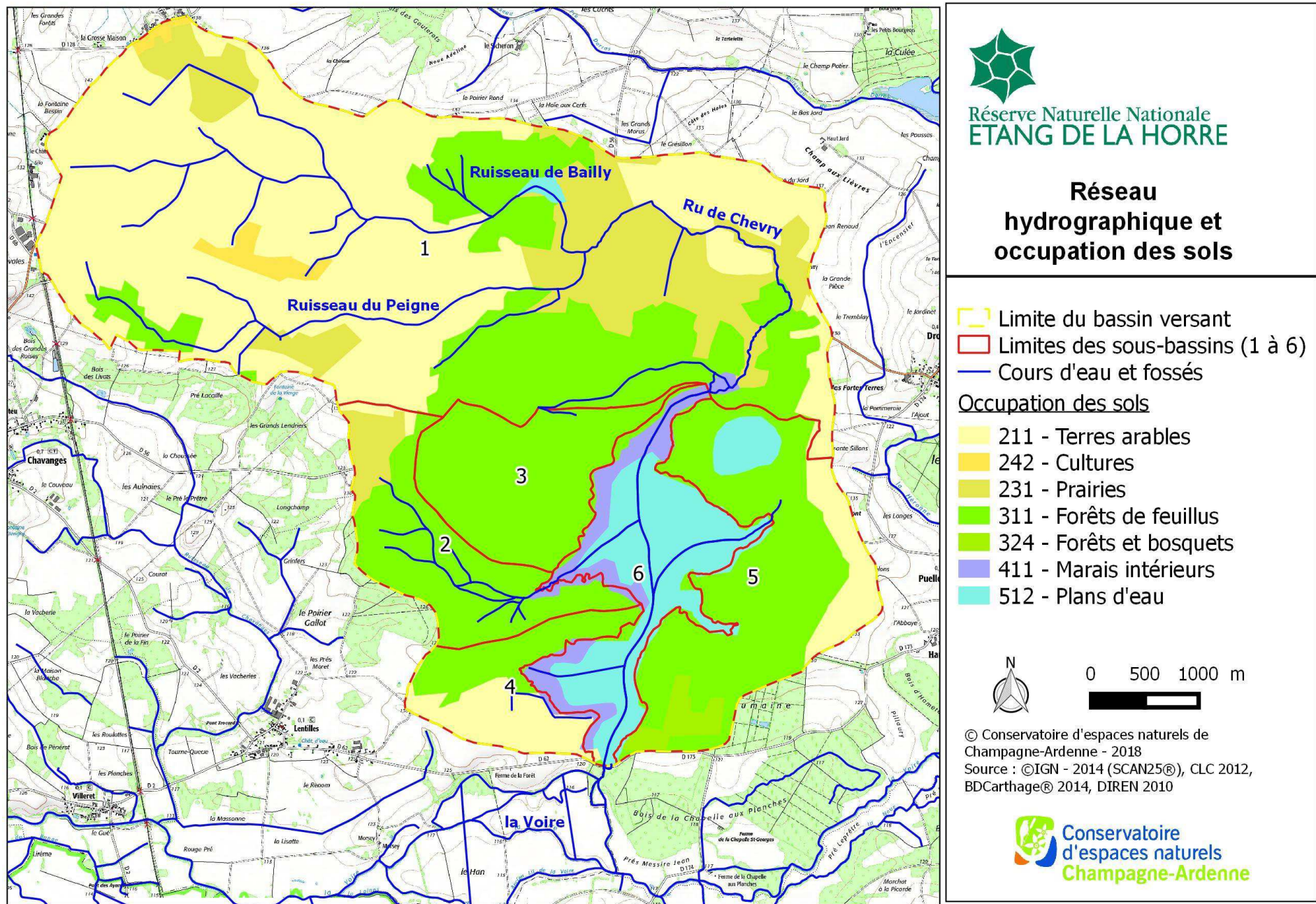
L'hydrobiologie de l'ensemble de l'hydrosystème s'en trouve logiquement très altéré, et la présence en trop grandes densités de carpes contribue par ailleurs à accentuer ces déséquilibres hydro-écologiques.

L'étude indique donc que comme pour la plupart des étangs, L'Étang de la Horre nécessite des vidanges régulières pour interrompre un processus de comblement naturel inévitable à long terme. Cette démarche s'avère d'autant plus impérieuse que les phénomènes d'hyper-eutrophisation accélèrent ce processus. En outre, la présence d'espèces exotiques invasives dans le plan d'eau constitue une menace écologique (et économique) directe, dont seuls des assèchements pourraient pour le moins ralentir l'expansion.

L'exutoire présentant un état pour le moins médiocre à l'aval du plan d'eau, il ne constitue pas un élément d'enjeu majeur quant à l'éventuel impact de la vidange sur le milieu naturel. En revanche, le risque de rejets de substances toxiques depuis l'étang vers le Ru de Chevry, et finalement la Voire, devrait être appréhendé.

L'étude recommande donc une gestion piscicole de l'étang plus douce et écologiquement équilibrée, une meilleure maîtrise des intrants dans le Ru de Chevry, ainsi qu'une amélioration des connaissances liées aux risques sanitaires potentiels et aux contaminations de l'hydrosystème par les micropolluants et métaux lourds.

Carte 6 : Occupation des sols sur le bassin versant et réseau hydrographique



4 – Fonctionnalité

Carte 7 : Carte du réseau d'étangs, lacs et autres masses d'eau autour de la réserve

Carte 8 : Carte de la trame verte et bleue

Les étangs assurent diverses fonctions :

- **Régulation hydraulique**

Grâce aux volumes qu'ils peuvent stocker les étangs évitent une surélévation des lignes d'eau de crue à l'aval. Ils jouent ainsi un rôle d'atténuation des crues. Ils peuvent également jouer un rôle de soutien des débits d'étiage en stockant de l'eau en période pluvieuse et en la restituant lentement au cours d'eau.

- **Amélioration de la qualité des eaux**

Les flux hydriques dans les bassins versants anthropisés sont chargés en nutriments d'origine agricole et domestique. Parmi ces nutriments l'azote, le phosphore et leurs dérivés conditionnent le développement des végétaux aquatiques. Les étangs agissent comme des zones de rétention de ces produits et sont donc bénéfiques pour la qualité physico-chimique des flux sortants.

Les étangs piègent également des substances toxiques, appelées micropolluants, par sédimentation ou fixation par des végétaux. Cette fonction contribue à l'amélioration de la qualité des eaux à l'aval mais l'accumulation des substances peut créer une ambiance toxique défavorable à l'équilibre écologique de l'hydrosystème. C'est le cas à l'étang de la Horre.

Logiquement lors de la traversé d'un étang, la sédimentation provoque la rétention d'une partie des matières en suspension. Cette fonction d'interception des matières en suspension contribue à réduire les effets néfastes d'une surcharge des eaux. Cependant, à l'étang de la Horre cette fonction est altérée à cause de la présence d'un grand nombre de poissons fouisseurs (carpes) dont l'activité remet les matières en suspension les rendant ainsi non assimilable (cf. paragraphe Hydrologie).

- **Patrimoine naturel**

L'étang de la Horre abrite un patrimoine naturel riche et diversifié, dont de nombreuses espèces et habitats à forte valeur patrimoniale c'est-à-dire rares, menacés voir protégés. Cela confère à la réserve un rôle important vis-à-vis de leur préservation.

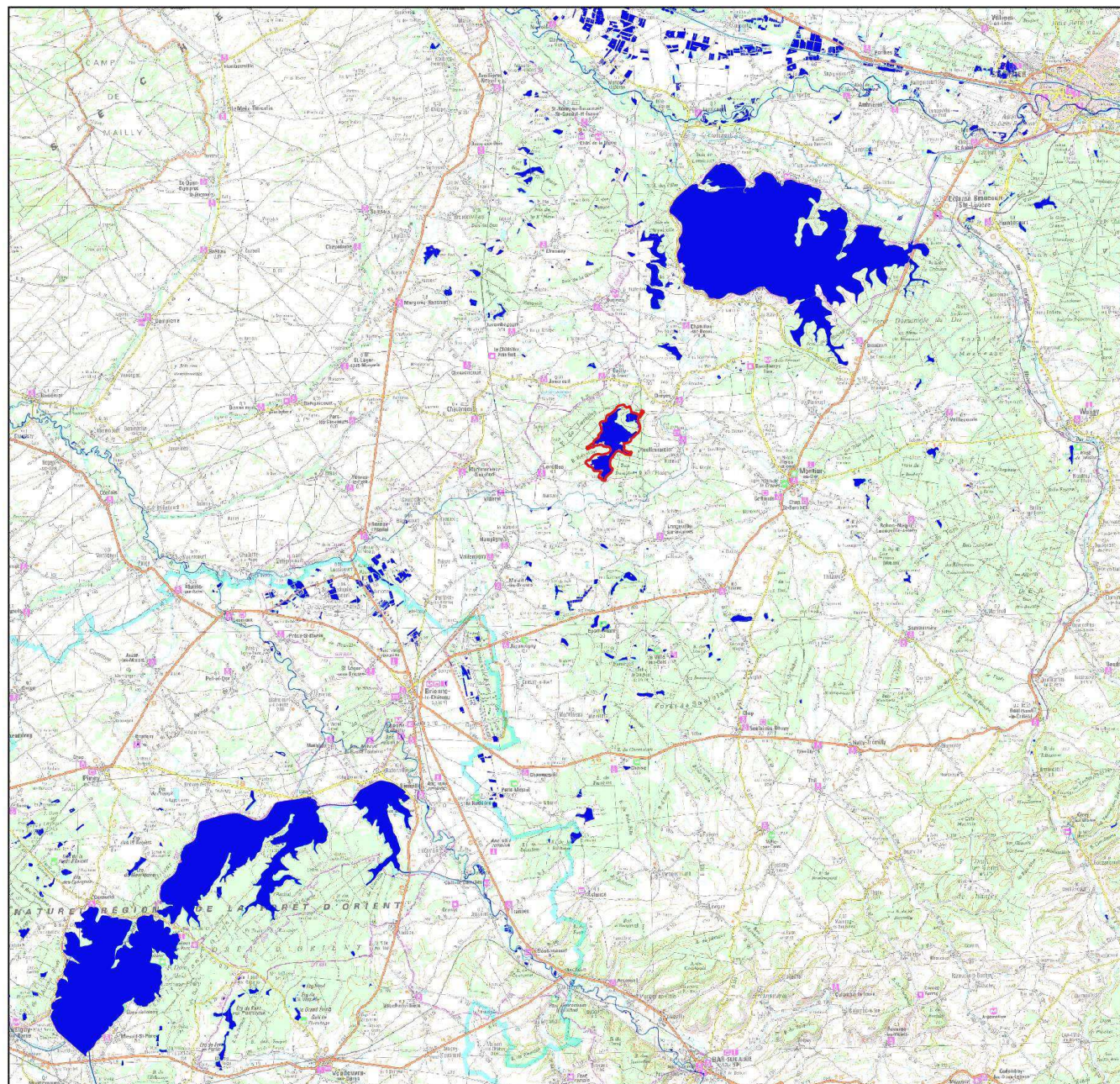
- **Réservoir de biodiversité et réseau de zones humides**

Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) identifie la réserve comme réservoir de biodiversité (carte 8).

Elle s'inscrit dans un ensemble de zones humides constitué de plus de 200 étangs piscicoles, de nombreuses gravières et des barrages réservoirs du bassin de la Seine (carte 7). Bien que les pratiques sur chaque masse d'eau soient différentes, ce vaste réseau permet de diversifier les conditions favorables à l'accueil des espèces, de maintenir des zones de refuge (en cas d'assec notamment) et de favoriser les échanges entre les populations (brassage génétique des espèces).



L'étang de la Horre fonctionne également en lien étroit avec les autres zones humides (prairies humides), les milieux boisés et ouverts environnants (carte 8).

Carte 7 : Réseau d'étangs, lacs et autres masses d'eau autour de la réserve



Réserve Naturelle Nationale
ETANG DE LA HORRE

Réseau des masses d'eau autour de la réserve

-  Périmètre de la réserve
-  Masses d'eau



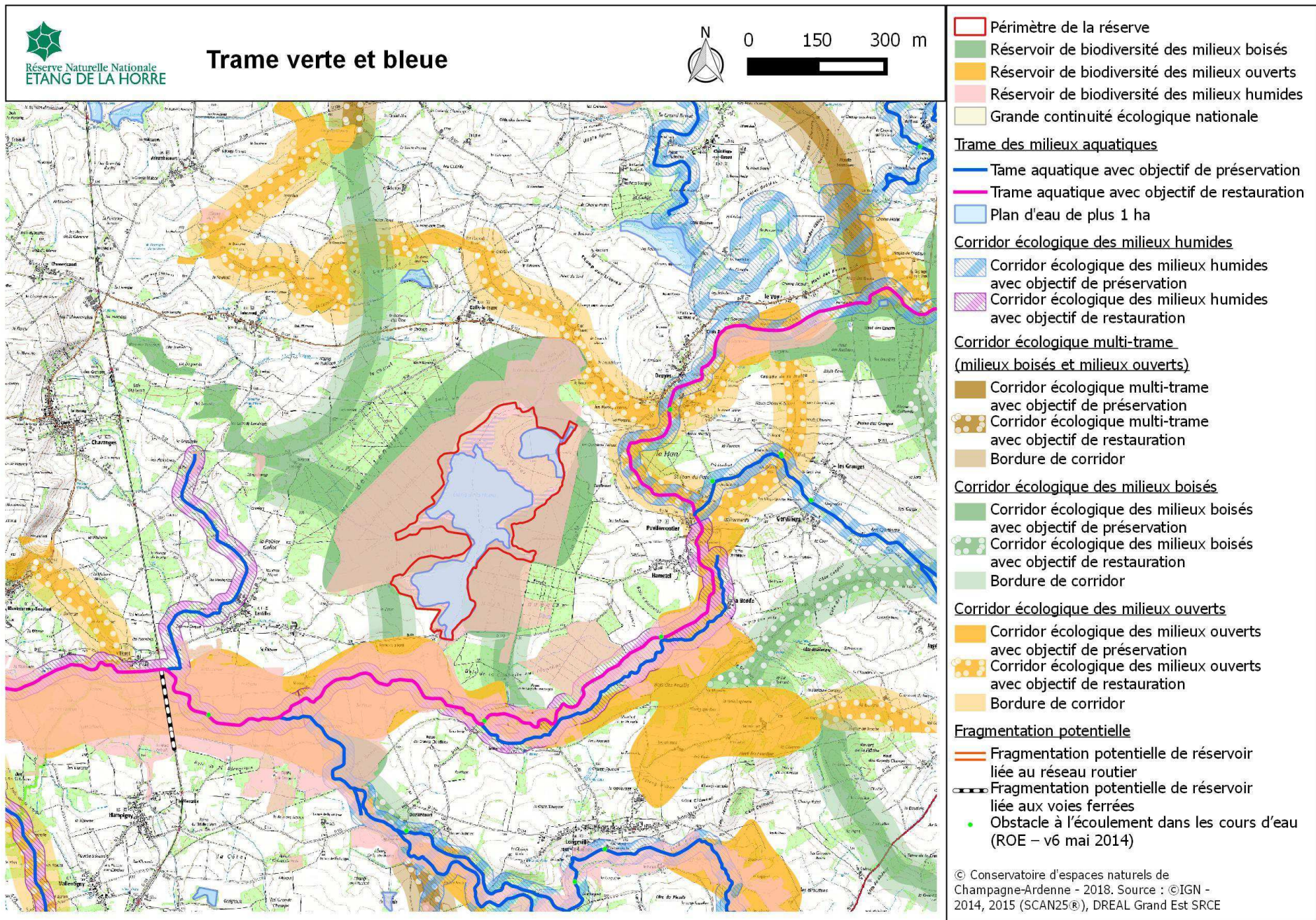
0 2.5 5 km



© Conservatoire d'espaces naturels de
Champagne-Ardenne - 2018
Source : ©IGN - 2007 (SCAN100®), DREAL
2018, AESN 2018

 **Conservatoire
d'espaces naturels
Champagne-Ardenne**

Carte 8 : Trame verte et bleue



II – DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

1 – Les habitats naturels

a. Etat des connaissances

Tableau 3 : Etat synthétique des connaissances sur les habitats naturels

Observateurs/ Années	Méthodologie	Bibliographie
Bulletin de la société de sciences naturelles et d'archéologie de la Haute-Marne., 1997	Relevés phytosociologiques (méthode Braün-Blanquet)	Flore et végétation de l'étang de la Horre (Haute-Marne et Aube)
GREFFE., 2002	Relevés phytosociologiques (méthode Braün-Blanquet)	Cartographie de la végétation de l'étang de la Horre, de l'étang neuf et du bois du Jac
GAGEA., 2003		Cartographie des habitats du site Natura 2000, Etang de la Horre
GAGEA., 2009		Suivi botanique de la reconversion d'une peupleraie en prairie - 2008
GAGEA., 2009		Cartographie et suivi de la végétation fauchée au nord du ru de Chevry - 2008
GAGEA., 2013		Cartographie des habitats de l'étang neuf sur la réserve naturelle nationale
GAGEA., 2013		Evaluation de l'évolution des ceintures d'hélophytes et des herbiers de macrophytes de l'Etang de la Horre sur la RNN
Petit., 2017	Relevés phytosociologiques (méthode Braün-Blanquet)	Plan de gestion 2019- 2028 de la RNN de l'Etang de la Horre - Cartographie des habitats

Tableau 4 : Etat des lieux des habitats naturels

Code site	10056 LA HORRE
Nb habitats	19
Etat des connaissances	★★

Légende :

Nul (0)

Faible (★) : Description des habitats d'après Corine Biotopes (niveau alliance)

Moyen (★★) : Description des habitats naturels en identifiant les groupements présents (niveau association) par des relevés phytosociologiques

Bon (★★★) : Description des groupements végétaux (niveau association) et évaluation de leur état de conservation

Annexe 12 : Liste des études et suivis menés sur la RNN avant 2016

b. Description

Carte 9 : Carte des habitats naturels

Les habitats naturels sont cartographiés (carte 9 et annexe 15) et leurs surfaces respectives sont indiquées dans les fiches habitats qui se trouvent en annexe 14.

Chaque habitat est décrit par une fiche synthétique qui énonce :

- **les caractéristiques de l'habitat**

- **sa valeur patrimoniale.** La valeur patrimoniale d'un habitat naturel se base sur les statuts réglementaires mais également sur les notions de rareté à différentes échelles (locale, départementale et régionale), ainsi que sur d'autres critères comme les limites d'aire de répartition.

- **son état de conservation (pour les habitats patrimoniaux)**

- **son degré de menace ou de vulnérabilité**

Près de **45%** de la surface de la Réserve de la Horre (soit environ 177 ha) est occupée par de **l'eau douce** plus ou moins colonisée par une végétation aquatique très diversifiée (10% de végétations aquatiques dans l'étang Neuf, 15% dans le bassin nord de l'étang de la Horre et 30% dans le bassin sud de l'étang de la Horre en 2017). En effet, en 2001, année de la réalisation de la cartographie des habitats naturels, tous les étangs du site étaient en eau.

Près de **25%** du site (soit plus de 95 ha) est recouvert par des **groupements forestiers**, notamment la chênaie-charmaie (environ 20%, soit plus de 80ha) qui occupe principalement le bois du Jac.

Les **habitats pré-forestiers** sont également bien représentés, puisqu'ils occupent plus de **10%** de la surface totale (soit près de 50ha), et sont dominés par la saulaie à *Salix cinerea* (environ 10% de la surface totale, soit près de 45ha).

15% du site (soit environ 60ha) est occupé par la **roselière à *Phragmites australis***, habitat de grand intérêt avifaunistique.

Les **autres végétations rivulaires** (végétations de zones exondées, jonchaie, roselières basses et cariçaies) représentent également une part non négligeable (près de **4%** de la surface du site, soit près de 15 ha). (Figure 5)

Annexe 13 : Méthodologie de description des habitats

Annexe 14 : Fiches habitats

Annexe 15 : Cartographies des habitats du bassin sud, bassin nord et Etang Neuf

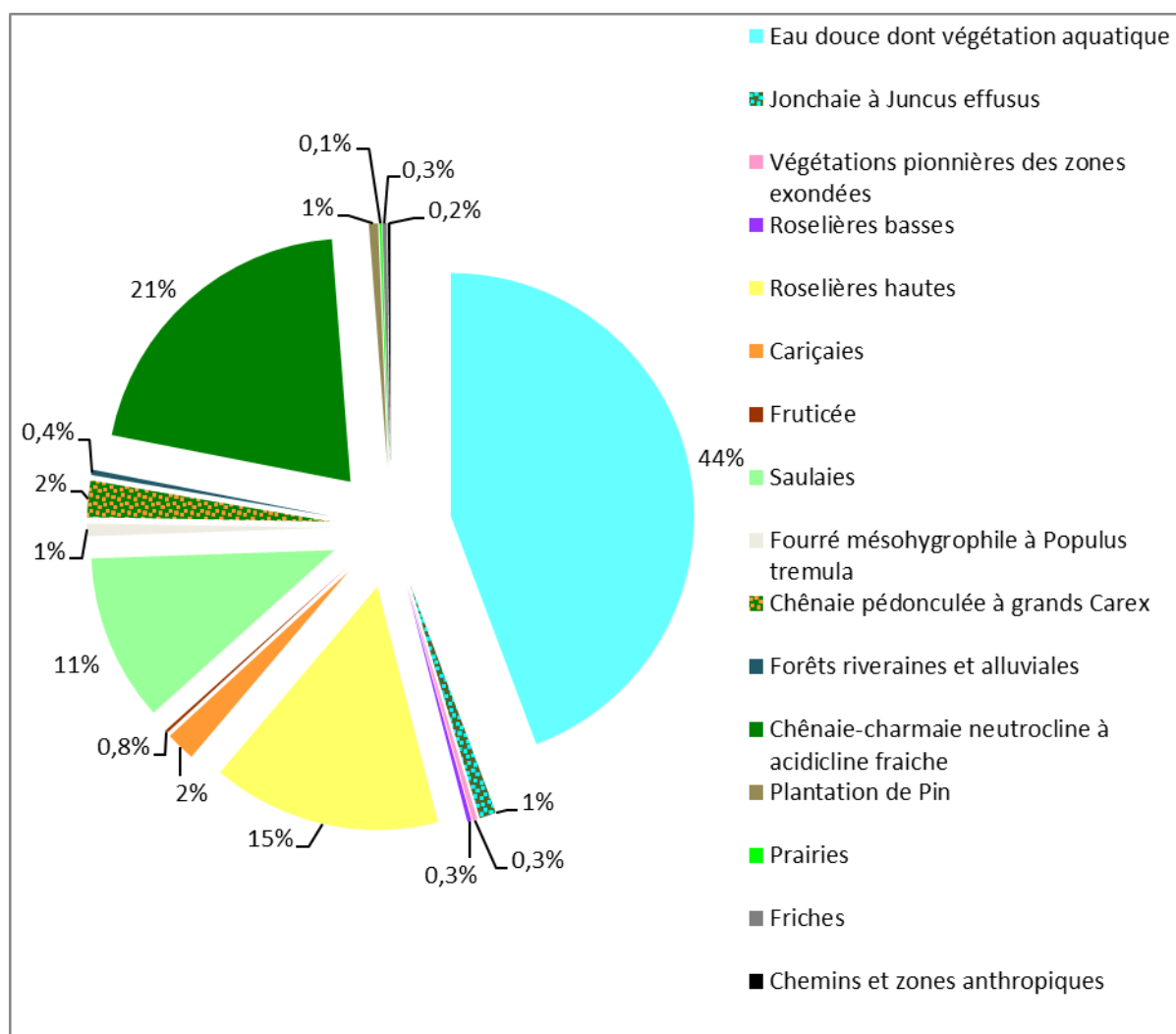
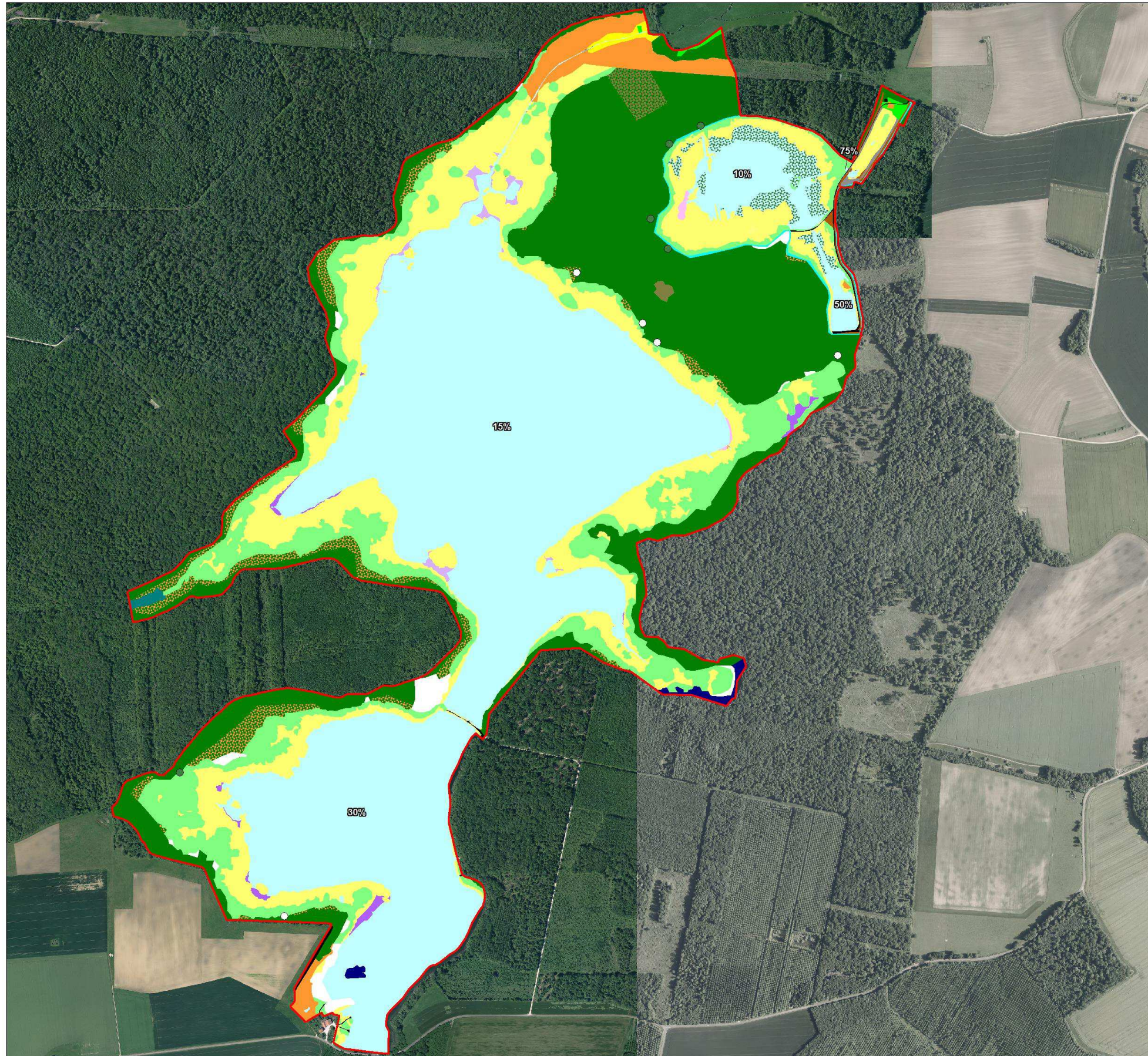


Figure 5 : Représentation graphique de la surface des habitats naturels sur le site

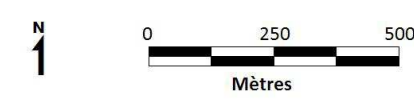
Carte 9 : Carte des habitats naturels (les pourcentages indiqués représentent les pourcentages de végétation aquatique dans les plans d'eau)



"RNN de l'Etang de la Horre"
Communes de Lentilles, Droyes et Puellermontiers

**CARTE DES HABITATS NATURELS
2017**

- Périmètre de la RNN
 - Eau douce stagnante (% de végétation aquatique)
 - Fossé d'alimentation
 - Jonchaie à Juncus effusus / eau douce stagnante
 - Zones exondées oligo-mésotrophes
 - Zones exondées méso-eutrophes
 - Roselières basses
 - Roselière à Phragmites australis
 - Cariçaies
 - Fruticée
 - Saulaie à Salix cinerea
 - Fourré mésohygrophile à Populus tremula
 - Chênaie pédonculée à grands Carex
 - Chênaie-ormie à Groseiller
 - Aulnaie-frênaie à hautes herbes
 - Chênaie-charmaie neutrocline à acidocline fraîche
 - Plantation de Pin
 - Plantation de Pin évoluant vers une chênaie-charmaie
 - Prairies
 - Friche à Calamagrostis epigejos
 - Friche à Solidago gigantea
 - Chemins et zones anthropiques
-
- Chênaie pédonculée à grands Carex
 - Fourré mésohygrophile à Populus tremula



Plan de gestion 2019 - 2028
© Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne - 2018
Source : IGN BDOrthophoto 2012©



Planche photographique des différents habitats



Cariçaie à Carex elata (bassin nord)



Saulaie à Salix cinerea (bassin nord)



Jonchaie à Juncus effusus (étang neuf)



Herbier à Ceratophyllum demersi (étang neuf)



Chênaie-pédonculée à grands Carex (bassin sud)

c. Synthèse des habitats naturels identifiés sur le site

Tableau 5 : Synthèse et statut des habitats naturels

Intitulé de l'habitat	Code C.B.	Code N2000	LRCA	Val. Pat.	Resp ECG	Etat de cons.	Degré de menace	Surface (ha)
Végétations aquatiques								
Eau douce stagnante	22.1	-	-	★	★	-	△	177.42 (+ surf. Jonchaie)
Végétations flottantes enracinées	22.4313	3150	RRR	★★★	★★★	Non évalué	△△△	Qlq m ²
Végétations flottantes libres	22.41	3150/3260	-	★★	★	Non évalué	△△	<1
Végétations immergées	22.42/24.44	3150/3260	-	★★	★	Non évalué	△△	~17
Végétations rivulaires								
Végétations pionnières des zones exondées	22.3	3130	RR	★★★	★	Non évalué	△△	~1.29
Cariçaies	53.213	-	-	★	★	-	△	7.89
Roselières basses	53.1	-	-	★	★	-	△	1.10
Roselières hautes	53.1	-	-	★	★★★	-	△△	60.92
Jonchaie haute	53.5	-	-	★	★	-	△	4.44
Prairies et pelouses								
Prairie piétinée	37.2	-	-	★	★	-	△	0.03
Prairie de fauche	38.22	6510	RR	★	★	Non évalué	△	0.28
Friches	37.71/87	-	-	★	★	-	△	1.14
Fourrés								

Intitulé de l'habitat	Code C.B.	Code N2000	LRCA	Val. Pat.	Resp ECG	Etat de cons.	Degré de menace	Surface (ha)
Fruticées	31.8	-	-	★	★	-	△	0.76
Saulaies	44.92	-	-	★	★	-	△	44.46
Fourré mésohygrophile à <i>Populus tremula</i>	41.D	-	-	★	★	-	△	3.38
Forêts								
Chênaie-charmaie neutrocline à acidocline fraîche	41.24	9160	-	★★	★★	Non évalué	△	82.95
Chênaie pédonculée à grands <i>carex</i>	44.31	91E0*	R	★★★	★★	Non évalué	△	9.71
Forêts riveraines et alluviales	44.3	91E0*	RRR	★★★	★	Non évalué	△	1.45
Plantation de Pins	83.31	-	-	★	★	-	△	2.45
Terrains rudéraux ou milieux artificiels								
Chemins/digues	87.1	-	-	-	-	-	-	0.76
Zones anthropiques (hangar, pontons, ouvrage hydraulique)	-	-	-	-	-	-	-	2.45

Légende :

8130* : Habitats prioritaires au titre de la Directive « Habitats »

LRCA : Liste rouge des habitats de Champagne-Ardenne (« RRR » habitat quasi disparu en Champagne-Ardenne, « RR » habitat très rare, « R » habitat rare)

Valeur patrimoniale : Très forte (★★★), Forte (★★), Moyenne (★), Faible (0)

Menaces : Forte (△△△), Moyenne (△△), Faible (△)

Rep ECG (représentativité échelle ECG) : Loc = Local ; Rég. nat. = Région naturelle ; Rég. admin. = Région administrative ; Nat ; National

Tableau 6. Evolution des groupements végétaux entre 1989 et 2017 (synthèse réalisée à partir de la bibliographie et de la mise à jour 2017 de la cartographie des habitats)

Habitats	Evolution du groupement		
	1989 - 2001	2001 - 2013	2013 - 2017
Végétations immergées (Al. <i>Potamion pectinati</i>)			
Ass. <i>Potametum lucentis</i> (herbier à <i>Potamogeton lucentis</i>)	↘	↘	=
Ass. <i>Najadetum marinae</i> (herbier à <i>Najas marina</i>)	↗	↘	↗
Ass. <i>Ceratophylletum demersi</i> (herbier à <i>Ceratophyllum demersi</i>)	↘	=	↗
Groupement à <i>Potamogeton acutifolius</i>	↘	↘	?
Groupement à <i>Stuckenia pectinata</i> (ancien nom : <i>Potamogeton pectinatus</i>)	↗	↗	?
Ass. <i>Zannichellietum palustris</i>	/	↗	?
Ass. <i>Myriophylletum spicati</i> (herbier à <i>Myriophyllum spicatum</i>)	/	/	/
Ass. <i>Potametum crispum</i> (herbier à <i>Potamogeton crispus</i>)	/	/	/
Ass. <i>Potametum nodosi</i> (herbier à <i>Potamogeton nodosus</i>)	?	↗	?
Groupement à <i>Potamogeton natans</i>	?	?	?
Ass. <i>Trapetum natantis</i>	?	↘	?
Végétations flottantes enracinées			
Ass. <i>Nymphaetum albae</i>	↘	↘	=
Ass. <i>Limnanthemetum nymphoidis</i> (herbier à <i>Nymphoides peltata</i>)	=	?	↗
Végétations flottantes libres			
Ass. <i>Lemno - Spirodeletum polyrhizae</i>	=	=	=
Ass. <i>Lemnetum trisulcae</i> (tapis à <i>Lemna trisulca</i>)	=	=	=
Ass. <i>Hydrocharitetum morsi-ranae</i> (tapis à <i>Hydrocharis morsus-ranae</i>)	=	=	=
Ass. <i>Utricularietum australis</i>	↘	↘	↘
Groupement à <i>Riccia fluitans</i>	?	?	?

Végétations pionnières des zones exondées	1989 - 2001	2001 - 2013	2013 - 2017
Ass. <i>Polygono hydropiperis</i> - <i>Bidentetum cernuae</i> (zone exondée eutrophe à <i>Bidens cernua</i>)	↗	↘	↗
Ass. <i>Rumicetum maritimi</i>	↗	↘	=
Ass. <i>Bidenti</i> - <i>Ranunculetum scelerati</i> (zone exondée eutrophe à <i>Ranunculus sceleratus</i>)	↗	?	↗
Ass. <i>Eleocharito ovatae</i> - <i>Caricetum bohemicae</i> (zone exondée oligo-mésotrophe)	↗	↘	↗
Cariçaies			
Ass. <i>Galio palustris</i> - <i>Caricetum ripariae</i> (cariçaie à <i>Carex riparia</i>)	=	=	=
Ass. <i>Caricetum elatae</i> (cariçaie à <i>Carex elata</i>)	↘	=	↘
Ass. <i>Caricetum vesicariae</i>	=	=	=
Ass. <i>Caricetum acutiformis</i>	?	=	?
Ass. <i>Caricetum gracilis</i>	?	=	=
Groupement à <i>Juncus effusus</i> et <i>Carex pseudocyperus</i> (cariçaie à <i>Carex pseudocyperus</i>)	?	=	=
Roselières basses			
Ass. <i>Glycerietum maximae</i> (roselière à <i>Glyceria maxima</i>)	↘	↗	=
Ass. <i>Scirpetum lacustris</i>	↘	=	=
Ass. <i>Butometum umbellati</i>	=	=	?
Ass. <i>Sagittario sagittifoliae</i> - <i>Sparganietum emersi</i>	=	↘	=
Ass. <i>Equisetetum fluviatilis</i>	↘	=	=
Ass. <i>Polygono lapathifolii</i> - <i>Scirpetum maritimi</i> (roselière à <i>Bolboschoenus maritimus</i>)	/	/	/
Roselières hautes			
Ass. <i>Phalaridetum arundinaceae</i>	=	=	↘
Ass. <i>Phragmitetum australis</i> (Roselière à <i>Phragmites australis</i>)	?	?	↘
Ass. <i>Typhetum latifoliae/angustifoliae</i>	↘	↘	=
Groupement à <i>Iris pseudacorus</i>	?	=	?

Jonchaies hautes	1989 - 2001	2001 - 2013	2013 - 2017
Jonchaie à <i>Juncus effusus</i>	=	↗	=
Prairies			
Al. <i>Potentillion anserinae</i> (prairie piétinée mésohygrophile eutrophe)	/	/	?
Ss. al. <i>Rumici obtusifolii</i> – <i>Arrhenatherenion</i> (prairie de fauche mésophile eutrophe)	/	/	?
Friches			
Ass. <i>Solidaginetum giganteae</i> (friche à <i>Solidago gigantea</i>)	?	↗	=
Cl. <i>Agropyreteea pungentis</i> (friche à <i>Calamagrostis epigejos</i>)	/	/	=
Fourrés			
Ass. <i>Frangulo alni</i> - <i>Populetum tremula</i> (fourré mésohygrophile à <i>Populus tremula</i>)	?	?	?
Al. <i>Salicion cinereae</i> (saulaie à <i>Salix cinerea</i>)	↗	=	↗
Fruticées mésophile/mésohygrophile	?	?	?
Forêts			
Or. <i>Salicetalia purpureae</i> / <i>Salix fragilis</i> (saulaies arborescentes)	?	?	?
Al. <i>Fraxino excelsioris</i> - <i>Quercion roboris</i> (Chênaie - Charmaie neutrocline à acidiline fraîche)	?	?	?
Al. <i>Alnion incanae</i> (Forêts riveraines et alluviales)	?	?	?
Ass. <i>Carici ripariae</i> - <i>Fraxinetum excelsioris</i> (chênaie pédonculée à grands <i>Carex</i>)	/	?	?

d. Dynamique et évolution actuelle

Figure 6 : Schéma type de la végétation d'un étang en fonction de la hauteur d'eau

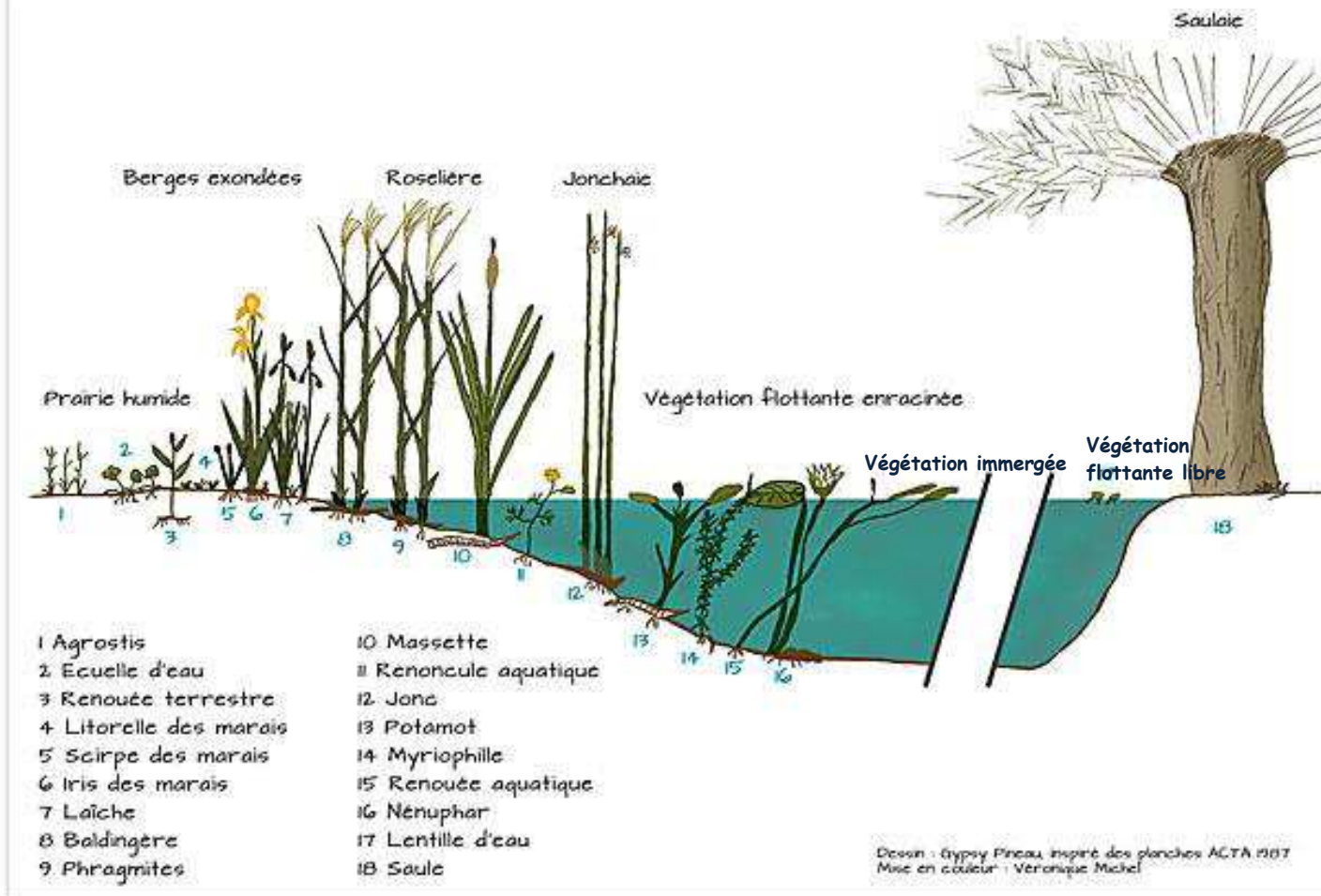
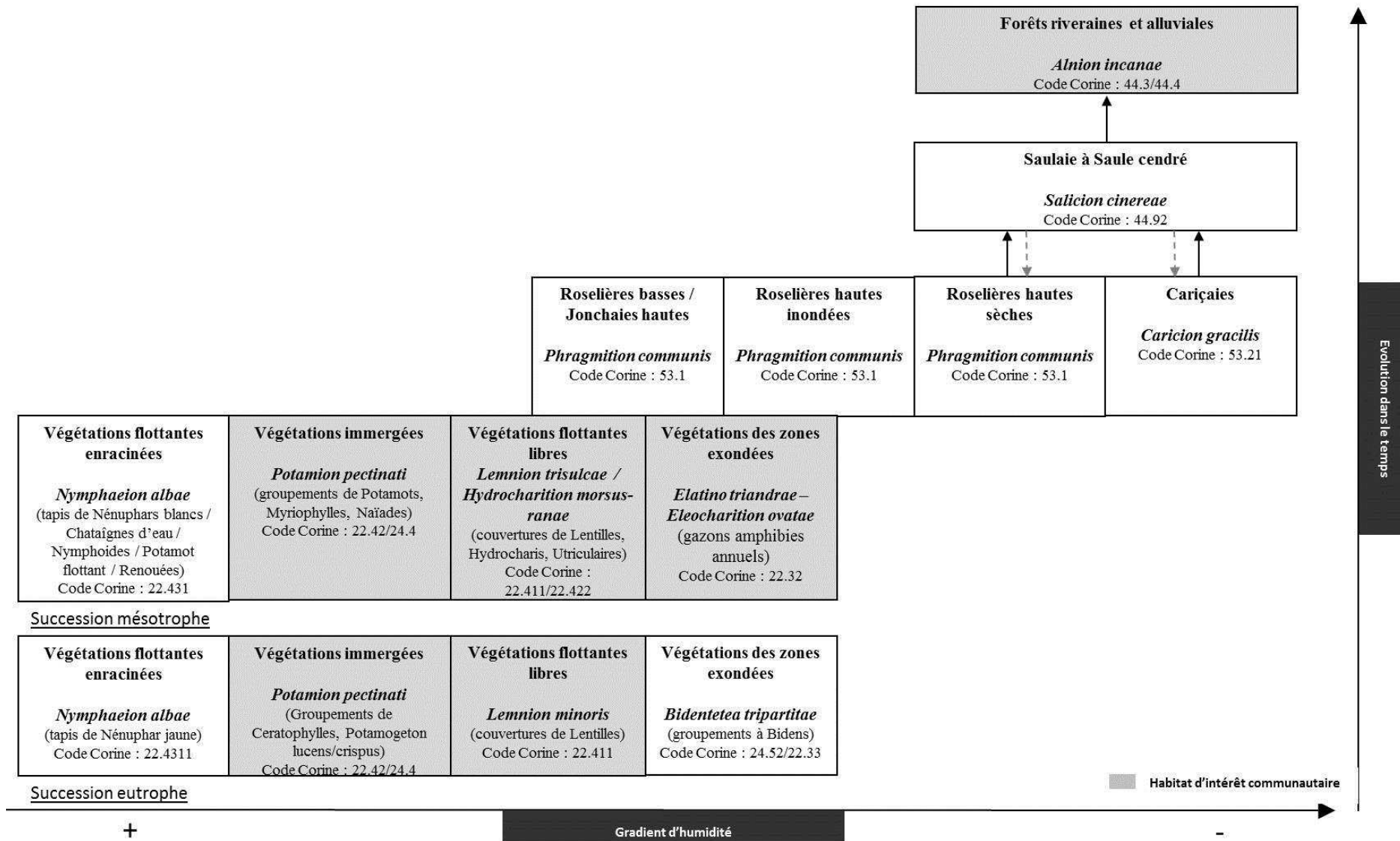


Figure 7 : Proposition de schéma de la dynamique d'évolution naturelle du site (secteurs hygrophiles)



La RNN de l'Etang de la Horre est constituée d'une mosaïque d'habitats de milieux humides liée à l'écosystème « étang » : végétations aquatiques, végétations littorales, roselières, cariçaies, saulaies ou encore boisements humides.

Il apparaît que c'est principalement le niveau d'eau qui va déterminer la dynamique d'embroussaillage des roselières par les saules et plus généralement le maintien d'une végétation aquatique sur les étangs (figure 6).

Le schéma de la dynamique d'évolution naturelle du site proposé ci-dessus (figure 7) reste, pour le moment, une hypothèse pour faire le lien entre les différents habitats. La compréhension de la dynamique des végétations aquatiques reste difficile. En effet, de nombreux mécanismes et facteurs influent sur les communautés végétales.

La gestion mise en place sur le site ainsi que les différentes études et suivis scientifiques permettront par la suite d'affiner ces connaissances.

e. Conclusion de l'évaluation du précédent plan de gestion 2006-2012 et mise à jour 2017

Dans les études sur lesquelles se base l'évaluation du plan de gestion 2006-2012 (Guillemot & Monin, 2013), les tendances sont indiquées à dire d'expert, à partir de ressenti et d'observations empiriques. Les données disponibles étant majoritairement qualitatives, les tendances d'évolution indiquées entre 2013 et 2017 ont également été déterminées à dire d'expert, à partir des données des études de 1989 à 2013 et de la mise à jour de la cartographie des habitats en 2017. (Tableau 6)

Végétation aquatique et rivulaire :

L'étude menée en 2013 sur l'évolution de la végétation aquatique et rivulaire de l'étang de la Horre conclue à la disparition d'un certain nombre d'habitats, marquant une baisse sensible de la biodiversité de l'étang.

➤ *Evolution des roselières et cariçaies*

Cela se traduit par une simplification des ceintures végétales moins diversifiées, une densification des roselières à *Phragmites australis* et le développement des saulaies. Cette tendance semble se confirmer à nouveau en 2017. L'évaluation du plan de gestion 2006-2012 note l'apparition d'une jonchaie à *Juncus effusus* dans l'Etang neuf, traduisant probablement un signe de dégradation du milieu. Elle est toujours présente en 2017 et semble ne pas avoir évolué.

➤ *Evolution de la végétation aquatique*

D'après l'évaluation du plan de gestion 2006-2012, il a également été observé une régression des groupements végétaux aquatiques sensibles à l'eutrophisation (groupements à *Potamogeton acutifolius*, *Potamogeton lucensis*) au profit des groupements plus polluo-tolérants. En revanche, en 2017, on observe quelques changements par rapport à 2013 comme la nette progression des herbiers à *Najas marina* (groupement des eaux mésotrophes à eutrophes) au niveau des deux étangs (Etang de la Horre et Etang Neuf). De plus, l'herbier à *Nymphoides peltata* (groupement des eaux mésotrophes à eutrophes), disparu depuis 2001, a été revu en 2017 au niveau de l'Etang de la Horre.

Les herbiers aquatiques sont à la base de l'écosystème, ils servent de zones refuges et de ressources alimentaires pour de nombreuses espèces. Leur dégradation voire leur disparition pourraient expliquer les faibles populations de cladocères, d'odonates ou encore la baisse de nidification des anatidés.

➤ *Evolution de la végétation pionnière des zones exondées*

L'évaluation du plan de gestion 2006-2012 note la faible expression, au niveau de l'Etang de la Horre, des groupements végétaux pionniers liés à l'absence d'exondation. Ces groupements semblent avoir progressés depuis, probablement grâce aux modifications de la gestion des niveaux d'eau, puisque l'on note au niveau des deux étangs (Etang de la Horre et Etang neuf) la réapparition en 2017 de zones exondées oligo-mésotrophe à *Carex bohemica* et *Eleocharis ovata* ainsi que de zones exondées eutrophes à *Ranunculus sceleratus* et *Bidens cernua*.

Plusieurs facteurs potentiels pourraient expliquer la dégradation de ces différents habitats constatée dans l'évaluation du plan de gestion 2006-2012 : l'enrichissement du milieu en éléments nutritifs en provenance du Ru de Chevry, le déséquilibre au sein du peuplement piscicole en faveur des carpes et la gestion des niveaux d'eau maintenus le plus haut possible tout au long de l'année.

Milieus ouverts :

La surface des milieux ouverts sur la réserve est restreinte et dans un état de conservation variable.

➤ *Evolution de la friche à *Solidago gigantea* (situé dans le secteur dit « prairie du ru Chevry »)*

L'évaluation du plan de gestion 2006-2012 montre que la lutte contre le Solidage (*Solidago gigantea*) par fauche avec exportation au niveau de la zone ouverte du ru de Chevry semble seulement limiter son développement mais pas le faire régresser. En 2017, cette zone est toujours envahie par le Solidage. Cette espèce invasive tend à homogénéiser et banaliser le milieu.

➤ *Evolution de l'ancienne peupleraie*

La peupleraie, située au sud-est de la réserve, a été exploitée en 2008 et les souches ont été arasées. La reconversion de l'ancienne peupleraie en prairie a permis de développer les milieux ouverts. Lors de l'évaluation du plan de gestion 2006-2012, ce secteur présentait un aspect prairial et abritait une nouvelle espèce patrimoniale, *Poa palustris*. Cependant suite l'interruption de la gestion en 2013 et donc de la fauche pendant 4 ans, le milieu a évolué vers une cariçaie à *Carex riparia*. Ces milieux ouverts abritent une flore et une faune (lépidoptères, orthoptères, etc.) spécifiques et offrent des zones de chasse pour les chiroptères et l'avifaune.

Milieu forestier :

Seul le Bois du Jac représente une surface boisée importante et d'un seul tenant. Avant 2017, le bois du Jac n'avait jamais fait l'objet d'une étude particulière décrivant précisément le peuplement forestier, seul un plan simple de gestion existe (2006-2020). L'inventaire du peuplement forestier du bois du Jac réalisé en 2017 montre que les très gros bois sont sous-représentés (<10% de la surface terrière totale). La moitié de la surface terrière est représentée par les petits bois et le taillis. Enfin, il y a près de 6 arbres morts à l'hectare mais plus de 80% sont des petits bois et bois moyens. Ce boisement jeune nécessite de laisser vieillir certains arbres, notamment pour offrir des gîtes à différentes espèces de chiroptères et de laisser des arbres morts pour favoriser la faune saproxylique et xylophage qui constitue une grande part de la biodiversité forestière et une ressource alimentaire importante. Les activités forestières dans cette parcelle devront donc être adaptées à ces enjeux.

Le reste des boisements de l'Etang de la Horre n'a jamais fait l'objet d'étude particulière. La non intervention dans ces milieux permet également de favoriser les espèces mentionnées ci-dessus.

2– La Flore

a. Etat des connaissances

Tableau 7 : Liste de la bibliographie et des campagnes de terrain réalisées

Observateurs/ Années	Méthodologie	Bibliographie
Bulletin de la société de sciences naturelles et d'archéologie de la Haute-Marne., 1997		Flore et végétation de l'étang de la Horre (Haute-Marne et Aube)
GREFFE., 2002		Cartographie de la végétation de l'étang de la Horre, de l'étang neuf et du bois du Jac
GAGEA., 2003		Cartographie des habitats du site Natura 2000, Etang de la Horre
GAGEA., 2009		Suivi botanique de la reconversion d'une peupleraie en prairie - 2008
GAGEA., 2009		Cartographie et suivi de la végétation fauchée au nord du ru de Chevry - 2008
GAGEA., 2013		Cartographie des habitats de l'étang neuf sur la réserve naturelle nationale
GAGEA., 2013		Evaluation de l'évolution des ceintures d'hélophytes et des herbiers de macrophytes de l'Étang de la Horre sur la RNN
Petit., 2017		Plan de gestion 2019- 2028 de la RNN de l'Étang de la Horre - Cartographie des habitats

Sur le site, on peut considérer que la connaissance sur les plantes à fleurs est bonne. Les prospections ont été réalisées à la période optimale de végétation mais pas sur l'ensemble de la période de végétation (tableau 8). Ces inventaires devront être complétés dans les prochaines années afin d'avoir un relevé exhaustif de la végétation présente sur le site avec des notions d'abondance.

Tableau 8 : Etat des lieux de la flore

Code site	10056 LA HORRE
Champignons	0
Algues	★
Lichens	0
Bryophytes	0
Ptéridophytes	0
Phanérogames	★★

Légende :

Nul (0) : aucun inventaire sur le site

Faible (★) : quelques inventaires mais qui ne couvrent pas l'ensemble de la période d'observation

Moyen (★★) : inventaires couvrant l'ensemble de la période d'observation **ou** localisation et estimation des abondances des espèces patrimoniales

Bon (★★★) : inventaires couvrant l'ensemble de la période d'observation **et** localisation et estimation des abondances des espèces patrimoniales

Annexe 12 : Liste des études et suivis menés sur la RNN

b. Commentaires et évaluation patrimoniale

Carte 10 : Localisation de la flore patrimoniale

Plusieurs listes d'espèces végétales ont été établies sur la réserve de La Horre, notamment dans le cadre de différentes études menées avant 2016 (cf. annexe 12) et à l'occasion de la mise à jour de la cartographie des habitats en 2017. Ces différentes données ont été prises en compte pour la réalisation des listes d'espèces.

Ainsi, entre 1997 et 2018, 347 espèces végétales et 24 espèces de phytoplancton ont été recensées sur la réserve. Cette diversité floristique remarquable est notamment liée à la mosaïque d'habitats présents. Parmi les 347 espèces végétales, 17 espèces sont considérées comme patrimoniales (tableau 9).

Annexe 16 : Liste de la flore présente sur la RNN

Tableau 9 : Liste des espèces floristiques patrimoniales

Espèces	Milieu	Localisation sur le site et dernière année d'observation	Statut de protection et menace					Valeur patrimoniale	Responsabilité du site	Degré de menace	Evolution	
			DH	PN	PR	LRN	LRR				2001-2013	2013-2017
Espèces observées sur les 10 dernières années												
<i>Eleocharis ovata</i> Scirpe à Inflorescence ovoïde	Zone exondée	Etang de la Horre, étang neuf (2017)	-	-	✓	-	LC	★★	★★	★★	↘	↗ (au moins 10 stations)
<i>Ranunculus lingua</i> Grande douve	Cariçaie	Etang de la Horre – bassin nord (2017)	-	✓	-	-	VU	★★★	★★	★★★	↘	? (2 stations en 2017)
<i>Nymphoides peltata</i> Faux-nénuphar	Etang	Etang de la Horre (2017)	-	-	-	-	EN	★★	★★★	★★★	? (1 station en 2001)	↗ (2 stations en 2017)
<i>Lemna gibba</i> Lentille d'eau bossue	Etang	Etang de la Horre, étang neuf (2017)	-	-	-	-	VU	★	★★	★	↘ (non revue)	↗ (1 station en 2017)
<i>Vitis vinifera subsp. sylvestris</i> Vigne sauvage	Forêt	Bois du Jac (2012 et 18 pieds en 2007)	-	✓	✓	-	EN	★★★	★★★	★	= (18 pieds en 2007)	?
<i>Poa palustris</i> Pâturin des marais	Roselière, cariçaie	Queue du bassin nord, ancienne peupleraie (2009-2013)	-	-	✓	-	EN	★★★	★	★	↗	?
<i>Carex vulpina</i> Laîche des renards	Cariçaie	2017	-	-	-	-	VU	★	★	★	? (1 station en 2017)	?
<i>Potamogeton acutifolius</i> Potamot à feuilles aiguës	Etang	A proximité de la station de baguage (2013)	-	-	-	-	VU	★	★★★	★★★	↘ (1 station)	?
<i>Rumex palustris</i> Patience des marais		Queue du bassin nord (2009-2013)	-	-	-	-	CR	★★	★★★	★★	= (rares pieds)	?
<i>Potentilla supina</i> Potentille couchée	Bord d'étang	Bordure d'étang à proximité de l'ancienne peupleraie (2013)	-	-	-	-	VU	★	★★★	★	↗	?

Espèces	Milieu	Localisation sur le site et dernière année d'observation	Statut de protection et menace					Valeur patrimoniale	Responsabilité du site	Degré de menace	Evolution	
			DH	PN	PR	LRN	LRR				2001-2013	2013-2017
<i>Thelypteris palustris</i> Fougère des marais	-	Etang de la Horre - (2013)	-	-	✓	-	NT	★★	★	★	= (2 stations)	? (non revue)
<i>Leucojum aestivum</i> Nivéole d'été	-	2009-2013	-	✓	-	-	NA	★★	★	★★	↗ (découverte)	? (non revue)
Espèces non observées depuis plus de 10 ans												
<i>Trapa natans</i> Châtaigne d'eau	Etang	Etang neuf (2001)	-	-	✓	-	VU	★★	★★	★★★★	↘ (non revue)	= (non revue)
<i>Epipactis purpurata</i> Epipactis pourpre	Forêt	Extrémité sud du Bois du Jac (2001)	-	-	✓	-	NT	★★	★	★★★★	?	?
<i>Ruscus aculeatus</i> Petit houx	Forêt	Extrémité ouest du bois du Jac (2001)	✓	✓	-	-	LC	★★★★	★★★★	★★★★	?	?
<i>Trifolium ochroleucon</i> Trèfle jaunâtre	-	2005	-	-	-	-	VU	★	★	★★★★	?	?
<i>Potamogeton compressus</i> Potamot comprimé	-	1999	-	-	-	✓	CR	★★★★	★★★★	★★★★	?	?

Légende :**Statut protection / menaces**

DH = Directive « Habitats-Faune-Flore » (DIRECTIVE 92/43/CEE)

PN = Protection nationale (Arrêté ministériel du 20 janvier 1982, modifié par l'arrêté du 31 août 1995)

PR = Protection régionale (Arrêté préfectoral du 8 février 1988)

LRN = Liste rouge nationale (OLIVIER L., GALLAND J.-P. & MAURIN H., 1995).

LRR = Liste rouge régionale (Collectif CSRPN, 2018) : → LC : préoccupation mineure ; NT : quasi menacée ; VU : vulnérable ; EN : en danger d'extinction ; CR : en danger critique d'extinction ; RE : disparue ; NA : non appliqué

Valeur patrimoniale = Très Forte (★★★★), Forte (★★), Moyenne (★)

Degré de menace sur le site = Fort (△△△), Moyen (△△), Faible (△)

Planche photographique des espèces végétales patrimoniales



Eleocharis ovata










Ranunculus lingua

Carte 10 : Localisation de la flore patrimoniale

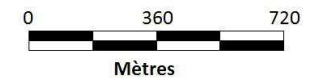


"RNN de l'Étang de la Horre"
Communes de Lentilles, Droyes et Puellemontiers

LOCALISATION DES ESPÈCES VÉGÉTALES PATRIMONIALES OBSERVÉES EN 2017

-  Périmètre de la RNN
-  *Nymphoides peltata*
-  *Lemna gibba*
-  *Potamogeton nodosus*
-  *Ranunculus lingua*
-  *Eleocharis ovata*
-  *Carex vulpina*

N
1



Plan de gestion 2019 - 2028

© Conservatoire d'espaces naturels
de Champagne-Ardenne - 2017
Source : IGN BDOrthophoto 2017©

c. Description des espèces exogènes invasives ou susceptibles de l'être

Carte 11 : Localisation des espèces végétales exogènes invasives

Une espèce exogène invasive avérée a été observée en 2017 sur la réserve : le Solidage glabre (*Solidago gigantea*).

Cette espèce a pris beaucoup d'ampleur depuis plus de 10 ans. C'est une plante vivace invasive, originaire d'Amérique du nord. Sur le site, elle a profité des travaux de curage du ru de Chevry et d'arrachage de saulaie pour s'installer et coloniser très largement le secteur. Elle se substitue à la flore locale et élimine les concurrentes en se développant en nappes quasi monospécifiques.

Tableau 10 : Liste des espèces végétales exotiques envahissantes

Espèces	Milieu	Statut en Champagne-Ardenne		
		A	P	O
<i>Solidago gigantea</i> Solidage glabre	Cariçaie	✓	-	-

Légende :

Statut en fonction de l'impact environnemental

(liste hiérarchisée des espèces exogènes invasives ou susceptibles de l'être en Champagne-Ardenne, 2010, MNHN-CBNBP)

A = Espèce invasive avérée

P = Espèce invasive potentielle

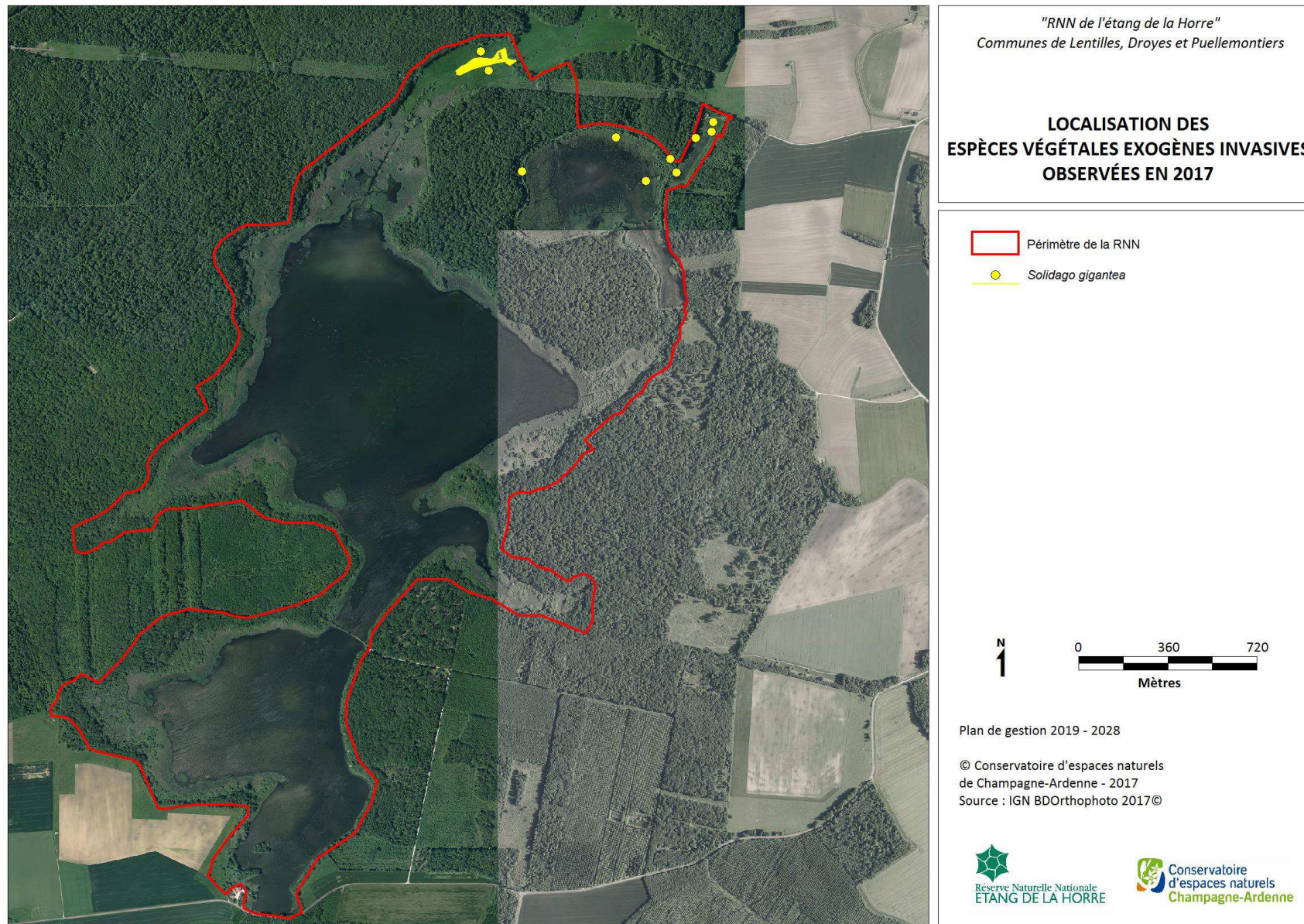
O = Espèce en observation

Planche photographique des espèces exogènes invasives ou susceptibles de l'être



Solidago gigantea

Carte 11 : Localisation des espèces végétales exogènes invasives



d. Conclusion de l'évaluation du précédent plan de gestion 2006-2012 et observations liées à la cartographie des habitats en 2017

Les tendances indiquées dans le tableau 9, entre 2001 et 2013 correspondent aux conclusions de l'évaluation du précédent plan de gestion 2006-2012 (Guillemot & Monin, 2013). Les tendances indiquées entre 2013 et 2017 sont basées sur les observations faites lors de la cartographie en 2017 et ne s'appuient pas sur un suivi spécifique standardisé. En effet pour certaines espèces, il a été possible d'estimer une tendance lorsque des données quantitatives étaient disponibles ou lorsque ces espèces étaient absentes lors des études entre 2001 et 2013 mais ont été observées en 2017 ou inversement.

L'évaluation du plan de gestion 2006-2012 indique que depuis 1989, la végétation des étangs s'est nettement dégradée avec une perte de la biodiversité marquée et une nette régression des populations d'espèces végétales remarquables.

Flore aquatique

L'évaluation du plan de gestion 2006-2012 indique également que certaines espèces aquatiques sont en danger réel de disparition sur le site. En effet, une seule station de Potamot à feuilles aiguës (*Potamogeton acutiflorus*) a été observée en 2013 et n'a pas été revue en 2017. En revanche, le Faux-nénuphar (*Nymphoides peltata*) qui n'avait pas été revu depuis plusieurs années, a été de nouveau observé en 2017 (seules deux stations de quelques individus).

Flore des zones exondées

Un certain nombre d'espèces remarquables sur le site sont des espèces à éclipses dont beaucoup sont limitées aux espèces d'exondation. L'absence d'exondation entre 2001 et 2012 au niveau de l'étang de la Horre ne leur permettait pas de s'exprimer. Globalement à cette période, il y a une tendance à l'affaiblissement général des populations d'un bon nombre de ces espèces rares. Néanmoins, l'assec prolongé réalisé en 2008 sur l'étang Neuf, a permis la réapparition d'espèces patrimoniales et notamment le Scirpe à inflorescence ovoïde (*Eleocharis ovata*). En 2017, certaines de ces espèces ont également été observées.

Flore des milieux rivulaires

D'après l'évaluation du plan de gestion 2006-2012, le nombre de stations et les populations de Grande douve (*Ranunculus lingua*), plante protégée au niveau national, ont diminué. Les observations de 2017 semblent montrer une stabilisation des populations.

Flore des milieux ouverts

L'évaluation du plan de gestion 2006-2012 montre que la lutte contre le Solidage (*Solidago gigantea*) par fauche avec exportation au niveau de la zone ouverte du ru de Chevry semble seulement limiter son développement mais pas le faire régresser. En 2017, cette zone est toujours envahie par le Solidage. Quelques pieds s'observaient également déjà dans les roselières lors de l'évaluation du plan de gestion 2006-2012 mais le niveau d'eau limite le développement. Des stations sont également nombreuses le long du chemin qui mène vers l'étang Neuf.

L'évaluation du plan de gestion 2006-2012 indique une diminution des espèces végétales nitrophiles dans l'ancienne peupleraie. Les inventaires de 2017 montrent la faible abondance de ces espèces.

Flore forestière

Une prospection menée en 2007 a permis de compter 18 pieds de Vigne sauvage (*Vitis vinifera subsp. Sylvestris*). L'espèce était toujours présente en 2012. Aucun suivi spécifique n'a été mené en 2017, année durant laquelle l'espèce n'a pas été revue. La présence de cette espèce nécessite de maintenir les arbres hôtes.

3 - La faune

a. Etat des inventaires

Tableau 11 : Etat synthétique des connaissances sur la faune

Domaines	Observateurs	Années	Méthodologie	Publication	Etat des connaissances
Araignées	Faune Champagne-Ardenne	2018	Données ponctuelles	-	★
Lepidoptères	Faune Champagne-Ardenne	1999-2018	Données ponctuelles	-	★
	CPIE du Pays de Soulaines	2007-2008-	Inventaires des rhopalocères	Cf. annexe 12	★★
Orthoptères	Faune Champagne-Ardenne	2011-2018	Données ponctuelles	-	★
	CPIE du Pays de Soulaines	2007-2008-	Inventaires	Cf. annexe 12	★★
Coléoptères	Faune Champagne-Ardenne	2018	Données ponctuelles	-	★
Odonates	Faune Champagne-Ardenne	2009-2018	Données ponctuelles	-	★
	MARTINIA	1992	Inventaire	Cf. annexe 12	★★
	GREFFE	2001	Recherche des espèces de la DH	Cf. annexe 12	★★
	CPIE du Pays de Soulaines	2006 à 2008	Inventaires	Cf. annexe 12	★★
	ONCFS	2011-2012	Inventaires	Cf. annexe 12	★★
	CENCA	2017	Protocole standardisé	Etudes et suivis scientifiques 2017 RNN de l'Etang de la Horre	★★
Cerambycides	CPIE du Pays de Soulaines	2007-2008	Données ponctuelles	Cf. annexe 12	★
Coccinellidés	CPIE du Pays de Soulaines	2007-2008	Données ponctuelles	Cf. annexe 12	★
Hyménoptères	Faune Champagne-Ardenne	2018	Données ponctuelles	-	★
Amphibiens	Faune Champagne-Ardenne	2010-2018	Données ponctuelles	-	★
	CANE	2002	Inventaire N2000	Cf. annexe 12	★★
	ONCFS	2011 à 2013	Prospections à vue, pose de nasse et troubleau	Cf. annexe 12	★★★
	CPIE	2011 et 2016-2017	Pop amphibien spécifique Triton crêté	CPIE, 2018. Etude sur le Triton crêté en Champagne-Ardenne, tome 1 et 2	★★★★

Domaines	Observateurs	Années	Méthodologie	Publication	Etat des connaissances
Reptiles	Faune Champagne-Ardenne	1996-2018	Données ponctuelles -	-	★
	ONCFS	2006 à 2014	Données ponctuelles	-	★
Poissons	Faune Champagne-Ardenne	1999-2018	Données ponctuelles	-	★
	CSP	2001 et 2003	Inventaires	Cf. annexe 12	★★
	Pisciculture Bachelier, CENCA	2010 à 2012 2016 à 2018	Données ponctuelles lors des pêches	Rapports d'activités RNN de l'étang de la Horre, année 2012, 2016 et 2017	★
Mammifère	Faune Champagne-Ardenne	1991-2018	Données ponctuelles	-	★
	J. Chevallier	2016-2017	Suivi par pièges photos	Etudes et suivis scientifiques 2017 RNN de l'Etang de la Horre	★★
Chiroptères	CPNCA	2002	Capture/écoute / recherche de gites	Cf. annexe 12	★★★
	CENCA	2012	Capture/écoute / recherche de gites	Cf. annexe 12	★★★
	CENCA	2017	Capture/écoute	Etudes et suivis scientifiques 2017 RNN de l'Etang de la Horre	★
Oiseaux	Faune Champagne-Ardenne	1936-2018	Données ponctuelles	-	★★
	CPIE du Pays de Soulaines	2006 à 2018	Protocoles standardisés	Cf. annexe 12 ; Bilans du programme STOC-ROZO 2016 et 2017	★★★
	ONCFS	2011 à 2013	Protocoles standardisés	Cf. annexe 12	★★★
	CENCA	2016-2017	Protocole standardisé	Etudes et suivis scientifiques 2017 RNN de l'Etang de la Horre	★★★
Cladocères	Association Nature du Nogentais	2007	Inventaire	Cf. annexe 12	★
<i>Vertigo moulinsiana</i> et <i>angustior</i>	CPIE des Collines normandes	2010	Inventaire N2000	Cf. annexe 12	★
Macroinvertébrés benthiques et mollusques	CEMAGREF	2002	Diagnose de l'Etang de la Horre	Cf. annexe 12	★

Légende :

Nul (0)

Faible (★) : inventaires ne couvrant pas l'ensemble de la saison d'activité biologique

Moyen (★★) : inventaires couvrant l'ensemble d'une saison, avec éventuellement des notions d'abondance

Bon (★★★) : inventaires couvrant plusieurs saisons dans leur ensemble, avec des notions d'abondance

Annexe 12 : Liste des études et suivis menés sur la RNN

b. Synthèse et statut des espèces faunistiques à enjeux

La réserve de l'Etang de la Horre possède une richesse faunistique exceptionnelle. L'écosystème d'étang permet d'accueillir un grand nombre d'oiseaux qui y trouvent refuge pour se reproduire, se nourrir, se reposer ou hiverner mais également d'autres groupes d'espèces tels que les poissons, les odonates, les amphibiens ou les mammifères.

Les inventaires réalisés depuis plusieurs années sur le site ont permis de recenser un grand nombre d'espèces.

Parmi elles, beaucoup sont remarquables à l'échelle du Grand Est ou au niveau national et ont une forte valeur patrimoniale de par leur statut et /ou leur rareté dans la région. Les espèces considérées comme remarquables figurent donc sur l'annexe I de la directive « Oiseaux » ou annexe II de la directive « Habitat-Faune-Flore » et/ou sur la liste rouge nationale et/ou sur la liste rouge de Champagne-Ardenne. Ces espèces sont représentées en gras dans la liste complète en annexe 17. Le tableau 12 indique le nombre d'espèces remarquables par rapport au nombre total d'espèces.

Tableau 12 : Synthèse du nombre d'espèces par groupe et du nombre d'espèces remarquables (observées depuis 2005)

Domaine	Nombre d'espèces remarquables	Nombre d'espèces recensées
Rhopalocères	4	41
Hétérocères	0	4
Coléoptères	0	2
Orthoptères	3	21
Hyménoptères	0	1
Cerambycidae	0	3
Coccinellidea	0	3
Odonates	10	44
Araignées	0	21
Macro-invertébrés benthiques	0	0
Crustacés	0	35
Mollusques	1	3
Amphibiens	3	10
Reptiles	1	5
Poissons	3	20
Mammifères	4	29
Chiroptères	6	15
Oiseaux	33	212

Certaines espèces présentent un enjeu plus particulier car la réserve possède une responsabilité certaine vis-à-vis de leur préservation. Il s'agit d'espèces dont la fréquence ou l'effectif sur le site est important comparés aux effectifs ou fréquences à l'échelle régionale ou nationale. Les actions de ce plan de gestion visent plus particulièrement ces dernières (tableaux 13 à 15).

Tableau 13 : Synthèse des espèces d'oiseaux nicheurs à enjeux

Espèces	Dernière année d'observation	Tendance	Statut de protection et menace				Valeur patrimoniale	Degré de menace
			DO	PN	LRN	LRR		
Bihoreau gris <i>Nycticorax nycticorax</i>	2018	?	I	✓	NT	R	★★	?
Blongios nain <i>Ixobrychus minutus</i>	2018	→ou↗	I	✓	EN	E	★★★★	△△△
Bruant des roseaux <i>Emberiza schoeniclus</i>	2018	↘	-	✓	EN	-	★	△△△
Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i>	2018	↘	I	✓	NT	V	★★	△△△
Rousserolle turdoïde <i>Acrocephalus arundinaceus</i>	2018	?		✓	VU	V	★★★★	△△
Gorgebleue à miroir <i>Luscinia svecica</i>	2018	?	I	✓	-	V	★★	△△
Locustelle lusciniôïde <i>Locustella luscinioides</i>	2018	?	-	✓	EN	E	★★★★	△△
Oie cendrée <i>Anser anser</i>	2018	↗	II et III	-	VU	-	★★	?
Sarcelle d'hiver <i>Anas crecca</i>	2018	?	II et III	-	VU	V	★★	?
Canard souchet <i>Anas clypeata</i>	2018	?	II et III	-	-	V	★★	?

Tableau 14 : Synthèse des espèces disparues d'oiseaux nicheurs à enjeux

Espèces	Dernière année d'observation	Tendance	Statut de protection et menace				Valeur patrimoniale
			DO	PN	LRN	LRR	
Butor étoilé <i>Botaurus stellaris</i>	2001	Disparue	I	✓	VU	E	★★★★
Héron pourpré <i>Ardea purpurea</i>	2008	Disparue	I	✓	-	E	★★

Tableau 15 : Synthèse des espèces ornithologiques hivernantes ou migratrices à enjeux

Espèces	Dernière année d'observation	Tendance	Statut de protection et menace				Valeur patrimoniale	Degré de menace
			DO	PN	LRN	LRR		
Grue cendrée <i>Grus grus</i>	2018	→	I	✓	NT		★★	△△
Cygne de Bewick <i>Cygnus colombianus bewickii</i>	2018	↗	I	✓	EN		★★★★	△△
Pyguargue à queue blanche <i>Haliaeetus albicilla</i>	2018	↗	I	✓	CR (nicheur)		★★★★	?
Harle piette <i>Mergellus albellus</i>	2018	→	I	✓	VU		★★★★	?

Légende :

An I DO = Annexe I de la Directive « Oiseaux » (DIRECTIVE 2009/147/EC)

An II DHFF = Annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » (DIRECTIVE 92/43/ECC)

An IV DHFF = Annexe IV de la Directive « Habitats » (DIRECTIVE 92/43/ECC)

PN = Protection nationale (Arrêté ministériel du 29 octobre 2009)

LRN = Liste rouge nationale

LRR = Liste rouge régionale

Annexe 17 : Liste de la faune présente sur la RNN

Annexe 18 : Fiches descriptives des espèces faunistiques à enjeux

c. Conclusion de l'évaluation du précédent plan de gestion

Avifaune migratrice et hivernante

L'évaluation du précédent plan de gestion indique un relativement bon état des populations d'oiseaux migrateurs et hivernants, avec une diversité et des effectifs importants, notamment grâce à la baisse des niveaux d'eau lors des pêches automnales. La RNN de l'Étang de la Horre située entre les grands lacs réservoirs du Der et de la Forêt d'Orient aubois est un lieu majeur de repos et d'alimentation pour les oiseaux d'eau en période migratoire et d'hivernage. Une trentaine d'espèces sont connues et, pour certaines, les effectifs sont souvent importants : canards de surface et canards plongeurs, Oie cendrée, Cygne de Bewick, Grèbe huppé, Foulque macroule, Grue cendrée et limicoles. Le site est également utilisé de juillet à août par des anatidés en mue, en particulier le Canard colvert, le Canard chipeau et le Fuligule milouin. Le dernier rapport scientifique de l'ONCFS (2013) rappelle que « la RNN joue un rôle incontestable pour les oiseaux d'eau migrateurs et hivernants, d'autant plus qu'elle est insérée dans le complexe de zones humides qu'est la Champagne humide ». Un suivi précis a été organisé jusqu'en 2013 (comptages mensuels ou décennaires) de septembre à février mais l'absence de comptage entre mars et août ne permet pas d'apprécier correctement l'intérêt du site en été. La reprise de la gestion par le CENCA et l'organisation de comptages mensuels sans interruption à partir d'août 2016 fait évoluer ce postulat.

Le rapport d'évaluation du précédent plan de gestion 2006-2012 (Guillemot & Monin, 2013) cite que le maximum d'hivernants (hors Grue cendrée qui a elle seule peut atteindre à l'automne les 5 000 individus en dortoir) a été observé en décembre 2012 avec 6 318 oiseaux dont 3 360 Vanneaux huppés et 1 467 Sarcelles d'hiver. Durant ce même mois, l'ONCFS constatait un effectif global d'oiseaux d'eau similaire sur le complexe Lac du Der/Étangs d'Outines dont la surface totale est pourtant 13 fois supérieure à l'étang de la Horre. Mi-décembre 2017, un total de 19 880 oiseaux d'eau a été observé sur la RNN dont 10 000 Vanneaux et 7 500 Grues cendrées en dortoir, effectifs jamais signalés auparavant. Durant ce mois, l'effectif de la Grue cendrée était de 16 660 sur le lac du Der, soit un ratio effectif/surface (R.E/S) de 2,2 en faveur de la RNN.

A partir d'octobre, l'étang de la Horre est en pêche et selon les niveaux d'eau les effectifs fluctuent rapidement selon la spécialisation des espèces. Le site reste utilisé par l'Oie cendrée (avec 150 à 250 oiseaux, le Cygne de Bewick (100 à 310) et le Pygargue à queue blanche (1 à 3 oiseaux observés). Les effectifs du Cygne de Bewick peuvent représenter 90 % de l'effectif hivernant en Champagne humide comme lors du mois de janvier 2017.

Quelques données estivales ponctuelles sont connues comme en juillet 2013 : 830 Fuligules milouins, 2010 Foulques et 224 Grèbes huppés...

Une comparaison rapide de quelques effectifs avec les lacs réservoirs aubois, seuls sites suivis mensuellement de longue date, permet d'apprécier l'intérêt de la RNN pour juillet et août 2016 et pour l'année 2017. Pour mémoire, les trois lacs réservoirs aubois sont onze fois plus vastes que la RNN. En utilisant le ratio des effectifs « lacs aubois/RNN Horre » qui devrait donner le résultat de n=11 si les effectifs sont proportionnels à la surface, on obtient deux groupes :

- un premier, dans lequel la RNN joue un rôle important en accueillant plus d'oiseaux (Grèbe huppé, R.E/S de 1,8 à 5,3 ; Canard chipeau, R.E/S de 0,001 à 0,13 ; Fuligule milouin, R.E/S de 0,002 à 0,03 ; Foulque, R.E/S de 6,9 à 7,5) ;
- un second, dans lequel les lacs aubois sont préférés (Cygne tuberculé, R.E/S de 10,2 à 16,4 ; Canard colvert, R.E/S de 12,2 à 33,7).

Les ratios sur les effectifs totaux indiquent que la Horre est un site de première importance régionale pour le stationnement des oiseaux d'eau (R.E/S d'une moyenne totale comprise entre 2,08 et 4,4).

Avifaune nicheuse

En revanche la situation est plus préoccupante en ce qui concerne les populations d'oiseaux nicheurs. Les données de suivis présentées dans l'évaluation du plan de gestion 2006-2012 indiquent en effet un effondrement des populations de la plupart des oiseaux d'eau (anatidés, grèbes, rallidés, ardéidés) pour lesquelles la RNN était considérée comme une excellente zone de reproduction. Ces suivis confirment la disparition d'espèces à enjeux en tant que nicheuses comme le Héron pourpré ou le Butor étoilé, espèces qui avaient en partie justifiées la création de la réserve. Les conditions favorables à l'accueil de l'avifaune paludicoles en période de nidifications ont été largement altérées. En effet, les déséquilibres trophiques de l'étang ont causé une dégradation et une homogénéisation des végétations aquatiques et rivulaires. De plus, le maintien constant de niveaux d'eau trop hauts depuis les années 90 a entraîné le vieillissement des roselières à *Phragmites australis* et la diminution de leur superficie, habitat indispensable à l'accueil des oiseaux paludicoles.

La RNN conserve cependant une grande importance en tant que site de nidification avec la présence d'espèces nicheuses rares à très rares en Champagne-Ardenne telles que le Blongios nain (4 chanteurs en 2017 et 7 en 2018), la Gorgebleue à miroir (maximum de 12 couples en 2017 et 19 en 2018), la Locustelle lusciniôïde (maximum de 12 couples en 2017 et 14 en 2018), la Rousserole turdoïde (maximum de 34 couples en 2017 et 62 en 2018), le Busard des roseaux (1 couple en 2017 et 2018), la Sarcelle d'hiver (3 nichées en 2018) ou encore le Canard souchet (1 nichée en 2018), etc. La réserve figure également parmi les rares sites de nidification de l'Oie cendrée (3 nichées en 2017 et 5 en 2018) en Champagne-Ardenne.

Pour la plupart de ces espèces, l'évaluation du plan de gestion 2006-2012 n'indique pas les tendances d'évolution des populations, les suivis réalisés à l'époque ne le permettant pas. Les protocoles mis en place à partir de 2017 ayant évolués par rapport aux méthodologies antérieures et le recul sur les résultats de 2017 n'étant de toute façon pas suffisant, il n'a pas été possible de comparer les effectifs de 2006 à 2012 avec ceux de 2017, excepté pour certaines espèces dont la détectabilité est plus élevée (Busard des roseaux et Blongios nain par exemple).

Espèces à surveiller

Le site abrite un cortège d'odonate diversifié avec plus de quarante espèces différentes dont une dizaine d'espèces remarquables. La richesse spécifique la plus importante est observée à l'Etang Neuf. De plus certaines espèces rares en Champagne-Ardenne sont présentes comme l'Agrion exclamatif (*Coenagrion pulchellum*), L'Epithèque à deux tâches (*Epitheca bimaculata*) ou la Chlorocordulie à tâches jaunes (*Somatochlora flavomaculata*).

Parmi les amphibiens, le Triton crêté (*Triturus cristatus*) ne constitue pas un réel enjeu sur le site à l'heure actuelle mais l'étude réalisée en 2016 et 2017 sur cette espèce sur les sites N2000 de Champagne-Ardenne (CPIE Pays de Soulaines, 2018) classe la réserve parmi les sites pertinents à suivre pour mesurer l'éventuelle reconquête de l'espèce si des actions de gestion étaient mises en œuvre. L'étude préconise notamment l'approfondissement de la mare qui se situe dans la prairie de l'ancienne peupleraie car sa profondeur actuelle la rend vulnérable à un assèchement précoce. L'espèce semble s'être reproduite à cet endroit en 2016 grâce à une forte pluviométrie permettant à la mare de rester en eau suffisamment longtemps. Cette espèce est donc

à surveiller et la réserve pourra éventuellement participer à des actions mises en œuvre dans le cadre d'un programme d'actions régional.

Pour finir deux espèces inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats-Faune-Flore » se distinguent des autres. Le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) fréquente la cariçaie sous la ligne RTE et les prairies qui longent la partie amont du Ru de Chevry. Le Vertigo de Des Moulins a été observé en 2010 lors d'un inventaire spécifique (CPIE Collines Normandes, 2010), il s'agit d'une espèce peu connue mais la réserve pourrait présenter un intérêt pour sa protection. Les populations avaient été évaluées en bon état de conservation. En 2018 une nouvelle étude Vertigo a relevé environ 500 coquilles de *Vertigo moulinsaina* sur la zone du Ru de Chevry. Ces espèces sont donc à surveiller.

d. Espèces exotiques envahissantes

La réserve n'est pas épargnée par les espèces exotiques envahissantes (tableau 16). Certaines espèces autochtones peuvent également poser problème ponctuellement. Leurs impacts peuvent être des dégradations des ouvrages ou des habitats, comme le Ragondin ou le Rat musqué, une compétition avec les espèces autochtones ou encore la transmission de maladies, comme le *Pseudorasbora parva* ou l'Anodonte chinoise.

Tableau 16 : Synthèse des espèces animales exotiques envahissantes et invasives

Espèces	Domaine	Espèces exotiques envahissante	Dernière année d'observation	Impacts potentiels sur le milieu
Espèces exotiques envahissantes				
Ragondin <i>Myocastor coypus</i>	Mammifère	X	2018	Dégradation des ouvrages / destruction d'habitats / compétition
Rat musqué <i>Ondatra zibethicus</i>	Mammifère	X	2018	Dégradation des ouvrages / destruction d'habitats / compétition
Raton laveur <i>Procyon lotor</i>	Mammifère	X	2018	Compétition/prédation avec espèces autochtones
Goujon asiatique <i>Pseudorasbora parva</i>	Poisson	X	2018	Vecteur de parasites/Prédation et compétition sur espèces autochtones
Poisson chat <i>Ameiurus melas</i>	Poisson	X	2017	Compétition avec espèces autochtones
Perche soleil <i>Lepomis gibbosus</i>	Poisson	X	2017	Compétition avec espèces autochtones
Silure glane <i>Silurus glanis</i>	Poisson	X	2018	Destruction d'habitats et d'espèces / compétition
Moule asiatique <i>Sinanodonta woodiana</i>	Mollusque	X	2016	Compétition avec espèces autochtones
Ecrevisse américaine <i>Orconectes limosus</i>	Crustacée	X	2018	Destruction d'habitats / compétition
Bernache du Canada <i>Branta canadensis</i>	Oiseau	X	2015	Compétition avec espèces autochtones
Canard mandarin <i>Aix galericulata</i>	Oiseau	X	2001	Compétition avec espèces autochtones
Erismature rousse <i>Oxyura jamaicensis</i>	Oiseau	X	1988	Compétition avec espèces autochtones
Ouette d'Egypte <i>Alopochen aegyptiaca</i>	Oiseau	X	2018	Compétition avec espèces autochtones
Ibis sacré <i>Threskiornis aethiopicus</i>	Oiseau	X	Antérieur à 2005	Compétition avec espèces autochtones
Tadorne casarca <i>Tadorna ferruginea</i>	Oiseau	X	2018	Compétition avec espèces autochtones
Espèces autochtones pouvant être problématiques sur la réserve				
Sanglier d'Europe <i>Sus scrofa</i>	Mammifère		2018	Peut nuire au développement d'espèces autochtones/ destruction d'habitats
Carpes sp.	Poisson		2018	Accentuation du phénomène d'eutrophisation

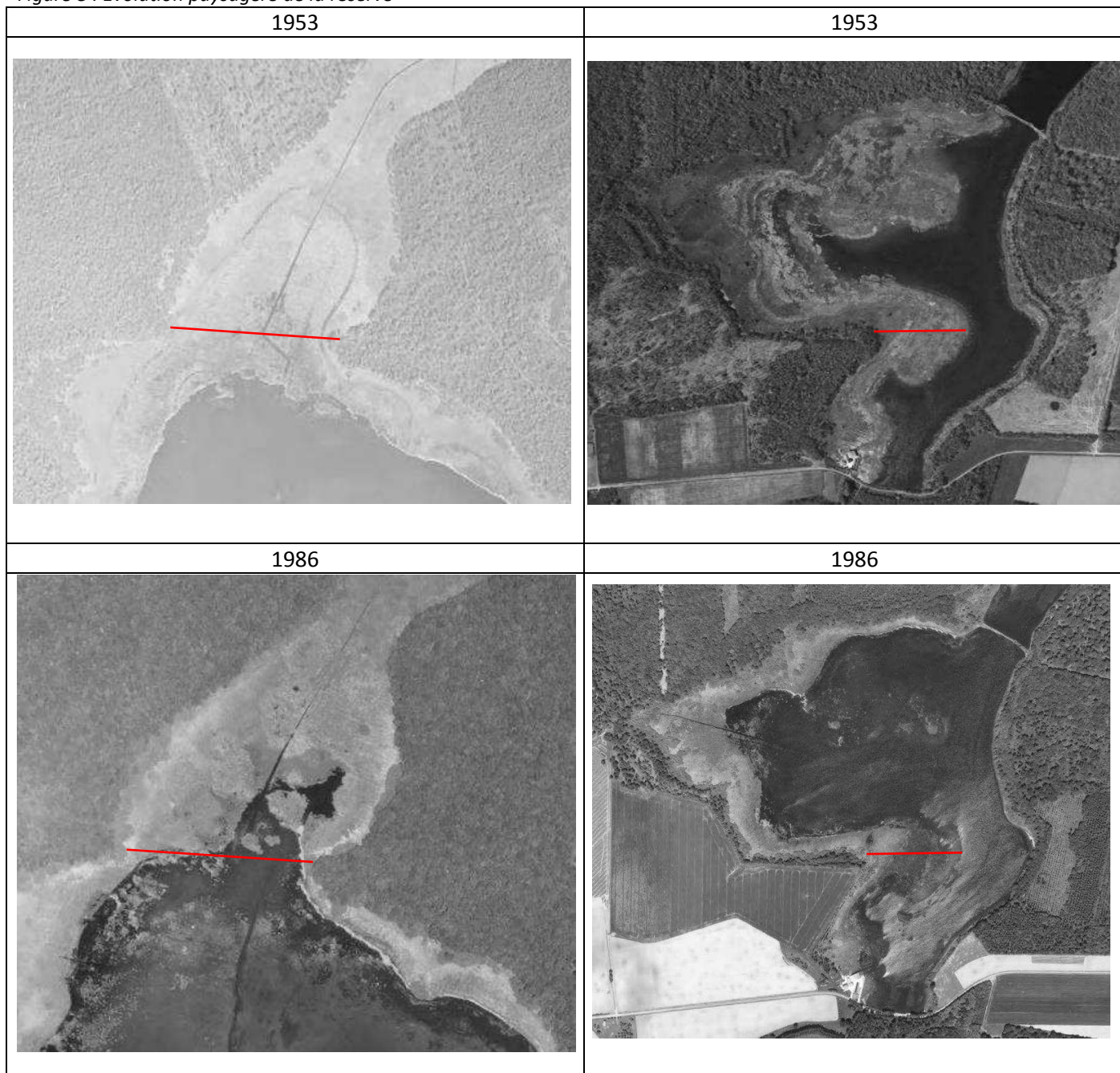
Ces espèces n'ayant pas fait l'objet de suivis spécifiques, il n'est pas possible d'évaluer leur évolution et leur impact réel sur les milieux et espèces de la réserve. Il est possible de mettre en place une gestion pour certaines espèces : battues pour les sangliers, tir ou piégeage pour les ragondins et mise en assec pour les espèces piscicoles, mollusques et crustacés.

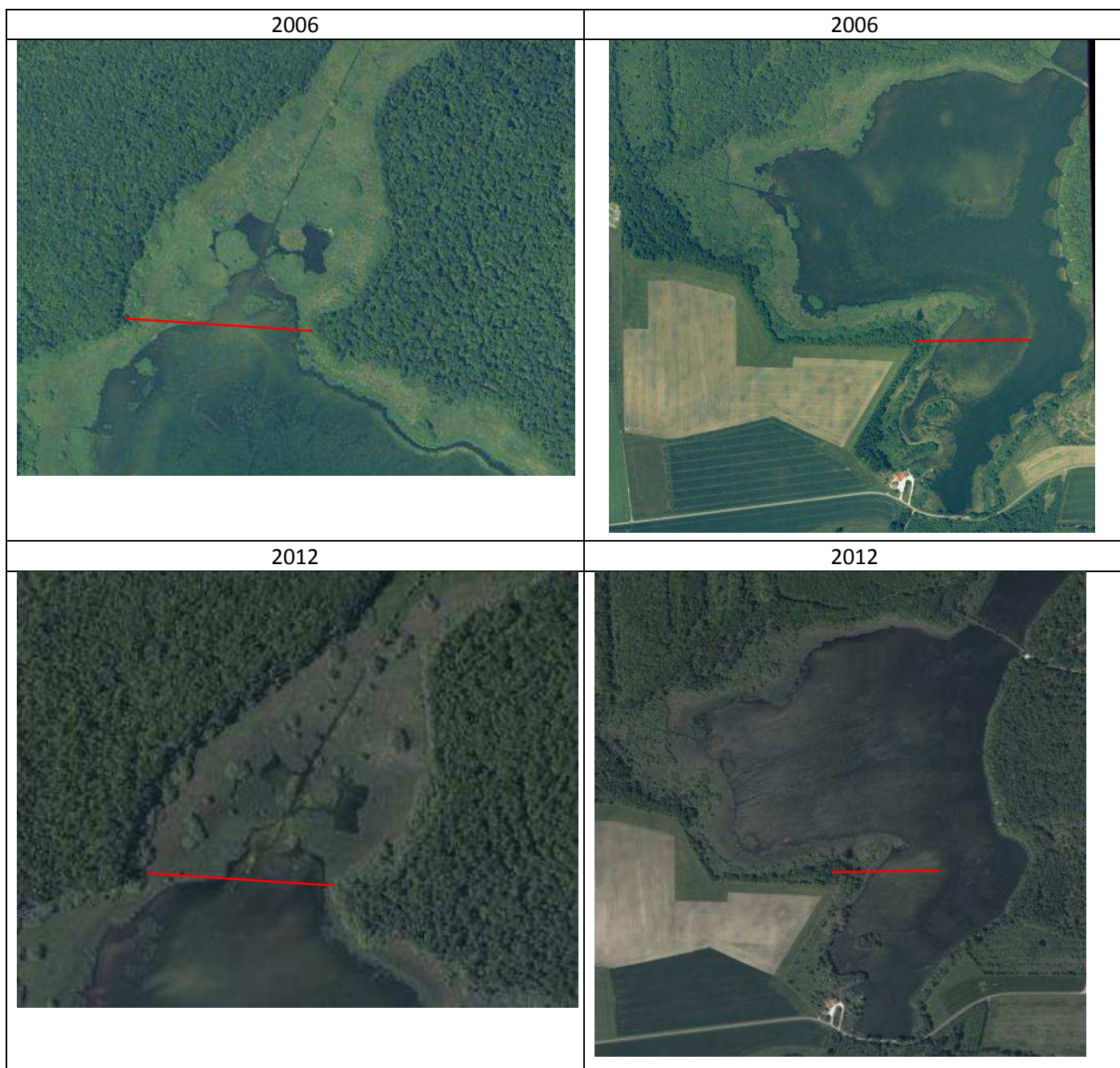
Il n'apparaît pas pertinent de mettre en place une gestion spécifique des autres espèces pour le moment, principalement car l'effet d'une gestion n'aurait pas d'impact significatif sur leur population. De plus il s'agit d'espèces dont la fréquence reste rare et stable sur le site. Une veille quant à l'évolution de la fréquence de ces espèces sur le site reste néanmoins nécessaire.

4 – Paysage

L'étude des photos historiques de la réserve permet d'observer l'évolution des paysages (figure 8). Le front de roselière à l'interface avec l'eau libre a reculé en plusieurs endroits, notamment au niveau des queues d'étang et sur le bassin sud, à partir des années 1980. La réserve a vu se développer la saulaie au détriment des roselières à partir des années 2000. Ces évolutions n'ont pas pu être quantifiées en terme de surface, un travail préalable de géoréférencement des photos historiques serait nécessaire. On peut également noter le déboisement des parcelles à l'ouest du bassin sud, reconverties en culture à partir des années 1980.

Figure 8 : Evolution paysagère de la réserve





III – DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

1 – Vocations et usages passés du site

a. Gestion des étangs

Etang de la Horre

A l'image de tous les étangs piscicoles créés au Moyen-Age par des communautés religieuses, l'étang de la Horre a vraisemblablement toujours été voué à la production piscicole, en particulier de carpes.

La famille Rolin a perpétué cette activité traditionnelle des années 1920 jusqu'à la fin des années 1980.

Elle s'était spécialisée dans la production de carpes marchandes expédiées en Allemagne. Pendant les dix dernières années, la tanche, le gardon et le brochet ont été associés à la carpe en raison du débouché existant. La carpe de consommation de 1,5kg de poids moyen représentait environ 80% de la biomasse. Des silures et des carpes amour ont également été introduits en petit nombre, occasionnellement.

L'étang était mis en pêche et donc en vidange à partir du 1^{er} octobre, tous les ans. Lorsque le bassin nord était vide, le vannage de la digue centrale était fermé et le bassin sud était vidangé à son tour ; le poisson était alors pris au filet. La quantité totale de poisson pêchée annuellement a du varier de 30-35 tonnes (ITAVI, 1988) à 40 tonnes (Rolin, com.pers ; Didier *et al.*, 1989) voire 50 tonnes (Rolin, com.pers). La production nette était estimée à 100kg/hectare selon un système extensif sans fertilisation ni alimentation complémentaire (ITAVI, 1988). L'étang se remplissait ensuite en deux mois environ, parfois moins. Les niveaux d'eau étaient maintenus plus bas que lorsque la gestion fut confié à la pisciculture Bachelier de 1992 à 2016 (Rolin, com.pers). Les vannes demeuraient fermées du 1^{er} mars au 1^{er} octobre. Selon M. Rolin, le peuplement piscicole ne comportait à cette époque ni bouvière ni able de Heckel.

Dans la première moitié du 20eme siècle, les carex étaient fauchés dans les queues d'étang et servaient de litière pour le bétail. Les ceintures de végétation étaient annuellement faucardées dans toutes les zones dont la profondeur excédait 40 à 50 cm. Le produit de faucardage n'était pas exporté. Cette pratique a dû perdurer jusqu'en 1992. Les ceintures boisées étaient exploitées pour le bois de chauffage.

Sur l'Etang de la Horre, un assec de 2 à 3 années consécutives était pratiqué tous les 20 ans (le dernier effectué par la famille Rolin s'étant déroulé de 1969 à 1971. Il s'agissait d'assec cultivés en maïs ou en avoine. Les terres étaient alors chaulées (2tonnes/ha) et fertilisées par l'épandage de fumier, ce qui permettait également le développement de larves d'insectes pour nourrir les poissons (Rolin, com.pers.). A l'occasion des assec les roselières étaient entièrement brûlées, les saules arrachés et les fossés curés.

Après la vente du site, le pisciculteur Heymann s'est vu confier la gestion piscicole en 1988 à titre transitoire. La mise en charge fut de 42kg/ha de carpes, tanches et gardons pour une récolte prévisionnelle de 34 tonnes (production nette estimée à 146kg/ha). A cette époque l'ITAVI estimait le potentiel de production nette de l'étang à 150kg/ha maximum en système extensif.

Le dernier assec de l'Etang de la Horre a été réalisé en 1991, pour réaliser des travaux de réfection de la digue centrale.

Etang Neuf

L'Etang Neuf a été remis en eau dans les années 1980 à la suite d'une culture de peuplier. Vers 1986, son bassin principal a été cloisonné en trois. Jusqu'en 2000, l'étang était exploité en pisciculture classique

extensive (carpes, gardons, brochets et tanches) et pêché tous les 4 ans. La première pêche aurait permis de récolter 15 tonnes de poisson et la dernière 2,5 tonnes.

L'Etang Neuf a été mis en assec en 2008 par l'ONCFS ancien gestionnaire de la réserve. Des travaux ont ainsi pu être réalisés : déclouonnement du bassin principal par la suppression d'une digue sur 300m, reprofilage de l'étang et du chenal principal et arrachage de saules. La pêche de sauvegarde réalisée avant cette mise en assec avait révélé la présence d'un très grand nombre de *Pseudorasbora parva*.

b. Sylviculture

Une culture de peuplier a été réalisée des années 1970 aux années 1980 à l'Etang Neuf.

L'activité sylvicole au Bois du Jac a été planifiée au travers de plans simples de gestion. Le peuplement était conduit en futaie irrégulière (mélange taillis/futaie). Une coupe d'éclaircie portant sur 15% du volume sur pied intervenait tous les quinze ans, la dernière ayant eu lieu en 2003. Les essences exploitées étaient le chêne et secondairement le charme. Les plantations de conifères, probablement antérieures à 1971, représentent environ 5% de la surface forestière.

Une peupleraie se trouvait dans le périmètre de la réserve, derrière la maison de la Horre. Celle-ci a été exploitée en 2008 (abattage, bucheronnage et arasage des souches). La parcelle a ensuite été reconvertie en un milieu type prairie/cariçaie.

c. Gestion cynégétique

A l'Etang de la Horre, l'ancien propriétaire chassait régulièrement toutes les espèces dont la chasse était autorisée : oiseaux d'eau et autres migrateurs, grand gibier, rapaces et petits mammifères (dont la Loutre d'Europe). Les rats musqués et ragondins étaient piégés et tirés lorsque l'étang était gelé.

L'ancien propriétaire de l'Etang Neuf chassait une fois par an (Lefranc, com.pers.)

Au Bois du Jac, la chasse (essentiellement au grand gibier) était pratiquée.

d. Affûts photographiques

Plusieurs affûts photographiques ont été aménagés à l'Etang Neuf par le SMAT lors de la période d'application du précédent plan de gestion, dans une optique de valorisation économique. L'objectif était de louer ces affûts à des photographes. La règlementation de la réserve n'autorisant cependant pas cette activité, le CSRPN avait rendu un avis négatif sur la question de la pratique d'une telle activité dans la réserve. Ce projet s'est donc arrêté à la construction des observatoires et n'a pas été poursuivi. Actuellement, deux affûts sont toujours présents, les autres ont été démontés.

2 – Vocations et usages actuels du site

Carte 12 : Usages socio-économiques actuels

a. Gestion écologique du site

Acteur(s) concerné(s) :	Propriétaires, gestionnaire
Contexte :	Le classement en réserve le 9 mai 2000 a été avant tout motivé par la nécessité de préserver et valoriser le patrimoine naturel exceptionnel de ce site emblématique.

Ainsi, toutes les actions entreprises viseront en priorité à préserver, restaurer ou valoriser les richesses écologiques du site.

b. Gestion cynégétique

Acteur(s) concerné(s) :	Propriétaires, gestionnaire Sociétés de chasse riveraines																
Contexte :	<p>La chasse est interdite dans la réserve. Des battues de régulation sont réalisées dans les roselières de l'Etang de la Horre, de l'Etang Neuf et au Bois du Jac afin de préserver les habitats et les autres espèces de la réserve ainsi que l'équilibre agro-sylvicole à l'extérieur de la réserve.</p> <p>Un arrêté préfectoral portant réglementation de la chasse sur la RNN de l'Etang de la Horre encadre les pratiques, fixe les périodes, les nombres de jour de battues autorisés, etc.</p> <p>Les battues de régulations sont réalisées sous le contrôle permanent et la responsabilité du gestionnaire. La réalisation des battues est confiée aux sociétés de chasse riveraines par voie de convention reprenant toutes les mesures de l'arrêté.</p> <p><i>Figure 9 : Evolution du nombre de sangliers tués lors des battues de régulation</i></p> <table border="1"> <caption>Data for Figure 9: Evolution du nombre de sangliers tués lors des battues de régulation</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Nombre de sangliers tués</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2011/2012</td> <td>39</td> </tr> <tr> <td>2012/2013</td> <td>34</td> </tr> <tr> <td>2013/2014</td> <td>14</td> </tr> <tr> <td>2014/2015</td> <td>38</td> </tr> <tr> <td>2015/2016</td> <td>37</td> </tr> <tr> <td>2016/2017</td> <td>31</td> </tr> <tr> <td>2017/2018</td> <td>16</td> </tr> </tbody> </table>	Année	Nombre de sangliers tués	2011/2012	39	2012/2013	34	2013/2014	14	2014/2015	38	2015/2016	37	2016/2017	31	2017/2018	16
Année	Nombre de sangliers tués																
2011/2012	39																
2012/2013	34																
2013/2014	14																
2014/2015	38																
2015/2016	37																
2016/2017	31																
2017/2018	16																

Annexe 10 : Convention des battues de régulation dans la RNN entre le Conservatoire et les Sociétés de chasse

Annexe 6 : Arrêté interpréfectoral portant réglementation de la chasse sur la RNN

c. Fréquentation du site

Acteur(s) concerné(s) :	Propriétaires, gestionnaire
Contexte :	<p>Avant son classement en réserve en 2000, le site n'était pas fréquenté par le public ce qui permettait de préserver une quiétude, en particulier pour l'avifaune. La circulation des personnes sur la réserve est réglementée par arrêté préfectoral depuis 2004. Le public est ainsi autorisé à emprunter le sentier qui longe la rive est du bassin sud de l'Etang de la Horre enfin</p>

d'accéder à la digue centrale. L'accès au reste de la réserve n'est pas autorisé.
Des pénétrations dans les zones interdites au public ont plusieurs fois été constatées.

Annexe 3 : Arrêté inter préfectoral portant réglementation de la circulation des personnes sur la RNN

d. Pisciculture

Acteur(s) concerné(s) :	Propriétaire, gestionnaire Pisciculture Bachelier
Contexte :	<p>La pisciculture est pratiquée sur les bassins nord et sud par la Pisciculture Bachelier depuis 1992. Le bassin sud est utilisé pour la pisciculture et l'halieutisme. Le bassin nord est à la fois utilisé pour la pisciculture classique et le grossissement des carpes trophées. Il n'y a pas d'activité de pisciculture sur l'Etang Neuf. Le poisson produit est vendu vivant pour le repeuplement de rivières et plan d'eau et à d'autres piscicultures. La composition exacte du peuplement piscicole de la réserve est inconnue à l'heure actuelle. Les derniers inventaires datent de 2001 et 2003. Les bilans de pisciculture n'ont été communiqués qu'en 2010-2011, puis annuellement à partir de 2016. Ces bilans ne reflètent pas la réalité car les fonds de pêche laissés et donc inconnus sont trop importants.</p> <p><u>Fertilisation et amendement</u> Aucune fertilisation n'est réalisée pour la pisciculture. Un amendement calcique sur l'étang en eau avait été autorisé en 2011 sur le bassin sud (366kg/ha).</p> <p><u>Empoisonnement</u> L'empoisonnement est réalisé en février-mars.</p> <p><u>Vidange et pêche</u> Les pêches sont réalisées en novembre et décembre. Le bassin sud est vidé en premier. Chaque bassin est vidé en 2 à 4 semaines environ. Ils sont rarement vidés entièrement, en particulier le bassin nord. Ceci relativise les biomasses pêchées. Les poissons sont récoltés au filet puis envoyés à la pisciculture. L'information sur les volumes pêchés reste fragmentaire et ne reflète pas la production réelle.</p> <p><u>Populations d'espèces susceptibles de créer des déséquilibres biologiques et non représentés</u> Les espèces de poissons susceptibles de créer des déséquilibres biologiques en particulier le <i>Pseudorasbora parva</i>, représentent une menace importante. Lors des vidanges ces espèces doivent systématiquement être récupérées, isolées et détruites, à l'exception de la Carpe amour sous réserve de l'obtention d'une autorisation spécifique.</p>

Tableau 17 : Résultats des pêches partielles de 2010, 2011, 2016 et 2017 selon les données du pisciculteur.

		Poissons pêchés (en kg)								
		Gardon	Tanche	Brochet	Sandre	Carassin	Silure	Carpe	Vrac	Total
2010	Bassin nord	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Bassin sud	1500	300	500	0	0	0	0	0	2300
	Total	1500	300	500	0	0	0	0	0	2300
2011	Bassin nord	800	0	2000	0	0	0	5000	0	7800
	Bassin sud	4000	450	350	0	0	0	0	0	4800
	Total	4800	450	2350	0	0	0	5000	0	12600
2016	Bassin nord	0	130	1440	0	200	200	1400	0	3370
	Bassin sud	1390	0	890	0	0	0	260	1400	3940
	Total	1390	130	2330	0	200	200	1660	0	5910
2017	Bassin nord	0	0	300	0	0	0	0	0	300
	Bassin sud	0	0	1120	170	0	500	600	3100	5490
	Total	0	0	1420	170	0	500	600	3100	5790

Tableau 18 : Bilan des empoissonnements de 2017 et 2018

		Rempoissonnement (kg)				
		Gardon	Perche	Brochet	Sandre	Carpe
2017	Bassin nord	0	0	200	0	0
	Bassin sud	0	0	100	0	0
2018	Bassin nord	0	0	0	0	120
	Bassin sud	120	20	0	180	0

Annexe 9 : Contrat de pension du cheptel piscicole de l'Etang de la Horre 2018 entre le SMAT et la Pisciculture Bachelier

Annexe 7 : Arrêté interpréfectoral portant réglementation de gestion piscicole et hydraulique sur la RNN et règlement intérieur de pêche à la carpe

e. Halieutisme

Acteur(s) concerné(s) :	Propriétaire, gestionnaire Pisciculture Bachelier
Contexte :	<p>Une activité halieutique a été mise en place sur le bassin sud en 1994, ce qui a profondément modifié la composition du peuplement piscicole. Cette activité est confiée à la Pisciculture Bachelier et se déroule de mars à fin octobre.</p> <p>Seize pontons de pêche ont été aménagés, quatorze sont encore utilisés.</p> <p>Il s'agit d'un parcours « no kil » de pêche à la carpe trophée. Le cheptel est estimé entre 2000 et 3000 carpes de 10 à 31kg, pour un poids moyen de 12 à 15kg, 400 à 600 carpes de plus de 18 kilos ainsi que 3 spécimens de plus de 30 kilos et environ 150 de plus de 22 kilos.</p> <p>Un certain nombre d'esturgeons ont été introduits il y a quelques années. A ce jour, leur poids oscille en moyenne entre 9 et 16 kilos. Carpes amour et silures sont également présents mais la composition exacte des peuplements</p>

<p>piscicoles est inconnue à l'heure actuelle. Les prises records sont une carpe miroir de 35,2 kg, une carpe commune de 31,3 kg et un amour blanc de 34,83 kg.</p> <p>Les clients sont essentiellement hollandais, anglais, allemands et belges. Le prix de la semaine est de 300 euros par personne (35 euros pour un accompagnateur en plus). L'amorçage manuel est autorisé. D'après le compte rendu du pisciculteur 2,7 tonnes ont été utilisées en 2017. Cette activité est règlementée par l'arrêté inter préfectoral de gestion piscicole et hydraulique (cf. annexe 7). Un règlement intérieur a été rédigé en 2017 à destination des pêcheurs à la carpe. Ce règlement reprend la réglementation de l'arrêté préfectoral et du décret de création de la réserve qui concerne les pêcheurs et précise les règles de bonne conduite vis-à-vis des autres utilisateurs. Il est disponible en français et en anglais et est affiché à la maison de la Horre.</p>
--

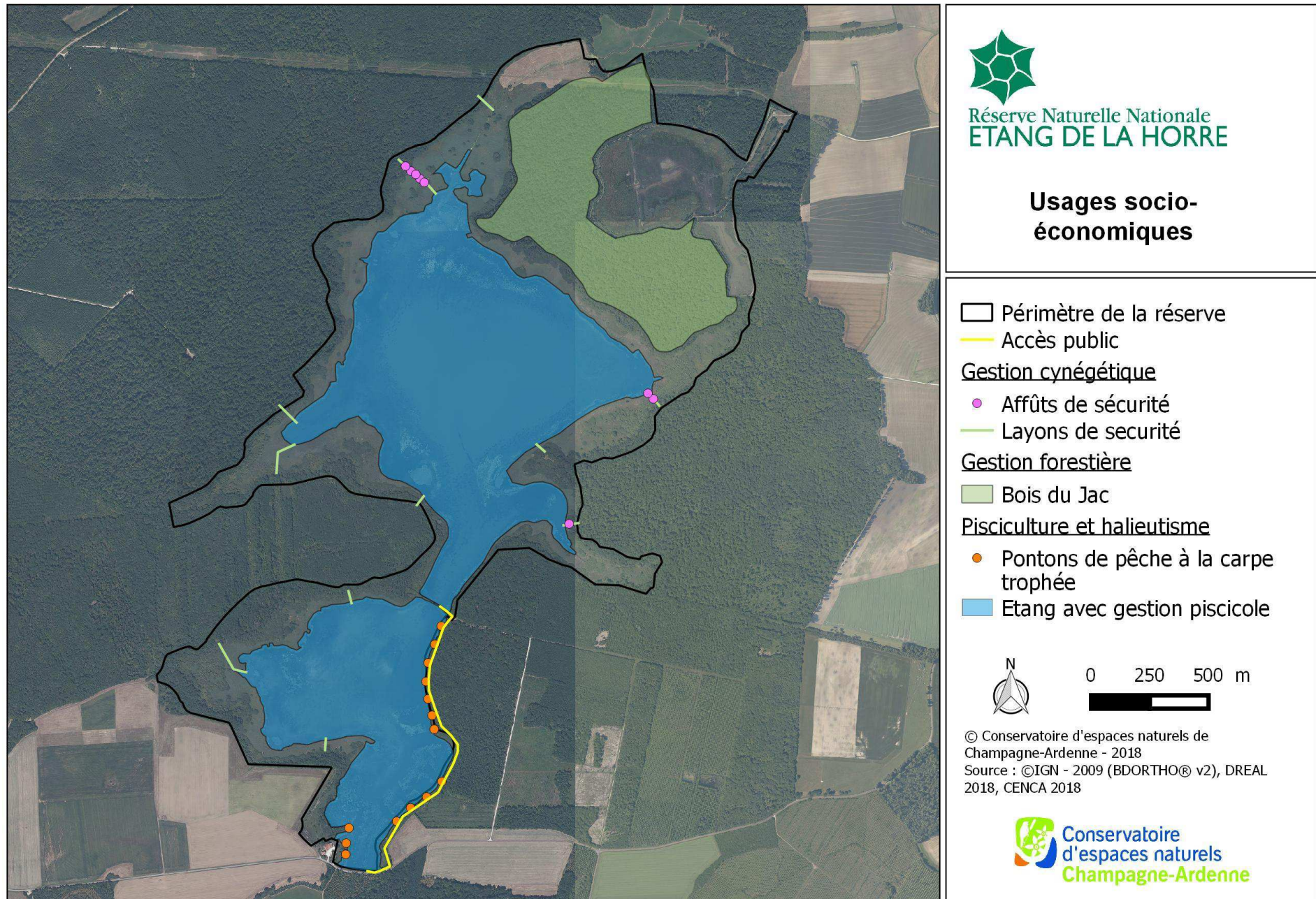
Références : <https://www.fishermanholidays.com/fr/la-horre>
<https://www.colinmaire.net/lacs-prives/lacs-prives-est-france/etang-horre-lac-prive-aube/>
<http://pechedecarpe.com/lieux-de-peche/etang-de-la-horre/>

Annexe 7 : Arrêté interpréfectoral portant réglementation de gestion piscicole et hydraulique sur la RNN et règlement intérieur de pêche à la carpe

f. Exploitation sylvicole

Acteur(s) concerné(s) :	Propriétaires / Gestionnaire
Contexte :	<p>Le décret de création de la réserve prévoit la prise d'un arrêté préfectoral pour règlementer la gestion forestière sur la réserve. Dans la parcelle du Bois du Jac, il existe un plan simple de gestion 2006-2020. Une exploitation forestière est possible par son propriétaire sous réserve de la prise de cet arrêté. L'arrêté n'ayant pas été finalisé, aucune exploitation n'a été réalisée depuis 2003. Le principe de non intervention sur les boisements de l'étang de la Horre figure dans le précédent plan de gestion de la réserve. Aucune intervention n'a été réalisée.</p>

Carte 12 : Usages socio-économiques actuels



3 – Programmes collectifs et interventions publiques

a. Glissements de terrain et Plan de prévention des risques (PPR)

Il n'existe pas de PPR Inondation sur le bassin de la Voire amont. En revanche un zonage des zones inondables existe, cependant il n'inclut pas la réserve.

Le site n'est pas inclus dans la zone aléas des effondrements souterrains.

b. Périmètres liés à l'enjeu « eau »

Les zones sensibles aux pollutions (phosphore, azote, nitrates) sont définies par un comité de bassin et créées à l'échelle d'un bassin versant. Toute la Champagne-Ardenne est considérée comme zone vulnérable aux pollutions. Le bassin de la Voire bénéficie du Contrat global Voire Ravet qui est un outil de développement local et de planification ayant pour objectif l'amélioration de la qualité de l'eau en général. Ce contrat est animé par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voire.

Il existe un puit d'eau potable sur la commune de Droyes, il se pourrait que le nord-est de la réserve se trouve sur sa zone de captage mais celle-ci n'a pas encore été définie.

L'ancien plan de gestion mentionne un puit d'eau potable à l'Etang Neuf. Ce puit existe toujours mais il semble qu'il ait été neutralisé. Il n'est référencé dans aucune base officielle (ADES, etc.) nous n'avons actuellement pas d'avantage d'information à son sujet.

c. Périmètres liés aux documents d'urbanisme

La commune de Lentilles ne possède pas de documents d'urbanisme.

La commune de Puellémontier possède un Plan local d'urbanisme. La partie Etang de la Horre se trouve sur le secteur à vocation de pêche et loisirs (Ne) du PLU. Sur ce secteur, ne sont admises que les constructions en bois d'abris de pêche d'une surface maximale de 30m² d'emprise au sol et de 4m de hauteur au faîtage. Le Bois du Jac et l'Etang Neuf se trouvent sur le secteur naturel protégé (Np). Sur ce secteur ne sont admises que les constructions liées aux activités forestières et à la chasse et les constructions liées à l'observation de la faune d'une surface maximale de 30m² et de 4m de hauteur au faîtage.

La commune de Droyes possède également un PLU. La petite partie de l'Etang Neuf incluse dans son périmètre se situe le secteur naturel de protection du patrimoine environnemental (Np). Sur ce secteur l'objectif est de n'autoriser que les constructions strictement nécessaires à la gestion des sites ainsi que les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectifs et général techniquement irréalisable hors site.

Annexe 19 : Extraits du Plan local d'Urbanisme de Puellémontier

Annexe 20 : Extraits du Plan Local d'Urbanisme de Droyes

d. Natura 2000

Suite aux nouvelles listes locales, certains aménagements ou activités sont soumis à évaluation des incidences. Il convient de s'assurer de la validité des projets avec ces différentes réglementations avant le démarrage des opérations.

Listes nationales et locales des activités soumises à évaluation d'incidence des sites Natura 2000 disponibles sur le site internet de la DREAL Grand Est : <http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/reglementation-a17260.html>

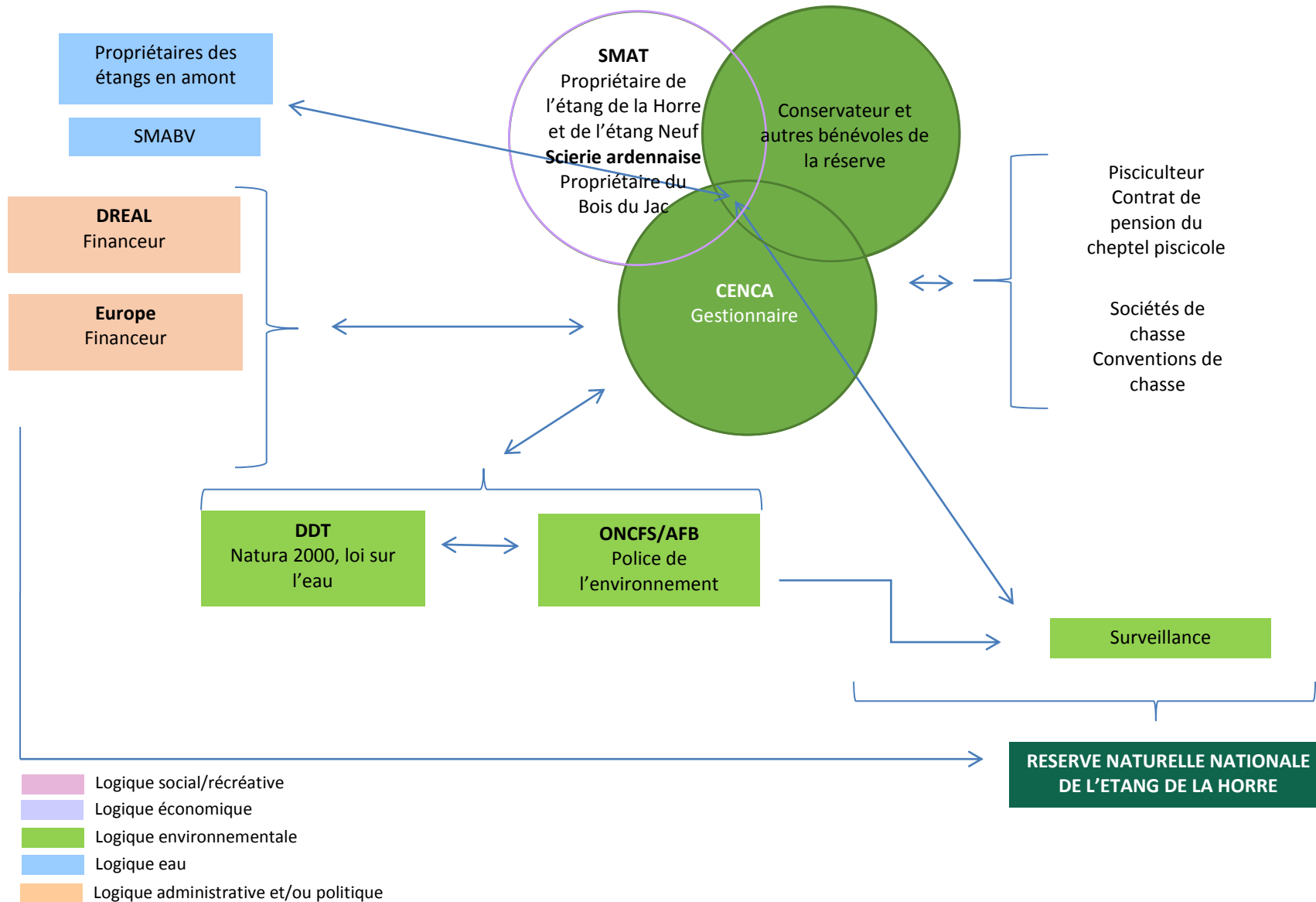
4 – Synthèse des acteurs sur le site et autour du site

Tableau 19 : Synthèse des acteurs sur le site

Type d'activité	Acteurs	Observations
Chasse	Sociétés de chasse riveraines	Signature de conventions de chasse annuelles
Pisciculture et halieutisme	Pisciculture Bachelier	Signature d'un contrat de pension du cheptel piscicole annuelle
Surveillance	CENCA	Equipe gestionnaire du site et conservateur bénévole
Gestion conservatoire	CENCA	Gestionnaire du site
Suivis scientifiques	CENCA LPO CPIE du Pays de Souleine	Equipe gestionnaire du site et bénévoles de la réserve Bénévoles LPO Prestation suivi STOC-ROZO
Coordination des suivis	CENCA, LPO, PNRFO, ONCFS, CEN Lorraine	Partenaires pour la coordination des suivis scientifiques
Partage des données scientifiques et naturalistes	CENCA et LPO DREAL	Signature d'une convention pour l'utilisation de Faune Champagne-Ardenne Mise à jour des Formulaires Standards de Données des sites Natura 2000
Entretien des ouvrages	SMAT	Propriétaire du site
Entretien sous ligne électrique	RTE	Signature d'une convention de 3ans qui délègue l'entretien sous l'emprise de la ligne électrique au CENCA
Gestion eau	AESN SMABV	Responsable de la politique eau sur le bassin hydrographique Seine-Normandie Animateur du Contrat Global Voire - Ravet
Réglementation	AFB, ONCFS et DDT	Partenaires pour assurer des missions de police. Conseil « juridique ».
Voisinage	Propriétaires et gestionnaires riverains	Contacts nécessaires pour se tenir au courant des travaux d'entretien effectués en limites de réserve

5 – Relations et logiques d'acteurs

Figure 10 : Relations et logiques d'acteurs



IV – L'ACCUEIL DU PUBLIC SUR LE SITE

Comme évoqué dans la partie précédente, la réserve de l'étang de la Horre n'était pas ouverte au public avant la prise d'un arrêté préfectoral réglementant la circulation des personnes en 2004. Le premier plan de gestion prévoyait de développer l'accueil du public sur le site, mais très peu des opérations prévues ont été mises en œuvre.

1 - Les infrastructures et équipements d'accueil

a. Aménagements extérieurs : signalétique routière et stationnement

Carte 13 : Localisation des aménagements et mobiliers extérieurs et sur le site

Deux panneaux de signalétique routière se trouvent dans la commune de Lentilles afin de guider les visiteurs (figure 11). Ces panneaux indicateurs sont installés à deux carrefours dans le village le long de la RD62.

Le stationnement de véhicules est possible devant la digue sud au niveau de deux petites avancées le long de la RD62/173, pouvant accueillir 4 voitures. Cependant le stationnement sur ces deux emplacements s'avère relativement dangereux du fait de la mauvaise visibilité (virage et encombrement végétal). L'aménagement de parkings sécurisés est un préalable indispensable au développement de l'accueil du public sur la réserve.

b. Bureau de la réserve

Le gestionnaire de la réserve loue un bureau dans la mairie du village de Lentilles, disposant ainsi d'un local administratif et technique proche du site. Ce dernier ne permet pas de recevoir le public et donc de jouer le rôle de point d'information. L'usage d'un véhicule est nécessaire pour le transport du matériel sur la réserve.

c. Aménagements sur le site

Carte 13 : Localisation des aménagements et mobiliers extérieurs et sur le site

Seul la digue centrale de l'étang de la Horre est en accès libre en empruntant à pied le sentier qui longe la rive est du bassin sud. Le reste de la Réserve Naturelle reste en accès interdit / réglementé, préservant ainsi la quiétude des espèces et la conservation des habitats.

Secteur ouvert au public

Le sentier ouvert au public et en accès libre permet de parcourir une distance d'environ 1400 m sur la réserve. Ce sentier se trouve en partie en dehors de la réserve. Il ne dispose d'aucune signalétique interprétative permettant au grand public de s'approprier la richesse du patrimoine naturel de la réserve naturelle. Ce sentier n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le sentier mène à la digue centrale de l'Étang de la Horre qui offre un point de vue sur ses deux bassins. Des franges de roseaux sont maintenues de part et d'autre de la digue afin de faire brise-vu et ainsi limiter le dérangement des espèces qui fréquentent les plans d'eau. Cependant aucun brise-vu ne se trouve au niveau de l'ouvrage hydraulique. De plus le mauvais état du pont de l'ouvrage rend son passage dangereux.

Figure 11 : Panneau routier



d. Mobilier de signalétique

Carte 13 : Localisation des aménagements et mobiliers extérieurs et sur le site

Une signalétique réglementaire existe le long des limites du périmètre de la réserve. Cette signalétique respecte la charte graphique de Réserves Naturelles de France et a été mise en place depuis 2006. Il s'agit de bornes RNF (figure 13) et de piquets de bois dont l'extrémité est peinte en rouge.



Deux portails avec clôture matérialisent les limites autour de l'Etang Neuf. En 2011, une barrière en bois a été installée au niveau de la limite de la réserve sous la ligne électrique. Cette barrière est complétée par un panneau réglementaire. Trois autres panneaux identiques ont été installés au niveau des deux portails d'entrée de l'Etang Neuf et à la moitié de la digue centrale de l'Etang de la Horre.

La réserve ne possède aucun panneau d'accueil ni d'information à l'heure actuelle. Afin d'informer le public de la réglementation de la réserve et ainsi pouvoir la faire respecter, l'installation d'un ou plusieurs panneaux d'accueil et d'information est indispensable. Les bornes réserves pourraient également être agrémentées de plaques portant une inscription précisant l'interdiction d'accès voire quelques pictogrammes (chiens interdits, etc.).

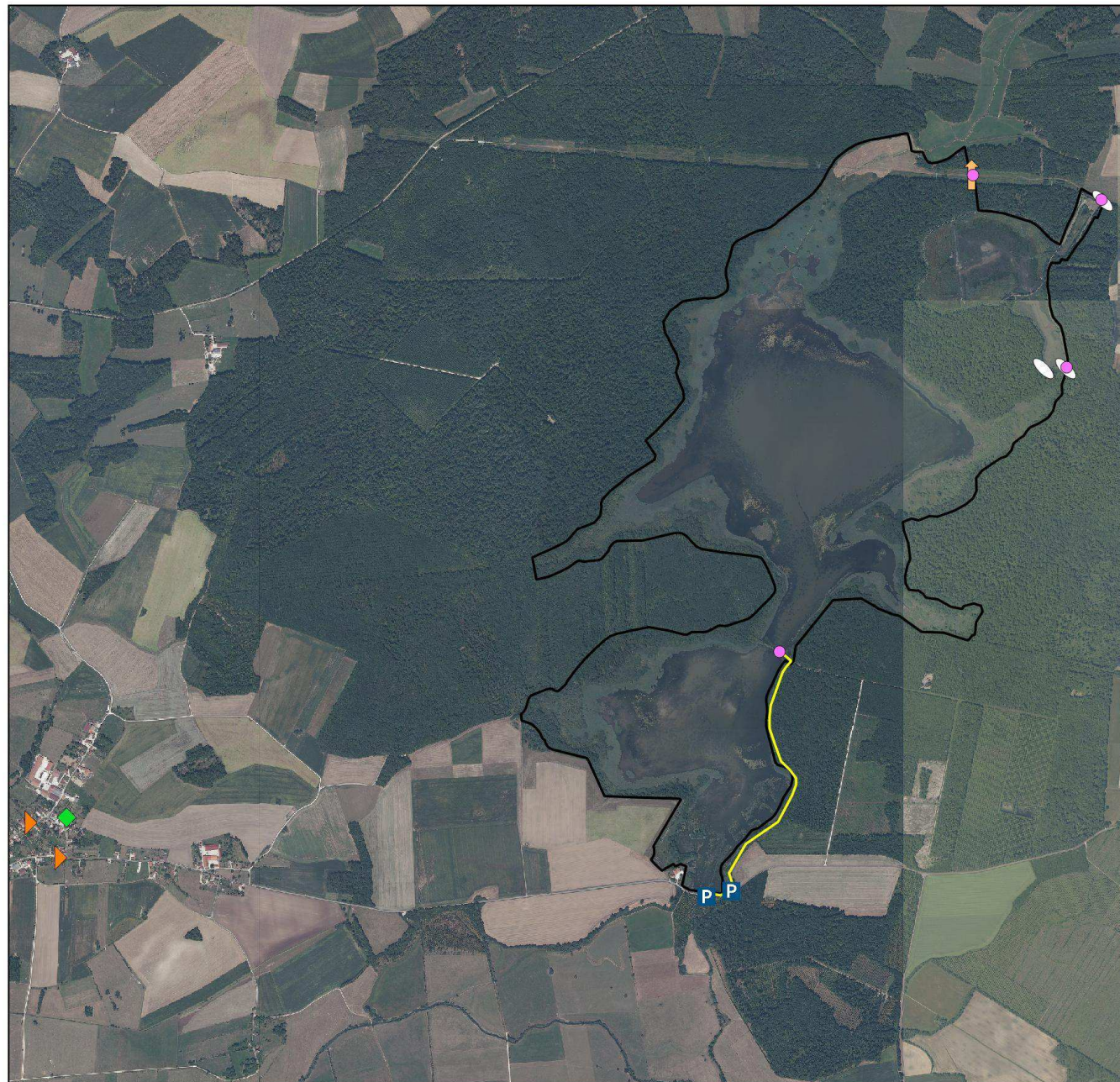
Figure 13. Borne signalétique RNF



Tableau 20 : détail du mobilier de signalétique présent sur la réserve naturelle









Type de mobilier	Nombre	Date de pose	Etat	Entretien à prévoir
Panneaux routiers	2	-	Bon	Aucun
Bornage	?	2006	Moyen à mauvais	Remplacement des bornes endommagées
Panneaux réglementaires	4	2011	Bon	Nettoyage tous les ans

Carte 13 : Localisation des aménagements et mobiliers extérieurs et sur le site



Réserve Naturelle Nationale
ETANG DE LA HORRE

Aménagements et mobiliers extérieurs et sur le site

-  Périmètre de la réserve
-  Bureau de la réserve
-  Panneaux routiers
-  Accès public
-  Panneaux règlementaires
-  Barrière en bois
-  Portails et clôtures
-  Parkings



0 250 500 m



© Conservatoire d'espaces naturels de
Champagne-Ardenne - 2018
Source : ©IGN - 2009 (BDORTHO@ v2), DREAL
2018

 **Conservatoire
d'espaces naturels
Champagne-Ardenne**

2- Les moyens humains dédiés à l'accueil du public

Le gestionnaire de la réserve dispose d'une vingtaine de jours par an pour mettre en place des animations sur le site. Depuis 2018, le gestionnaire fait également appel à un service civique (10 mois par an) pour valoriser davantage la réserve. L'une des principales missions du service civique est de développer l'accueil du grand public sur le site.

La réserve bénéficie également d'un conservateur bénévole pour épauler le gestionnaire lors des animations et autres opérations de communications.

3- Les partenaires associés

Un groupe de travail a été constitué et réuni une première fois en 2007 puis en 2018 autour de l'ouverture de la réserve au public. Ces réunions ont permis de mener les premières réflexions sur les potentialités et les contraintes relatives à l'accueil sur la réserve. Des possibilités de partenariat avec diverses structures locales spécialisées dans l'animation ont été évoquées. Cependant il est certain que des aménagements préalables sont nécessaires avant d'envisager de développer l'accueil du public sur le site.

4 - Les outils pédagogiques

a. Les équipements sur site

Il n'existe aucun équipement pédagogique sur la réserve. L'installation de panneaux pédagogiques doit être envisagée pour développer l'accueil du public sur le site.

b. Le matériel pédagogique

Depuis la création de la réserve, le gestionnaire acquiert au et à mesure du matériel pour les animations.

La liste du matériel disponible actuellement au sein de la réserve est la suivante :

Tableau 21 : liste du matériel disponible

Matériel	Quantité	Date d'achat
Longue-vue	1	2016
Jumelles	1	2016
Filet à papillon	1	2016

Ce matériel devra être complété et régulièrement renouvelé.

c. Les outils pédagogiques

En dehors des temps d'animation, la réserve ne dispose pas d'outils pédagogiques attrayant permettant une découverte en autonomie. Le manque d'outils pédagogiques constitue donc actuellement un point faible au même titre que l'absence de point d'accueil sur place.

La réalisation d'une collection d'outils pédagogiques sur des supports innovants (exposition, livrets sur les groupes patrimoniaux de la réserve) permettrait de rendre accessible les connaissances du patrimoine naturel au grand public.

5 - Les activités pédagogiques

La réserve naturelle propose chaque année un programme d'animations afin de faire découvrir les richesses écologiques du site et sensibiliser à sa protection. A destination du grand public et du jeune public, les animations s'étalent d'avril à novembre. Ce programme comprend principalement de sorties accompagnées. Des animations à la demande pour les scolaires et les groupes constitués peuvent également être organisées.

Les animations pour le public scolaire sont actuellement peu nombreuses sur la réserve. La réserve répond aux demandes ponctuelles des établissements scolaires mais n'a pas structuré son action dans ce domaine.

6 - Les supports de communication

L'ONCFS avait édité une fiche descriptive de la réserve en 2010 :



En 2017, le site internet de la réserve a été créé : <http://reserve-etang-la-horre.org/>. Des articles sont régulièrement publiés afin d'informer les internautes des actualités et évènements de la réserve.

Une page est également dédiée à la présentation de la réserve sur le site internet de la LPO Champagne-Ardenne : <https://champagne-ardenne.lpo.fr/decouverte/ou-voir-les-oiseaux-en-champagne-ardenne/l-etang-de-la-horre>

L'édition de plusieurs supports de communication est prévue : une lettre de la réserve en 2018 à distribuer localement et au grand public lors des manifestations. Cette lettre sera éditée à 500 exemplaires.

Un dépliant de la réserve sera également conçu afin de présenter la réserve et ses enjeux.

La réalisation d'autres supports de communication pourra être envisagée (poster, agenda annuel des animations, etc.)

7 - Les potentiels du site

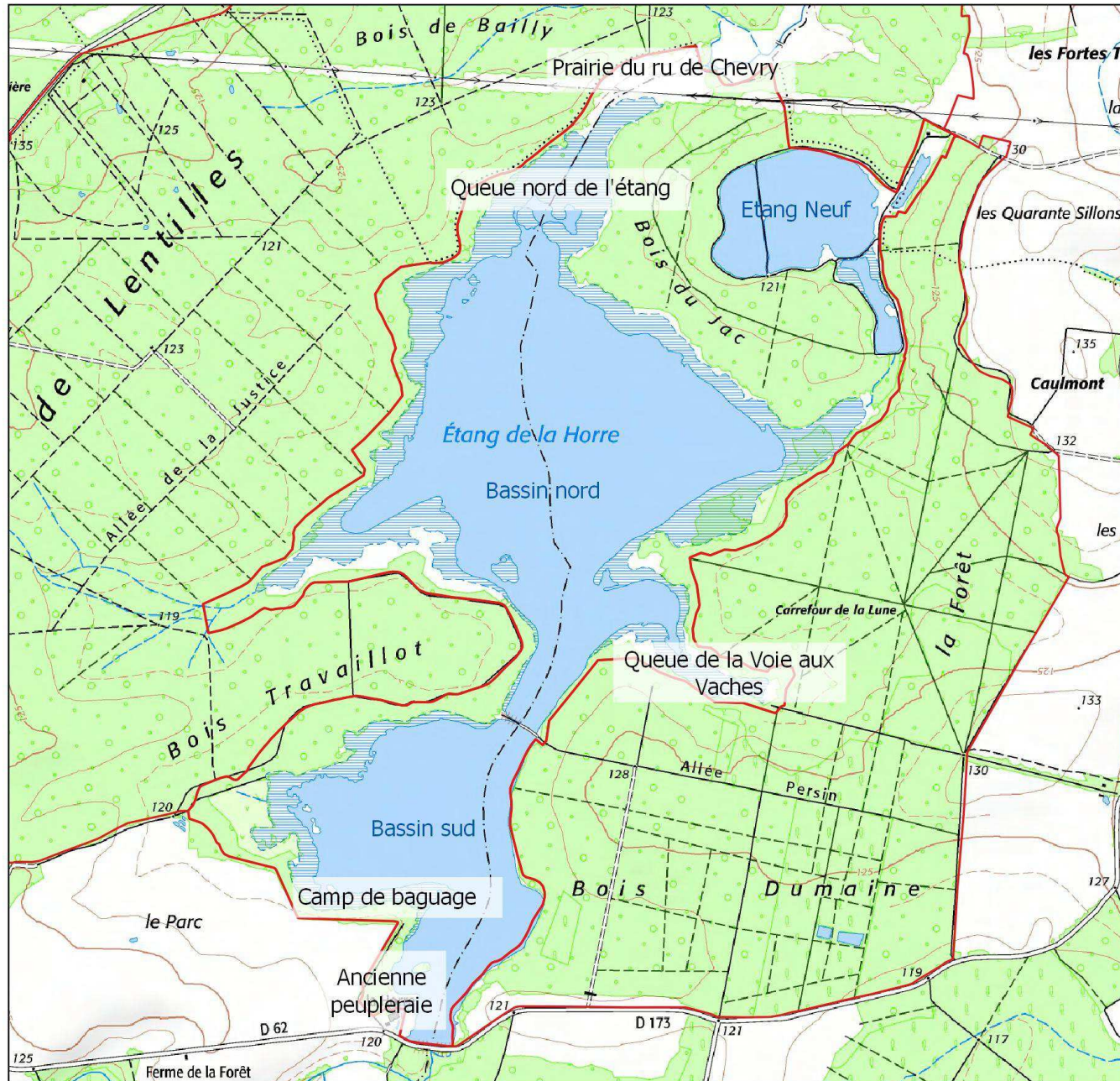
La diversité d'habitats et d'espèces qui compose la réserve (étangs, bois, prairies) offre des thèmes d'interprétation multiples et variés : histoire locale, paysages, biodiversité... Les différents paysages et sujets (étangs, roselières, oiseaux, odonates, etc.) sont autant de sources d'informations tant pour le public local (habitants, scolaires...) que pour les touristes. Les levers et couchers de soleil sur l'étang créent des ambiances exceptionnelles que les visiteurs pourront admirer.

Une synthèse de l'ensemble des secteurs accessibles au public (accès libres ou accompagnés) ainsi que les potentiels d'interprétation associés a été faite (tableau 22).

Tableau 22 : Potentiel d'interprétation par secteur


Secteurs accessibles au public	Type de public	Potentiel d'interprétation
Étang de la Horre : digue sud, sentier du bassin sud et digue principale	Touristes Ornithologues et autres naturalistes Promeneurs Photographes Scolaires Groupes encadrés	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du site, son histoire, l'eau (qualité, gestion de la ressource), paysage... - Découverte de la faune et de la flore des étangs, différentes selon les saisons - Découverte des passereaux et de leurs chants - Découverte des oiseaux d'eau - Découverte des poissons et de l'activité de pisciculture - Sensibilisation sur l'histoire de la création des étangs de Champagne - Sensibilisation sur l'historique de l'étang de la Horre et de la réserve - Sensibilisation sur l'intérêt des zones humides
Site du camp de baguage (carte 14)	Touristes Ornithologues et autres naturalistes Promeneurs Photographes Scolaires Groupes encadrés	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du site, son histoire, l'eau (qualité, gestion de la ressource), paysage... - Découverte de la faune et de la flore des étangs, différentes selon les saisons - Découverte des passereaux et de leurs chants - Découverte des oiseaux d'eau - Découverte des poissons et de l'activité de pisciculture - Sensibilisation sur l'histoire de la création des étangs de Champagne - Sensibilisation sur l'historique de l'étang de la Horre et de la réserve - Sensibilisation sur l'intérêt des zones humides
Étang Neuf	Scolaires Groupes encadrés	<ul style="list-style-type: none"> - Découverte de la faune et la flore - Observation de la mosaïque d'habitats des étangs - Sensibilisation aux zones de refuge pour la faune - Gestion de la ressource en eau (qualité, niveaux...) - Richesse écologique globale de la réserve naturelle - Observation des oiseaux d'eau (nicheurs, hivernants, limicoles...) - Découverte des libellules et autres insectes (papillons, orthoptères etc.) - Observation des traces de mammifères
Mare de l'ancienne peupleraie (carte 14)	Touristes Ornithologues et autres naturalistes Promeneurs Photographes Scolaires Groupes encadrés	<ul style="list-style-type: none"> - Découverte des libellules et amphibiens - Migrations - Observation de la vie dans la mare (têtards, insectes aquatiques...)

Carte 14 : Principaux lieux de la réserve



Réserve Naturelle Nationale
ETANG DE LA HORRE

Principaux lieux de la réserve

 Limites de la réserve



0 250 500 m



© Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne - 2018
Source : ©IGN (BDORTHO® v2 - 2009, SCAN 25® - 2014), DREAL 2018

 **Conservatoire
d'espaces naturels
Champagne-Ardenne**

8 - Les contraintes du site

Plusieurs contraintes sur le site sont à prendre en compte dans le développement de l'accueil du public :

- L'accès à la réserve est interdit au public par arrêté interpréfectoral, excepté sur le sentier de la rive est du bassin sud ;
- Il y a peu d'espace pour la gestion du stationnement des véhicules : le stationnement des véhicules sur les 2 petits parkings le long de la RD62/173 est actuellement dangereux, il faudra obligatoirement prévoir l'aménagement d'un vrai parking ;
- Le passage de piétons le long de la RD62/173 est également dangereux, il faudra également prévoir des aménagements pour sécuriser ce passage ou bien éviter ce passage ;
- Le propriétaire de l'Étang de la Horre craint les conflits d'usages sur le bassin sud, en rapport avec le parcours de pêche à la carpe sur la rive est, de ce fait un accord doit être trouvé avec les propriétaires concernant le tracé du sentier ;
- Il n'y a pas d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

En période de chasse, le public peut être surpris par bruits de tirs ou par le fait de croiser des chasseurs armés. Par conséquent, les chasseurs doivent informer qu'une chasse est en cours à l'aide de panneaux. Le gestionnaire affiche également un panneau d'information à l'entrée du site relatif à la réalisation de battues de régulation.

En période de fortes pluies et de montée des eaux de l'étang, il peut arriver que le sentier ouvert au public soit inondé.

Les pontons de pêche du bassin sud sont des points de dérangement importants pour les oiseaux migrateurs : les personnes montent sur le pontons et sont visibles des oiseaux, provoquant des dérangements intempestifs. Des aménagements temporaires doivent y être prévus d'octobre à mars.

Annexe 3 : Arrêté interpréfectoral portant réglementation de la circulation des personnes sur la RNN

9 - La fréquentation du site

La fréquentation du site est mal connue. En effet, en dehors des animations qui permettent aux gestionnaires d'avoir une vision du nombre de personnes présentes, seules des observations ponctuelles du nombre de voitures sur les parkings permettent d'avoir une idée du nombre de visiteurs.

En 2017, entre 20 et 25 personnes étaient présentes à chacune des 3 animations grand public réalisées.

Différents types de visiteurs ont pu être identifiés :

- Les touristes attirés par le statut de Réserve Naturelle Nationale. Les visites de touristes varient en fonction des vacances scolaires ou des longs week-ends ;
- Les ornithologues, attirés par la richesse de l'avifaune du site et dont la fréquentation dépend des périodes de présence des différentes espèces ;
- Les locaux, qui fréquentent le site généralement lors de promenades familiales et surtout le week-end afin de profiter d'un cadre agréable ;
- Les photographes : les périodes de fortes fréquentations varient en fonction des espèces présentes sur le site.

Lors de la période hivernale, la présence d'un dortoir de grues sur le site et le festival international de photographie animalière de Montier-en-Der attirent également un nombre important de visiteurs.

Du fait de l'absence de signalétique et de panneaux d'information, nombreuses sont les personnes à s'arrêter au sud de la réserve, le long de la route, mais ignorent qu'il existe un sentier accessible au public menant à la digue centrale.

C – SYNTHÈSE ET HIERARCHISATION DES ENJEUX

I – ENJEUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL

Enjeux	Niveau d'enjeu	Analyse
Trophie de l'étang	Majeur	Fonction : hydrologique, détermine la qualité des habitats et impacte directement la conservation et la préservation de la majorité des milieux et espèces de la réserve
Oiseaux d'eau et paludicoles nicheurs	Majeur	Valeur patrimoniale : espèces très rares en Champagne-Ardenne (Blongios nain, Locustelle luscinioïde, Gorgebleue à miroir, Oie cendrée, Canard souchet...)
Halte migratoire et d'hivernage	Fort	Valeur patrimoniale : espèces rares en Champagne-Ardenne ou pour lesquelles le site possède une forte responsabilité de préservation vis-à-vis des effectifs qu'il accueille (Cygne de Bewick, Grue cendrée, Pygargue à queue blanche ...)
Végétation aquatique et rivulaire	Fort	Valeur patrimoniale : Habitats d'intérêt communautaire Représentativité : faciès devenus rares à l'échelle des étangs de la Champagne humide Fonction : hydrologique, épurative et réservoir de biodiversité
Chênaie à <i>Carex</i>	Fort	Valeur patrimoniale : Habitats d'intérêt communautaire prioritaire et sur liste rouge régionale Représentativité : faciès devenus rares à l'échelle des étangs de la Champagne humide Fonction : hydrologique, épurative et réservoir de biodiversité
Habitats forestiers	Moyen	Valeur patrimoniale : Habitats d'intérêt communautaire Représentativité : Faible surface forestière mais intéressant à laisser évoluer sans intervention.
Groupements végétaux prairiaux	Moyen	Valeur patrimoniale : Habitat d'intérêt communautaire et sur liste rouge régionale Représentativité : habitats en forte régression à l'échelle de la Champagne humide du fait de la reconversion des prairies en cultures Fonction : hydrologique, épurative et réservoir de biodiversité

Suite à l'actualisation du diagnostic écologique, les odonates, les poissons à forte valeur patrimoniale, les rapaces diurnes, les chiroptères et les amphibiens n'ont pas été conservés en tant qu'enjeux forts sur la réserve (anciens objectifs à long terme 5, 6, 7, 8 et 9 et objectifs du plan de gestion 20, 21, 22 et 26 du plan de gestion 2006-2012). Leurs habitats restent cependant des enjeux forts ou moyens (végétations aquatiques et rivulaires, habitats forestiers et groupements végétaux prairiaux). Les objectifs et opérations liés aux habitats à enjeux et à la trophie seront favorables à ces groupes d'espèces. Une veille sera également assurée sur ces espèces afin de détecter leur potentielle évolution en tant qu'enjeu.

II – FACTEURS CLES DE REUSSITE

Enjeux de connaissance	Niveau d'enjeu	Analyse
Évaluation des effets de la gestion sur les milieux et les espèces	Fort	Nécessité d'évaluer les effets de la gestion sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel
Connaissance de la composition et de la biomasse du peuplement piscicole	Fort	Nécessité de connaître la composition de ce taxon qui a une forte influence sur l'état de plusieurs enjeux de conservation du patrimoine naturel (trophie et végétations aquatiques)

Enjeux	Niveau d'enjeu	Analyse
Ancrage territorial	Fort	La sensibilisation et l'information est l'une des missions des Réserves afin de préserver les écosystèmes. Il est nécessaire d'assurer un accueil de qualité, de maîtriser la fréquentation, de développer et mettre en œuvre des programmes de sensibilisation et d'éducation à l'environnement pour différents publics (promeneurs, familles, scolaires)
Gouvernance et fonctionnement de la réserve naturelle	Fort	Nécessité d'assurer le bon fonctionnement de la réserve par la réalisation d'opérations à caractère administratif

III – PRINCIPAUX FACTEURS INFLUENÇANT LES ENJEUX DE CONSERVATION

Facteur d'influence	Enjeux concernés	Conséquences	Tendance d'évolution
Envasement	Trophie de l'étang, oiseaux d'eau et paludicoles nicheurs, végétation aquatique et rivulaire	Négative : Comblement, favorise l'hyper-eutrophisation et le sur-développement des cyanobactéries	↗↗
Apport du bassin versant	Trophie de l'étang, oiseaux d'eau et paludicoles nicheurs, végétation aquatique et rivulaire	Négative : Hyper-eutrophisation du plan d'eau, bloom algal, hypoxies et turbidité de l'eau, sénescence estivale de macrophytes, sur-développement de cyanobactéries, pollutions diverses	↗↗
Activité halieutique : amorçage	Trophie de l'étang, oiseaux d'eau et paludicoles nicheurs, végétation aquatique et rivulaire	Négative : Hyper-eutrophisation du plan d'eau	?
Activité halieutique : faucardage des herbiers	Oiseaux d'eau et paludicoles nicheurs, végétation aquatique et rivulaire	Négative : Destruction de nids d'oiseau d'eau en construction	→
Niveaux d'eau	Trophie de l'étang, oiseaux d'eau et paludicoles nicheurs, halte migratoire et d'hivernage	Positive : Avec une gestion adaptée : maintien de niveau bas et exondation de vasière en période de migration post-nuptiale et d'hivernage favorable aux cygnes de Bewick, grues, limicoles, oies etc. Roselières ennoyées en périodes d'installation des oiseaux d'eau et paludicoles nicheurs. Baisse des niveaux en été favorable à la dynamique des roselières et aux végétations rivulaires par l'exondation de vasières. Négative : Niveaux maintenus le plus haut possible en permanence : diminution des superficies de roselière, dépérissement des roselières.	
Profil de l'étang (bathymétrie)	Oiseaux d'eau et paludicoles nicheurs, halte migratoire et d'hivernage	Positive : Exondation de vasières exondation de vasière en période de migration post-nuptiale et d'hivernage favorable aux cygnes de Bewick, grues, limicoles, oies etc.	=
Dynamique naturelle de l'étang	Végétation aquatique et rivulaire, chênaie à Carex, habitats forestiers	Négative : Colonisation par les ligneux, fermeture des roselières.	↗
Roselière : régression de la surface et structure	Oiseaux d'eau et paludicoles nicheurs, végétation aquatique et rivulaire	Négative : Diminution du nombre de couples d'oiseaux paludicoles nicheurs, banalisation de la richesse spécifique floristique et ornithologique des milieux.	↗
Biomasse piscicole	Trophie de l'étang, oiseaux d'eau et paludicoles nicheurs, végétation aquatique et rivulaire	Négative : Hyper-eutrophisation du plan d'eau, etc.	?

Facteur d'influence	Enjeux concernés	Conséquences	Tendance d'évolution
Déséquilibre du peuplement piscicole en faveur d'espèces fousseuses	Trophie de l'étang, oiseaux d'eau et paludicoles nicheurs, végétation aquatique et rivulaire	Négative : Favorise l'hyper-eutrophisation du plan d'eau par la remise en suspension des fines sédimentées et donc relargage du phosphore et le sur-développement des cyanobactéries.	?
Déséquilibre du peuplement piscicole en faveur d'espèces herbivores	Trophie de l'étang, oiseaux d'eau et paludicoles nicheurs, végétation aquatique et rivulaire	Négative : Consommation d'herbiers aquatiques.	?
Espèces exotiques envahissantes floristiques	Groupements végétaux prairiaux	Négative : Compétition avec les espèces autochtones, disparition d'habitats favorables aux espèces à enjeux.	↗
Occupation des sols autour de l'étang	Halte migratoire et d'hivernage	Positive : Maintien des prairies : disponibilités en ressources alimentaires pour l'avifaune (anatidés, grues, limicoles). Positive : La majeure partie du site est difficilement accessible et cela garantit une certaine quiétude.	
Fréquentation (visiteurs, pêcheurs, chasseurs)	Halte migratoire et d'hivernage, oiseaux d'eau et paludicoles nicheurs	Négative : Dérangement possible au niveau des endroits accessibles au public (pontons de pêche, digue centrale) en période d'hivernage, de halte migratoire ou de nidification causant un stress et des pertes énergétiques chez les individus.	?
Surpopulation de sangliers	Oiseaux d'eau et paludicoles nicheurs	Négative : Destruction d'habitats et d'espèces (prédation des pontes et nichées).	?
Dynamique naturelle des boisements	Habitats forestiers	Positive : Vieillesse et augmentation du degré de naturalité des boisements, présence de gros bois et bois morts, de cavités favorables à la faune (rapaces, pics, entomofaune saproxylique, chiroptères).	↗
Pratiques sylvicoles	Habitats forestiers	Positive : Valorisation économique, suppression des plantations de résineux, restauration des chênaies charmaies. Négative : Dérangement possible en période d'exploitation, destruction de nids.	↘
Dynamique naturelle prairiale	Groupements végétaux prairiaux	Négative : Colonisation par les espèces sociales au détriment de groupements végétaux prairiaux, fermeture du milieu.	↗

BIBLIOGRAPHIE

- Barbe J., Bedeaux C., Bonnard R., Camus J.C. Philippe M. & Mouthon J., 2002.** *Diagnose de l'Etang de la Horre*. CEMAGREF, 36 pages.
- Conseil et Diagnostic pour l'Eau et l'Environnement, 2017.** *Etat hydro-écologique de l'Etang de la Horre. Synthèse bibliographique*. 25 pages.
- CPIE, 2018.** *Etude sur le Triton crêté en Champagne-Ardenne, Tome 1 : Rapport global*. 49 pages.
- CPIE, 2018.** *Etude sur le Triton crêté en Champagne-Ardenne, Tome 2 : Rapport par site*. 401 pages.
- Didier B., Coppa G., Riols C. & Royer J.M., 1989.** *L'étang de la Horre (Aube et Haute-Marne), étude complémentaire sur la mise en Réserve Naturelle*. URCANE, Ministère de l'Environnement, DRAE Champagne-Ardenne, 37 pages.
- Guillemot B. & Monin P., 2013.** *Bilan et évaluation du plan de gestion 2006-2012*. Réserve Naturelle Nationale de l'étang de la Horre. ONCFS, 55 pages.
- Institut Technique de l'Aviculture (ITAVI), 1988.** *Etude des potentialités piscicoles de l'étang de la Horre*. DRAE Champagne, 7 pages.
- LPO Champagne-Ardenne coord., 2016.** *Les oiseaux de Champagne-Ardenne. Nidification, migration, hivernage. Ouvrage collectif des ornithologues champardennais*. Delachaux et Niestlé, Paris, 576 pages.
- Marcolin E., 2017.** *Rapport d'activités, 2016*. Réserve Naturelle Nationale de l'étang de la Horre. Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne. 44 pages.
- Marcolin E., 2018.** *Rapport d'activités, 2017*. Réserve Naturelle Nationale de l'étang de la Horre. Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne. 57 pages.
- Marcolin E., Petit M., Fauvel B. & Chevallier J., 2018.** *Etudes et suivis scientifiques, 2017*. Réserve Naturelle Nationale de l'étang de la Horre. Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, 63 pages.
- Mouronval J.B. 2005.** *Plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de l'étang de la Horre (2005-2009)*. ONCFS, 200 pages.
- Reymann S., 2002.** *Diagnostic qualitatif du bassin versant de l'étang de la Horre*. ONCFS, 132 pages.
- Rollet J.M., 1981.** *L'étang de la Horre*. URCANE, 22 pages.
- Roserot A., 1945.** *Dictionnaire historique de la Champagne Méridionale (Aube), des origines à 1790. Tome 2*. Laffitte reprints, Marseille.
- Société d'Aménagement Foncier de l'Est de Chaumont, Sine dato.** *Etude pédologique, communes de Droyes, Puellémontier, Longeville et Louze*.
- Société d'Aménagement Foncier de l'Est de Troyes, Sine dato.** *Etude pédologique cantons de Brienne-le-Château et de Chavanges*.
- Ternois V. (coord.), 2017.** *Bilan du programme STOC-Rozo 2016 (Station n°205)*. Réserve naturelle nationale de l'Etang de la Horre. CPIE du Pays de Soulaïnes. 20 pages.
- Ternois V. (coord.), 2018.** *Bilan du programme STOC-Rozo 2017 (Station n°205)*. Réserve naturelle nationale de l'Etang de la Horre. CPIE du Pays de Soulaïnes. 20 pages.
- ONCFS, 2012.** *Rapport d'activité 2012*. Réserve Naturelle Nationale de l'étang de la Horre. 10 pages.
- ONCFS, 2013.** *Rapport scientifique 2013 et complément*. Réserve Naturelle Nationale de l'étang de la Horre. 418 pages.



Réserve Naturelle Nationale
ETANG DE LA HORRE



Plan de gestion 2019-2028

Tome II

 Conservatoire
d'espaces naturels
Champagne-Ardenne

 l'Europe
s'engage
en Grand Est


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

RESERVE NATURELLE NATIONALE DE L'ETANG DE LA HORRE

Plan de gestion, tome II – Période 2019-2028

Référence interne :	18-CAD_10HOR
Rédaction :	Eloïse MARCOLIN – Chargée de projet (CENCA) Mélanie PETIT – Chargé d'études (CENCA)
Validation :	David BECU – Responsable administratif et scientifique (CENCA)
Sous la direction de :	Philippe PINON-GUERIN – Directeur
Date réalisation document :	2018
Nombre de tomes	2 + annexes
Action financée par :	Etat FEDER

Référence bibliographique :

MARCOLIN E. & PETIT M., 2018. *Plan de gestion 2019-2028 – Tome II* – Réserve naturelle nationale de l'Étang de la Horre, communes de Lentilles (10), Droyes et Puellémontier (52). Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, 116 p.

Page de couverture :

Bassin nord de l'Étang de la Horre, – P. Bourguignon

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
D –STRATEGIE DE GESTION	2
I. LES OBJECTIFS A LONG TERME (OLT).....	2
1 – Synthèse des enjeux de conservation et des objectifs à long terme associés	2
E – OBJECTIFS OPERATIONNELS ET PROGRAMME D’ACTIONS	3
I. SYNTHESE DES OBJECTIFS OPERATIONNELS ET ACTIONS DE GESTION	3
1 – Actions de gestion liées à l’assec.....	3
2 – Tableau des actions de gestion	3
II. CALENDRIER PREVISIONNEL D’EXECUTION	9
III. BUDGET PREVISIONNEL.....	12
IV. FICHES ACTIONS.....	16
F – TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS RETENUS POUR L’EVALUATION DU PDG101	
I – METHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DU TABLEAU DE BORD.....	101
II – TABLEAU DES INDICATEURS PAR OBJECTIFS A LONG TERME.....	101

D –STRATEGIE DE GESTION

I. LES OBJECTIFS A LONG TERME (OLT)

1 – Synthèse des enjeux de conservation et des objectifs à long terme associés

Enjeux	Etat de conservation des enjeux	Objectifs à long terme
Objectifs liés aux enjeux de conservation		
Trophie de l'étang	Mauvais	I. Restaurer un niveau de trophie de l'étang de la Horre compatible avec les enjeux de conservation du site
Oiseaux d'eau et paludicoles nicheurs	Moyen	II. Restaurer et diversifier le peuplement d'oiseaux d'eau et paludicoles nicheurs
Halte migratoire et d'hivernage	Bon	III. Restaurer et diversifier le peuplement d'oiseaux hivernants et migrateurs
Végétations aquatiques et rivulaires	Moyen	IV. Restaurer la diversité et le recouvrement des végétations aquatiques et rivulaires
Chênaie à Carex	Bon	V. Maintenir l'habitat de Chênaie à Carex
Habitats forestiers	Bon	VI. Maintenir dans un bon état de conservation les habitats forestiers et garantir leur fonctionnalité
Groupements végétaux prairiaux	Mauvais	VII. Restaurer des groupements végétaux prairiaux en bon état de conservation
Facteurs clés de réussite de la mission de conservation du patrimoine naturel		
Évaluation des effets de la gestion sur les milieux et les espèces	-	Inclus dans les objectifs à long terme liés aux enjeux de conservation par le biais des différents suivis
Connaissance de la composition et de la biomasse du peuplement piscicole	-	VIII. Acquérir une connaissance de la composition et de la biomasse du peuplement piscicole
Ancrage territorial	-	IX. Développer l'accueil du public
Gouvernance et fonctionnement de la réserve naturelle	-	X. Missions de base de la RNN

E – OBJECTIFS OPERATIONNELS ET PROGRAMME D’ACTIONS

I. SYNTHESE DES OBJECTIFS OPERATIONNELS ET ACTIONS DE GESTION

1 – Actions de gestion liées à l’assec

Au total, 8 actions sont strictement liées et dépendantes de la mise en assec de l’étang. Ces actions sont désignées par un astérisque.

2 – Tableau des actions de gestion

Objectifs liés aux enjeux de conservation					
Objectifs à long terme	Facteurs d’influence ou d’état	Objectifs du plan de gestion	Code	Actions	Priorité
I. Restaurer un niveau de trophie de l’étang de la Horre compatible avec les enjeux de conservation du site	Envasement	1. Minéraliser et éliminer les vases périodiquement	TE 01	Faire un assec estival de l'Etang de la Horre et de l'Etang Neuf tous les 10 ans*	1
			TE 02	Réaliser des travaux de désenvasement*	1
	Apports du BV	2. Participer au travail d'amélioration de la qualité de l'eau sur le BV	AD 08	Participer au GT " qualité de l'eau BV Ru de Chevy"	1
			TE 08	Participer à des programmes de travaux initiés à l'échelle du Ru de Chevy (périmètre RN)	1
	Biomasse piscicole	3. Diminuer le chargement/ réduire la biomasse piscicole	PO 02	Faire des tournées de surveillance et vérifier l'application de l'arrêté portant réglementation de la gestion piscicole et hydraulique	1
	Déséquilibre dans la composition du peuplement piscicole en faveur d'espèces fousseuses	4. Limiter les peuplements d'espèces piscicoles fousseuses			
	Activité halieutique : amorçage	5. Connaître et contrôler la quantité d'amorces introduites dans le milieu aquatique			
Evaluation de l'état souhaité de l'enjeu	6. Suivre la qualité de l'eau	SE 04	Suivre la qualité de l'eau des étangs	1	
II. Restaurer et diversifier le peuplement d'oiseaux d'eau et paludicoles nicheurs	Niveaux d'eau	1. Maintenir des niveaux d'eau adaptés en période de nidification des oiseaux de façon à ce que les roselières soit ennoyées à la période d'installation des couples	TE 05	Mettre en œuvre les modalités de gestion hydraulique des étangs	1
			SE 03	Suivre les niveaux d'eau des étangs	1

Objectifs liés aux enjeux de conservation					
Objectifs à long terme	Facteurs d'influence ou d'état	Objectifs du plan de gestion	Code	Actions	Priorité
	Profil de l'étang (bathymétrie)	2. Diversifier les fonds de l'étang	TE 03	Création de hauts fonds et d'îlots temporaires *	1
	Dynamique naturelle étang	3. Limiter la progression de la saulaie dans les roselières	TE 06	Controler le développement des saulaies dans les roselières	1
	Roselière : régression de la surface et structure	4. Diversifier des secteurs de roselières et développer leurs surfaces	TE 04	Réaliser des travaux de broyage ou fauchage de roselière*	1
			TE 05	Mettre en œuvre les modalités de gestion hydraulique des étangs	1
	Activité halieutique : faucardage des herbiers aquatiques	5. Limiter l'impact du faucardage des herbiers aquatiques en période de construction des nids flottants	PO 02	Faire des tournées de surveillance et vérifier l'application de l'arrêté portant réglementation de la gestion piscicole et hydraulique	1
	Surpopulation de sangliers	6. Limiter la population de sangliers	TE 15	Organiser des battues de régulation	1
	Fréquentation (visiteurs, pêcheurs)	7. Préserver la tranquillité du site en période de nidification	PO 01	Faire des tournées de surveillance et vérifier l'application de la réglementation générale de la réserve	2
			TU 04	Sécuriser l'accès au pont de la digue centrale pour les usagers	1
	Evaluation de l'état souhaité de l'enjeu	8. Suivre l'évolution des espèces à enjeux et de leurs habitats	SE 05	Suivre les populations de passereaux paludicoles nicheurs	1
			SE 06	Suivre les populations de hérons paludicoles nicheurs	1
			SE 07	Suivre les populations d'oiseaux d'eau nicheurs	1
			SE 08	Assurer une veille des populations des autres espèces remarquables	2
			SE 02	Suivre l'état des roselières	1
			SE 01	Suivre les effets des travaux sur les roselières*	1
III. Restaurer et diversifier le peuplement d'oiseaux hivernants et migrateurs	Niveau d'eau	1. Maintenir la vidange automnale de façon à avoir un niveau bas et des vases exondés en période de migration postnuptiale et d'hivernage	TE 05	Mettre en œuvre les modalités de gestion hydraulique des étangs	1
			SE 03	Suivre les niveaux d'eau	1
	Fréquentation (visiteurs, pisciculture, gestion cynégétique)	2. Préserver la tranquillité du site en période de migration et d'hivernage	PO 01	Faire des tournées de surveillance et vérifier l'application de la réglementation générale de la réserve	2
			TU 04	Sécuriser l'accès au pont de la digue centrale pour les usagers	1

Objectifs liés aux enjeux de conservation					
Objectifs à long terme	Facteurs d'influence ou d'état	Objectifs du plan de gestion	Code	Actions	Priorité
	Occupation des sols autour de l'étang	3. Accompagner les initiatives favorable aux zones de gagnage prairiale	AD 01	Echange et contacts réguliers avec les acteurs locaux et usagers	1
	Evaluation de l'état souhaité de l'enjeu	4. Suivre l'évolution des espèces à enjeu	SE 09	Suivre les populations d'oiseaux hivernants et migrateurs	1
IV. Restaurer la diversité et le recouvrement des végétations aquatiques et rivulaires	Niveaux d'eau	1. Maintenir des niveaux favorables aux herbiers, de façon à avoir des secteurs de vases exondées de juillet à septembre	TE 05	Mettre en œuvre les modalités de gestion hydraulique des étangs	1
			SE 03	Suivre les niveaux d'eau	1
	Trophie	Cf Objectif I			
	Biomasse piscicole	2. Diminuer le chargement piscicole/ réduire la biomasse piscicole	PO 02	Faire des tournées de surveillance et vérifier l'application de l'arrêté portant réglementation de la gestion piscicole et hydraulique	1
	Déséquilibre dans la composition du peuplement piscicole en faveur des espèces herbivores	3. Limiter les peuplements d'espèces piscicoles herbivores			1
	Evaluation de l'état souhaité de l'enjeu	4. Suivre l'évolution des habitats et des espèces à enjeux	SE 12	Suivre l'évolution des végétations aquatiques	1
			SE 20	Suivre la flore d'assec*	1
SE 11			Suivre les cortèges d'odonates	2	
V. Maintenir l'habitat de Chênaie pédonculée à grands Carex	Niveau d'eau	1. Maintenir des niveaux d'eau adaptés à la chênaie à carex	TE 05	Mettre en œuvre les modalités de gestion hydraulique des étangs	1
			SE 03	Suivre les niveaux d'eau	1
	Evaluation de l'état souhaité de l'enjeu	2. Suivre l'évolution de l'habitat	SE 13	Suivre les chênaies à Carex	2
VI. Maintenir dans un bon état de conservation les habitats forestiers et garantir leur fonctionnalité	Dynamique naturelle boisements	1. Maintenir la libre évolution des boisements de feuillus de l'Etang de la Horre	PO 03	Faires des tournées de surveillance et vérifier l'application de l'arrêté portant réglementation des activités forestières	1
	Pratiques sylvicoles	2. Pratiquer une gestion forestière adaptée aux enjeux de la réserve sur le Bois du Jac			
			AD 06	Elaborer un arrêté interpréfectoral portant réglementation des activités forestières dans la RNN	1

Objectifs liés aux enjeux de conservation					
Objectifs à long terme	Facteurs d'influence ou d'état	Objectifs du plan de gestion	Code	Actions	Priorité
	Evaluation de l'état de l'enjeu	3. Suivre l'évolution des habitats et des espèces à enjeux	TE 07	Rechercher et repérer les arbres biologiques à conserver	1
			SE 14	Suivre la gestion forestière du Bois du Jac par la réalisation d'un inventaire forestier post-exploitation	1
			SE 10	Suivre l'avifaune nicheuses forestières	2
			SE 15	Suivre l'évolution des composantes « naturalité » des structures forestières	2
VII. Restaurer des groupements végétaux prairiaux en bon état de conservation	Espèces exotiques envahissantes floristiques	1. Lutter contre les espèces exotiques envahissantes	TE 09	Faucher ou broyer la végétation de la zone ouverte du Ru de Chevy	2
	Dynamique naturelle prairiale	2. Lutte contre les espèces sociales	TE 10	Faucher ou broyer la végétation de l'ancienne peupleraie	2
			AD 10	Mettre en place une réflexion sur les problématiques d'entretien des milieux ouverts	2
	Evaluation de l'état de l'enjeu	3. Suivre l'évolution des habitats	SE 16	Suivre l'évolution des végétations prairiales	2

Objectifs liés aux facteurs de réussite					
Objectifs à long terme	Facteurs d'influence	Objectifs du plan de gestion	Code	Actions	Priorité
VIII. Acquérir une connaissance de la composition et de la biomasse du peuplement piscicole	Méconnaissance du peuplement piscicole	1. Suivre l'évolution des espèces	SE 21	Suivre l'ichtyofaune	1
IX. Développer l'accueil du public	Sécurité	1. Assurer la sécurité des visiteurs	TU 05	Aménager des parkings sécurisés	1
			TU 04	Sécuriser l'accès au pont de la digue centrale pour les usagers	1
	Méconnaissance de la réserve	2. Faire connaître la RNN	AD 09	Développer la signalétique routière	2
			PI 02	Installer un ou des panneaux d'accueil et d'information	2
			PI 05	Communiquer autour des actualités et des événements de la réserve	1
	Aménagements et infrastructures	3. Améliorer les capacités et la qualité d'accueil du public	PI 09	Participer aux manifestations locales et autres événements	2
			PI 01	Créer d'un sentier de découverte en concertation avec le GT "ouverture au public"	2
			PI 03	Installer des panneaux pédagogiques	2
			PI 04	Installer un observatoire public	2

Objectifs liés aux facteurs de réussite					
Objectifs à long terme	Facteurs d'influence	Objectifs du plan de gestion	Code	Actions	Priorité
			TE 11	Entretien des lieux et des infrastructures dédiés à l'accueil du public	1
	Demande des acteurs locaux	4. Informer les acteurs locaux des actualités et de la gestion de la réserve	PI 06	Organiser une journée des acteurs locaux	1
	Demande du public	5. Sensibiliser le grand public à l'environnement, sa préservation et sa gestion	PI 07	Organiser des animations grand public	2
	Demande des scolaires	6. Sensibiliser le public scolaire à l'environnement, sa préservation et sa gestion	PI 08	Organiser des animations scolaires	3
X. Missions de base de la RNN	Gestion administrative et financière	1. Programmer et orienter au besoin la gestion du site	AD 01	Echanges et contacts réguliers avec les acteurs locaux et les usagers	1
			AD 02	Echanges et contacts réguliers avec les acteurs liés à la gestion piscicole	1
			AD 03	Evaluation du plan de gestion et réalisation du nouveau plan de gestion	1
			AD 04	Programmation et suivi annuel de la mise en place des opérations	1
			AD 05	Echanges avec le réseau de gestionnaires et formation	1
	Atteintes potentielles aux milieux naturels, espèces ou infrastructures	2. Surveiller la réserve et entretenir les limites et accès	PO 01	Faire des tournées de surveillance et vérifier l'application de la réglementation générale de la réserve	2
			PO 02	Faire des tournées de surveillance et vérifier l'application de l'arrêté portant réglementation de la gestion piscicole et hydraulique	1
			PO 03	Faire des tournées de surveillance et vérifier l'application de l'arrêté portant réglementation des activités forestières	1
			PO 04	Faire des tournées de surveillance et vérifier l'application de l'arrêté portant réglementation de la chasse	1
			TU 02	Vérification et rectification du bornage de la réserve	1
			TU 03	Développer la signalétique liée à la réglementation	1
			TE 12	Entretien des limites de la réserve	1
			TE 13	Entretien de la végétation sur les chemins et accès de l'Etang de la Horre et de l'Etang Neuf	1
TU	Sécuriser l'accès au passage à gué du Ru de Chevy	2			

Objectifs liés aux facteurs de réussite					
Objectifs à long terme	Facteurs d'influence	Objectifs du plan de gestion	Code	Actions	Priorité
			06		
			TU 01	Démonter les observatoires de l'Etang Neuf*	3
		3. Limiter les populations de ragondins	TE 14	Contenir ou réduire la population de ragondins	3
	Connaissance du site	4. Mettre en place une surveillance continue de l'évolution de la biodiversité du site	SE 17	Actualiser la cartographie des habitats	1
			SE 18	Inventorier les taxons cibles en vue de la réactualisation des listes taxonomiques	2
			SE 19	Intégrer la réserve dans des programmes régionaux et nationaux de connaissance et de préservation	2
			SE 22	Partager les données scientifiques de la réserve	1
			TU 07	Construire et réaménager des miradors d'observation pour les suivis scientifiques*	2

II. CALENDRIER PREVISIONNEL D'EXECUTION

Le tableau suivant indique les moyens humains par année.

N°	Intitulé des actions	Nombre de jours										Total
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
AD 01.	Echanges et contacts réguliers avec les acteurs locaux et les usagers	10	10	5	5	5	5	5	5	5	5	60
AD 02.	Echanges et contacts réguliers avec les acteurs liés à la gestion piscicole	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	30
AD 03.	Evaluation du plan de gestion et réalisation du nouveau plan de gestion	6	0	0	0	30	0	0	0	30	35	101
AD 04.	Programmation et suivi annuel de la mise en place des opérations	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	355
AD 05.	Echanges avec le réseau de gestionnaires et formation	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	100
AD 06.	Elaborer un arrêté interpréfectoral portant réglementation des activités forestières dans la RNN de l'Etang de la Horre	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
AD 07.	Mettre en place un cahier des charges fixant les modalités de gestion forestières du Bois du Jac	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
AD 08.	Participer au groupe de travail "qualité de l'eau du bassin versant du Ru de Chevry"	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
AD 09.	Développer la signalétique routière	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
AD 10.	Mettre en place une réflexion sur les problématiques d'entretien des milieux ouverts	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	2
TU 01.	Démonter les observatoires de l'Etang Neuf *	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	4
TU 02.	Vérification et rectification du bornage de la réserve	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0	6
TU 03.	Développer la signalétique liée à la réglementation	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	5
TU 04.	Sécuriser l'accès au pont de la digue centrale pour les usagers	0	5	5	0	0	0	0	0	0	0	10
TU 05.	Aménager des parkings sécurisés	0	0	0	10	0	0	0	0	0	0	10
TU 06.	Sécuriser l'accès au passage à gué du Ru de Chevry	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	3
TU 07.	Construire et réaménager des miradors d'observation pour les suivis scientifiques*	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
TE 01.	Faire un assec estival de l'Etang de la Horre et de l'Etang Neuf tous les 10 ans *	29	0	15	0	0	0	0	0	0	0	44
TE 02.	Réaliser des travaux de désenvasement *	12	0	5	0	0	0	0	0	0	0	17

N°	Intitulé des actions	Nombre de jours										Total
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
TE 03.	Création de hauts fonds et d'îlots temporaires *	22	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22
TE 04.	Réaliser des travaux de broyage ou fauchage de roselière*	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
TE 05.	Mettre en œuvre les modalités de gestion hydraulique des étangs	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	50
TE 06.	Contrôler le développement des saulaies dans les roselières	10	6	6	6	6	6	6	6	6	6	64
TE 07.	Rechercher et repérer les arbres biologiques à conserver	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	30
TE 08.	Participer à des programmes de travaux initiés à l'échelle du Ru de Chevry (périmètre RN)	0	0	0	0	0	0	10	0	0	0	10
TE 09.	Faucher ou broyer la végétation de la zone ouverte du Ru de Chevry	4	4	6	4	4	6	4	4	6	4	46
TE 10.	Faucher ou broyer la végétation de l'ancienne peupleraie	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
TE 11.	Entretien des lieux et des infrastructures dédiés à l'accueil du public	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	20
TE 12.	Entretien des limites de la réserve	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	30
TE 13.	Entretien de la végétation sur les chemins et accès de l'Etang de la Horre et de l'Etang Neuf	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	50
TE 14.	Contenir ou réduire les populations de ragondins	4	2	2	2	2	2	2	2	2	2	22
TE 15.	Organiser des battues de régulation	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	20
SE 01.	Suivre les effets des travaux sur les roselières*	5	0	0	0	0	5	0	0	0	0	10
SE 02.	Suivre l'état des roselières	20	0	0	0	0	20	0	0	0	0	40
SE 03.	Suivre les niveaux d'eau des étangs	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	50
SE 04.	Suivre la qualité de l'eau des étangs	0	0	4	0	0	4	0	0	4	0	12
SE 05.	Suivre les populations de passereaux paludicoles nicheurs	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	60
SE 06.	Suivre les populations de hérons paludicoles nicheurs	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	20
SE 07.	Suivre les populations des oiseaux d'eau nicheurs	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	150
SE 08.	Assurer une veille des populations des autres espèces remarquables	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
SE 09.	Suivre les populations d'oiseaux hivernants et migrateurs	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	150
SE 10.	Suivre l'avifaune nicheuse forestière	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	30
SE 11.	Suivre le cortège de Libellules	0	12	0	0	12	0	0	12	0	0	36
SE 12.	Suivre l'évolution des végétations aquatiques	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	70
SE 13.	Suivre les chênaies à Carex	0	0	7	0	0	0	0	7	0	0	14

N°	Intitulé des actions	Nombre de jours										
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total
SE 14.	Suivre la gestion forestière du Bois du Jac par la réalisation d'un inventaire forestier post-exploitation	0	0	0	0	0	0	8	0	0	0	8
SE 15.	Suivre l'évolution des composantes « naturalité » des structures forestières	0	0	0	0	0	0	12	0	0	0	12
SE 16.	Suivre l'évolution des végétations prairiales	0	0	5	0	0	5	0	0	5	0	15
SE 17.	Actualiser la cartographie des habitats	0	0	0	0	10	0	0	0	15	0	25
SE 18.	Inventorier les taxons cibles en vue de la réactualisation des listes taxonomiques	1	8	1	19	1	1	1	11	1	1	45
SE 19.	Intégrer la réserve dans des programmes régionaux et nationaux de connaissance, de préservation et de recherche	0	4	4	4	4	4	4	4	4	4	36
SE 20.	Suivre la flore d'assec	10	0	5	0	0	0	0	0	0	0	15
SE 21.	Suivre l'ichtyofaune	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
SE 22.	Partager les données scientifiques de la réserve	10	5	5	5	5	5	5	5	5	5	55
PI 01.	Créer un sentier de découverte	0	0	0	15	0	0	0	0	0	0	15
PI 02.	Installer un ou des panneaux d'accueil et d'information	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	5
PI 03.	Installer des panneaux pédagogiques	0	0	0	0	0	0	0	5	0	0	5
PI 04.	Installer un observatoire public	0	0	0	0	0	0	0	5	0	0	5
PI 05.	Communiquer autour des actualités et des évènements de la réserve	9	5	9	5	9	5	9	5	9	5	70
PI 06.	Organiser une journée des acteurs locaux	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	30
PI 07.	Organiser des animations grand public	3	3	3	3	5	5	5	5	5	5	42
PI 08.	Organiser des animations scolaires	0	0	0	0	0	3	3	3	3	3	15
PI 09.	Participer aux manifestations locales et autres évènements	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	20
PO 01.	Faire des tournées de surveillance et vérifier l'application de la réglementation générale de la réserve	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	100
PO 02.	Faire des tournées de surveillance et vérifier l'application de l'arrêté portant réglementation de la gestion piscicole et hydraulique de la réserve	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	150
PO 03.	Faire des tournées de surveillance et vérifier l'application de l'arrêté portant réglementation des activités forestières	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	20
PO 04.	Faire des tournées de surveillance et vérifier l'application de l'arrêté portant réglementation de la chasse	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	80
Total en jours		332	232	258	253	261	241	240	244	265	240	2571

III. BUDGET PREVISIONNEL

Le plan de travail optimise l'efficacité de la gestion en proposant un calendrier d'actions à engager et les opérations prioritaires. Il permet de donner au gestionnaire de la réserve une vision d'ensemble sur la répartition de la charge de travail dans les années à venir ainsi que d'estimer les coûts des opérations.

Les actions ont été estimées financièrement mais les montants seront fixés plus précisément dans le cadre de la préparation des programmes annuels. En effet, certaines actions sont spécifiques ou ne sont pas encore précisément définies et demandent un travail préparatoire (montage du projet, recherche des prestataires, besoin d'assistance technique...). Il est donc difficile d'estimer un coût et un temps de travail. De plus, les tarifs varient en fonction des années, des contraintes techniques rencontrées (accès, portance du sol, exportation des rémanents...) et des coûts des prestataires.

En conclusion, le calendrier et le budget sont donnés à titre indicatif et pourront évoluer.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<i>Estimation basée sur un coût journalier CENCA en €</i>	360	365	370	375	380	385	390	395	400	405

N°	Intitulé des actions	Montant en €										Total
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
AD 01.	Echanges et contacts réguliers avec les acteurs locaux et les usagers	3 600	3 650	1 850	1 875	1 900	1 925	1 950	1 975	2 000	2 025	22 750
AD 02.	Echanges et contacts réguliers avec les acteurs liés à la gestion piscicole	1 080	1 095	1 110	1 125	1 140	1 155	1 170	1 185	1 200	1 215	11 475
AD 03.	Evaluation du plan de gestion et réalisation du nouveau plan de gestion	2 160	0	0	0	11 400	0	0	0	12 000	14 175	39 735
AD 04.	Programmation et suivi annuel de la mise en place des opérations	14 400	12 775	12 950	13 125	13 300	13 475	13 650	13 825	14 000	14 175	135 675
AD 05.	Echanges avec le réseau de gestionnaires et formation	3 600	3 650	3 700	3 750	3 800	3 850	3 900	3 950	4 000	4 050	38 250
AD 06.	Elaborer un arrêté interpréfectoral portant réglementation des activités forestières dans la RNN de l'Etang de la Horre	360	0	0	0	0	0	0	0	0	0	360
AD 07.	Mettre en place un cahier des charges fixant les modalités de gestion forestières du Bois du Jac	360	0	0	0	0	0	0	0	0	0	360
AD 08.	Participer au groupe de travail "qualité de l'eau du bassin versant du Ru de Chevry"	360	365	370	375	380	385	390	395	400	405	3 825
AD 09.	Développer la signalétique routière	0	0	0	0	0	0	390	0	0	0	390
AD 10.	Mettre en place une réflexion sur les problématiques d'entretien des milieux ouverts	0	0	740	0	0	0	0	0	0	0	740
TU 01.	Démonter les observatoires de l'Etang Neuf *	0	0	1 480	0	0	0	0	0	0	0	1 480
TU 02.	Vérification et rectification du bornage de la réserve	1 080	1 095	0	0	0	0	0	0	0	0	2 175
TU 03.	Développer la signalétique liée à la réglementation	0	0	0	1 875	0	0	0	0	0	0	1 875
TU 04.	Sécuriser l'accès au pont de la digue centrale pour les usagers	0	1 825	1 850	0	0	0	0	0	0	0	3 675
TU 05.	Aménager des parkings sécurisés	0	0	0	3 750	0	0	0	0	0	0	3 750
TU 06.	Sécuriser l'accès au passage à gué du Ru de Chevry	0	0	0	0	1 140	0	0	0	0	0	1 140
TU 07.	Construire et réaménager des miradors d'observation pour les suivis scientifiques*	20 080	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 080
TE 01.	Faire un assec estival de l'Etang de la Horre et de l'Etang Neuf tous les 10 ans *	10 440	0	5 550	0	0	0	0	0	0	0	15 990
TE 02.	Réaliser des travaux de désenvasement *	44 320	0	1 850	0	0	0	0	0	0	0	46 170
TE 03.	Création de hauts fonds et d'îlots temporaires *	52 920	0	0	0	0	0	0	0	0	0	52 920
TE 04.	Réaliser des travaux de broyage ou fauchage de roselière*	9 440	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 440
TE 05.	Mettre en œuvre les modalités de gestion hydraulique des étangs	1 800	1 825	1 850	1 875	1 900	1 925	1 950	1 975	2 000	2 025	19 125

N°	Intitulé des actions	Montant en €										Total
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
TE 06.	Contrôler le développement des saulaies dans les roselières	20 600	4 190	4 220	4 250	4 280	4 310	4 340	4 370	4 400	4 430	59 390
TE 07.	Rechercher et réparer les arbres biologiques à conserver	1 080	1 095	1 110	1 125	1 140	1 155	1 170	1 185	1 200	1 215	11 475
TE 08.	Participer à des programmes de travaux initiés à l'échelle du Ru de Chevry (périmètre RN)	0	0	0	0	0	0	3 900	0	0	0	3 900
TE 09.	Faucher ou broyer la végétation de la zone ouverte du Ru de Chevry	6 440	6 460	7 220	6 500	6 520	7 310	6 560	6 580	7 400	6 620	67 610
TE 10.	Faucher ou broyer la végétation de l'ancienne peupleraie	1 360	1 365	1 370	1 375	1 380	1 385	1 390	1 395	1 400	1 405	13 825
TE 11.	Entretien des lieux et des infrastructures dédiés à l'accueil du public	1 220	1 230	1 240	1 250	1 260	1 270	1 280	1 290	1 300	1 310	12 650
TE 12.	Entretien des limites de la réserve	1 080	1 095	1 110	1 125	1 140	1 155	1 170	1 185	1 200	1 215	11 475
TE 13.	Entretien de la végétation sur les chemins et accès de l'Etang de la Horre et de l'Etang Neuf	2 800	2 825	2 850	2 875	2 900	2 925	2 950	2 975	3 000	3 025	29 125
TE 14.	Contenir ou réduire les populations de ragondins	1 440	730	740	750	760	770	780	790	800	810	8 370
TE 15.	Organiser des battues de régulation	720	730	740	750	760	770	780	790	800	810	7 650
SE 01.	Suivre les effets des travaux sur les roselières*	1 800	0	0	0	0	1 925	0	0	0	0	3 725
SE 02.	Suivre l'état des roselières	7 200	0	0	0	0	10 700	0	0	0	0	17 900
SE 03.	Suivre les niveaux d'eau des étangs	1 800	1 825	1 850	1 875	1 900	1 925	1 950	1 975	2 000	2 025	19 125
SE 04.	Suivre la qualité de l'eau des étangs	0	0	1 480	0	0	1 540	0	0	1 600	0	4 620
SE 05.	Suivre les populations de passereaux paludicoles nicheurs	2 160	2 190	2 220	2 250	2 280	2 310	2 340	2 370	2 400	2 430	22 950
SE 06.	Suivre les populations de hérons paludicoles nicheurs	720	730	740	750	760	770	780	790	800	810	7 650
SE 07.	Suivre les populations des oiseaux d'eau nicheurs	5 400	5 475	5 550	5 625	5 700	5 775	5 850	5 925	6 000	6 075	57 375
SE 08.	Assurer une veille des populations des autres espèces remarquables	360	365	370	375	380	385	390	395	400	405	3 825
SE 09.	Suivre les populations d'oiseaux hivernants et migrateurs	5 400	5 475	5 550	5 625	5 700	5 775	5 850	5 925	6 000	6 075	57 375
SE 10.	Suivre l'avifaune nicheuse forestière	1 080	1 095	1 110	1 125	1 140	1 155	1 170	1 185	1 200	1 215	11 475
SE 11.	Suivre le cortège de Libellules	0	4 380	0	0	4 560	0	0	4 740	0	0	13 680
SE 12.	Suivre l'évolution des végétations aquatiques	2 520	2 555	2 590	2 625	2 660	2 695	2 730	2 765	2 800	2 835	26 775
SE 13.	Suivre les chênaies à Carex	0	0	2 590	0	0	0	0	2 765	0	0	5 355
SE 14.	Suivre la gestion forestière du Bois du Jac par la réalisation d'un inventaire forestier post-exploitation	0	0	0	0	0	0	3 120	0	0	0	3 120
SE 15.	Suivre l'évolution des composantes « naturalité » des	0	0	0	0	0	0	4 680	0	0	0	4 680

N°	Intitulé des actions	Montant en €										
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total
	structures forestières											
SE 16.	Suivre l'évolution des végétations prairiales	0	0	1 850	0	0	1 925	0	0	2 000	0	5 775
SE 17.	Actualiser la cartographie des habitats	0	0	0	0	3 800	0	0	0	6 000	0	9 800
SE 18.	Inventorier les taxons cibles en vue de la réactualisation des listes taxonomiques	360	2 920	370	7 125	380	385	390	4 345	400	405	17 080
SE 19.	Intégrer la réserve dans des programmes régionaux et nationaux de connaissance, de préservation et de recherche	0	1 460	1 480	1 500	1 520	1 540	1 560	1 580	1 600	1 620	13 860
SE 20.	Suivre la flore d'assec	3 600	0	1 850	0	0	0	0	0	0	0	5 450
SE 21.	Suivre l'ichtyofaune	360	365	370	375	380	385	390	395	400	405	3 825
SE 22.	Partager les données scientifiques de la réserve	3 600	1 825	1 850	1 875	1 900	1 925	1 950	1 975	2 000	2 025	20 925
PI 01.	Créer un sentier de découverte	0	0	0	5 625	0	0	0	0	0	0	5 625
PI 02.	Installer un ou des panneaux d'accueil et d'information	0	0	0	1 875	0	0	0	0	0	0	1 875
PI 03.	Installer des panneaux pédagogiques	0	0	0	0	0	0	0	1 975	0	0	1 975
PI 04.	Installer un observatoire public	0	0	0	0	0	0	0	1 975	0	0	1 975
PI 05.	Communiquer autour des actualités et des événements de la réserve	3 240	1 825	3 330	1 875	3 420	1 925	3 510	1 975	3 600	2 025	26 725
PI 06.	Organiser une journée des acteurs locaux	1 080	1 095	1 110	1 125	1 140	1 155	1 170	1 185	1 200	1 215	11 475
PI 07.	Organiser des animations grand public	1 080	1 095	1 110	1 125	1 900	1 925	1 950	1 975	2 000	2 025	16 185
PI 08.	Organiser des animations scolaires	0	0	0	0	0	1 155	1 170	1 185	1 200	1 215	5 925
PI 09.	Participer aux manifestations locales et autres événements	720	730	740	750	760	770	780	790	800	810	7 650
PO 01.	Faire des tournées de surveillance et vérifier l'application de la réglementation générale de la réserve	3 600	3 650	3 700	3 750	3 800	3 850	3 900	3 950	4 000	4 050	38 250
PO 02.	Faire des tournées de surveillance et vérifier l'application de l'arrêté portant réglementation de la gestion piscicole et hydraulique de la réserve	5 400	5 475	5 550	5 625	5 700	5 775	5 850	5 925	6 000	6 075	57 375
PO 03.	Faire des tournées de surveillance et vérifier l'application de l'arrêté portant réglementation des activités forestières	720	730	740	750	760	770	780	790	800	810	7 650
PO 04.	Faire des tournées de surveillance et vérifier l'application de l'arrêté portant réglementation de la chasse	2 880	2 920	2 960	3 000	3 040	3 080	3 120	3 160	3 200	3 240	30 600
Total en euros		257 820	94 180	104 960	104 375	108 680	105 285	103 100	105 880	115 500	106 700	1 206 480

IV. FICHES ACTIONS

Code action

AD	Suivi administratif
TU	Travaux uniques
TE	Travaux d'entretien
SE	Suivi écologique
PI	Pédagogie, information, accueil animations, fréquentation, éditions
PO	Police de la nature et surveillance

Action	Echanges et contacts réguliers avec les acteurs locaux et les usagers											Priorité	
AD 01												1 2 3	
<i>Description de l'action</i>	L'enjeu de cette action est double. Tout d'abord elle permet de maintenir un lien avec les acteurs locaux et usagers du site, de les informer des actualités de la réserve et d'être informé des actualités et actions liées à l'environnement dans le secteur, de coordonner, contrôler et promouvoir les activités humaines compatibles avec les objectifs de conservation.												
<i>Surface d'intervention</i>	Grand Est												
<i>Organisation générale</i>	Participation du gestionnaire à des réunions, conférences, organisation de visites techniques, échanges et concertation avec les acteurs locaux.												
	Financement de l'action : Financement réserve												
<i>Pilote de l'action</i>	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne												
<i>Calendrier d'intervention</i>													
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total		
Echanges et contacts	10	10	5	5	5	5	5	5	5	5	5	60	CENCA
Total (j.)	10	10	5	5	5	5	5	5	5	5	5	60	
<i>Estimation financière</i>													
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total		
Echanges et contacts	3 600	3 650	1 850	1 875	1 900	1 925	1 950	1 975	2 000	2 025	22750	CENCA	
Total (€)	3 600	3 650	1 850	1 875	1 900	1 925	1 950	1 975	2 000	2 025	22750		

Action	Echanges et contacts réguliers avec les acteurs liés à la gestion piscicole	Priorité
AD 02		1 2 3

Description de l'action Cette action vise à permettre le bon déroulement de la gestion piscicole des étangs confiée par le propriétaire à un pisciculteur par voie de contrat annuel de pension du cheptel piscicole. Des échanges réguliers doivent permettre d'instaurer une concertation autour de la gestion piscicole.

Surface d'intervention **Ensemble du site**

Organisation générale Participation du gestionnaire à des réunions, échanges et concertation avec les partenaires associés à la gestion piscicole du site : services de l'état (DDT, DREAL, AFB, ONCFS), propriétaire et pisciculteur. Les sujets abordés pourront notamment concerner : les plannings des vidanges et pêches, la composition du chargement piscicole, la délivrance des autorisations diverses, les préconisations particulières de gestion piscicole, etc.

Financement de l'action :
Financement réserve

Pilote de l'action Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

<i>Calendrier d'intervention</i>													
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total		
Echanges et contacts	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	30	CENCA
Total (j.)	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	30	

<i>Estimation financière</i>												
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Echanges et contacts	1 080	1 095	1 110	1 125	1 140	1 155	1 170	1 185	1 200	1 215	11 475	CENCA
Total (€)	1 080	1 095	1 110	1 125	1 140	1 155	1 170	1 185	1 200	1 215	11 475	

Action	Evaluation du plan de gestion et réalisation du nouveau plan de gestion											Priorité
AD 03												1 2 3
<i>Description de l'action</i>	<p>Cette action consiste à évaluer l'avancement et la pertinence des objectifs ainsi que le bilan des actions engagées tous les 5 ans. Cela permettra également de réactualiser les connaissances régulièrement en vue de la rédaction du nouveau plan de gestion et d'une éventuelle mise à jour des objectifs et des actions visant à les atteindre.</p> <p>D'autre part avec la rédaction de ce plan de gestion, une synthèse de celui-ci pourra être rédigée afin que les acteurs et partenaires locaux s'approprient plus facilement les objectifs du site.</p>											
<i>Surface d'intervention</i>	Ensemble du site											
<i>Organisation générale</i>	<p>Rédaction de l'évaluation du plan de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation du niveau de réalisation des objectifs de gestion et adaptation de ces objectifs si nécessaire. - Evaluation des effets de la mise en œuvre des mesures de gestion et adaptation de ces mesures si nécessaire. <p>Rédaction du nouveau plan de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actualisation et compilation des données naturalistes et des résultats d'études menées. - Définition des nouveaux objectifs de gestion. - Définition de nouvelles mesures de gestion. - Synthèse du plan de gestion <p>Financement de l'action : Financement réserve</p>											
<i>Pilote de l'action</i>	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne											
<i>Calendrier d'intervention</i>												
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Synthèse du plan de gestion	6									5	11	CENCA
Evaluation quinquennale					30				30		60	CENCA
Rédaction du plan de gestion										30	30	CENCA
Total (j.)	6	0	0	0	30	0	0	0	30	35	101	
<i>Estimation financière</i>												
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Synthèse du plan de gestion	2 160	0	0	0	0	0	0	0	0	2 025	4 185	CENCA
Evaluation quinquennale	0	0	0	0	11400	0	0	0	12000	0	23400	CENCA
Rédaction du plan de gestion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12150	12150	CENCA
Total (€)	2 160	0	0	0	11400	0	0	0	12000	14175	39735	

Action AD 04	Programmation et suivi annuel de la mise en place des opérations											Priorité 1 2 3	
<i>Description de l'action</i>	Cette action permet d'assurer le suivi administratif et financier inhérent aux opérations de gestion mises en place sur le site. Elle correspond notamment à la recherche de financements, la gestion financière, la rédactions des rapports d'activité et programmes annuels et l'animation des Comités consultatifs.												
<i>Surface d'intervention</i>	Ensemble du site												
<i>Organisation générale</i>	Financement de l'action : Financement réserve												
<i>Pilote de l'action</i>	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne												
<i>Calendrier d'intervention</i>													
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total		
Programmation et suivi	40	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	355	CENCA
Total (j.)	40	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	355	
<i>Estimation financière</i>													
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total		
Programmation et suivi	14400	12775	12950	13125	13300	13475	13650	13825	14000	14175	135675	CENCA	
Total (€)	14400	12775	12950	13125	13300	13475	13650	13825	14000	14175	135675		

Action	Echanges avec le réseau de gestionnaires et formation	Priorité
AD 05		<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; width: 20px; height: 20px; display: flex; align-items: center; justify-content: center;">1</div> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; width: 20px; height: 20px; display: flex; align-items: center; justify-content: center;">2</div> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; width: 20px; height: 20px; display: flex; align-items: center; justify-content: center;">3</div> </div>

<i>Description de l'action</i>	<p>Le gestionnaire participera aux échanges et à la coordination avec le réseau de gestionnaires : congrès ou séminaires des réserves naturelles, congrès des Conservatoires, COPIL des sites Natura 2000 du secteur, adhésion à RNF, groupes de travail techniques, etc. Les échanges et la coordination pourront notamment concerner : les suivis scientifiques à l'échelle de l'Arc humide (cf. annexe 24), les travaux, etc.</p> <p>Afin de mener à bien le fonctionnement de la réserve et d'améliorer les connaissances, le personnel se formera en fonction des besoins (scientifiques, juridiques, techniques, etc.). La plupart des stages est proposée par l'Agence Française pour la Biodiversité mais d'autres structures en proposent également. Le commissionnement des agents de la réserve est particulièrement important afin de faire respecter la réglementation qui s'y applique.</p>
<i>Organisation générale</i>	Financement de l'action : Financement réserve
<i>Pilote de l'action</i>	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

<i>Calendrier d'intervention</i>												
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Echanges avec le réseau de gestionnaire	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	50	CENCA
Formation	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	50	CENCA
Total (j.)	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	100	

<i>Estimation financière</i>												
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Conduite des dossiers	3 600	3 650	3 700	3 750	3 800	3 850	3 900	3 950	4 000	4 050	38250	CENCA
Total (€)	3 600	3 650	3 700	3 750	3 800	3 850	3 900	3 950	4 000	4 050	38250	

Action	Elaborer un arrêté interpréfectoral portant réglementation des activités forestières dans la RNN de l'Etang de la Horre	Priorité
AD 06		

<i>Description de l'action</i>	Le décret de création de la réserve prévoit la prise d'un arrêté préfectoral, après avis du Comité Consultatif et des propriétaires pour réglementer les activités forestières en tenant compte des objectifs du plan de gestion de la réserve (article 13).
<i>Surface d'intervention</i>	Boisements du site : 96 ha soit 52 ha sur le Bois du Jac et 44 ha ceinturant l'Etang de la Horre
<i>Organisation générale</i>	<p>Suite à un groupe de travail réunissant plusieurs acteurs de la gestion forestière en 2018 (cf Compte rendu du groupe de travail en annexe 21) les préconisations du gestionnaire sur le contenu de l'arrêté sont les suivantes :</p> <p>Le principe : pas d'exploitation forestière sur la RNN à l'exception du Bois du Jac ;</p> <p>Pour le Bois du Jac :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la surface terrière totale plafond avant exploitation est de 25m²/ha ; - la surface terrière plancher du chêne après exploitation est de 10m²/ha ; - interdiction d'ouvrir des trouées ou bouquets de régénération de plus 0ha50 et ils ne doivent pas dépasser 5 % de la surface exploitée de l'exercice ; - les cloisonnements d'exploitation sont obligatoires avec un écartement de 25 à 30 m et une largeur de 4 m maximum ; - L'exploitation (coupe et débardage) sera réalisée pendant la période comprise entre le 15 août et le 15 février. Le débardage sera réalisé sur sol portant (sec ou forte gelée), en cas d'orniérage accidentel la remise en état est obligatoire et sera réalisée par le propriétaire sous le contrôle du gestionnaire de la réserve ; - si les semis de Chêne pédonculé sont absents cinq ans après l'ouverture de la trouée, la plantation dans les trouées est possible avec des essences feuillues autochtones et adaptées aux stations forestières ; leur entretien sera régulier ; - les arbres morts debout ou au sol sont conservés ; - les arbres biologiques désignés par le gestionnaire de la réserve seront maintenus ; - 1 gros arbre vif à l'hectare sera conservé : diamètre supérieur à 65 cm pour le chêne et 55 cm pour les autres essences ; - seule une huile de chaîne biodégradable peut-être autorisée pour l'exploitation ; - les coordonnées des personnes autorisées par le propriétaire pour participer à l'exploitation seront transmises au gestionnaire de la réserve 8 jours avant le début des travaux ou avant leur première arrivée sur site ; - la circulation des engins est interdite en dehors des cloisonnements. <p>Conception de l'arrêté par les services de l'Etat en lien avec le gestionnaire et les propriétaires.</p> <p>Lien à réaliser avec l'action AD 07 Cahier des charges des modalités de gestion forestière du Bois du Jac et TE 07 Rechercher et repérer les arbres biologiques à conserver</p> <p>Financement de l'action : Financement réserve</p>
<i>Pilote de l'action</i>	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

<i>Calendrier d'intervention</i>													
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total		
Conduite des dossiers	1											1	CENCA
Total (j.)	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	

<i>Estimation financière</i>													
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total		
Conduite des dossiers	360	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	360	CENCA
Total (€)	360	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	360	

Action

AD 07

Mettre en place un cahier des charges fixant les modalités de gestion forestières du Bois du Jac

Priorité



Description de l'action

Les activités forestières dans la réserve seront règlementées par un arrêté préfectoral. Afin de s'assurer que ces activités respectent les enjeux de la réserve, un cahier des charges pourra être rédigé en concertation avec le propriétaire du Bois du Jac, sous forme d'une convention par exemple, reprenant les principes de l'arrêté et précisant le type d'exploitation et le calendrier prévisionnel des interventions. Le bois du Jac est constitué majoritairement de Chênaies pédonculées du Carpinion (41.24 ou 9160) avec des variantes à décrire (surface 49,62ha), où la densité des chênes est faible à moyenne, de 2,57ha de boisements mixte résineux/chênes pédonculés et de 1,85ha d'emprise de ligne RTE à haute tension. L'objectif est d'améliorer l'état de conservation des 49,62ha en favorisant le renouvellement naturel de la chênaie et d'engager la restauration des 2,57ha. L'emprise RTE est retirée des zones boisées et fera l'objet de mesures de gestion adaptées et de suivis (voir mesures relatives à l'entretien sous l'emprise de la ligne RTE).

Surface d'intervention

Surface exploitable du Bois du Jac : 52,19 ha

Organisation générale

Suite à un groupe de travail réunissant plusieurs acteurs de la gestion forestière en 2018 (cf Compte rendu du groupe de travail en annexe 21), les préconisations du gestionnaire concernant la gestion forestière du Bois du Jac sont les suivantes :

Les grands principes : applicables sur les 52,19ha boisés du bois du Jac.

- le type de gestion peut-être : la futaie irrégulière par pieds d'arbres ou par bouquets, la futaie régulière par bouquets ou le taillis-sous-futaie (TSF). La surface terrière totale (arbres et taillis) ne doit jamais dépasser 25 m²/ha pour permettre le renouvellement en continu de la chênaie. Ce seuil plafond déclenchera une exploitation ;
- pour les traitements en futaie, des cloisonnements d'exploitation seront mis en place tous les 25 à 30 m. Ils seront ouverts à la première intervention sur une largeur maximum de 3 m ;
- selon la gestion en futaie, les bouquets de renouvellement ne devront pas dépasser 50 ares et ne concerner au maximum que 5 % de la surface exploitée sur l'exercice ;
- des plantations d'essences feuillues autochtones et adaptées aux stations forestières sont possibles, il faudra se référer au catalogue des stations ou au guide des stations relatifs à la Champagne humide ;
- les plantations et les semis naturels de chênes seront entretenus pour permettre le renouvellement de la chênaie (y compris en TSF) ;
- les arbres morts seront maintenus sur pied ou au sol ;
- les arbres vivants d'intérêt biologique (porteurs de nids de rapaces (avec un rayon de non intervention autour de 40 m), grosses cavités, support de lianes...) seront matérialisés par le gestionnaire et maintenus ;
- 1 gros arbre vivant dont le diamètre dépasse 65 cm pour le chêne et 55 cm pour les autres feuillus, sera maintenu à l'hectare. Ils seront repérés avant exploitation avec le gestionnaire. et seront géoréférencés et marqués ;
- l'exploitation (coupe et débardage) ne sera possible que du 15 août au 15 février ;
- le débardage sera réalisé par temps sec ou forte gelée. Si des dégradations au sol sont constatées, la remise en état est obligatoire et placée sous le contrôle du gestionnaire ;
- l'huile de chaîne de tronçonneuse sera biodégradable.

Modalités particulières pour les deux zones boisées :

- la zone mixte de 2,57ha (priorité 1) : les résineux seront exploités en totalité entre 2019 et 2024 ; les feuillus ne seront pas éclaircis avant 2030. Des recrutements de semis de chênes sont possibles. Il n'y aura pas d'autre exploitation durant ce plan de gestion.

- les autres 49,62ha (priorité 2) : La première exploitation concernera le taillis et les diamètres inférieurs à 40cm sans dépasser le prélèvement de 50 % du présent. Les arbres d'un diamètre de 40cm et plus sont exclus de cette première exploitation. Cinq ans après cette opération, les arbres de 40cm et plus pourront être éclaircis en prélevant au maximum 20 % du présent et en maintenant au moins 80 % des arbres de 50 cm et plus. Comme les chênes ont une densité faible à moyenne on cherchera lors des éclaircies à limiter leur prélèvement en ciblant une surface terrière plancher post-exploitation de 10 m²/ha. La surface exploitée sur un exercice ne dépassera pas 50 % de la surface de la forêt. La rotation des exploitations sera comprise entre 8 et 12 ans. Si les houppiers ne sont pas débardés ils seront démembrés sur place.

Lien à réaliser avec l'action AD 06 AIP de réglementation des activités forestières

Financement de l'action :

Financement réserve

Pilote de l'action

Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

<i>Calendrier d'intervention</i>													
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total		
Conduite des dossiers	1											1	CENCA
Total (j.)	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
<i>Estimation financière</i>													
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total		
Conduite des dossiers	360	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	360	CENCA
Total (€)	360	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	360	

Action AD 08	Participer au groupe de travail "qualité de l'eau du bassin versant du Ru de Chevry"	Priorité 
-------------------------------	---	--

<i>Description de l'action</i>	La qualité de l'eau et des milieux aquatiques est un des enjeux majeurs de la réserve. En effet, la préservation de la majorité des milieux et des espèces de la réserve en dépend. Un groupe de travail a été réuni à deux reprises depuis 2017, réunissant plusieurs acteurs concernés par la qualité de l'eau : syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Voire, gestionnaire de la RNN de l'Etang de la Horre, chambres d'agriculture de l'Aube et de la Haute-Marne, Agence de l'eau Seine-Normandie, Agence française pour la biodiversité, DDT, DREAL, etc. Une récente synthèse fait état de la mauvaise qualité de l'eau et de nombreux dysfonctionnements hydro-écologiques à l'Etang de la Horre dont les origines sont diverses : apports du bassin versant, activités piscicoles etc. L'objectif de ce groupe de travail est de mener une réflexion et une concertation sur les actions à mettre en œuvre à l'échelle du bassin versant du Ru de Chevry afin d'aller vers une amélioration de la qualité de l'eau et du fonctionnement des écosystèmes (cf annexe 23).
<i>Surface d'intervention</i>	Bassin versant du ru de Chevry
<i>Organisation générale</i>	Le gestionnaire participera aux réunions de ce groupe de travail. Il pourra également être à l'initiative de certaines de ces réunions. Lien à réaliser avec l'action TE 08 Participer à des programmes de travaux initiés à l'échelle du Ru de Chevry (Périmètre RN) Financement de l'action : Financement réserve
<i>Pilote de l'action</i>	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

<i>Calendrier d'intervention</i>												
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Réunions	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	CENCA
Total (j.)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	
<i>Estimation financière</i>												
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Réunions	360	365	370	375	380	385	390	395	400	405	3 825	CENCA
Total (€)	360	365	370	375	380	385	390	395	400	405	3 825	

Action AD 09	Développer la signalétique routière											Priorité 1 2 3
<i>Description de l'action</i>	Actuellement il n'existe que deux panneaux routiers indiquant l'Etang de la Horre, tous deux situés dans la commune de Lentilles. Il n'est pas précisé sur ces panneaux qu'il s'agit d'une réserve naturelle. Afin d'améliorer la visibilité de la réserve vis à vis du public, la signalétique routière pourra être développée.											
<i>Surface d'intervention</i>	Lentilles, Droyes et Puellemontier											
<i>Organisation générale</i>	Le gestionnaire prendra contact avec les communes et les services départementaux de l'Aube et de la Haute-Marne afin d'examiner les possibilités de développer la signalétique routière relative à la réserve. Cette action ne pourra être mise en œuvre que lorsque le projet d'accueil du public (sentier, panneaux d'accueil, etc.) et l'aménagement de parkings sécurisés seront aboutis. Lien à réaliser avec l'action PI 01 Sentier, PI 02 Panneaux d'accueil, TU 05 Parkings sécurisés Financement de l'action : Financement réserve ou autre											
<i>Pilote de l'action</i>	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne											
<i>Calendrier d'intervention</i>												
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Conduite des dossiers	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	CENCA
Total (j.)	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	
<i>Estimation financière</i>												
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Conduite des dossiers	0	0	0	0	0	0	390	0	0	0	390	CENCA
Total (€)	0	0	0	0	0	0	390	0	0	0	390	

Action AD 10	Mettre en place une réflexion sur les problématiques d'entretien des milieux ouverts	Priorité 1 2 3
<i>Description de l'action</i>	Afin de restaurer des groupements végétaux prairiaux en bon état de conservation, des opérations d'entretien des milieux ouverts seront effectuées régulièrement dans la réserve. La fauche avec export pourrait être un peu plus afin de ne pas enrichir le sol et favoriser certains groupements végétaux plus patrimoniaux. Cependant une réflexion doit être menée sur les possibilités de devenir voir de valorisation des produits de fauche.	
<i>Surface d'intervention</i>	-	
<i>Organisation générale</i>	<p>Contacts voire constitution d'un groupe de travail avec les communes, chambres d'agriculture voire agriculteurs locaux pour étudier les possibilités de devenir et de valorisation de produits de fauche à l'échelle locale (méthanisation, utilisation par les agriculteurs locaux comme fourrage ou autre).</p> <p>Lien à effectuer avec l'action TE 09 Faucher ou broyer la végétation sous la ligne RTE, TE 10 Faucher ou broyer la végétation de l'ancienne peupleraie.</p> <p>Financement de l'action : Financement réserve</p>	
<i>Pilote de l'action</i>	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne	

<i>Calendrier d'intervention</i>													
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total		
Contacts	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2	CENCA
Total (j.)	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2	
<i>Estimation financière</i>													
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total		
Contacts	0	0	740	0	0	0	0	0	0	0	0	740	CENCA
Total (€)	0	0	740	0	0	0	0	0	0	0	0	740	

Action	Priorité
TU 01	Démonter les observatoires de l'Etang Neuf * <div style="text-align: right; margin-top: 5px;"> 1 2 3 </div>
<i>Description de l'action</i>	Deux observatoires ont été construits à l'Etang Neuf dans le but d'être loués comme affûts photographiques. Cette activité n'a finalement pas été réalisée car elle ne s'inscrivait pas dans le cadre légal dans la réserve. Leur configuration ne permettant pas de les utiliser pour les suivis scientifiques, ils seront démontés (et éventuellement réutilisés à un autre endroit si cela permet une utilisation dans le cadre des activités prévues dans le plan de gestion).
<i>Surface d'intervention</i>	-
<i>Organisation générale</i>	<p>Conception du projet réalisé par le gestionnaire en lien avec les propriétaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition des travaux à réaliser (réutilisation éventuelle des observatoires, budget...) - Rédaction d'un cahier des charges "travaux" pour mise en concurrence et validation par les autorités compétentes <p>Réalisation des opérations liées au projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordination générale par le gestionnaire - Réalisation des travaux par un prestataire <p>Lien à réaliser avec l'action TE 01 Assec estival</p> <p>Période de réalisation : à l'occasion de l'assec de l'Etang Neuf ?</p> <p>Financement de l'action : Financement réserve</p> <p>Clauses techniques à respecter obligatoirement : Les clauses techniques seront définies lors de rédaction du cahier des charges.</p>
<i>Pilote de l'action</i>	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

<i>Calendrier d'intervention</i>												
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Conduite des dossiers	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	4	CENCA
Total (j.)	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	4	
<i>Estimation financière</i>												
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Conduite des dossiers	0	0	1480	0	0	0	0	0	0	0	1480	CENCA
Démontage des observatoires	0	0	sur devis	0	0	0	0	0	0	0	0	Prestataire
Total (€)	0	0	1480	0	0	0	0	0	0	0	1480	

Action	Vérification et rectification du bornage de la réserve											Priorité
TU 02												1 2 3
<i>Description de l'action</i>	Il semble qu'une ou plusieurs erreurs aient été commises lors du bornage de la réserve. Il sera nécessaire qu'un géomètre effectue un diagnostic à certains endroits afin de réactualiser les limites de la réserve.											
<i>Surface d'intervention</i>	Périmètre de la réserve											
<i>Organisation générale</i>	<p>Conception du projet réalisé par le gestionnaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition des travaux à réaliser : définition des limites à réactualiser. Les zones présentant des incertitudes seront repérées au fur et à mesure de l'entretien des limites de la réserve (lien à réaliser avec l'action TE 12 Entretien des limites de la réserve) <p>Réalisation des opérations liées au projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordination générale par le gestionnaire - Diagnostic des limites et rematérialisation des limites éventuelles à corriger par un prestataire (géomètre) - Réactualiser la couche SIG "officielle" du périmètre de la réserve <p>Financement de l'action : Financement réserve</p>											
<i>Pilote de l'action</i>	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne											
<i>Calendrier d'intervention</i>												
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Conduite des dossiers	3	3									6	CENCA
Total (j.)	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0	6	
<i>Estimation financière</i>												
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Conduite des dossiers	1 080	1 095	0	0	0	0	0	0	0	0	2 175	CENCA
Diagnostic géomètre	sur devis	sur devis										Prestataire
Total (€)	1 080	1 095	0	0	0	0	0	0	0	0	2 175	

Action	Priorité
TU 03	Développer la signalétique liée à la réglementation 1 2 3
<i>Description de l'action</i>	Dans les espaces naturels protégés, il est essentiel que la signalétique permette d'informer correctement les visiteurs et les personnes fréquentant les environs de la réglementation. Ainsi il serait nécessaire d'aménager une signalétique supplémentaire afin que la réglementation soit plus claire et accessible pour tous.
<i>Surface d'intervention</i>	Périmètre de la réserve
<i>Organisation générale</i>	<p>Conception du projet réalisé par le gestionnaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition des travaux à réaliser (emplacement, budget...): définition des emplacements et des contenus des panneaux en veillant au respect de la charte signalétique des réserves naturelles (modèle RNF et pictogrammes réglementaires), définition des emplacements de nouvelles barrières éventuellement et du nombre de bornes à restaurer. <p>Une partie de l'information sur la réglementation pourra être intégrée aux panneaux d'information générale à destination du public, ceux-ci dépendants de l'emplacement définitif du sentier public.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction d'un cahier des charges "travaux" pour mise en concurrence et validation par les autorités compétentes <p>Réalisation des opérations liées au projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordination générale par le gestionnaire - Conception graphique et fabrication des panneaux et plaques, voire de nouvelles bornes et barrières par des prestataires - Pose des panneaux, bornes, barrières et rénovation des bornes (pose des plaques) par des prestataires <p>Lien à réaliser avec l'action PI 01 Sentier, PI 02 Panneau d'accueil, TU 05 Parkings sécurisés</p> <p>Financement de l'action : Financement réserve</p> <p>Clauses techniques à respecter obligatoirement : Les clauses techniques seront définies lors de rédaction du cahier des charges.</p>
<i>Pilote de l'action</i>	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

<i>Calendrier d'intervention</i>												
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Conduite des dossiers	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	5	CENCA
Total (j.)	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	5	

<i>Estimation financière</i>												
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Conduite des dossiers	0	0	0	1 875	0	0	0	0	0	0	1 875	CENCA
Conception/pose signalétique				sur devis								Prestataire
Total (€)	0	0	0	1 875	0	0	0	0	0	0	1 875	

Action TU 04	Sécuriser l'accès au pont de la digue centrale pour les usagers	Priorité 1 2 3
<i>Description de l'action</i>	L'accès à la digue centrale est autorisée au public par l'arrêté préfectoral portant réglementation de la circulation des personnes à la réserve. Le pont de la digue centrale est en très mauvais état : le bois se décompose et de nombreux trous se sont déjà formés, rendant le passage sur le pont dangereux. Afin d'assurer la sécurité de tous, le pont devra être rénové à court terme, ou son accès devra être interdit dans l'attente de travaux de rénovation. Cet accès sur la digue est également une source de dérangement pour la faune sauvage. Le pont devra être équipé de brises-vus lors des rénovations.	
<i>Surface d'intervention</i>	Pont de la digue centrale	
<i>Organisation générale</i>	<p>Travaux de rénovation du pont à la charge du propriétaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui du gestionnaire au propriétaire pour préciser le projet de rénovation <p>Gestion administrative par le gestionnaire en lien avec le propriétaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction d'un nouvel arrêté interdisant la circulation du public sur la digue centrale si cette option est retenue <p>Réalisation des opérations liées au projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordination générale des travaux de rénovation par le propriétaire en lien avec le gestionnaire - Coordination des travaux d'installation de brises-vue par le gestionnaire - Installation des brises-vue par un prestataire <p>Lien à réaliser avec l'action PI 01 Sentier</p> <p>Financement de l'action : Financement par le propriétaire pour les travaux de rénovation du pont Financement réserve pour le temps passé pour l'appui du gestionnaire au propriétaire, la rédaction de l'arrêté et l'installation de brises-vue</p> <p>Clauses techniques à respecter obligatoirement : Les clauses techniques seront définies lors de rédaction du cahier des charges.</p>	
<i>Pilote de l'action</i>	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne	

<i>Calendrier d'intervention</i>													
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total		
Appui au propriétaire pour précision du projet	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2	CENCA
Rédaction d'un nouvel arrêté pour la circulation du public		5										5	CENCA
Installation de brises-vue	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	3	CENCA
Total (j.)	0	5	5	0	0	0	0	0	0	0	0	10	

<i>Estimation financière</i>												
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Conduite des dossiers	0	1825	1850	0	0	0	0	0	0	0	3 675	CENCA
Installation de brises-vue			sur devis									Prestataire
Total (€)	0	1825	1850	0	0	0	0	0	0	0	3 675	

Action TU 05	Aménager des parkings sécurisés	Priorité 1 2 3
-------------------------------	--	---

<i>Description de l'action</i>	La sensibilisation du public à la préservation de la nature fait partie des grands objectifs des réserves naturelles de France. Le plan de gestion de la réserve a donc pour objectif de développer l'accueil du public. Actuellement la réserve ne dispose d'aucun aménagement spécifique à cet effet. La priorité est d'aménager un ou plusieurs parkings à proximité de la réserve afin de permettre une gestion du stationnement du public en toute sécurité. Le développement de l'accueil du public et l'aménagement d'autres infrastructures ne pourront pas être envisagés sans ce prérequis.
<i>Surface d'intervention</i>	Ensemble du site (cf. annexe 22)
<i>Organisation générale</i>	<p>Conception du projet réalisé par le gestionnaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition des travaux à réaliser (zonage, dimensionnement, budget...) : La définition de l'emplacement du ou des parkings dépendra de l'emplacement définitif du sentier public. - Rédaction d'un cahier des charges "travaux" pour mise en concurrence et validation par les autorités compétentes - Démarches administratives éventuelles (demande d'autorisation, évaluation d'incidence...) <p>Réalisation des opérations liées au projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordination générale par le gestionnaire - Réalisation des travaux par un prestataire <p>Lien à réaliser avec l'action PI 01 Sentier, PI 02 Panneau d'accueil, TU 03 Signalétique réglementaire</p> <p>Financement de l'action : Financement réserve en partie et autres financements dédiés</p> <p>Clauses techniques à respecter obligatoirement : Les clauses techniques seront définies lors de rédaction du cahier des charges.</p>
<i>Pilote de l'action</i>	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

<i>Calendrier d'intervention</i>												
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Conduite des dossiers	0	0	0	10	0	0	0	0	0	0	10	CENCA
Total (j.)	0	0	0	10	0	0	0	0	0	0	10	
<i>Estimation financière</i>												
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Conduite des dossiers	0	0	0	3 750	0	0	0	0	0	0	3 750	CENCA
Travaux				sur devis								Prestataire
Total (€)	0	0	0	3 750	0	0	0	0	0	0	3 750	

Action	Priorité
TU 06	Sécuriser l'accès au passage à gué du Ru de Chevy <div style="text-align: right;"> 1 2 3 </div>
<i>Description de l'action</i>	Un passage à gué a été aménagé au niveau du Ru de Chevy afin de permettre la traversée du ruisseau par les engins pour l'entretien de la prairie. Avec le temps, celui-ci s'est affaissé ce qui rend son passage moins aisé.
<i>Surface d'intervention</i>	-
<i>Organisation générale</i>	<p>Travaux de rénovation du passage à gué à la charge du propriétaire</p> <p>- Appui du gestionnaire au propriétaire pour préciser le projet de rénovation (le passage à gué sera renforcé à l'aide de roches) et pour les démarches administratives éventuelles (demande d'autorisation, évaluation d'incidence...)</p> <p>Réalisation des opérations liées au projet par le propriétaire</p> <p>Financement de l'action : Financement par le propriétaire pour les travaux Financement réserve pour le temps passé pour l'appui du gestionnaire au propriétaire</p> <p>Clauses techniques à respecter obligatoirement : Ne pas utiliser de cailloux calcaires.</p>
<i>Pilote de l'action</i>	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

<i>Calendrier d'intervention</i>												
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Appui au propriétaire pour préciser le projet	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	3	CENCA
Total (j.)	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	3	
<i>Estimation financière</i>												
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Conduite des dossiers	0	0	0	0	1140	0	0	0	0	0	1140	CENCA
Total (€)	0	0	0	0	1140	0	0	0	0	0	1140	

Action	Construire et réaménager des miradors d'observation pour les suivis scientifiques*	Priorité
TU 07		1 2 3
<i>Description de l'action</i>	Un nouveau mirador d'observation pourra être installé sur la rive ouest de l'étang nord, de sorte à pouvoir observer les anses du bassin nord en totalité. Le mirador déjà existant du bassin nord sera réaménagé (abaissement, camouflage) afin de minimiser le dérangement lorsque l'on y accède. (cf. annexe 4)	
<i>Surface d'intervention</i>	-	
<i>Organisation générale</i>	<p>Conception du projet réalisé par le gestionnaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition des travaux à réaliser (emplacement, dimensions, budget...): - Rédaction d'un cahier des charges "travaux" pour mise en concurrence pour les travaux et validation par les autorités compétentes <p>Réalisation des opérations liées au projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordination générale par le gestionnaire - Travaux par un prestataire <p>Financement de l'action : Financement spécifique assec</p>	
<i>Pilote de l'action</i>	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne	

<i>Calendrier d'intervention</i>													
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total		
Conduite des dossiers	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	CENCA
Total (j.)	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	
<i>Estimation financière</i>													
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total		
Conduite des dossiers	1 080	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 080	CENCA
Conception/ fabrication/ réaménagement	19000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19000	Prestataire
Total (€)	20080	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20080	

Action TE 01	Priorité 1 2 3
Faire un assec estival de l'Etang de la Horre et de l'Etang Neuf tous les 10 ans *	

Description de l'action L'assec d'un étang permet de minéraliser les vases, de favoriser une flore patrimoniale ne s'exprimant que lors d'assecs et de faire les travaux d'entretien nécessaires au bon fonctionnement de l'étang.
C'est pourquoi il est prévu de mettre en place des assecs estivaux de l'Etang de la Horre et de l'Etang Neuf au moins tous les 10 ans.

Surface d'intervention **Ensemble des étangs** : Etang de la Horre : 168,26 ha d'eau libre ou 218,64 ha d'eau libre + roselières; Etang Neuf : 10,76 ha d'eau libre ou 19,81 ha d'eau libre + roselières

Organisation générale L'arrêté inter préfectoral portant réglementation de la gestion piscicole et hydraulique de la RNN de l'Etang de la Horre rend obligatoire la réalisation, au moins tous les dix ans, d'un assec prolongé d'une durée de huit mois à un an de l'Etang de la Horre et de l'Etang Neuf (cf. annexe 7). Le premier assec du bassin sud et du bassin nord de l'Etang de la Horre devra débuter avant le 1er décembre 2018. L'assec sera consécutif aux vidanges et aux pêches totales réalisées à l'automne 2018.
L'assec de l'Etang Neuf ne sera pas réalisé la même année que celui de l'Etang de la Horre afin de toujours conserver un étang en eau disponible pour la faune et la flore sur la réserve. Les remises en eau auront lieu à l'automne/hiver suivant l'assec estival. Les éventuelles repousses de ligneux durant l'assec devront être supprimées avant la remise en eau.

Lien à réaliser avec les actions TE 02 Travaux de désenvasement, TE 03 création de hauts fonds, TE 04 travaux de broyage ou fauchage de roselières, SE 01 Suivi des effets des travaux de gestion des roselières, SE 20 Suivi de la flore d'assec et TU 01 Démonteur les observatoires de l'Etang Neuf

Périodicité : tous les 10 ans

Financement de l'action :
Financement réserve

Pilote de l'action Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

<i>Calendrier d'intervention</i>												
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Assec Etang Neuf (financement réserve)	5	0	15	0	0	0	0	0	0	0	20	CENCA
Assec Etang de la Horre (financement spécifique état)	24	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24	CENCA
Total (j.)	29	0	15	0	0	0	0	0	0	0	44	

Estimation financière

Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total		
Assec des étangs	10440	0	5550	0	0	0	0	0	0	0	0	15990	CENCA
Suppression des éventuelles repousses de ligneux	Sur devis	0	Sur devis	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Prestataire
Total (€)	10440	0	5550	0	0	0	0	0	0	0	0	15990	

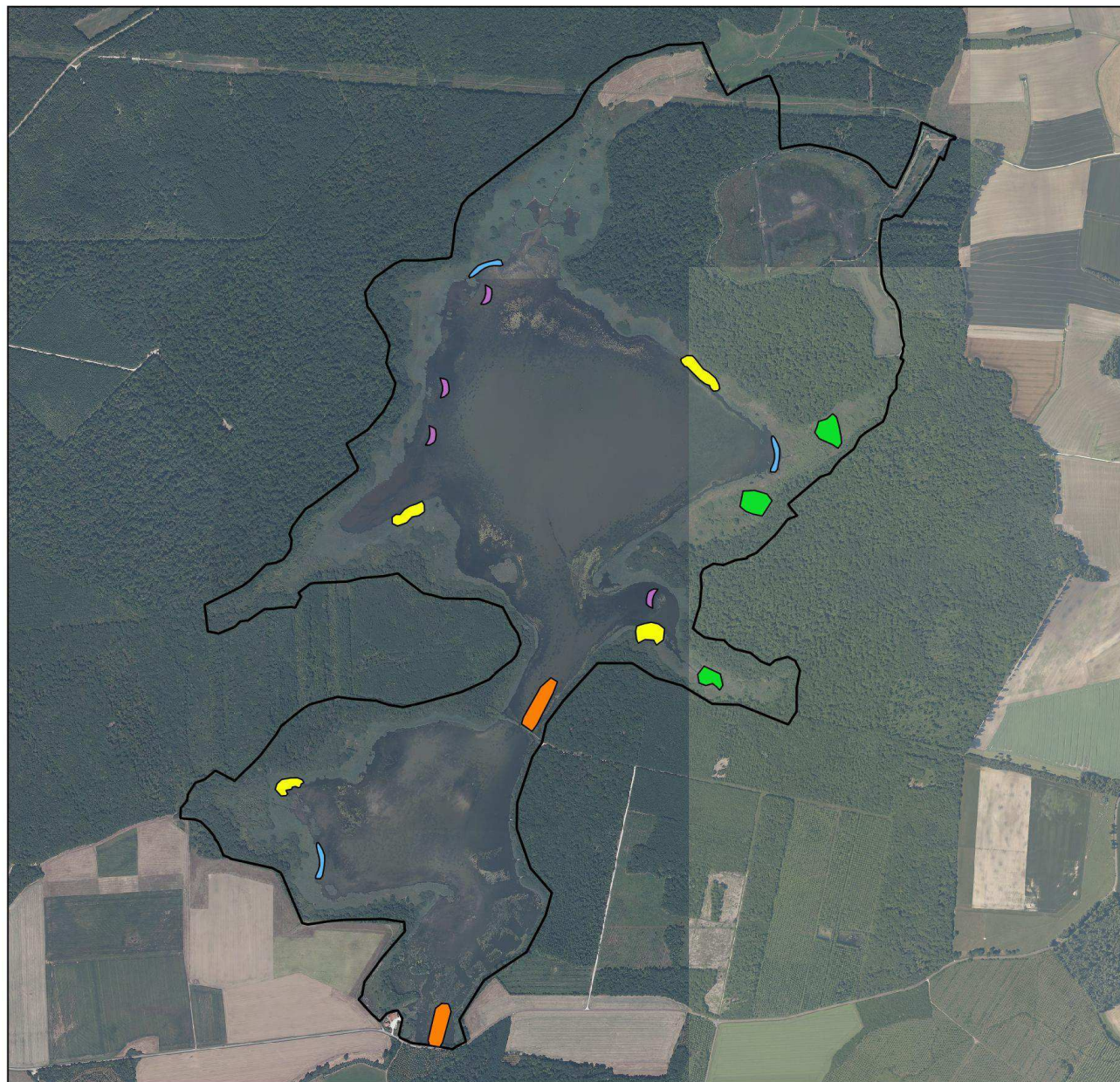
Action TE 02	Priorité 1 2 3																																	
<i>Description de l'action</i>	Des travaux de désenvasement des étangs seront réalisés aux endroits où cela sera nécessaire (bouchons et poches de vases faisant obstacle à un écoulement optimal lors des vidanges). Cette opération permettra également de limiter l'eutrophisation et de lutter contre la fermeture du milieu et la banalisation de la flore.																																	
<i>Surface d'intervention</i>	Surface d'intervention minimale : 1 ha (carte p. 44)																																	
<i>Organisation générale</i>	<p>Conception du projet réalisé par le "gestionnaire"</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition des travaux à réaliser (zonage, dimensionnement, budget...) à l'Etang de la Horre et à l'Etang Neuf si besoin. Les besoins réels ne pourront être définis avec précision qu'une fois les étangs vidés entièrement, ce qui n'est actuellement pas le cas lors des vidanges annuelles effectuées dans le cadre de la pisciculture. Les produits de curage seront réutilisés pour la création d'îlots temporaires et de hauts fonds ou le comblement de poches d'eau empêchant la vidange complète des étangs. - Rédaction d'un cahier des charges "travaux" pour mise en concurrence et validation autorités compétentes. - Démarches administratives éventuelles (demande d'autorisation, évaluation d'incidence, procédure Loi sur l'eau...) : en fonction des travaux envisagés, des demandes d'autorisation et des évaluations d'incidences Natura 2000 seront peut-être nécessaires. <p>Réalisation des opérations liées au projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordination générale/conduite des travaux par le gestionnaire - Travaux par un prestataire <p>Lien à réaliser avec l'action TE 01 Assec estival, TE 03 Création de hauts fonds et d'îlots temporaires</p> <p>Périodicité : à l'occasion des assecs, tous les 10 ans</p> <p>Financement de l'action : Financements spécifiques assec</p> <p>Clauses techniques à respecter obligatoirement : Les clauses techniques seront définies lors de rédaction du cahier des charges.</p>																																	
<i>Pilote de l'action</i>	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne																																	
<i>Calendrier d'intervention</i>																																		
Résumé de l'opération	Nb jour																																	
	Maîtres d'œuvres potentiels																																	
Conduite des dossiers	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th style="width: 10%;">2019</th> <th style="width: 10%;">2020</th> <th style="width: 10%;">2021</th> <th style="width: 10%;">2022</th> <th style="width: 10%;">2023</th> <th style="width: 10%;">2024</th> <th style="width: 10%;">2025</th> <th style="width: 10%;">2026</th> <th style="width: 10%;">2027</th> <th style="width: 10%;">2028</th> <th style="width: 10%;">Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>12</td> <td>0</td> <td>5</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>17</td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>0</td> <td>5</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>17</td> </tr> </tbody> </table>	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	12	0	5	0	0	0	0	0	0	0	17	12	0	5	0	0	0	0	0	0	0	17
2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total																								
12	0	5	0	0	0	0	0	0	0	17																								
12	0	5	0	0	0	0	0	0	0	17																								
Total (j.)	17																																	
<i>Estimation financière</i>																																		
Résumé de l'opération	Euros (€)																																	
	Maîtres d'œuvres potentiels																																	
Conduite des dossiers	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th style="width: 10%;">2019</th> <th style="width: 10%;">2020</th> <th style="width: 10%;">2021</th> <th style="width: 10%;">2022</th> <th style="width: 10%;">2023</th> <th style="width: 10%;">2024</th> <th style="width: 10%;">2025</th> <th style="width: 10%;">2026</th> <th style="width: 10%;">2027</th> <th style="width: 10%;">2028</th> <th style="width: 10%;">Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4320</td> <td>0</td> <td>1850</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>6170</td> </tr> </tbody> </table>	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	4320	0	1850	0	0	0	0	0	0	0	6170											
2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total																								
4320	0	1850	0	0	0	0	0	0	0	6170																								
Travaux de désenvasement	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th style="width: 10%;">2019</th> <th style="width: 10%;">2020</th> <th style="width: 10%;">2021</th> <th style="width: 10%;">2022</th> <th style="width: 10%;">2023</th> <th style="width: 10%;">2024</th> <th style="width: 10%;">2025</th> <th style="width: 10%;">2026</th> <th style="width: 10%;">2027</th> <th style="width: 10%;">2028</th> <th style="width: 10%;">Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>40000</td> <td>0</td> <td>Sur devis</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>40000</td> </tr> </tbody> </table>	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	40000	0	Sur devis	0	0	0	0	0	0	0	40000											
2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total																								
40000	0	Sur devis	0	0	0	0	0	0	0	40000																								
Total (€)	46170																																	

Action TE 03	Création de hauts fonds et d'îlots temporaires *	Priorité 1 2 3
-------------------------------	---	---

<i>Description de l'action</i>	Un haut fond est un relief subaquatique où la profondeur de l'eau est faible par rapport à celle des points avoisinants. Ces zones d'eau peu profondes favorisent le développement d'espèces végétales amphibies et l'accueil d'anatidés, d'ardéidés et de limicoles en leur offrant des placettes d'alimentation supplémentaires. Des îlots temporaires (un peu plus élevés), permettront d'offrir à ces mêmes espèces des lieux d'alimentation et/ou de reproduction.
<i>Surface d'intervention</i>	Surface d'intervention minimale : 1 ha sur l'Etang de la Horre (carte p.44)
<i>Organisation générale</i>	<p>Conception du projet réalisé par le "gestionnaire"</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition des travaux à réaliser (zonage, dimensionnement, budget...) : les hauts-fonds seront créés avec les produits de curage/désenvasement. Certains hauts-fonds seront submersibles jusqu'en aout et seront positionnés en lisière des roselières. De îlots temporaires seront temporairement émergés entre mars et aout et submersibles en hiver, période de pleine eau. Ils seront positionnés dans l'étang entre 30 et 50 m en bordure des roselières, côté eau libre. - Rédaction d'un cahier des charges "travaux" pour mise en concurrence et validation autorités compétentes. - Démarches administratives éventuelles (demande d'autorisation, évaluation d'incidence, procédure Loi sur l'Eau...) <p>Réalisation des opérations liées au projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordination générale/conduite des travaux par le gestionnaire - Travaux par une entreprise <p>Lien à réaliser avec l'action TE 01 Assec estival, TE 02 Désenvasement Périodicité : à l'occasion des assecs, tous les 10 ans</p> <p>Financement de l'action : Financements spécifiques assec</p> <p>Clauses techniques à respecter obligatoirement : Les clauses techniques seront définies lors de rédaction du cahier des charges.</p>
<i>Pilote de l'action</i>	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne







Calendrier d'intervention												
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Conduite des dossiers	22	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22	CENCA
Total (j.)	22	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22	
Estimation financière												
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Conduite des dossiers	7920	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7920	CENCA
Travaux de création de hauts fonds	45000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45000	Prestataire
Total (€)	52920	0	0	0	0	0	0	0	0	0	52920	

Action	Réaliser des travaux de broyage ou fauchage de roselière *											Priorité
TE 04												1 2 3
<i>Description de l'action</i>	Un broyage et/ou une fauche des roselières sera testé afin de diversifier les structures internes de ces milieux. Cette opération permettra notamment de favoriser le développement d'espèces pionnières, la présence d'eau libre et de végétations aquatiques et ainsi de diversifier les habitats.											
<i>Surface d'intervention</i>	Roselières à phragmites : Etang de la Horre : maximum 2 ha en réalisant des trouées dans les roselières en partant des fronts (secteurs sur carte p. 44)											
<i>Organisation générale</i>	<p>Conception du projet réalisé par le "gestionnaire"</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition des travaux à réaliser (zonage, dimensionnement, budget...) : la zone fauchée/broyée sera tassée par les engins pour ralentir la reprise des rhizomes. Il s'agira d'un test pour une future mise en œuvre sur d'autres zones de l'étang. Une réflexion sur l'export ou non des produits sera menée, elle prendra en compte les coûts ainsi que les potentialités de valorisation des rémanents. - Rédaction d'un cahier des charges "travaux" pour mise en concurrence et validation autorités compétentes - Démarches administratives (demande d'autorisation, évaluation d'incidence...) <p>Réalisation des opérations liées au projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordination générale/conduite des travaux par le gestionnaire - Travaux par un prestataire <p>Lien à réaliser avec l'action SE 01 Suivre les effets des travaux sur les roselières</p> <p>Périodicité : à l'occasion des assecs</p> <p>Période : août/septembre</p> <p>Financement de l'action : Financement réserve</p> <p>Clauses techniques à respecter obligatoirement : A définir dans le cahier des charges</p>											
<i>Pilote de l'action</i>	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne											
<i>Calendrier d'intervention</i>												
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Conduite des dossiers	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	CENCA
Total (j.)	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	
<i>Estimation financière</i>												
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Conduite des dossiers	1 440	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 440	CENCA
Travaux de broyage/fauche de la roselière	8 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 000	Prestataire
Total (€)	9 440	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 440	



Réserve Naturelle Nationale
ETANG DE LA HORRE

**Travaux liés à l'assec
TE 02 à 04 et TE 06**

-  Limites de la réserve
-  Désenvasement
-  Arrachage/broyage saulaies
-  Fauche/broyage roselières
-  Ilots
-  Hauts fonds




0 250 500 m



© Conservatoire d'espaces naturels de
Champagne-Ardenne - 2018
Source : ©IGN - 2009 (BDORTHO® v2), ONCFS
2008, CENCA 2017



Action TE 05	Mettre en œuvre les modalités de gestion hydraulique des étangs	Priorité 
<i>Description de l'action</i>	<p>La bonne gestion des niveaux d'eau des étangs est primordiale pour le maintien des habitats et des espèces qui y sont associées. L'objectif de cette gestion est le développement et la bonne santé des roselières afin d'optimiser l'accueil des oiseaux d'eau et paludicoles.</p> <p>Les modalités de gestion hydrauliques correspondent aux recommandations de gestion des niveaux d'eau à chaque saison en fonction des enjeux écologiques des étangs.</p>	
<i>Surface d'intervention</i>	<p>Ensemble des étangs : Etang de la Horre : 168,26 ha d'eau libre ou 218,64 ha d'eau libre + roselières; Etang Neuf : 10,76 ha d'eau libre ou 19,81 ha d'eau libre + roselières</p>	
<i>Organisation générale</i>	<p>Réalisation des opérations liées au projet</p> <p>Selon l'arrêté interpréfectoral de gestion piscicole et hydraulique, pris en septembre 2016, la gestion des niveaux d'eau est confiée au gestionnaire tout au long de l'année à l'exception des vidanges pour réaliser les pêches automnales qui restent de la responsabilité du propriétaire.</p> <p>La côte maximale a été redéfinie en fonction du suivi des niveaux d'eau effectué en 2017 tout au long de l'année en se basant sur la végétation rivulaire. La côte maximale définie correspond à un niveau d'eau affleurant (ou recouvrant d'un ou deux centimètres) le dessus de la cinquième marche de l'escalier du bassin nord au niveau de la digue centrale. Les systèmes de planches de la surverse du bassin sud sont réglés sur cette référence en dur et inamovible. Ce niveau doit être atteint entre le 1er avril et le 1er mai et maintenu ainsi le plus longtemps possible. Ce niveau doit permettre que l'ensemble des roselières côté terrestre soient en eau pendant la période de d'installation des couples d'oiseaux d'eau et paludicoles nicheurs.</p> <p>L'hiver, après la pêche automnale, le niveau d'eau peut dépasser la cinquième marche d'environ 20 cm, soit la 4e marche qui correspond à un niveau atteignant la chânaie à carex côté terre. Un jeu de planches de la surverse est du bassin sud doit donc être retiré en hiver dès que la 4eme marche est submergée pour permettre une évacuation rapide du surplus (sans ouvrir la bonde principale qui reste un acte de vidange). Les planches sont repositionnées une fois la décrue générale amorcée et le retour du niveau à la 4e marche.</p> <p>En hiver, l'eau ne devra pas dépasser la 3e marche au risque que la digue centrale soit submergée. Au-delà il y a un risque réel pour les ouvrages (digue) et les vidanges seront ouvertes par sécurité. Le marnage estival fluctuera selon la pluviométrie, le réglage restera calé sur la 5eme marche. Cette gestion sera expérimentée pendant 2 à 3 ans et pourra être modifiée si nécessaire.</p> <p>Les vidanges automnales qui précèdent les pêches annuelles permettront, grâce à la baisse des niveaux d'eau, d'avoir des vases exondées en période de migration post-nuptiale et d'hivernage des oiseaux, favorables aux espèces à enjeux de la réserve.</p> <p>Lien à réaliser avec l'action SE 03 Suivre les niveaux d'eau Périodicité : Tous les ans</p> <p>Financement de l'action : Financement réserve</p>	
<i>Pilote de l'action</i>	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne	

<i>Calendrier d'intervention</i>													
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total		
Gestion des niveaux d'eau	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	50	CENCA
Total (j.)	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	50	
<i>Estimation financière</i>													
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total		
Gestion des niveaux d'eau	1800	1825	1850	1875	1900	1925	1950	1975	2000	2025	19125		CENCA
Achat de matériel technique	sur devis	sur devis	sur devis	sur devis	sur devis	sur devis	sur devis	sur devis	sur devis	sur devis	sur devis		Prestataire
Total (€)	1800	1825	1850	1875	1900	1925	1950	1975	2000	2025	19125		

Action	Contrôler le développement des saulaies dans les roselières	Priorité
TE 06		

Description de l'action Lorsqu'elles ne sont pas contrôlées, les saulaies conduisent à la fermeture du milieu puis à l'atterrissement de la zone humide. Afin de préserver les roselières et ainsi de favoriser l'accueil et la reproduction d'odonates, d'ardéidés, de passereaux paludicoles ou encore de certains rapaces comme le Busard des roseaux, l'extension des saules et autres ligneux dans les roselières doit donc être contrôlée sans toutefois les éliminer totalement.

Surface d'intervention **Coupe de la saulaie à l'interface roselière soit environ 6 ha et arrachage/broyage pendant l'assec de 2 ha de saulaie (carte p. 49)**

Organisation générale

Conception du projet réalisé par le "gestionnaire"

- Définition des travaux à réaliser (zonage, dimensionnement, budget...) : les travaux consistent à couper les branches des saules à l'interface avec la roselière sur 5 à 10 m de largeur en laissant un tire-sève sur chaque pied. A l'occasion des asssecs, une expérimentation d'arrachage pourra éventuellement être réalisée afin de comparer l'efficacité des deux méthodes. Des méthodes de débroussaillage classiques pourront également être employées, notamment au niveau des annexes hydrauliques de l'Etang Neuf afin d'éviter leur embroussaillage et leur fermeture.
- Rédaction d'un cahier des charges "travaux" pour mise en concurrence et validation par les autorités compétentes.

Réalisation des opérations liées au projet

- Coordination générale/conduite des travaux par le gestionnaire
- Coupe/débroussaillage et éventuellement arrachage par un prestataire

Périodicité : annuelle
Période : automne/hiver

Financement de l'action :

- Financement réserve
- Financement spécifique assec
- Financement N2000

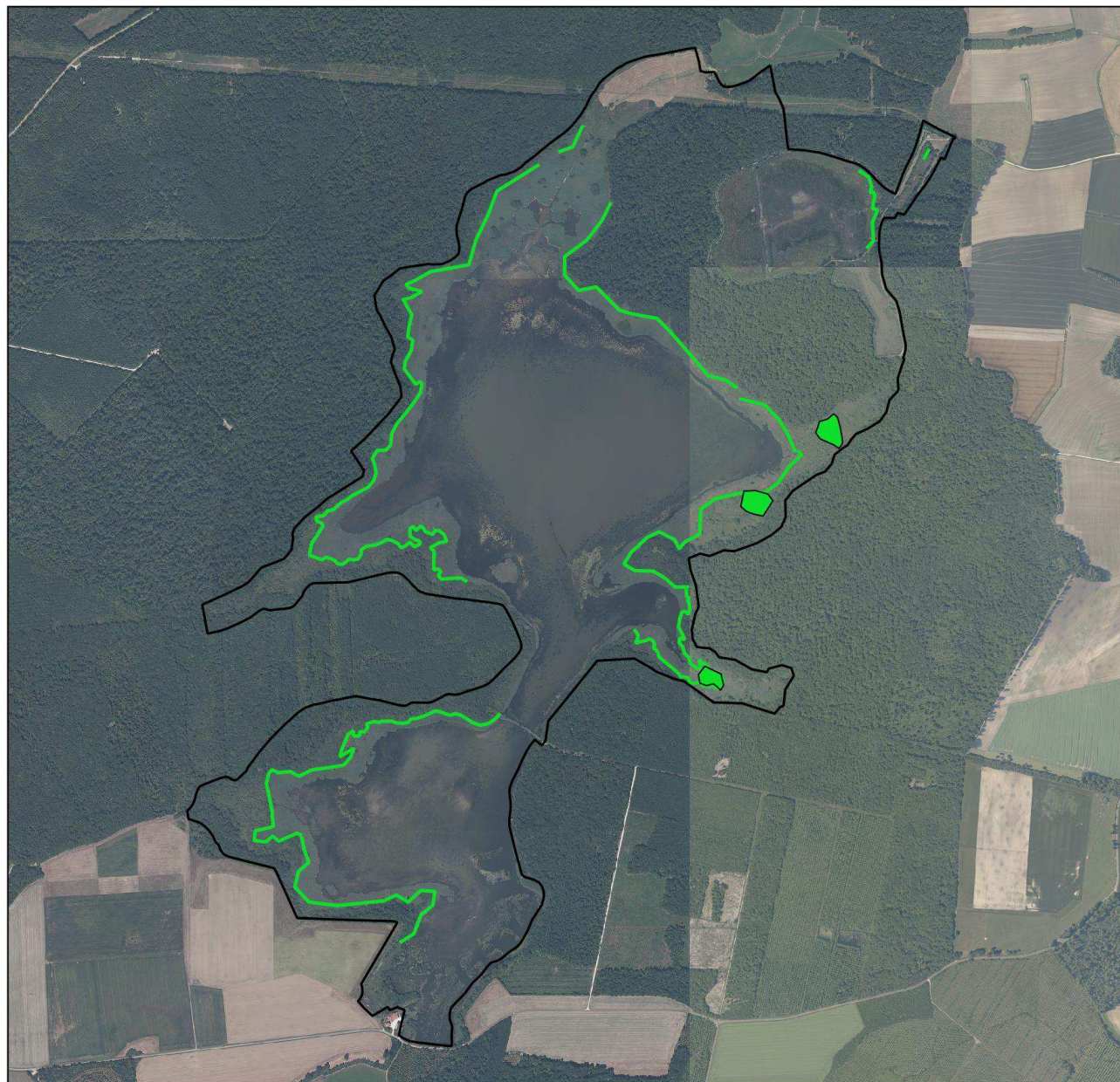
Clauses techniques à respecter obligatoirement :

A définir dans le cahier des charges

Pilote de l'action Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne




<i>Calendrier d'intervention</i>												
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Conduite des dossiers (réserve)	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	50	CENCA
Conduite des dossiers (spécifique assec)	4										4	CENCA
Conduite des dossiers (N2000)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	CENCA
Total (j.)	10	6	6	6	6	6	6	6	6	6	64	

<i>Estimation financière</i>												
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Conduite des dossiers	3 600	2 190	2 220	2 250	2 280	2 310	2 340	2 370	2 400	2 430	24390	CENCA
Travaux de contrôle des ligneux dans roselière	17000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	35000	Prestataire
Total (€)	20600	4 190	4 220	4 250	4 280	4 310	4 340	4 370	4 400	4 430	59390	



Réserve Naturelle Nationale
ETANG DE LA HORRE

Travaux de contrôle des saulaies TE 06

-  Limites de la RNN
-  Réduction des saulaies
-  Arrachage/broyage saulaies (pendant assec)



0 200 400 m



© Conservatoire d'espaces naturels de
Champagne-Ardenne - 2018
Source : ©IGN - 2009 (BDORTHO® v2), DREAL
2018, CENCA 2018

 **Conservatoire
d'espaces naturels
Champagne-Ardenne**

Action	Rechercher et repérer les arbres biologiques à conserver	Priorité
TE 07		1 2 3
<i>Description de l'action</i>	Dans le cadre de la gestion forestière du Bois du Jac par son propriétaire, le gestionnaire souhaite conserver les arbres vivants d'intérêt biologique qui présentent un enjeu. Il s'agira par exemple d'arbres porteurs de nids de rapaces, de grosses cavités, supports de lianes etc.	
<i>Surface d'intervention</i>	Surface exploitable du Bois du Jac : 52,19 ha	
<i>Organisation générale</i>	<p>Des prospections seront nécessaires dans le Bois du Jac afin de rechercher les arbres présentant un intérêt biologique. Ils seront ensuite matérialisés par le gestionnaire (à l'aide de peinture par exemple) et géolocalisés à l'aide d'un GPS. Une visite avec le propriétaire ou un représentant du propriétaire sera effectuée avant chaque exploitation afin de repérer ensemble ces arbres à maintenir.</p> <p>Périodicité : en amont des exploitations prévues au Bois du Jac</p> <p>Lien à réaliser avec les actions AD 06 AIP de réglementation des activités forestières et PO 03 Police activités forestières</p> <p>Financement de l'action : Financement réserve</p> <p>Clauses techniques à respecter obligatoirement : A définir dans le cahier des charges</p>	
<i>Pilote de l'action</i>	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne	

<i>Calendrier d'intervention</i>													
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total		
Prospections et marquage	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	20	CENCA
Repérage avec le propriétaire	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	CENCA
Total (j.)	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	30	
<i>Estimation financière</i>													
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total		
Prospections et marquage	720	730	740	750	760	770	780	790	800	810	7 650	CENCA	
Repérage avec le propriétaire	360	365	370	375	380	385	390	395	400	405	3 825	CENCA	
Total (€)	1080	1095	1110	1125	1140	1155	1170	1185	1200	1215	11475		

Action	Priorité
TE 08	Participer à des programmes de travaux initiés à l'échelle du Ru de Chevry (périmètre RN) <div style="float: right; text-align: right;"> 1 2 3 </div>
<i>Description de l'action</i>	Suite aux réflexions menées lors du groupe de travail sur la qualité de l'eau du bassin versant du Ru de Chevry, des préconisations de travaux/aménagements dans la réserve pourraient être proposées afin de réduire les apports en nutriments de l'amont du bassin versant. Le gestionnaire de la réserve pourra mettre en œuvre ces travaux afin de participer aux actions communes visant à améliorer la qualité du bassin versant, après avis du CSRPN.
<i>Surface d'intervention</i>	Bassin nord
<i>Organisation générale</i>	<p>Conception du projet réalisé par le gestionnaire en lien avec les membres du groupe de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition des travaux à réaliser (zonage, dimensionnement, budget...) - Rédaction d'un cahier des charges "travaux" pour mise en concurrence et validation autorités compétentes. - Démarches administratives (demande d'autorisation, évaluation d'incidence...) <p>Réalisation des opérations liées au projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordination générale/conduite des travaux par le gestionnaire - Travaux par une entreprise <p>Lien à réaliser avec l'action AD 08 Participer au GT "qualité de l'eau du BV du Ru de Chevry"</p> <p>Financement de l'action : Financement spécifique et financement réserve pour le temps agents pour le suivi du programme</p> <p>Clauses techniques à respecter obligatoirement : A définir dans le cahier des charges des éventuels travaux</p>
<i>Pilote de l'action</i>	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

<i>Calendrier d'intervention</i>												
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Conduite des dossiers	0	0	0	0	0	0	10	0	0	0	10	CENCA
Total (j.)	0	0	0	0	0	0	10	0	0	0	10	
<i>Estimation financière</i>												
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Conduite des dossiers	0	0	0	0	0	0	3900	0	0	0	3900	CENCA
Travaux	sur devis	sur devis	sur devis	sur devis	sur devis	sur devis	sur devis	sur devis	sur devis	sur devis	0	Prestataire
Total (€)	0	0	0	0	0	0	3900	0	0	0	3900	

Action TE 09	Faucher ou broyer la végétation de la zone ouverte du Ru de Chevry	Priorité 1 2 3
-------------------------------	---	--------------------------

<i>Description de l'action</i>	Afin de restaurer des groupements végétaux prairiaux en bon état de conservation et de lutter contre le développement du <i>Solidago gigantea</i> , des opérations de fauche ou de broyage seront effectuées régulièrement sous l'emprise de la ligne à très haute tension RTE et au niveau de la prairie du Ru de Chevry au niveau de la queue nord de l'Etang de la Horre .
<i>Surface d'intervention</i>	Prairie du Ru de Chevry : 7 ha, deux fois par an (carte p. 58)
<i>Organisation générale</i>	<p>Conception du projet réalisé par le gestionnaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition des travaux à réaliser (budget différent si fauche ou broyage) : broyage sans export ou fauche avec export des 7 ha deux fois par an dans le but de faire régesser les stations de <i>Solidago gigantea</i>. S'assurer qu'aucune espèce intéressante ne niche dans ce secteur avant d'intervenir à la mi-mai. <p>La fauche avec export pourrait être un plus afin de ne pas enrichir le sol et favoriser certains groupements végétaux plus patrimoniaux. Cependant une réflexion doit être menée sur les possibilités de devenir voir de valorisation des produits de fauche (AD 10). Dans cette attente, un broyage sera effectué.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction d'un cahier des charges "travaux" pour mise en concurrence et validation. <p>Gestion administrative par le gestionnaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement de la convention avec RTE <p>Réalisation des opérations liées au projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordination générale/conduite des travaux par le gestionnaire - Fauche ou broyage par un prestataire <p>Lien à réaliser avec les actions AD 10 Réflexion sur les problématiques d'entretien des milieux ouverts, SE 16 Suivre les végétations prairiales</p> <p>Périodicité : Tous les ans Période : un passage entre mi-mai et mi-juin et un passage entre mi-août et mi-septembre. Dates à revoir une fois la prairie « restaurée »</p> <p>Financement de l'action : Financement réserve</p> <p>Clauses techniques à respecter obligatoirement : A définir dans le cahier des charges</p>
<i>Pilote de l'action</i>	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

<i>Calendrier d'intervention</i>													
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total		
Conduite des dossiers	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	40	CENCA
Renouvellement convention			2			2				2		6	CENCA
Total (j.)	4	4	6	4	4	6	4	4	6	4	4	46	

<i>Estimation financière</i>												
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Conduite des dossiers	1 440	1 460	1 480	1 500	1 520	1 540	1 560	1 580	1 600	1 620	15300	CENCA
Renouvellement convention	0	0	740	0	0	770	0	0	800	0	2 310	CENCA
Broyage ou fauche	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	50000	Prestataire
Total (€)	6 440	6 460	7 220	6 500	6 520	7 310	6 560	6 580	7 400	6 620	67610	

Action TE 10	Faucher ou broyer la végétation de l'ancienne peupleraie	Priorité 1 2 3
-------------------------------	---	---

<i>Description de l'action</i>	Afin de restaurer des groupements végétaux prairiaux en bon état de conservation, des opérations de fauche ou de broyage seront effectuées régulièrement dans l'ancienne peupleraie qui se situe derrière la maison de la Horre.
<i>Surface d'intervention</i>	Ancienne peupleraie : 1 ha (carte p. 58)
<i>Organisation générale</i>	<p>Conception du projet réalisé par le gestionnaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition des travaux à réaliser (budget différent si fauche ou broyage) : broyage sans export ou fauche avec export des 1 ha une fois par an. <p>La fauche avec export pourrait être un plus afin de ne pas enrichir le sol et favoriser certains groupements végétaux plus patrimoniaux. Cependant une réflexion doit être menée sur les possibilités de devenir voir de valorisation des produits de fauche (AD 10). Dans cette attente, un broyage sera effectué.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction d'un cahier des charges "travaux" pour mise en concurrence et validation. <p>Réalisation des opérations liées au projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordination générale/conduite des travaux par le gestionnaire - Fauche ou broyage par un prestataire <p>Lien à réaliser avec les actions AD 10 Réflexion sur les problématiques d'entretien des milieux ouverts, SE 16 Suivre les végétations prairiales</p> <p>Périodicité : Tous les ans Période : un passage entre mi-août et mi-septembre</p> <p>Financement de l'action : Financement réserve</p> <p>Clauses techniques à respecter obligatoirement : A définir dans le cahier des charges</p>
<i>Pilote de l'action</i>	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

<i>Calendrier d'intervention</i>												
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Conduite des dossiers	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	CENCA
Total (j.)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	
<i>Estimation financière</i>												
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Conduite des dossiers	360	365	370	375	380	385	390	395	400	405	3 825	CENCA
Broyage ou fauche	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	10 000	Prestataire
Total (€)	1 360	1 365	1 370	1 375	1 380	1 385	1 390	1 395	1 400	1 405	13 825	

Action TE 11	Entretien des lieux et les infrastructures dédiés à l'accueil du public	Priorité 1 2 3
-------------------------------	--	---

<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à entretenir les secteurs ouverts accessibles au public.
<i>Surface d'intervention</i>	0,5 ha et minimum 1500 ml
<i>Organisation générale</i>	<p>Conception du projet réalisé par le gestionnaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition des travaux à réaliser (zonage, dimensionnement, budget...) : Tout d'abord pour assurer la sécurité du public, les gestionnaires interviendront en cas de chute d'arbre ou d'arbre menaçant. Ensuite les secteurs en accès libre et dédiés aux visites guidées seront régulièrement débroussaillés pour faciliter le cheminement et guider le public sur le site. La mare de l'ancienne peupleraie pourrait être recreusée dans le cas où l'on déciderait d'en faire une mare pédagogique. Les bornes, panneaux, barrières seront nettoyés régulièrement et remplacés s'ils sont dégradés. L'observatoire public sera également nettoyé régulièrement. - Rédaction d'un cahier des charges "travaux" pour mise en concurrence et validation. <p>Réalisation des opérations liées au projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordination générale/conduite des travaux par le gestionnaire - Coupe d'arbre et débroussaillage par une entreprise - Entretien des infrastructures par les gestionnaires - Remplacement des infrastructures par un prestataire <p>Lien à réaliser avec les actions PI 01 Sentier, PI 02 Panneaux d'accueil, PI 03 Panneaux pédagogiques, PI 04 Observatoire public, TU 05 Parkings sécurisés</p> <p>Périodicité : tous les ans sauf pour le remplacement des infrastructures qui selon leur vétusté pourront être remplacées tous les 10 ans</p> <p>Financement de l'action : Financement réserve</p> <p>Cluses techniques à respecter obligatoirement : A définir dans les cahiers des charges des travaux</p>
<i>Pilote de l'action</i>	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

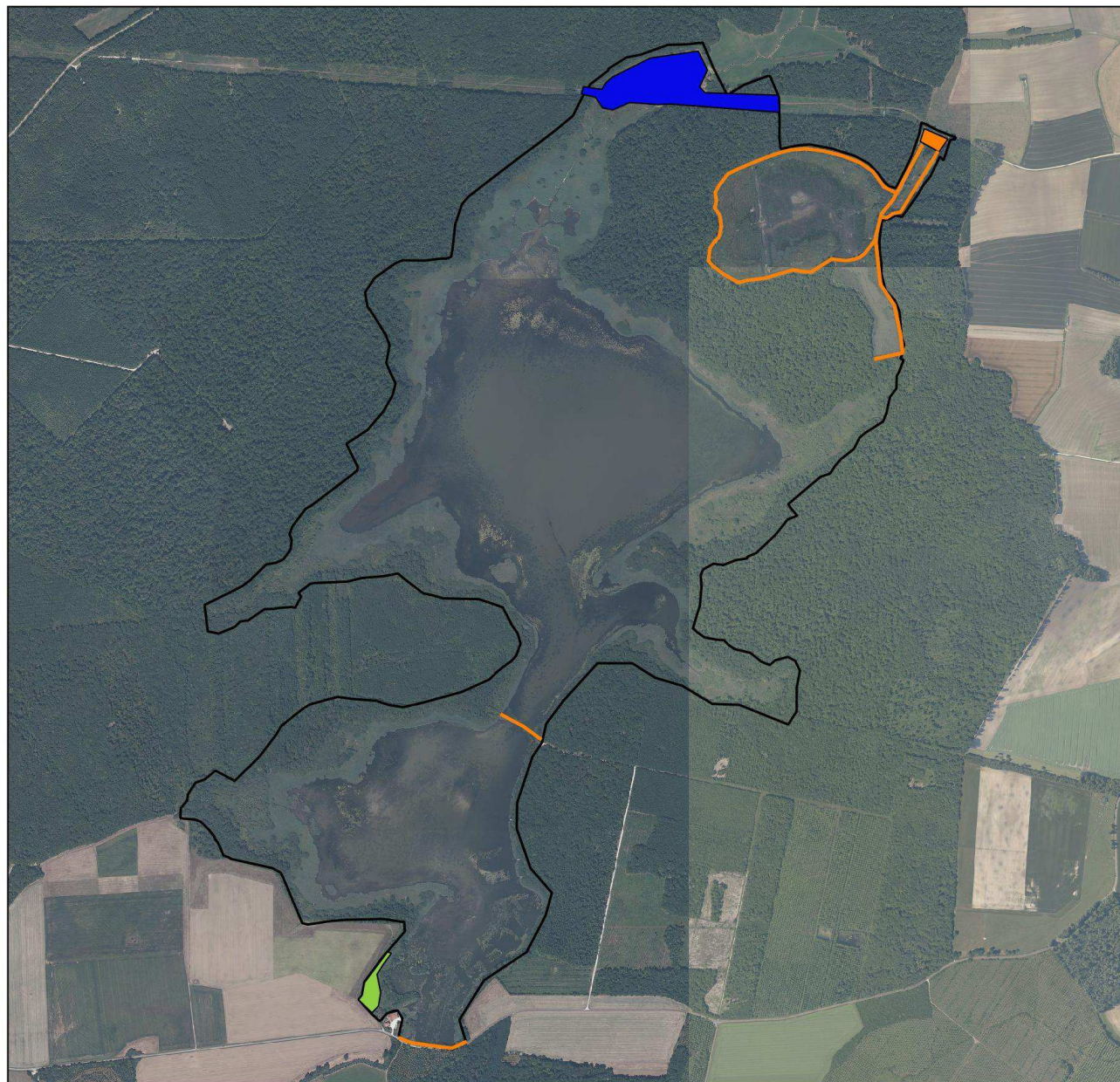
<i>Calendrier d'intervention</i>													
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total		
Conduite des dossiers	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	20	CENCA
Total (j.)	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	20	
<i>Estimation financière</i>													
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total		
Conduite des dossiers	720	730	740	750	760	770	780	790	800	810	7 650	CENCA	
Entretien et remplacement des infrastructures	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	5 000	Prestation	
Total (€)	1 220	1 230	1 240	1 250	1 260	1 270	1 280	1 290	1 300	1 310	12650		

Action	Priorité
TE 12	Entretien des limites de la réserve
	1 2 3
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à entretenir les limites de la réserve afin que celles-ci soient facilement repérables.
<i>Surface d'intervention</i>	Périmètre du site : 14 725 ml
<i>Organisation générale</i>	<p>Conception du projet réalisé par le gestionnaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition des travaux à réaliser (zonage, dimensionnement, budget...) : chaque année une partie du périmètre de la réserve sera entretenu : la végétation sera réouverte par débroussaillage voir tronçonnage au niveau des limites de la réserve entre chaque borne de délimitation. Quelques arbres pourront également être marqués à la peinture afin de matérialiser les limites. Ce sera également l'occasion de repérer les bornes en mauvais état à restaurer ou remplacer et les potentielles erreurs de bornage. <p>Réalisation des opérations liées au projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordination générale/conduite des travaux par le gestionnaire - Débroussaillage/tronçonnage par le gestionnaire - Matérialisation des limites par le marquage à la peinture de certains arbres par le gestionnaire <p>Lien à réaliser avec l'action TU 02 Vérification et rectification du bornage de la réserve</p> <p>Périodicité : une partie du périmètre tous les ans de façon à couvrir la totalité du périmètre tous les 10 ans minimum</p> <p>Période : automne/hiver</p> <p>Financement de l'action :</p> <p>Financement réserve</p>
<i>Pilote de l'action</i>	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

<i>Calendrier d'intervention</i>												
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Entretien des limites	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	30	CENCA
Total (j.)	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	30	
<i>Estimation financière</i>												
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Entretien des limites	1 080	1 095	1 110	1 125	1 140	1 155	1 170	1 185	1 200	1 215	11475	CENCA
Total (€)	1 080	1 095	1 110	1 125	1 140	1 155	1 170	1 185	1 200	1 215	11475	






Action TE 13	Priorité 1 2 3
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à entretenir les accès et les chemins de la réserve afin de permettre le passage et la circulation du gestionnaire, des propriétaires et ayants droit.
<i>Surface d'intervention</i>	3000 ml (carte p. 58)
<i>Organisation générale</i>	<p>Conception du projet réalisé par le gestionnaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition des travaux à réaliser (zonage, dimensionnement, budget...) : chaque année les chemins et accès de la réserve seront entretenus : la végétation sera réouverte par débroussaillage/élagage. - Rédaction d'un cahier des charges pour mise en concurrence et validation par les autorités compétentes <p>Réalisation des opérations liées au projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordination générale/conduite des travaux par le gestionnaire - Débroussaillage des chemins et accès à l'Etang de la Horre par le gestionnaire, une à deux fois par an - Débroussaillage/élagage des chemins et accès à l'Etang Neuf par un prestataire : chemin carrossable une à deux fois par an, chemin de ceinture une fois par an. <p>Périodicité : Tous les ans</p> <p>Financement de l'action : Financement réserve</p> <p>Clauses techniques à respecter obligatoirement : A définir dans les cahiers des charges des travaux</p>
<i>Pilote de l'action</i>	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

<i>Calendrier d'intervention</i>												
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Conduite des dossiers	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	20	CENCA
Entretien à l'Etang de la Horre (régie)	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	30	CENCA
Total (j.)	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	50	
<i>Estimation financière</i>												
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Conduite des dossiers	720	730	740	750	760	770	780	790	800	810	7 650	CENCA
Entretien à l'Etang de la Horre (régie)	1 080	1 095	1 110	1 125	1 140	1 155	1 170	1 185	1 200	1 215	11475	CENCA
Entretien à l'Etang Neuf	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	10000	Prestataire
Total (€)	2 800	2 825	2 850	2 875	2 900	2 925	2 950	2 975	3 000	3 025	29125	



Réserve Naturelle Nationale
ETANG DE LA HORRE

Localisation des travaux TE 09, 10 et 13

-  Limites de la RNN
-  Broyage/fauche TE 09
-  Broyage/fauche TE 10
-  Entretien accès TE 13
-  Entretien accès TE 13



0 250 500 m



© Conservatoire d'espaces naturels de
Champagne-Ardenne - 2018
Source : ©IGN - 2009 (BDORTHO® v2), ONCFS
2008, CENCA 2018

 **Conservatoire
d'espaces naturels
Champagne-Ardenne**

Action	Priorité
TE 14	Contenir ou réduire la population de ragondins
	1 2 3
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à contenir ou réduire la population de ragondins (<i>Myocastor coypus</i>), espèce exotique envahissante, par tir à l'occasion des battues de régulation et par piégeage.
<i>Surface d'intervention</i>	Ensemble du site
<i>Organisation générale</i>	<p>Conception du projet réalisé par le gestionnaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition des travaux à réaliser (budget...) : pour le piégeage, la recherche d'un prestataire extérieur devra être effectuée. - Rédaction d'un cahier des charges "piégeage" <p>Réalisation des opérations liées au projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordination générale/conduite des travaux par le gestionnaire - Autorisation du tir des individus lors des battues de régulation et mise en place de campagnes de piégeage 3 semaines à 1mois par an en période hivernale. Pour le piégeage, l'efficacité du dispositif sera évaluée afin de déterminer l'intérêt de le maintenir. <p>Périodicité : annuelle Période : automne/hiver</p> <p>Financement de l'action : Financement réserve</p> <p>Clauses techniques à respecter obligatoirement : A définir dans le cahier des charges</p>
<i>Pilote de l'action</i>	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

<i>Calendrier d'intervention</i>													
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total		
Conduite des dossiers	4	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	22	CENCA
Total (j.)	4	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	22	
<i>Estimation financière</i>													
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total		
Conduite des dossiers	1440	730	740	750	760	770	780	790	800	810	8370	CENCA	
Piégeage	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Prestataire	
Total (€)	1440	730	740	750	760	770	780	790	800	810	8370		

Action**TE 15****Organiser des battues de régulation****Priorité***Description de l'action*

Un arrêté interpréfectoral porte réglementation de la chasse sur la réserve de l'Etang de la Horre. La chasse est interdite sur la réserve, à l'exception des battues de régulation des sangliers et des cervidés. Les battues de régulation sont organisées conformément aux règlements en vigueur et aux dispositions de cet arrêté (cf. annexe 6). Les battues de régulation sont réalisées sous le contrôle permanent et la responsabilité du gestionnaire qui fixe le nombre de prélèvements et le calendrier des battues annuellement.

*Surface d'intervention***Ensemble du site***Organisation générale*

Le gestionnaire peut confier la réalisation des battues de régulation aux sociétés de chasses riveraines par voie de convention. Dans ce cas de figure, une réunion annuelle permettra de présenter le bilan annuel de la saison écoulée, le calendrier des battues pour la saison à venir, de procéder à la signature des conventions annuelles pour la saison à venir et de rappeler les dispositions de l'arrêté.

Les conventions ne pourront excéder la durée d'une saison de battues de régulation (cf. modèle de convention en annexe 10), le bon déroulement de la saison étant évalué annuellement par les gestionnaires.

Les conventions précisent les clauses techniques particulières à respecter. Celles-ci pourront être ajustées si besoin au cours des 10 prochaines années. Le cahier des charges précisera les entretiens et les aménagements autorisés pour la gestion cynégétique (ouverture de layons, installation de chaises hautes d'affuts) permettant d'optimiser la sécurité.

En cas de non-respect du cahier des charges, le gestionnaire peut faire appel à une autre société de chasse ou une autre structure compétente dans la gestion cynégétique.

Financement de l'action :

Financement réserve

Pilote de l'action

Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

Calendrier d'intervention

Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total		
Conduite des dossiers	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	20	CENCA
Total (j.)	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	20	

Estimation financière

Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Conduite des dossiers	720	730	740	750	760	770	780	790	800	810	7 650	CENCA
Total (€)	720	730	740	750	760	770	780	790	800	810	7 650	

Action	Priorité
SE 01	Suivre les effets des travaux sur les roselières* <div style="float: right; text-align: right;"> 1 2 3 </div>
<i>Description de l'action</i>	L'objectif de ce suivi est de mesurer les effets des travaux de fauche ou broyage effectués dans la roselière à l'occasion des assecs ayant pour objectifs de diversifier des secteurs de roselières.
<i>Surface d'intervention</i>	2 ha maximum de trouées en partant des fronts de roselières
<i>Organisation générale</i>	<p>Afin de mesurer les effets des travaux, l'élaboration d'un protocole sera nécessaire, avec la mise en place de placettes fixes au niveau des zones de broyage ou fauche avec export ou sans export et la mise en place d'un suivi du cortège floristique et de la structure des roselières (hauteur et densité) sur ces placettes, avec des mesures avant et après travaux.</p> <p>Périodicité : tous les 5 ans</p> <p>Lien à réaliser avec les actions TE 01 Assec estival, TE 04 Travaux de broyage ou fauche de roselière</p> <p>Financement de l'action : Financement réserve</p>
<i>Pilote de l'action</i>	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

<i>Calendrier d'intervention</i>												
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Mise en œuvre du suivi	5	0	0	0	0	5	0	0	0	0	10	CENCA
Total (j.)	5	0	0	0	0	5	0	0	0	0	10	
<i>Estimation financière</i>												
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Mise en œuvre du suivi	1800	0	0	0	0	1925	0	0	0	0	3 725	CENCA
Total (€)	1800	0	0	0	0	1925	0	0	0	0	3 725	

Action SE 02	Suivre l'état des roselières	Priorité 1 2 3
-----------------------------------	-------------------------------------	---

<i>Description de l'action</i>	Cette action consiste à suivre l'évolution (spatiale et structurelle) de la roselière.
<i>Surface d'intervention</i>	Roselières à phragmites de l'Etang de la Horre 61,34 ha
<i>Organisation générale</i>	<p>Cette action se décompose en deux suivis : un suivi de l'évolution spatiale de la roselière et un suivi de l'évolution structurelle de la roselière.</p> <p>Suivi de l'évolution spatiale de la roselière : Ce suivi a été mis en place en 2017. La prise de photographies aériennes géoréférencées permet un suivi précis de la surface de la roselière et permettra de suivre certaines composantes structurelles au sein de la roselière (déperissement via l'apparition de trouées dans la roselière, présence de variations interannuelles de la végétation...). Des piquets seront implantés en front de roselière et seront régulièrement suivis afin de mesurer l'évolution spatiale du front de la roselière.</p> <p>Suivi de l'évolution structurelle de la roselière : Des recherches bibliographiques seront nécessaires afin d'établir un protocole pour suivre l'évolution structurelle des roselières. La roselière sera échantillonnée à l'aide de transects afin de définir une typologie (hauteur, densité, présence d'eau...) des roselières.</p> <p>A long terme l'objectif de ces suivis est de relier l'état des roselières aux suivis des populations d'oiseaux d'eau et paludicoles afin d'orienter la gestion pour l'amélioration des capacités d'accueil de ces populations d'oiseaux.</p> <p>Périodicité : tous les 5 ans</p> <p>Financement de l'action : Financement réserve</p>
<i>Pilote de l'action</i>	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

Calendrier d'intervention

Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Suivi de la roselière	20	0	0	0	0	20	0	0	0	0	40	CENCA
Total (j.)	20	0	0	0	0	20	0	0	0	0	40	

Estimation financière

Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Suivi de la roselière	7200	0	0	0	0	7700	0	0	0	0	14900	CENCA
Prise de vue aérienne	0	0	0	0	0	3000	0	0	0	0	3000	CENCA
Achat de matériel	Sur devis	0	0	0	0	Sur devis	0	0	0	0		Prestataire
Total (€)	7200	0	0	0	0	10700	0	0	0	0	17900	

Action	Priorité
SE 03	Suivre les niveaux d'eau des étangs <div style="text-align: right; margin-top: 5px;"> 1 2 3 </div>
<i>Description de l'action</i>	Cette action consiste à suivre l'évolution des niveaux d'eau des étangs de la réserve tout au long de l'année. Ce suivi permettra notamment de faire des parallèles avec les suivis faunistiques et floristiques afin d'évaluer les effets de la gestion. Il permet également de veiller à la bonne gestion des niveaux selon le seuil défini.
<i>Surface d'intervention</i>	Etang de la Horre et étang Neuf
<i>Organisation générale</i>	<p>Depuis 2016, le Conservatoire effectue un suivi régulier des niveaux d'eau.</p> <p>Etang de la Horre La mesure se fait au niveau des marches de la digue centrale, convertie en hauteur d'eau en cm par la formule suivante sur le logiciel microsoft Excel : =332-((nb de marches hors de l'eau*20)+hauteur en cm dépassant hors de l'eau de la dernière marche).</p> <p>Etang Neuf Les mesures se font par lecture de l'échelle limnimétrique située au niveau de la digue centrale.</p> <p>Périodicité : hebdomadaire</p> <p>Financement de l'action : Financement réserve</p>
<i>Pilote de l'action</i>	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

<i>Calendrier d'intervention</i>												
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Suivi des niveaux d'eau	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	50	CENCA
Total (j.)	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	50	
<i>Estimation financière</i>												
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Suivi des niveaux d'eau	1800	1825	1850	1875	1900	1925	1950	1975	2000	2025	19125	CENCA
Total (€)	1800	1825	1850	1875	1900	1925	1950	1975	2000	2025	19125	

Action	Priorité
SE 04	Suivre la qualité de l'eau des étangs
	1 2 3
<i>Description de l'action</i>	L'objectif est de suivre précisément l'évolution de la qualité de l'eau dans les étangs afin d'évaluer les effets de la gestion et des activités menées sur la réserve ainsi que du travail effectué à l'échelle du bassin versant dans le but d'améliorer la qualité de l'eau.
<i>Surface d'intervention</i>	Etang de la Horre et Etang Neuf
<i>Organisation générale</i>	<p>La qualité de l'eau de l'étang de la Horre est suivie par l'AESN dans le cadre de son suivi sur les grandes masses d'eau. Dans ce cadre, un suivi est réalisé tous les 3 ans. Le gestionnaire prendra donc contact avec l'AESN afin de récupérer les résultats de chaque campagne de suivi. Il pourra également faire appel à un bureau d'étude afin de faire une synthèse de ces résultats pour qu'ils soient plus facilement interprétables à l'échelle du site.</p> <p>L'Etang Neuf ne bénéficiant pas de ce suivi, un suivi y sera mis en place en parallèle par un prestataire missionné par le gestionnaire.</p> <p>Financement de l'action : Financement réserve ou autres (AESN,...)</p>
<i>Pilote de l'action</i>	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

<i>Calendrier d'intervention</i>												
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Conduite des dossiers	0	0	4	0	0	4	0	0	4	0	12	CENCA
Total (j.)	0	0	4	0	0	4	0	0	4	0	12	
<i>Estimation financière</i>												
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Conduite des dossiers	0	0	1480	0	0	1540	0	0	1600	0	4620	CENCA
Analyses Etang Neuf et interprétation des résultats Etang de la Horre	0	0	sur devis	0	0	sur devis	0	0	sur devis	0	0	Prestataire
Total (€)	0	0	1480	0	0	1540	0	0	1600	0	4620	

Action

SE 05

Suivre les populations de passereaux paludicoles nicheurs

Priorité



Description de l'action

L'objectif est de suivre l'évolution des populations de passereaux paludicoles nicheurs. La RNN de l'étang de la Horre présente une surface importante de phragmitaie, habitat auquel sont inféodés les passereaux paludicoles. Il est donc important de suivre ce cortège avifaunistique à fort enjeu sur le site.

Surface d'intervention

Ensemble du site (carte p. 67)

Organisation générale

Une combinaison de différents protocoles permet de suivre les passereaux paludicoles nicheurs.

Méthode des Indices Ponctuels d'Abondance (IPA) :

- Deux passages sur chaque point (29 points), le premier entre le 25 mars et le 10 avril, le second entre le 10 mai et 25 mai, dans les 4 premières heures du matin. Le temps d'écoute est de 15 minutes, mais il peut être réduit à 10 si la saturation est supérieure à 95%. Elle doit être testée préalablement tous les 3-4 ans. Si un nouvel observateur intervient, le temps d'écoute est porté à 20 minutes.

Pour permettre d'alimenter les bases nationales, dans notre cas le programme STOC-EPS du Muséum de Paris, les points 1 à 11 bénéficieront d'une attention complémentaire. Les cinq premières minutes seront, en complément, codées en nombre d'individus (et non uniquement en « couple » comme pour l'IPA) pour respecter cette méthodologie particulière. Les résultats sont injectés dans la base de données gérées en Champagne-Ardenne par la Ligue pour la Protection des Oiseaux. Ils ne feront pas l'objet d'un compte-rendu à l'échelle de la réserve car leur intérêt est d'un niveau régional ou national.

Cartographie des mâles chanteurs de Rousserole turdoïde, Gorgebleue et Locustelle luscinoïde

Afin de compléter le suivi par IPA et d'obtenir des effectifs quasiment exhaustifs, un suivi spécifique de ces espèces par cartographie des mâles chanteurs a été mis en place. Lors des points d'écoute, les chanteurs sont localisés. En complément, un passage en bateau à une cinquantaine de mètres de la roselière coté eau, ou à pied pour l'Etang neuf et la bordure est du bassin sud de l'Etang de la Horre, est réalisé entre le 20 mai et 5 juin. De manière générale, tous les contacts sont cartographiés à l'occasion de toute sortie terrain. D'autres espèces comme la Panure à moustaches (*Panurus biarmicus*), la Rousserole verderolle (*Acrocephalus palustris*) ou la Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*) seront cartographiées au grès des occurrences. On parlera de couples.

Lien à réaliser avec les actions SE 19 Intégrer la réserve dans des programmes régionaux et nationaux de connaissance et de préservation

Périodicité : annuelle

Financement de l'action :

Financement réserve

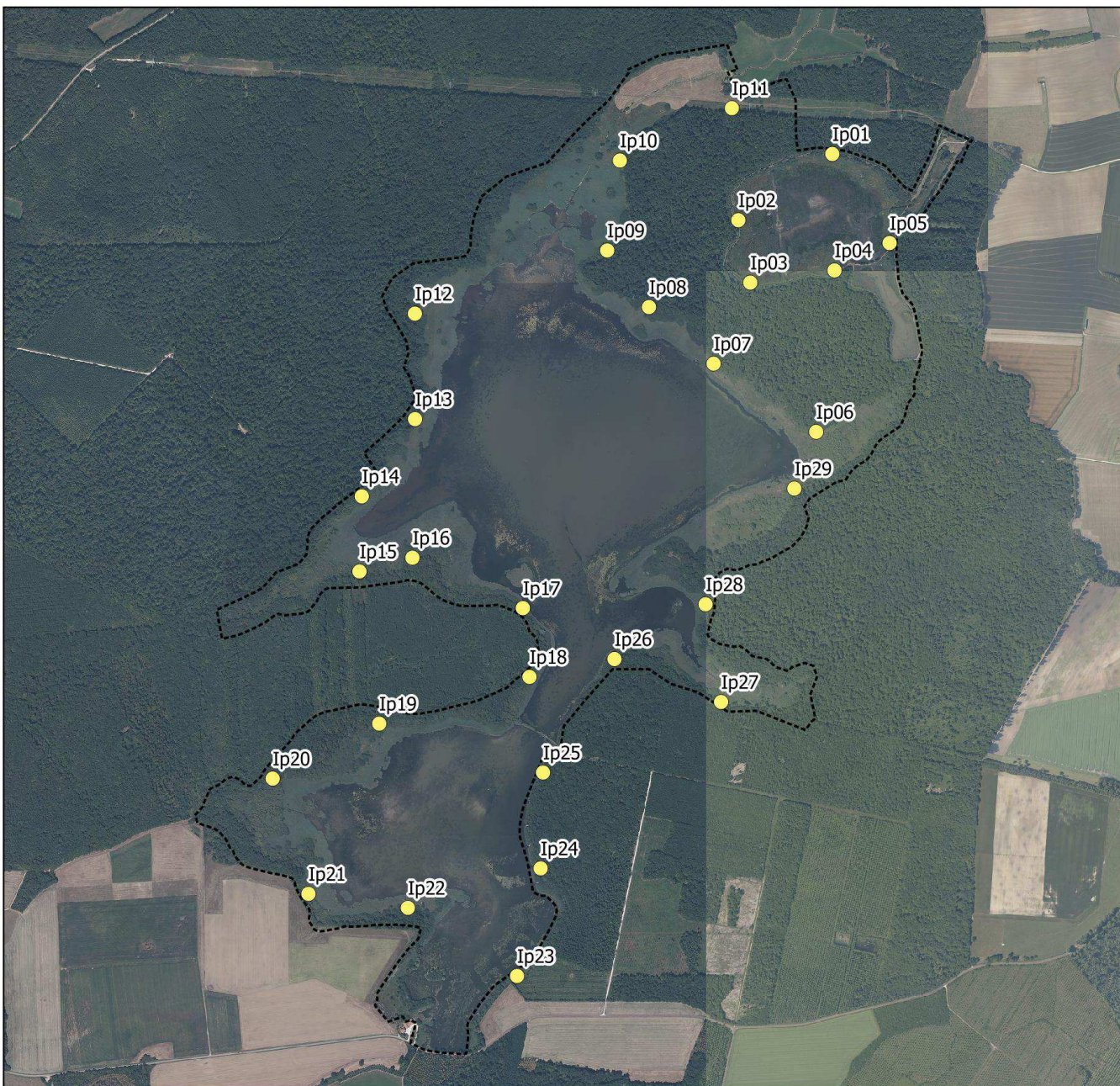
Pilote de l'action

Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

Calendrier d'intervention

Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
IPA	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	40	CENCA
Cartographie des mâles chanteurs	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	20	CENCA
Total (j.)	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	60	

<i>Estimation financière</i>												
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
IPA	1 440	1 460	1 480	1 500	1 520	1 540	1 560	1 580	1 600	1 620	15300	CENCA
Cartographie des mâles chanteurs	720	730	740	750	760	770	780	790	800	810	7 650	CENCA
Total (€)	2 160	2 190	2 220	2 250	2 280	2 310	2 340	2 370	2 400	2 430	22950	



Réserve Naturelle Nationale
ÉTANG DE LA HORRE

**Suivi ornithologique
par Indices Ponctuels
d'Abondance SE 05**

- ⬡ Limites de la réserve
- Points d'écoute



0 250 500 m



© Conservatoire d'espaces naturels de
Champagne-Ardenne - 2017
Source : ©IGN - 2009 (BDORTHO® v2),
ONCFS 2008, CENCA 2016



Conservatoire
d'espaces naturels
Champagne-Ardenne

Action	Priorité
SE 06	Suivre les populations de hérons paludicoles nicheurs 1 2 3
<i>Description de l'action</i>	L'objectif est de suivre l'évolution des populations de hérons paludicoles nicheurs. La RNN de l'étang de la Horre présente une surface importante de phragmitaie, habitat auquel sont inféodés les hérons paludicoles. Il est donc important de suivre ce cortège avifaunistique à fort enjeu sur le site.
<i>Surface d'intervention</i>	Ensemble du site
<i>Organisation générale</i>	<p>Une combinaison de différents protocoles permet de suivre les hérons paludicoles nicheurs.</p> <p>Suivi du Blongios nain Les mâles chanteurs de Blongios nain sont recherchés lors d'inventaires spécifiques, soit 2 sorties, de 20h à 22h, entre le 1er et le 15 juin. On parlera de couples. Les contacts notés en dehors des sorties spécifiques sont également pris en compte afin d'obtenir l'effectif le plus exhaustif possible.</p> <p>Reproduction des autres ardéidés Tous les nids des « grands hérons » (toutes espèces sauf Blongios) sont suivis à l'occasion d'autres protocoles ou sorties terrain entre février et août. Selon les résultats on parlera de nids ou de couples.</p> <p>Périodicité : annuelle</p> <p>Financement de l'action : Financement réserve</p>
<i>Pilote de l'action</i>	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

<i>Calendrier d'intervention</i>													
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total		
Suivi Blongios	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	20	CENCA
Total (j.)	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	20	
<i>Estimation financière</i>													
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total		
Suivi Blongios	720	730	740	750	760	770	780	790	800	810	7 650	CENCA	
Total (€)	720	730	740	750	760	770	780	790	800	810	7 650		

Action	Priorité
SE 07	Suivre les populations des oiseaux d'eau nicheurs <div style="float: right; text-align: right;"> 1 2 3 </div>
<i>Description de l'action</i>	<p>L'objectif est de déterminer les enjeux liés à ce groupe d'espèces en période de nidification et de suivre l'évolution des effectifs d'oiseaux d'eau nicheurs (anatidés, rallidés, grèbes) sur la réserve.</p> <p>La RNN accueille une grande diversité d'habitats (eau libre, végétation aquatique, phragmitaies, cariçaias, saulaies, et boisements alluviaux) offrant une mosaïque d'habitats permettant d'accueillir une diversité importante d'oiseaux d'eau nicheurs.</p>
<i>Surface d'intervention</i>	Ensemble du site
<i>Organisation générale</i>	<p>Les nichées sont recherchées tous les 10-12 jours entre mi-avril et mi-août et dénombrées à partir de points fixes d'observation en tout début ou fin de journée (périodes d'activité maximale des oiseaux). Elles sont localisées et l'âge des poussins estimé selon la méthodologie de l'ONCFS (taille du poussin/taille de l'adulte). La référence est le nombre de familles et non le nombre de couples dont l'estimation reste compliquée à cause du nombre d'oiseaux qui estivent.</p> <p>Périodicité : annuelle</p> <p>Financement de l'action : Financement réserve</p>
<i>Pilote de l'action</i>	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

<i>Calendrier d'intervention</i>													
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total		
Mise en œuvre du suivi	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	150	CENCA
Total (j.)	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	150	
<i>Estimation financière</i>													
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total		
Mise en œuvre du suivi	5 400	5 475	5 550	5 625	5 700	5 775	5 850	5 925	6 000	6 075	57375	57375	CENCA
Total (€)	5 400	5 475	5 550	5 625	5 700	5 775	5 850	5 925	6 000	6 075	57375	57375	

Action SE 08	Assurer une veille des populations des autres espèces remarquables	Priorité 1 2 3
-----------------------------------	---	------------------------------

<i>Description de l'action</i>	L'objectif est de maintenir une veille sur l'évolution d'espèces à enjeu potentiel sur l'ensemble du périmètre de la réserve afin de détecter d'éventuelles évolutions en terme d'enjeux sur le site.
<i>Surface d'intervention</i>	Ensemble du site
<i>Organisation générale</i>	<p>Cette veille pourra être réalisé au gré des sorties sur le terrain effectuées pour les autres suivis ou opérations de gestion. Les espèces plus particulièrement visées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les rapaces : notamment le Busard des roseaux, le Pygargue à queue blanche et le Balbuzard pêcheur ainsi que les autres rapaces arboricoles présents. - Les espèces nicheuses disparues : Butor étoilé, Héron pourpré <p>Cette veille pourra concerner d'autres groupes (amphibien, poisson, etc.)</p> <p>Périodicité : annuelle</p> <p>Financement de l'action : Financement réserve</p>
<i>Pilote de l'action</i>	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

<i>Calendrier d'intervention</i>												
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Veille sur les autres espèces remarquables	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	CENCA
Total (j.)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	

<i>Estimation financière</i>												
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Veille sur les autres espèces remarquables	360	365	370	375	380	385	390	395	400	405	3 825	CENCA
Total (j.)	360	365	370	375	380	385	390	395	400	405	3 825	

Action SE 09	Suivre les populations d'oiseaux hivernants et migrateurs	Priorité 1 2 3
-----------------------------------	--	---

<i>Description de l'action</i>	L'objectif est de connaître le cortège et de suivre les populations d'oiseaux d'eau qui utilisent la réserve comme site de halte migratoire ou d'hivernage.
<i>Surface d'intervention</i>	Ensemble du site
<i>Organisation générale</i>	<p>Les comptages sont réalisés au minimum du mois de juillet au mois d'avril (idéalement toute l'année) de façon mensuelle, autour du 15 du mois. L'effectif total des oiseaux d'eau stationnés, détaillé par espèces, est dénombré depuis des points fixes d'observation.</p> <p>Périodicité : mensuelle Période : toute l'année</p> <p>Financement de l'action : Financement réserve</p>
<i>Pilote de l'action</i>	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

<i>Calendrier d'intervention</i>													
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total		
Mise en œuvre du suivi	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	150	CENCA
Total (j.)	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	150	


<i>Estimation financière</i>													
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total		
Mise en œuvre du suivi	5 400	5 475	5 550	5 625	5 700	5 775	5 850	5 925	6 000	6 075	5 7375	57375	CENCA
Total (€)	5 400	5 475	5 550	5 625	5 700	5 775	5 850	5 925	6 000	6 075	57375		

Action	Priorité
SE 10	Suivre l'avifaune nicheuse forestière <div style="display: flex; justify-content: flex-end; gap: 10px;"> 1 2 3 </div>
<i>Description de l'action</i>	L'objectif est de suivre l'évolution des populations de l'avifaune nicheuse forestière étant en lien avec l'état de conservation des habitats forestiers.
<i>Surface d'intervention</i>	Ensemble du site
<i>Organisation générale</i>	<p>Méthode des Indices Ponctuels d'Abondance (IPA) : Actuellement la méthode des IPA (cf SE 05 Suivre les populations de passereaux paludicoles nicheurs), permet de suivre partiellement les espèces nicheuses d'avifaune forestière. L'ajout de points d'écoute complémentaires dans le cadre du suivi par IPA en zone forestière pourra être envisagé. De plus la mise en place d'un protocole spécifique pour le suivi des pics pourra être envisagée.</p> <p>Lien à réaliser avec les actions SE 05 Suivre les populations de passereaux paludicoles nicheurs</p> <p>Périodicité : annuelle</p> <p>Financement de l'action : Financement réserve</p>
<i>Pilote de l'action</i>	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

<i>Calendrier d'intervention</i>												
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Points supplémentaire IPA	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	CENCA
Mise en place suivi pics	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	20	CENCA
Total (j.)	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	30	
<i>Estimation financière</i>												
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Points supplémentaire IPA	360	365	370	375	380	385	390	395	400	405	3 825	CENCA
Mise en place suivi pics	720	730	740	750	760	770	780	790	800	810	7 650	CENCA
Total (€)	1080	1095	1110	1125	1140	1155	1170	1185	1200	1215	11475	

Action	Priorité
SE 11	Suivre le cortège d'odonates
	1 2 3
<i>Description de l'action</i>	Ce suivi permettra de connaître l'évolution du cortège d'odonates des étangs et servira ainsi d'indicateur pour connaître la qualité des herbiers aquatiques.
<i>Surface d'intervention</i>	Etangs et annexes hydrauliques
<i>Organisation générale</i>	<p>Il s'agit de poursuivre la réalisation du STELI (Suivi temporel des libellules) mis au point par le Muséum National d'Histoire Naturelle, initié en 2017 sur le site. Les 2 premières sessions avec 3 passages par session pourront être intégrées au programme national. Cependant la dernière session n'intégrera pas le programme national car un seul passage sera réalisé. Elle permettra tout de même de compléter le cortège d'odonates avec les espèces tardives (intérêt du point de vue de la richesse spécifique).</p> <p>Lien à réaliser avec l'action SE 19 Intégrer la réserve dans des programmes régionaux et nationaux de connaissance et de préservation</p> <p>Périodicité : tous les 3 ans</p> <p>Financement de l'action : Financement réserve</p>
<i>Pilote de l'action</i>	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

<i>Calendrier d'intervention</i>												
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Mise en œuvre du suivi	0	12	0	0	12	0	0	12	0	0	36	CENCA
Total (j.)	0	12	0	0	12	0	0	12	0	0	36	
<i>Estimation financière</i>												
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Mise en œuvre du suivi	0	4 380	0	0	4 560	0	0	4 740	0	0	13680	CENCA
Achat de matériel (filet a papillon, flacons)	0	Sur devis	0	0	Sur devis	0	0	Sur devis	0	0		Prestataire
Total (€)	0	4 380	0	0	4 560	0	0	4 740	0	0	13680	

Action												Priorité
SE 12	Suivre l'évolution des végétations aquatiques											
<i>Description de l'action</i>	Il est ici proposé d'effectuer le suivi de l'évolution des végétations aquatiques. L'objectif de cette étude est de connaître la végétation aquatique des étangs, paramètre indispensable pour l'équilibre écologique en lien avec la biomasse piscicole, l'avifaune nicheuse et hivernante et la présence d'une faune diversifiée. Il servira également à l'évaluation de l'état de conservation de cet habitat.											
<i>Surface d'intervention</i>	Etang de la Horre et Etang Neuf											
<i>Organisation générale</i>	<p>Pour ce suivi de végétation, le protocole d'échantillonnage des communautés de macrophytes en plans d'eau AFNOR XP 90-328, sera utilisé.</p> <p>Périodicité : tous les 3 ans Période d'intervention : août-septembre</p> <p>Financement de l'action : Financement réserve</p>											
<i>Pilote de l'action</i>	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne											
<i>Calendrier d'intervention</i>												
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Suivi bassin nord			7			7			7			CENCA
Suivi bassin sud		7			7			7				CENCA
Suivi Etang Neuf	7			7			7			7		CENCA
Total (j.)	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	70	
<i>Estimation financière</i>												
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Suivi bassin nord	0	0	2590	0	0	2695	0	0	2800	0	8085	CENCA
Suivi bassin sud	0	2555	0	0	2660	0	0	2765	0	0	7980	CENCA
Suivi Etang Neuf	2520	0	0	2625	0	0	2730	0	0	2835	10710	CENCA
Achat de matériel (prélèvement et de mesure)	Sur devis					Sur devis						Prestataire
Total (€)	2 520	2 555	2 590	2 625	2 660	2 695	2 730	2 765	2 800	2 835	26775	

Action												Priorité
SE 13	Suivre les chênaies à Carex											1 2 3
<i>Description de l'action</i>	Cette action consiste à suivre la dynamique de végétation de l'habitat de Chêne pédonculé à Grand carex.											
<i>Surface d'intervention</i>	Chênaies à carex : 9,65 ha											
<i>Organisation générale</i>	<p>Pour ce suivi des relevés phytosociologiques fixes de végétation seront nécessaires. L'évolution de la surface sera également étudiée grâce à la cartographie des habitats (lien à réaliser avec l'action SE 17 Actualiser la cartographie des habitats)</p> <p>Périodicité : tous les 5 ans Période d'intervention : mai à août</p> <p>Financement de l'action : Financement réserve</p>											
<i>Pilote de l'action</i>	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne											
<i>Calendrier d'intervention</i>												
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Mise en œuvre du suivi	0	0	7	0	0	0	0	7	0	0	14	CENCA
Total (j.)	0	0	7	0	0	0	0	7	0	0	14	
<i>Estimation financière</i>												
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Mise en œuvre du suivi	0	0	2590	0	0	0	0	2765	0	0	5355	CENCA
Total (€)	0	0	2590	0	0	0	0	2765	0	0	5355	

Action SE 14	Suivre la gestion forestière du Bois du Jac par la réalisation d'un inventaire forestier post-exploitation	Priorité 1 2 3
-----------------------------------	---	------------------------------

<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à réaliser des inventaires forestiers après chaque exploitation du Bois du Jac afin de suivre la gestion forestière.
<i>Surface d'intervention</i>	Surface exploitable du Bois du Jac : 52,19h
<i>Organisation générale</i>	<p>Un premier inventaire a été réalisé par le gestionnaire en 2017 afin d'obtenir un état des lieux des peuplements forestiers avant la reprise des exploitations. Cet état des lieux servira de base de contrôle de l'évolution des boisements et de l'impact des exploitations.</p> <p>Méthode d'inventaire : 75 points sont répartis sur un maillage régulier espacé de 80m. Les points sont géoréférencés. L'inventaire est réalisé à la plaquette relascopique à angle fixe pour obtenir la surface terrière. Six critères essences sont définis : les chênes, le Charme, les fruitiers, le Tilleul, les autres feuillus et les résineux, et selon les catégories de diamètre à 1m30 (Petit bois -PB- de 17.5 à 27.5 cm ; Bois moyen -BM- de >27.5 à 47.5 ; Gros bois -GB- de >47.5 à 62.5 ; Très gros bois -TGB- à >62.5cm). Le taillis est considéré comme étant toutes les perches dont le diamètre est < à 17.5cm jusqu'au diamètre 7 cm à 1m30 du sol. Sur tous les points et pour chaque catégorie de diamètre (PB-BM-GB-TGB) un arbre moyen est mesuré avec précision (diamètre au cm, hauteur grume au demi-mètre) pour calculer par la suite les volumes et le nombre à l'hectare. La hauteur totale du plus grand arbre inventorié est mesurée (croix du bûcheron et laser mètre). Le nombre de Chênes pédonculé et sessile dans la catégorie GB+TGB est inventorié dans un rayon de 15m. Le nombre d'arbres morts par catégorie de diamètre est inventorié dans un rayon de 20 mètres. Le taillis est estimé en volume à l'hectare en se basant sur la surface terrière et la découpe à 7 cm.</p> <p>Analyse des résultats : une fiche de synthèse pour la forêt qui permettra de replacer le peuplement moyen par comparaison éventuelle avec d'autres forêts de la région naturelle. On obtient ici un cadre pour définir des règles de gestion en général. Elle sera le point zéro peuplement du Bois du Jac. Une fiche par parcelles permettra de transposer éventuellement en consignes d'exploitation mais aussi pour contrôler post exploitation l'intensité et la concordance avec les mesures de gestion.</p> <p>Périodicité : dépendante des exploitations</p> <p>Financement de l'action : Financement réserve</p>
<i>Pilote de l'action</i>	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

<i>Calendrier d'intervention</i>												
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Mise en œuvre du suivi	0	0	0	0	0	0	8	0	0	0	8	CENCA
Total (j.)	0	0	0	0	0	0	8	0	0	0	8	
<i>Estimation financière</i>												
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Mise en œuvre du suivi	0	0	0	0	0	0	3120	0	0	0	3 120	CENCA
Total (€)	0	0	0	0	0	0	3120	0	0	0	3 120	

Action SE 15	Suivre l'évolution des composantes « naturalité » des structures forestières	Priorité 1 2 3
-----------------------------------	---	------------------------------

<i>Description de l'action</i>	La RNN comporte des surfaces boisées qui seront laissées en libre évolution. Cette opération consiste à mettre en place un suivi des composantes "naturalités" des structures forestières.
<i>Surface d'intervention</i>	Boisements environ 140ha
<i>Organisation générale</i>	<p>Les 4 paramètres suivants seront évalués grâce à des indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Composition du peuplement (Indicateurs : Evolution de la surface par habitat, Evolution du stade de la dynamique forestière, Evolution des essences allochtones, Evolution de la strate herbacée) - Structure du peuplement (Indicateurs : Evolution de la densité des tiges précomptables, Evolution de la répartition en classe de bois, Evolution du nombre de très gros bois) - Dépérissement (Indicateurs : Evolution de la quantité d'arbres morts sur pied, Evolution du ratio arbres morts / arbres total, Evolution de l'état sanitaire) <p>Périodicité : tous les 10 ans</p> <p>Financement de l'action : Financement réserve</p>
<i>Pilote de l'action</i>	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

<i>Calendrier d'intervention</i>												
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Mise en œuvre du suivi	0	0	0	0	0	0	12	0	0	0	12	CENCA
Total (j.)	0	0	0	0	0	0	12	0	0	0	12	
<i>Estimation financière</i>												
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Mise en œuvre du suivi	0	0	0	0	0	0	4680	0	0	0	4 680	CENCA
Total (€)	0	0	0	0	0	0	4680	0	0	0	4 680	

Action												Priorité
SE 16	Suivre l'évolution des végétations prairiales											1 2 3
<i>Description de l'action</i>	Il s'agit de suivre l'évolution de la végétation prairiale (actuellement redevenue cariçaie), notamment afin d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion mise en place pour lutter contre le <i>Solidago gigantea</i> . Ce suivi permettra d'évaluer l'état de conservation de ces habitats.											
<i>Surface d'intervention</i>	Surface végétation prairiale/cariçaie : 8 ha											
<i>Organisation générale</i>	Pour ce suivi des relevés phytosociologiques fixes de végétation seront nécessaires. Périodicité : tous les 3 ans Période d'intervention : juin-juillet Financement de l'action : Financement réserve											
<i>Pilote de l'action</i>	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne											
Calendrier d'intervention												
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Mise en œuvre du suivi	0	0	5	0	0	5	0	0	5	0	15	CENCA
Total (j.)	0	0	5	0	0	5	0	0	5	0	15	
Estimation financière												
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Mise en œuvre du suivi	0	0	1850	0	0	1925	0	0	2000	0	5 775	CENCA
Total (€)	0	0	1850	0	0	1925	0	0	2000	0	5 775	

Action SE 17	Actualiser la cartographie des habitats <div style="text-align: right;"> Priorité 1 2 3 </div>
<i>Description de l'action</i>	<p>Il s'agit d'actualiser la cartographie des habitats naturels du site. Par ailleurs, une amélioration de la typologie phytosociologique devra être menée lors des campagnes de cartographie des habitats afin de préciser le plus possible les descriptions des habitats naturels au rang de l'association (notamment un approfondissement sur les habitats de vases exondées).</p>
<i>Surface d'intervention</i>	<p>Ensemble du site.</p>
<i>Organisation générale</i>	<p>La description des habitats naturels est basée sur l'existence d'entités homogènes, de par leur structure de végétation, définies visuellement sur le site. Dans chacune de ces entités, des relevés phytosociologiques sont réalisés selon la méthode Braün-Blanquet.</p> <p>Cette méthode consiste à réaliser, sur une aire minimale prédéfinie (par exemple, entre 16 et 25 m² pour les prairies), un relevé exhaustif de la végétation.</p> <p>Chaque espèce rencontrée est notée et associée à un coefficient d'abondance-dominance (selon l'échelle de Braün Blanquet) :</p> <ul style="list-style-type: none"> 5 : recouvrement supérieur à 75 % de la surface du relevé 4 : recouvrement compris entre 50 et 75 % de la surface du relevé 3 : recouvrement compris entre 25 et 50 % de la surface du relevé 2 : recouvrement compris entre 5 et 25 % de la surface du relevé 1 : recouvrement < 5 % de la surface du relevé + : quelques individus présents uniquement <p>Les relevés de végétation sont localisés dans la mesure du possible par G.P.S. afin de permettre leur actualisation dans le cadre des futurs suivis écologiques.</p> <p>L'analyse des cortèges floristiques observés dans les relevés permet de caractériser des groupements végétaux (classification phytosociologique). Ces groupements végétaux sont ensuite rattachés à des habitats naturels en prenant comme référence la classification CORINE BIOTOPES. Cette classification est utilisée par les administrations pour définir le statut de protection et de menace des habitats naturels et, de manière indirecte, le statut des groupements végétaux. Plusieurs groupements végétaux peuvent être regroupés en un seul habitat naturel.</p> <p>Les descriptions d'habitats naturels devront être les plus précises possible afin de décrire la quasi-totalité des associations végétales présentes sur le site.</p> <p>Périodicité : tous les 5 ans (évaluation à mi-parcours et actualisation en vu du nouveau plan de gestion)</p> <p>Financement de l'action : Financement réserve</p>
<i>Pilote de l'action</i>	<p>Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne</p>

<i>Calendrier d'intervention</i>												
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Mise en œuvre du suivi	0	0	0	0	10	0	0	0	15	0	25	CENCA
Total (j.)	0	0	0	0	10	0	0	0	15	0	25	

<i>Estimation financière</i>												
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Mise en œuvre du suivi	0	0	0	0	3800	0	0	0	6000	0	9 800	CENCA
Total (€)	0	0	0	0	3800	0	0	0	6000	0	9 800	

Action SE 18	Inventorier les taxons cibles en vue de la réactualisation des listes taxonomiques	Priorité 1 2 3
-----------------------------------	---	------------------------------

<i>Description de l'action</i>	En vue de la réactualisation des listes taxonomiques, des inventaires sur la période de validité du PDG seront à mener.
<i>Surface d'intervention</i>	Ensemble du site
<i>Organisation générale</i>	<p>Ces inventaires devront avoir lieu tous les 10 ans avant la rédaction du nouveau plan de gestion. Les inventaires devront suivre les protocoles en vigueur et pourront être répartis sur plusieurs années au vu du nombre de taxons à inventorier. Les taxons suivants seront plus particulièrement visés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - flore (pointage de la flore patrimoniale) - mollusques terrestres (dans les habitats de roselières) notamment le Vertigo de Des moulins, - macro-invertébrés benthiques, - amphibien (dans les annexes hydrauliques) notamment le Triton crêté, - orthoptères (dans les habitats de prairie), - chiroptères, - autres mammifères, - hétérocères (dans les habitats de roselières), - rhopalocères (dans les habitats de prairie) notamment le Cuivré des marais (sur 2 ans), - faune saproxylique et xylophage (dans les habitats forestiers). <p>Cette liste n'est pas exhaustive mais servira de guide pour les gestionnaires.</p> <p>Financement de l'action : Financement réserve ou autres (via suivis Natura 2000 par exemple)</p> <p>Périodicité : tous les 10 ans</p>
<i>Pilote de l'action</i>	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne


<i>Calendrier d'intervention</i>													
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total		
Flore		5										5	CENCA
Mollusque terrestre								2				2	
Macro-invertébrés benthiques								2				2	
Amphibiens								3				3	
Orthoptères								3				3	
Chiroptères				10								10	
Mammifères	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		10	
Hétérocères				5								5	
Rhopalocères				3								3	
Faune saproxylique et xylophage		2										2	
Total (j.)	1	8	1	19	1	1	1	11	1	1	45		

<i>Estimation financière</i>												
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Mise en œuvre du suivi	360	2 920	370	7 125	380	385	390	4 345	400	405	17080	CENCA
Mollusque terrestre								Sur devis				Prestataire
Macro-invertébrés benthiques								Sur devis				Prestataire
Mammifères	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis		Prestataire
Faune saproxylique et xylophage		Sur devis										Prestataire
Autres prestations de suivi	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	0	Prestataire
Total (€)	360	2 920	370	7 125	380	385	390	4 345	400	405	17080	

Action SE 19	Intégrer la réserve dans des programmes régionaux et nationaux de connaissance, de préservation et de recherche	Priorité 1 2 3
-----------------------------------	--	------------------------------

<i>Description de l'action</i>	La participation aux programmes nationaux et régionaux fait partie des missions des réserves naturelles. En cas de demande de la part des coordinateurs de programme, la réserve pourra intégrer de nouveaux suivis (PNA, ORB, suivis d'espèces ou d'habitats d'intérêt communautaire dans le cadre de N2000, etc.). Le gestionnaire pourra également être force de proposition pour participer à des programmes Life, Intereg, Appel à manifestation d'intérêt.
<i>Surface d'intervention</i>	Ensemble du site
<i>Organisation générale</i>	La RNN de l'étang de la Horre participe déjà à certains programmes nationaux comme le STOC-EPS (lien à réaliser avec l'action SE 05 suivre les populations de passereaux paludicoles nicheurs) et le STOC-ROZO. L'intégration à d'autres programmes se fera en fonction des demandes (mise en place d'un étang conservatoire par exemple) ou des besoins du gestionnaire en cas d'installation d'espèce à fort enjeu (par exemple Balbuzard pêcheur, Pygargue à queue blanche, etc.). STOC-ROZO Le programme de suivi nationale STOC-ROZO vise à suivre la dynamique des populations de passereaux paludicoles et des espèces associées aux zones humides dans le temps. Ce suivi permet d'alimenter les bases de références nationales. L'intérêt de ce suivi pour la réserve est secondaire même s'il peut apporter des indices sur les fluctuations de population par l'intermédiaire des taux de capture et qu'il peut révéler la nidification d'espèces discrètes ou peu fréquentes qui seraient passées inaperçues avec les autres protocoles. Financement de l'action : Financement réserve ou autres
<i>Pilote de l'action</i>	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

<i>Calendrier d'intervention</i>												
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
STOC-ROZO (en appui au prestataire)	0	4	4	4	4	4	4	4	4	4	36	CENCA
Autre programme	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	0	CENCA
Total (j.)	0	4	4	4	4	4	4	4	4	4	36	
<i>Estimation financière</i>												
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
STOC-ROZO (en appui au prestataire)	0	1 460	1 480	1 500	1 520	1 540	1 560	1 580	1 600	1 620	13 860	CENCA
STOC-ROZO	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis		Prestataire
Autre programme	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	0	CENCA
Total (€)	0	1460	1480	1500	1520	1540	1560	1580	1600	1620	13860	

Action	Priorité
SE 20	Suivre la flore d'assec* 
<i>Description de l'action</i>	Cette action consiste à suivre l'évolution de la flore d'assec (en lien avec l'action TE 01 Assec)
<i>Surface d'intervention</i>	Le suivi concerne les habitats présents lors de l'assec des étangs (Etang de la Horre et Etang Neuf).
<i>Organisation générale</i>	<p>Lors de chaque année de suivi, 2 passages dans la flore d'assec (un en début d'assec et un en fin d'assec) auront lieu afin de décrire en même temps les variations inter et intra-annuelles.</p> <p>Par entités présentes (chenal, zones littorales au sens large, zone de pleines eaux...), des pourcentages de recouvrement des habitats naturels seront relevés et permettront de créer une cartographie de la flore d'assec. Des relevés phytosociologiques seront réalisés (selon la méthode Braun-Blanquet) et permettront de décrire et de suivre l'évolution des communautés végétales au cours du temps. La flore remarquable sera également localisée grâce à un GPS.</p> <p>Périodicité : à chaque assec</p> <p>Financement de l'action : Financement réserve</p>
<i>Pilote de l'action</i>	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

<i>Calendrier d'intervention</i>													
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total		
Mise en œuvre du suivi	10	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	15	CENCA
Total (j.)	10	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	15	
<i>Estimation financière</i>													
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total		
Mise en œuvre du suivi	3600	0	1850	0	0	0	0	0	0	0	0	5 450	CENCA
Total (€)	3600	0	1850	0	0	0	0	0	0	0	0	5 450	

Action	Priorité
SE 21	Suivre l'ichtyofaune 1 2 3
<i>Description de l'action</i>	Cette action permettra d'acquérir des connaissances sur la biomasse et la composition du peuplement piscicole qui ont une influence certaine sur le bon état de conservation de plusieurs enjeux du patrimoine naturel (trophie et végétations aquatiques).
<i>Surface d'intervention</i>	Etang de la Horre et Etang Neuf
<i>Organisation générale</i>	<p>Il n'existe pas de méthodologie spécifique applicable aux étangs pour le suivi de l'ichtyofaune. Ainsi ce suivi sera réalisé par l'acquisition des données de volumes et de composition spécifique lors des pêches totales et mises en charge des étangs.</p> <p>Lien à réaliser avec l'action PO 02 Surveillance et application de l'arrêté de réglementation de la gestion piscicole et hydraulique de la réserve</p> <p>Financement de l'action : Financement réserve</p>
<i>Pilote de l'action</i>	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

<i>Calendrier d'intervention</i>												
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Suivi ichtyofaune	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	CENCA
Total (j.)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	
<i>Estimation financière</i>												
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Suivi ichtyofaune	360	365	370	375	380	385	390	395	400	405	3 825	CENCA
Total (€)	360	365	370	375	380	385	390	395	400	405	3 825	

Action	Priorité
SE 22	Partager les données scientifiques de la réserve
	1 2 3

<i>Description de l'action</i>	Cette action correspond à la mission de partage des données pour l'alimentation des bases de données (couches SIG, SINP, FSD/FDR, FCA) et de diffusion des rapports des études et suivis scientifiques de la réserve. Elle inclut la gestion des données SIG.
<i>Surface d'intervention</i>	-
<i>Organisation générale</i>	Financement de l'action : Financement réserve
<i>Pilote de l'action</i>	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

<i>Calendrier d'intervention</i>												
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Partage des données	10	5	5	5	5	5	5	5	5	5	55	CENCA
Total (j.)	10	5	5	5	5	5	5	5	5	5	55	
<i>Estimation financière</i>												
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Partage des données	3 600	1 825	1 850	1 875	1 900	1 925	1 950	1 975	2 000	2 025	20925	CENCA
Total (€)	3 600	1 825	1 850	1 875	1 900	1 925	1 950	1 975	2 000	2 025	20925	

Action PI 01	Créer un sentier de découverte <div style="text-align: right;"> Priorité  </div>
<i>Description de l'action</i>	Actuellement le site ne possède aucun aménagement pour l'accueil du public. Afin de développer l'accueil du public, un sentier sera aménagé pour le public.
<i>Surface d'intervention</i>	-
<i>Organisation générale</i>	<p>Conception du projet réalisé par le gestionnaire en lien avec le propriétaire et le GT "ouverture au public :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition des travaux à réaliser : <p>Des réunions avec le propriétaire et le groupe de travail sur l'ouverture au public seront nécessaires (cf compte-rendu du groupe de travail "ouverture au public" en annexe 22). La définition du tracé du sentier se fera en accord avec le propriétaire, les options suivantes peuvent être envisagées :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. rive sud-est, le long du parcours de pêche : facilité d'accès, peu d'aménagements nécessaires mais potentiels conflits d'usage avec la pêche à la ligne ; 2. possibilité d'aménager un sentier parallèle au sentier sud-est existant, à l'extérieur de la réserve dans la forêt, avec les problèmes de financements (financements réserve ne peuvent s'appliquer hors réserve) et les problèmes de servitude s'il y a un changement de propriétaire que cela peut poser ; 3. rive sud-ouest : possibilité d'aménager un sentier jusqu'au camp de baguage ; un sentier de découverte sur cette rive permettrait de mettre en avant la mare de l'ancienne peupleraie voir d'en faire une mare pédagogique; l'accès aux parkings de la maison de la Horre serait nécessaire pour ce projet; 4. bassin nord : trop sensible donc à ne pas ouvrir au public sauf éventuellement sur une centaine de mètres pour accéder à un observatoire situé à proximité de la digue centrale en bordure est du bassin nord. <p>L'aménagement de brise-vu sur la digue centrale devra être réalisé si celle-ci reste ouverte au public.</p> <p>Pour limiter la divagation du public, des aménagements seront nécessaires afin de le canaliser telles que des barrières et des bornes (lien à réaliser avec l'action TU 03 Développer la signalétique liée à la réglementation).</p> <p>Il est rappelé que le prérequis pour engager tout projet d'aménagement pour l'ouverture au public est d'aménager au moins un parking sécurisé au préalable.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction d'un cahier des charges "travaux" pour mise en concurrence pour les travaux et validation par les autorités compétentes
	<p>Réalisation des opérations liées au projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordination générale par le gestionnaire - Réalisation des travaux d'aménagement (éventuels platelages, etc.) par des prestataires <p>Lien à réaliser avec les actions PI 02 Panneaux d'accueil/information, PI 03 Panneaux pédagogiques, PI 04 Observatoire, TU 02 Signalétique réglementation, TU 04 Pont de la digue centrale, TU 05 Parkings sécurisés</p>
	<p>Financement de l'action : Financement réserve ou autres</p>
<i>Pilote de l'action</i>	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

<i>Calendrier d'intervention</i>												
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Conduite des dossiers	0	0	0	15	0	0	0	0	0	0	15	CENCA
Total (j.)	0	0	0	15	0	0	0	0	0	0	15	
<i>Estimation financière</i>												
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Conduite des dossiers	0	0	0	5625	0	0	0	0	0	0	5 625	CENCA
Travaux d'aménagement				sur devis								Prestataire
Total (€)	0	0	0	5625	0	0	0	0	0	0	5 625	

Action PI 02	Installer un ou des panneaux d'accueil et d'information	Priorité 1 2 3										
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à installer un ou plusieurs panneaux d'accueil et d'information à destination du public afin de faire connaître la réserve et sa réglementation et d'améliorer la qualité de l'accueil sur la réserve.											
<i>Surface d'intervention</i>	Zones ouvertes au public											
<i>Organisation générale</i>	<p>Conception du projet réalisé par le gestionnaire en lien avec le propriétaire et le GT "ouverture au public"</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition des travaux à réaliser (emplacement, budget...): définition des emplacements des panneaux dépendants de l'emplacement définitif du sentier public et définition des contenus. <p>Une partie de l'information sur la réglementation pourra être intégrée aux panneaux d'information générale à destination du public. Les panneaux pourront indiquer : le périmètre de la réserve et le tracé du sentier public, des informations sur la faune, la flore, l'historique et la gestion de la réserve.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction d'un cahier des charges "travaux" pour mise en concurrence pour les travaux et validation par les autorités compétentes <p>Réalisation des opérations liées au projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordination générale par le gestionnaire - Conception graphique et fabrication des panneaux par un prestataire - Pose des panneaux par un prestataire <p>Lien à réaliser avec les actions PI 01 Sentier, TU 03 Signalétique réglementation, TU 05 Parkings</p> <p>Financement de l'action : Financement réserve ou autres</p> <p>Clauses techniques à respecter obligatoirement : Les clauses techniques seront définies lors de rédaction du cahier des charges.</p>											
<i>Pilote de l'action</i>	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne											
<i>Calendrier d'intervention</i>												
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Conduite des dossiers	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	5	CENCA
Total (j.)	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	5	
<i>Estimation financière</i>												
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Conduite des dossiers	0	0	0	1875	0	0	0	0	0	0	1875	CENCA
Conception/fabrication/pose panneaux				sur devis								Prestataire
Total (€)	0	0	0	1875	0	0	0	0	0	0	1875	

Action	Priorité
PI 03	Installer des panneaux pédagogiques <div style="float: right; text-align: right;"> 1 2 3 </div>
<i>Description de l'action</i>	Afin d'agréments le sentier de découverte et de sensibiliser le public à la protection et à la gestion des espaces naturels, cette opération consiste en l'installation de panneaux pédagogiques.
<i>Surface d'intervention</i>	Zones ouvertes au public
<i>Organisation générale</i>	<p>Conception du projet réalisé par le gestionnaire en lien avec le propriétaire et le GT "ouverture au public"</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition des travaux à réaliser (emplacement, budget...): définition des emplacements des panneaux (dépendants de l'emplacement définitif du sentier public) et définition des contenus. <p>Les panneaux pourront indiquer par ailleurs : des informations sur la faune, la flore, l'historique et la gestion de la réserve. Un ou plusieurs panneaux pourront être affichés dans le futur observatoire public.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction d'un cahier des charges "travaux" pour mise en concurrence pour les travaux et validation par les autorités compétentes <p>Réalisation des opérations liées au projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordination générale par le gestionnaire - Conception graphique et fabrication des panneaux des prestataires - Pose des panneaux par des prestataires. <p>Lien à réaliser avec l'action : PI 01 Sentier, PI 04 Observatoire public</p> <p>Financement de l'action : Financement réserve ou autres</p>
<i>Pilote de l'action</i>	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

<i>Calendrier d'intervention</i>												
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Conduite des dossiers	0	0	0	0	0	0	0	5	0	0	5	CENCA
Total (j.)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5,0	0,0	0,0	5	
<i>Estimation financière</i>												
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Conduite des dossiers	0	0	0	0	0	0	0	1975	0	0	1975	CENCA
Conception/fabrication/pose panneaux								sur devis			0	Prestataire
Total (€)	0	0	0	0	0	0	0	1975	0	0	1975	

Action	Priorité
PI 04	Installer un observatoire public <div style="float: right; text-align: right;"> 1 2 3 </div>
<i>Description de l'action</i>	L'installation d'un observatoire faciliterait l'accueil du public pour les animations et la sensibilisation à la protection de l'environnement (confort pour les animations, abris en cas d'intempéries, affichage de panneaux pédagogiques). Il s'agit d'une réelle attente de la part des promeneurs et naturalistes locaux.
<i>Surface d'intervention</i>	Zones ouvertes au public
<i>Organisation générale</i>	<p>Conception du projet réalisé par le gestionnaire en lien avec le propriétaire et le GT "ouverture au public"</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition des travaux à réaliser (emplacement, dimensions, budget...): définition de l'emplacement de l'observatoire en fonction du tracé du sentier de découverte <p>Deux possibilités d'emplacement ont déjà été évoquées : à proximité de la digue centrale ou du camp de baguage.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction d'un cahier des charges "travaux" pour mise en concurrence pour les travaux et validation par les autorités compétentes <p>Réalisation des opérations liées au projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordination générale par le gestionnaire - Travaux par un prestataire <p>Lien à réaliser avec l'action : PI 01 Sentier, PI 03 Panneaux pédagogiques</p> <p>Financement de l'action : Financement réserve</p>
<i>Pilote de l'action</i>	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

<i>Calendrier d'intervention</i>												
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Conduite des dossiers	0	0	0	0	0	0	0	5	0	0	5	CENCA
Total (j.)	0	0	0	0	0	0	0	5	0	0	5	
<i>Estimation financière</i>												
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Conduite des dossiers	0	0	0	0	0	0	0	1975	0	0	1975	CENCA
Construction observatoire public									sur devis		0	Prestataire
Total (€)	0	0	0	0	0	0	0	1975	0	0	1975	

Action	Priorité
PI 05	Communiquer autour des actualités et des événements de la réserve <div style="text-align: right; margin-top: 10px;"> 1 2 3 </div>
<i>Description de l'action</i>	<p>Afin de faire connaître la réserve, ses actualités et ses événements (sorties natures, etc.) il est important de communiquer sur les actions réalisées au travers de différents médias :</p> <ul style="list-style-type: none"> - site internet - lettre d'information - articles/ communiqués de presse - offices de tourisme - revues scientifiques
<i>Surface d'intervention</i>	Ensemble du site
<i>Organisation générale</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Site internet : publication régulière des événements et des articles - Lettre d'information : publication annuelle à 500 exemplaires, diffusion aux habitants des communes de Droyes, Lentilles et Puellémontier et lors des manifestations. Rédaction par le gestionnaire. Conception graphique et impression par un prestataire graphique. - Article / communiqué de presse : rédaction par le gestionnaire et envoi à la presse départementale (Aube, Haute-Marne, Marne). - Office de tourisme : communication des programmes de sorties organisées. - Revue scientifique : rédaction d'articles par le gestionnaire. <p>Pour faciliter cette communication, des outils pourront être développés tels que des posters ou des supports promotionnels.</p> <p>Financement de l'action : Financement réserve</p>
<i>Pilote de l'action</i>	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

<i>Calendrier d'intervention</i>												
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Site internet	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	30	CENCA
Lettre d'information	4	0	4	0	4	0	4	0	4	0	20	CENCA
Article / communiqué de presse	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	CENCA
office de tourisme	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	CENCA
revue scientifique	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	0	CENCA
Elaboration de supports promotionnels	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	20	CENCA
Total (j.)	9	5	9	5	9	5	9	5	9	5	70	

<i>Estimation financière</i>												
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Site internet	1 080	1 095	1 110	1 125	1 140	1 155	1 170	1 185	1 200	1 215	11475	CENCA
Lettre d'information	1 440	0	1 480	0	1 520	0	1 560	0	1 600	0	7 600	CENCA
Article / communiqué de presse	360	365	370	375	380	385	390	395	400	405	3 825	CENCA
office de tourisme	360	365	370	375	380	385	390	395	400	405	3 825	CENCA
revue scientifique	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	0	CENCA
Elaboration de supports promotionnels	720	730	740	750	760	770	780	790	800	810	7 650	CENCA
Prestation	sur devis	sur devis	sur devis	sur devis	sur devis	sur devis	sur devis	sur devis	sur devis	sur devis		Prestataire
Total (€)	3 240	1 825	3 330	1 875	3 420	1 925	3 510	1 975	3 600	2 025	26725	

Action	Priorité
PI 06	Organiser une journée des acteurs locaux
	1 2 3
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste en l'organisation d'une journée de découverte de la réserve et de la gestion qui y est pratiquée, à destination des propriétaires, gestionnaires et ayants droits, élus locaux et membres du comité consultatif.
<i>Surface d'intervention</i>	Ensemble du site
<i>Organisation générale</i>	<p>Le gestionnaire réalisera une visite commentée, le long du sentier de découverte et au niveau des zones de travaux et de suivi. Ces visites permettront aux partenaires d'appréhender concrètement la mise en œuvre d'une ou plusieurs opérations du plan de gestion (chantiers, etc.)</p> <p>Cette visite pourra éventuellement être réalisée à le jour du comité consultatif.</p> <p>Financement de l'action : Financement réserve</p>
<i>Pilote de l'action</i>	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

<i>Calendrier d'intervention</i>													
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total		
Journée des acteurs locaux	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	30	CENCA
Total (j.)	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	30	
<i>Estimation financière</i>													
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total		
Journée des acteurs locaux	1 080	1 095	1 110	1 125	1 140	1 155	1 170	1 185	1 200	1 215	11475		CENCA
Total (€)	1 080	1 095	1 110	1 125	1 140	1 155	1 170	1 185	1 200	1 215	11475		

Action PI 07	Organiser des animations grand public	Priorité 1 2 3
-------------------------------	--	--------------------------

Description de l'action Il s'agira d'organiser des visites ou des événements pour le grand public, habitants ou autres acteurs locaux. L'objectif est de faire découvrir la réserve sous plusieurs formes (culturelle, ludique, rencontres entre différents acteurs et usagers du site...) et de sensibiliser le public à la présence d'un patrimoine naturel remarquable et à la nécessité de le préserver. Il sera important de développer des outils de découverte, pédagogiques, afin de faciliter l'animation.

Surface d'intervention -

Organisation générale **Coordination par le gestionnaire**

Réalisation des sorties, événements par le gestionnaire et/ou un prestataire :

- visites accompagnées thématiques destinées au grand public (gestionnaire et/ou prestataire);
- accueil de groupes constitués : il s'agit de répondre à la demande de groupes (naturalistes, associations diverses...) pour être accompagnés dans la découverte du site. Pour les zones non ouvertes au public comme l'Etang Neuf, le gestionnaire pourra y amener de petits groupes constitués (maximum 8 personnes) si cela n'engendre pas de dérangement pour la faune et la flore ;

Le développement de l'accueil du public est conditionné par l'aménagement de parkings sécurisés et d'un sentier aménagé.

Outils de découverte :

- Elaboration par le gestionnaire ou par un prestataire

Liens à réaliser avec les actions TU 05 Parkings PI 01 Sentier

Financement de l'action :
Financement réserve

Clauses techniques à respecter obligatoirement :
A définir en fonction des projets

Pilote de l'action Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

Calendrier d'intervention

Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Réalisation d'animations	3	3	3	3	5	5	5	5	5	5	42	CENCA
Outils de découverte	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	0	CENCA
Total (j.)	3	3	3	3	5	5	5	5	5	5	42	

Estimation financière

Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Réalisation d'animations	1 080	1 095	1 110	1 125	1 900	1 925	1 950	1 975	2 000	2 025	16185	CENCA
Outils de découverte	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	0	CENCA
Prestation	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis		Prestataire
Total (€)	1 080	1 095	1 110	1 125	1 900	1 925	1 950	1 975	2 000	2 025	16185	

Action	Priorité
PI 08	<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> 1 2 3 </div>

Organiser des animations scolaires

<i>Description de l'action</i>	Le but de cette action est de développer les animations auprès des scolaires en lien avec les programmes d'éducation. Ces animations pourront concerner aussi bien les élèves d'écoles primaires que les universitaires. Afin de rendre les animations plus ludiques, des outils pédagogiques devront être développés.
<i>Surface d'intervention</i>	-
<i>Organisation générale</i>	<p>Animations scolaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sollicitation des écoles par le gestionnaire ; - Réunions et échanges avec les enseignants sur les besoins; - Réalisation des animations par le gestionnaire et/ou un prestataire en salle ou sur la réserve; - Enquête de satisfaction auprès des enseignants. <p>La rive sud-ouest de l'étang sud semble bien adaptée à l'accueil d'un public scolaire, grâce à la mare de l'ancienne peupleraie et les potentialités offertes par la présence de la maison de la Horre (parkings, sanitaires, accueil en intérieur, etc.). Ce projet est donc conditionné par l'accès à la maison de la Horre. L'étang Neuf offre de bonnes potentialités également pour l'accueil de scolaires mais l'accueil sur ce site est conditionné par l'aménagement d'un parking (pour un bus ou minimum deux minibus).</p> <p>Outils pédagogiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration par les gestionnaires ou par un prestataire. <p>Financement de l'action : Financement réserve</p> <p>Clauses techniques à respecter obligatoirement : A définir en fonction des projets</p>
<i>Pilote de l'action</i>	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

<i>Calendrier d'intervention</i>												
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Animations scolaires	0	0	0	0	0	2	2	2	2	2	10	CENCA
Outils pédagogiques	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	5	CENCA
Total (j.)	0	0	0	0	0	3	3	3	3	3	15	
<i>Estimation financière</i>												
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Animations scolaires	0	0	0	0	0	770	780	790	800	810	3950	CENCA
Outils pédagogiques	0	0	0	0	0	385	390	395	400	405	1975	CENCA
Prestation						Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis		Prestataire
Total (€)	0	0	0	0	0	1155	1170	1185	1200	1215	5925	

Action PI 09	Participer aux manifestations locales et autres événements	Priorité 1 2 3
-------------------------------	---	--------------------------

<i>Description de l'action</i>	Afin de faire connaître la réserve et de l'intégrer dans le contexte local, il est important que le gestionnaire participe à des événements locaux (festivals, salons, etc.).
<i>Surface d'intervention</i>	Grand Est
<i>Organisation générale</i>	<p>Tenue de stands, animations de conférences, expositions par le gestionnaire en fonction des sollicitations.</p> <p>Pour proposer des stands attractifs, des outils de communication pourront être développés tels que des posters ou des supports promotionnels.</p> <p>Financement de l'action : Financement réserve</p>
<i>Pilote de l'action</i>	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

<i>Calendrier d'intervention</i>													
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total		
Conduite des dossiers	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	20	CENCA
Total (j.)	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	20	
<i>Estimation financière</i>													
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total		
Conduite des dossiers	720	730	740	750	760	770	780	790	800	810	7650	CENCA	
Total (€)	720	730	740	750	760	770	780	790	800	810	7650		

Action	Faire des tournées de surveillance et vérifier l'application de la réglementation générale de la réserve	Priorité
PO 01		1 2 3
<i>Description de l'action</i>	Réalisation de passages réguliers sur le site afin de veiller au respect de la réglementation générale de la réserve (en référence au décret de création de la réserve (cf. annexe 3)). Travail partenarial entre le gestionnaire et les services départementaux de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, de police de l'eau (Agence Française pour la Biodiversité, directions départementales des territoires), voire de la gendarmerie.	
<i>Surface d'intervention</i>	Ensemble du site	
<i>Organisation générale</i>	<p>- Echanges réguliers d'informations avec les communes ainsi que les services départementaux de garderie (ONCFS), de police de l'Eau (AFB, DDT), la MISEN, le Procureur de la République voire les services de gendarmerie en cas de situation le nécessitant.</p> <p>- Réalisation de tournées police en interne et en interservices. Pourront notamment être contrôlés : les pénétrations dans les zones interdites au public, la circulation de véhicules ou embarcations, l'installation de campements, l'utilisation de feux, l'atteinte ou le dérangement de toutes espèces, la présence de chiens, le dépôt de déchets ou toutes autres pollutions, les perturbations sonores...</p> <p>A chaque sortie sur le terrain, les gestionnaires feront également une veille quant au respect de la réglementation.</p> <p>Le personnel réalisera des formations pour être commissionné et effectuer des remises à niveau auprès de l'AFB.</p> <p>Lien à réaliser avec l'action AD 05 Formation du gestionnaire</p> <p>Financement de l'action : Financement réserve</p>	
<i>Pilote de l'action</i>	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne	

<i>Calendrier d'intervention</i>												
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Surveillance	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	100	CENCA
Total (j.)	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	100	
<i>Estimation financière</i>												
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Surveillance	3 600	3 650	3 700	3 750	3 800	3 850	3 900	3 950	4 000	4 050	38250	CENCA
Total (€)	3 600	3 650	3 700	3 750	3 800	3 850	3 900	3 950	4 000	4 050	38250	

<p>Action</p> <p>PO 02</p>	<p>Faire des tournées de surveillance et vérifier l'application de l'arrêté portant réglementation de la gestion piscicole et hydraulique de la réserve</p> <p>Priorité 1 2 3</p>
<p><i>Description de l'action</i></p>	<p>Réalisation de tournées de police sur le site et contacts réguliers avec les acteurs de la gestion piscicole afin de veiller à l'application de l'arrêté portant réglementation de la gestion piscicole et hydraulique de la réserve (cf. annexe 5 et 7). Travail partenarial entre le gestionnaire et les services départementaux de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et de police de l'eau (Agence Française pour la Biodiversité, directions départementales des territoires).</p>
<p><i>Surface d'intervention</i></p>	<p>Ensemble des étangs : Etang de la Horre : 168 ha d'eau libre soit 54ha sur le bassin sud et 114 ha sur le bassin nord. Etang Neuf : 10 ha d'eau libre</p>
<p><i>Organisation générale</i></p>	<p>Le gestionnaire réalisera des tournées police en interne et en interservices pour le contrôle de la pêche à la carpe trophée et le contrôle de la pisciculture (vidange et pêche). Il veillera à ce que les comptes rendus annuels de pêche à la carpe et de pisciculture soient transmis. A chaque sortie sur le terrain, le gestionnaire fera également une veille quant au respect de la réglementation.</p> <p>Modalités de gestion piscicole communes aux bassins nord et sud : Une vidange à une côte permettant la récolte au filet de l'ensemble des poissons et une pêche doivent être faites par le propriétaire au moins une fois tous les deux ans entre le 1er octobre et le 1er janvier. Dans ce cadre, la récolte du poisson est réalisée exclusivement au filet. Le propriétaire est tenu d'informer les services de l'Etat et de police des retenues pour la pêche et pour la mise en charge au moins un mois avant celles-ci. Les réempoissonnements, introductions ou réintroductions d'espèces susceptibles de créer des déséquilibres biologiques ou d'espèces non représentées sont interdits. Ces espèces devront être récupérées, isolées et détruites à l'exception de la carpe amour (<i>Ctenopharyngodon idella</i>) sous réserve de l'obtention pour cette espèce d'une autorisation d'introduction. Un compte rendu annuel sur la pêche devra être produit par le propriétaire avant fin mars de chaque année. Celui-ci devra indiquer par mois le nombre et le poids des carpes pêchées, la production piscicole (détails par espèces) et la mise en charge réalisée (détails par espèces).</p>
	<p>Modalités de gestion piscicole du bassin sud :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pisciculture : Seules les carpes de plus de 12kg pourront être remises à l'eau sans dépasser 50 kg/ha. La mise en charge totale est limitée à 100kg/ha. La surface en eau libre de référence du bassin sud est de 54 ha. - Halieutisme : La pêche à la ligne n'est autorisée qu'à partir des emplacements prévus à cet effet et limitée à 2 pêcheurs et 6 cannes par ponton. Le nombre de pontons utilisés par semaine est limité à 15. Les pêcheurs sont porteurs de cartes numérotées et la période de validité sera inscrite sans dépasser la semaine. Le propriétaire fournit ces cartes et tient à jour un registre. Ce registre est à la disposition du gestionnaire et des autorités de police. Les pêcheurs devront se conformer au règlement intérieur établi par le gestionnaire (cf annexe 7). Les pêcheurs ne peuvent pénétrer dans la réserve en dehors des pontons et des chemins pour y accéder. L'amorçage est autorisé pendant 2 heures après le lever du soleil et 2 heures avant le coucher du soleil. L'usage du canon amorceur, du bateau téléguidé ou du float tube n'est pas autorisé. Une seule tente individuelle est autorisée par pêcheur. Le propriétaire est autorisé à faucher la végétation dans un rayon de 50m autour des pontons pour permettre la pratique de la pêche à la ligne, à partir du 1er juin en maintenant la végétation intacte dans un rayon de 5 mètres autour de tous les nids d'oiseaux. Au sein de ce périmètre les interventions dans les roselières sont autorisées du 1er aout au 1er mars. Un compte rendu annuel sur la pêche devra être produit par le propriétaire avant fin mars de chaque année. Celui-ci devra indiquer par mois le nombre de pêcheur, la quantité en kg d'amorces utilisée, le nombre et le poids des

carpes pêchées et remises dans le bassin sud.

Modalités de gestion piscicole du bassin nord :

La mise en charge annuelle est limitée à 60kg/ha avec un maximum de 10kg/ha de carpes.

La surface en eau libre de référence du bassin nord est de 114 ha. Tout nourrissage artificiel des poissons est interdit.

La pêche à la ligne est interdite sur le bassin nord.

Modalités de gestion piscicole de l'Etang neuf :

Une vidange et une pêche peuvent être faites au moins une fois tous les deux ans, entre le 1er octobre et le 1er janvier. Le propriétaire est tenu d'informer les services de l'Etat et de police des dates retenues pour la pêche et la mise en charge au moins un mois avant celles-ci. Suite à une pêche, la mise en charge est limitée à 47kg/ha. **La surface en eau libre de référence pour l'étang Neuf est de 10ha.** Lors d'une année de pêche, un compte rendu sur la pisciculture devra être produit par le propriétaire, avant fin mars de l'année suivante, indiquant la production piscicole (détails par espèces) et la mise en charge réalisée (détails par espèces).

La pêche à la ligne est interdite sur l'Etang Neuf.

Lien à réaliser avec l'action TE 01 Assec estival

Financement de l'action :

Financement réserve

Pilote de l'action

Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

Calendrier d'intervention

Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Surveillance	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	150	CENCA
Total (j.)	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	150	


Estimation financière

Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Surveillance	5 400	5 475	5 550	5 625	5 700	5 775	5 850	5 925	6 000	6 075	57375	CENCA
Total (€)	5 400	5 475	5 550	5 625	5 700	5 775	5 850	5 925	6 000	6 075	57375	

Action	Faire des tournées de surveillance et vérifier l'application de l'arrêté portant réglementation des activités forestières	Priorité
PO 03		

<i>Description de l'action</i>	Réalisation de passages réguliers sur le site afin de veiller au respect de l'arrêté portant réglementation de la gestion forestière. Travail partenarial entre le gestionnaire et les services départementaux de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et des directions départementales des territoires.
<i>Surface d'intervention</i>	Ensemble du site
<i>Organisation générale</i>	<p>- Echanges réguliers d'informations avec les communes ainsi que les services départementaux de l'ONCFS, de la DDT, la MISEN, le Procureur de la République voire les services de gendarmerie en cas de situation le nécessitant.</p> <p>- Réalisation de tournées police en interne et en interservices afin de contrôler le respect des modalités inscrites à l'arrêté interpréfectoral. Le décret de création de la réserve précise également que les essences de reboisement devront être adaptées aux types de stations forestières en place, que les plans simples de gestion forestière seront communiqués au comité consultatif et que tout défrichement est interdit à l'exception des opérations nécessaires à la gestion de la réserve et sur autorisation individuelle délivrée par le préfet, après avis du comité consultatif (cf. annexe 2).</p> <p>A chaque sortie sur le terrain, les gestionnaires feront également une veille quant au respect de la réglementation.</p> <p>Lien à réaliser avec l'action AD 06 Elaborer un arrêté interpréfectoral portant réglementation des activités forestières dans la RNN.</p> <p>Financement de l'action : Financement réserve</p>
<i>Pilote de l'action</i>	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

<i>Calendrier d'intervention</i>													
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total		
Surveillance	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	20	CENCA
Total (j.)	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	20	
<i>Estimation financière</i>													
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total		
Surveillance	720	730	740	750	760	770	780	790	800	810	7 650	CENCA	
Total (€)	720	730	740	750	760	770	780	790	800	810	7 650		

Action	Faire des tournées de surveillance et vérifier l'application de l'arrêté portant réglementation de la chasse	Priorité 
PO 04		
<i>Description de l'action</i>	Réalisation de passages réguliers sur le site afin de veiller au respect de l'arrêté portant réglementation de la chasse sur la réserve (cf. annexe 6). Travail partenarial entre le gestionnaire et les services départementaux de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et des directions départementales des territoires.	
<i>Surface d'intervention</i>	Ensemble du site	
<i>Organisation générale</i>	<p>- Echanges réguliers d'informations avec les communes ainsi que les services départementaux de l'ONCFS, de la DDT, la MISEN, le Procureur de la République voire les services de gendarmerie en cas de situation le nécessitant.</p> <p>- Réalisation de tournées police en interne et en interservices lors des jours de battue. Pourront notamment être contrôlés : le respect des horaires de battue autorisés, le nombre de fusils, le nombre de chiens, les prélèvements effectués et la présence de bagues lorsqu'elles sont obligatoires (si plan de chasse), les permis de chasse.</p> <p>A chaque sortie sur le terrain, les gestionnaires feront également une veille quant au respect de la réglementation.</p> <p>Financement de l'action : Financement réserve</p>	
<i>Pilote de l'action</i>	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne	

<i>Calendrier d'intervention</i>													
Résumé de l'opération	Nb jour											Maîtres d'œuvres potentiels	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total		
Surveillance	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	80	CENCA
Total (j.)	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	80	
<i>Estimation financière</i>													
Résumé de l'opération	Euros (€)											Maîtres d'œuvres potentiels	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total		
Surveillance	2 880	2 920	2 960	3 000	3 040	3 080	3 120	3 160	3 200	3 240	30600	CENCA	
Total (€)	2 880	2 920	2 960	3 000	3 040	3 080	3 120	3 160	3 200	3 240	30600		

F – TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS RETENUS POUR L’EVALUATION DU PDG

I – Méthodologie de construction du tableau de bord

Les indicateurs retenus sont structurés selon Pression – Etat – Réponse (PER)

Question	Partie du PDG concernée	Type d'indicateurs
Qu'est-ce qui va me permettre d'évaluer la progression vers l'atteinte des OLT ?	Objectifs à long terme (OLT)	Indicateurs d'Etat
Qu'est qui peut nuire à l'atteinte des OLT ?	Facteurs influençant la gestion	Indicateurs de Pression
Qu'est-ce qui va me permettre d'évaluer si j'ai bien fait tout ce qu'il fallait ?	Objectifs opérationnels / Actions de gestion	Indicateurs de Réponse

II– Tableau des indicateurs par objectifs à long terme

OLT I	Restaurer un niveau de trophie de l'étang de la Horre compatible avec les enjeux de conservation du site	
<i>Espèces et/ou habitats cibles</i>	• Végétations aquatiques et rivulaires, macro-invertébrés aquatiques	
<i>Enjeu(x)</i>	Equilibre physico-chimique de l'écosystème, restauration des conditions favorable aux végétation aquatiques et rivulaires patrimoniales et aux espèces faunistiques associées	
Indicateurs d'état		
Indicateurs	Dispositif de suivis	Seuil
Evolution des paramètres physico-chimiques	SE 04	Stable ou en amélioration
Evolution des paramètres biologiques invertébrés, phytoplancton	SE 04	Stable ou en amélioration
Evolution des groupements/cortèges de végétations aquatiques et rivulaires	SE 12	Stable ou en progression
Indicateurs de pression		
Indicateurs	Dispositif de suivis	Seuil
Evolution des apports en provenance du bassin versant	AD 08	En diminution
Quantité de poissons pêchée	PO 02 et SE 21	Connue
Mise en charge annuelle piscicole bassin sud Etang de la Horre		Maximum 100kg/ha
Mise en charge annuelle carpes bassin sud Etang de la Horre		Maximum 50kg/ha

Mise en charge annuelle piscicole bassin nord Etang de la Horre		Maximum 60 kg/ha
Mise en charge annuelle carpes bassin nord Etang de la Horre		Maximum 10kg/ha
Mise en charge annuelle piscicole Etang Neuf		Maximum 47kg/ha
Quantité d'amorces utilisée		Connue
Evolution de la biomasse du peuplement piscicole	SE 21	En diminution
Evolution du pourcentage d'espèces fouisseuses	SE 21	En diminution
Evolution du pourcentage d'espèces herbivores	SE 21	En diminution
Evolution du pourcentage d'espèces prédatrices	SE 21	En augmentation
Indicateurs de résultat		
Indicateurs	Actions	Seuil
Nombre de contacts	AD 01 et 02	Stable ou en augmentation
Nombre de contacts avec le GT "qualité du bassin versant du Ru de Chevry"	AD 08	Minimum 1/an
Nombre d'aménagements réalisés dans le cadre du GT "qualité du bassin versant du Ru de Chevry"	TE 08	En augmentation
Nombre d'infractions constatées	PO 02	En diminution
Nombre de tournées de surveillance		15/an
Nombre de pêches de l'Etang de la Horre		1/an
Nombre de pêches totales de l'Etang de la Horre		Minimum 1 tous les 2 ans
Nombre de campagnes de suivi mis en place	SE 04	3 campagnes de suivi
	SE 12	3 campagnes de suivi
Nombre d'assecs	TE 01	1 assec sur chaque étang
Surface désenvasée	TE 02	1ha minimum

OLT II	Restaurer et diversifier le peuplement d'oiseaux d'eau et paludicoles nicheurs	
Espèces et/ou habitats cibles	<ul style="list-style-type: none"> • Bihoreau gris (<i>Nycticorax nycticorax</i>), Blongios nain (<i>Ixobrychus minutus</i>), Bruant des roseaux (<i>Emberiza schoeniclus</i>), Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>), Rousserole turdoïde (<i>Acrocephalus arundinaceus</i>), Gorgebleue à miroir (<i>Luscinia svecica</i>), Locustelle luscinoïde (<i>Locustella luscinioides</i>), Nette rousse (<i>Netta rufina</i>), Oie cendrée (<i>Anser anser</i>), Sarcelle d'hiver (<i>Anas crecca</i>) 	
Enjeu(x)	Forte valeur patrimoniale pour les oiseaux paludicoles nicheurs et oiseaux d'eau nicheurs	
Indicateurs d'état		
	Indicateurs	Dispositif de suivis
		Seuil
	Evolution de la richesse spécifique de passereaux paludicoles nicheurs	SE 05
	Evolution de la richesse spécifique de hérons paludicoles nicheurs	SE 06
	Evolution de la richesse spécifique d'oiseaux d'eau nicheurs	SE 07
	Evolution du nombre de mâles chanteurs de passereaux paludicoles nicheurs	SE 05
	Evolution du nombre de mâles chanteurs de Blongios nain	SE 06
	Evolution du nombre de nids de hérons paludicoles nicheurs (hors Blongios)	SE 06
	Evolution du nombre de nichées d'oiseaux d'eau nicheurs	SE 07
	Evolution de la surface des habitats de roselière	SE 02
	Evolution de la qualité des habitats de roselière	SE 01 et 02
	Evolution de la surface d'habitats de végétation aquatique	SE 12
	Indicateurs de pression	
	Indicateurs	Dispositif de suivis
		Seuil
	Evolution des niveaux d'eau en période de nidification	SE 03
	Evolution des surfaces de saulaies	SE 17
	Evolution du nombre de prélèvements de sangliers	TE 15
	Evolution du nombre de dérangements constatés (quiétude du site)	PO 01
	Evolution des périodes de faucardage	PO 02
	Indicateurs de résultat	
	Indicateurs	Actions
		Seuil
	Nombre de conventions de gestion cynégétique signées	TE 15
	Nombre de nouveaux aménagements installés	TU 04
	Nombre d'infractions constatées	PO 01 et 02

Nombre de tournées de surveillance		25 / an
Nombre de campagnes de suivi mis en place	SE 01	2 campagnes de suivi
	SE 02	2 campagnes de suivi
	SE 03	10 campagnes de suivi
	SE 05	10 campagnes de suivi
	SE 06	10 campagnes de suivi
	SE 07	10 campagnes de suivi
	SE 08	10 campagnes de suivi
	SE 12	3 campagnes de suivi
	SE 17	2 campagnes de suivi
Mise en œuvre des modalités de gestion hydraulique	TE 05	Respect des règlements d'eau
Surface de hauts fonds créés	TE 03	1 ha minimum
Surface de roselière gérée	TE 04	1 à 2 ha
Surface de saulaies coupée	TE 06	2,80 ha

OLT III	Restaurer et diversifier le peuplement d'oiseaux hivernants et migrateurs	
Espèces et/ou habitats cibles	<ul style="list-style-type: none"> • Grue cendrée (<i>Grus grus</i>), Cygne de Bewick (<i>Cygnus colombianus beweickii</i>), Pyguargue à queue blanche (<i>Haliaeetus albicilla</i>), Harle piette (<i>Mergellus albellus</i>) et ensemble des autres espèces d'oiseaux hivernants et migrateurs 	
Enjeu(x)	Importants effectifs, grande diversité d'espèces et forte valeur patrimoniale de certaines espèces qui profitent des étangs de la Horre pour migrer ou hiverner	
Indicateurs d'état		
Indicateurs	Dispositif de suivis	Seuil
Evolution de la richesse spécifique d'oiseaux migrateurs et hivernants	SE 09	Stable ou en progression
Evolution de l'abondance d'oiseaux migrateurs et hivernants	SE 09	Stable ou en progression
Evolution de la surface des habitats de roselière	SE 02	Stable ou en progression
Evolution de la surface d'habitats de végétation aquatique	SE 12	Stable ou en progression
Indicateurs de pression		
Indicateurs	Dispositif de suivis	Seuil
Evolution des niveaux d'eau en période de migration et d'hivernage	SE 03	Niveaux bas et vases exondées en hiver
Evolution du nombre de dérangements constatés (quiétude du site)	PO 01	En diminution
Indicateurs de résultat		
Indicateurs	Dispositif de suivis	Seuil
Nombre de contacts	AD 01	Stable ou en augmentation
Nombre de nouveaux aménagements installés	TU 04	En augmentation
Nombre d'infractions constatées	PO 01 et 02	En diminution
Nombre de tournées de surveillance		15 / an
Nombre de campagnes de suivi mis en place	SE 02	2 campagnes de suivi
	SE 03	10 campagnes de suivi
	SE 09	10 campagnes de suivi
	SE 12	3 campagnes de suivi
Mise en œuvre des modalités de gestion hydraulique et vidange	TE 05	Respect des règlements d'eau et vidanges
Surface de hauts fonds créés	TE 03	1 ha minimum
Surface de roselière gérée	TE 04	1 à 2 ha

OLT IV	Restaurer la diversité et le recouvrement des végétations aquatiques et rivulaires	
Espèces et/ou habitats cibles	<ul style="list-style-type: none"> Espèces de flore à enjeu Agrion exclamatif (Coenagrion pulchellum), Epithèque à deux tâches (Epitheca bimaculata), Chlorocordulie à deux tâches (Somatochlora flavomaculata), et ensemble des espèces d'odonates Vertigo de Des Moulins (Vertigo moulinsiana)? 	
Enjeu(x)	Forte valeur patrimoniale : Habitats d'intérêt communautaire Représentativité : faciès devenus rares à l'échelle des étangs de la Champagne humide Fonction : hydrologique, épurative et réservoir de biodiversité	
Indicateurs d'état		
Indicateurs	Dispositif de suivis	Seuil
Evolution du cortège de végétation aquatique	SE 12	Stable ou en progression
Evolution du cortège de la flore d'assec	SE 20	Stable ou en progression
Evolution de la taille des populations de végétation aquatique	SE 12	Stable ou en progression
Evolution de la taille des populations de la flore d'assec	SE 20	Stable ou en progression
Evolution vers des habitats mésotrophes (Ind. P Julve N – Base Flora)	SE 12	< 5.5
Evolution de la surface d'habitats de végétation aquatique	SE 17	Stable ou en progression
Evolution du recouvrement d'espèces de flore d'assec	SE 20	Stable ou en progression
Evolution du recouvrement de la végétation aquatique	SE 17	Tendance positive des surfaces de végétation aquatique
Evolution de la richesse spécifique odonatologique	SE 11	Stable ou en progression
Indicateurs de pression		
Indicateurs	Dispositif de suivis	Seuil
Niveau d'eau	SE 03	Vases exondées de juillet à septembre
Evolution de la qualité de l'eau à l'échelle du site	SE 04	Stabilité ou amélioration
Evolution de la surface en eau	SE 17	Stable ou en diminution
Evolution de la surface de zones exondées	SE 17	Stable ou en progression
Quantité de poissons pêchée	PO 02 et SE 21	Connue
Mise en charge annuelle piscicole bassin sud Etang de la Horre		Maximum 100kg/ha
Mise en charge annuelle carpes bassin sud Etang de la Horre		Maximum 50kg/ha
Mise en charge annuelle piscicole bassin nord Etang de la Horre		Maximum 60 kg/ha
Mise en charge annuelle carpes bassin nord Etang de la Horre		Maximum 10kg/ha
Mise en charge annuelle piscicole Etang Neuf		Maximum 47kg/ha
Evolution de la biomasse du peuplement piscicole	SE 21	En diminution
Evolution du pourcentage d'espèces fouisseuses	SE 21	En diminution

Evolution du pourcentage d'espèces herbivores	SE 21	En diminution
Evolution du pourcentage d'espèces prédatrices	SE 21	En augmentation
Indicateurs de résultat		
Indicateurs	Actions	Seuil
Nombre de campagnes de suivi mis en place	SE 03	10 campagnes de suivi
	SE 04	3 campagnes de suivi
	SE 11	3 campagnes de suivi
	SE 12	3 campagnes de suivi
	SE 17	2 campagnes de suivi
	SE 20	2 campagnes de suivi
Mise en œuvre des modalités de gestion hydraulique	TE 05	Respect des règlements d'eau
Nombre d'infractions constatées	PO 01 et 02	En diminution
Nombre de tournées de surveillance		15 / an
Nombre de pêches de l'Etang de la Horre	PO 02	1/an
Nombre de pêches totales de l'Etang de la Horre et de l'Etang Neuf		Minimum 1 tous les 2 ans
Nombre d'assecs	TE 01	1 par étang

OLT V	Maintenir l'habitat de Chênaie pédonculée à grands Carex	
<i>Espèces et/ou habitats cibles</i>	• Chênaie pédonculée à grands Carex	
<i>Enjeu(x)</i>	Valeur patrimoniale : Habitat forestier de l'annexe I de la Directive « Habitats » Fonction : rôles hydrologique et épurative Représentativité : Habitat rare à l'échelle régionale	
Indicateurs d'état		
Indicateurs	Dispositif de suivis	Seuil
Evolution de la surface de l'habitat	SE 13	Stable
Indicateurs de pression		
Indicateurs	Dispositif de suivis	Seuil
Evolution des niveaux d'eau	SE 03	A déterminer
Indicateurs de résultat		
Indicateurs	Actions	Seuil
Nombre de campagnes de suivi mis en place	SE 03	10 campagne de suivi
	SE 13	2 campagnes de suivi
Mise en œuvre des modalités de gestion hydraulique	TE 05	Respect des règlements d'eau

OLT VI	Maintenir dans un bon état de conservation les habitats forestiers et garantir leur fonctionnalité		
Espèces et/ou habitats cibles	<ul style="list-style-type: none"> • Chênaie pédonculée à grands Carex • Aulnaie-frênaie à hautes herbes • Chênaie-charmaie neutrocline à acidiline fraîche • Chênaie-ormaie à Groseiller • Fourré mésohygrophile à <i>Populus tremula</i> • Pics nicheurs, Avifaune forestière nicheuse • Rapaces arboricoles nicheurs • Chiroptères • Faune saproxylique 		
Enjeu(x)	Valeur patrimoniale : Habitats forestiers de l'annexe I de la Directive « Habitats » Fonction : rôles hydrologique et épurative Représentativité : Faible surface forestière mais intéressant à laisser évoluer sans intervention		
Indicateurs d'état			
Indicateurs	Dispositif de suivis	Seuil (sauf Bois du Jac)	Seuil Bois du Jac
Evolution de la surface boisée	SE 17	Stable	Stable
Evolution du recouvrement de la flore herbacée forestière	SE 15	Stable	Stable
Evolution de la proportion en Gros et très Gros bois	SE 14 et 15	Augmentation	
Evolution du nombre d'arbres porteurs de micro-cavités	SE 15	Augmentation	Stable
Evolution de la densité de bois mort au sol	SE 14 et 15	Augmentation	Stable
Evolution de la densité de bois mort sur pied	SE 14 et 15	Augmentation	Stable
Evolution du nombre d'espèces et du recouvrement de la flore herbacée des forêts anciennes	SE 15	Stable ou en progression	
Evolution des espèces arbustives et arborées allochtones	SE 14 et 15	Absence	Absence
Evolution des espèces herbacées allochtones	SE 15	Absence	Absence
Evolution de l'abondance de l'avifaune nicheuse forestière	SE 10	Stable ou en progression	Stable
Evolution de la richesse spécifique de l'avifaune nicheuse forestières	SE 10	Stable ou en progression	Stable
Evolution des populations de faune saproxylique et xylophage	SE 18	Stable ou en progression	Stable
Indicateurs de pression			
Indicateurs	Dispositif de suivis	Seuil (sauf Bois du Jac)	Seuil Bois du Jac
Evolution des structures forestières	SE 14 et 15	Augmentation de la naturalité	
Interventions pour l'exploitation forestière	SE 14 et PO 03	Pas d'intervention	

Evolution du recouvrement des plantations de résineux	SE 17	-	Suppression des plantations allochtones
Indicateurs de résultat			
Indicateurs	Actions	Seuil	Seuil Bois du Jac
Nombre de campagnes de suivi mis en place	SE 10	10 campagnes de suivi	
	SE 14	-	Après chaque exploitation
	SE 15	1 campagne de suivi	
	SE 17	2 campagnes de suivi	
	SE 18	Min 1 campagne de suivi	
Nombre d'infractions constatées	PO 03	En diminution	
Nombre de tournées de surveillance		2/an	
Elaboration d'un arrêté préfectoral portant réglementation des activités forestières	AD 06	1 arrêté pris	
Mise en place d'un cahier des charges pour l'exploitation forestière du Bois du Jac	AD 07		Accord avec le propriétaire
Nombre d'arbres biologiques marqués	TE 07		En augmentation
Nombre d'arbres biologiques marqués et conservés	TE 07		En augmentation

OLT VII	Restaurer des groupements végétaux prairiaux en bon état de conservation	
Espèces et/ou habitats cibles	• Habitats prairiaux	
Enjeu(x)	Valeur patrimoniale : Habitat d'intérêt communautaire et sur liste rouge régionale Représentativité : habitats en forte régression à l'échelle de la Champagne humide du fait de la reconversion des prairies en cultures Fonction : hydrologique, épurative et réservoir de biodiversité	
Indicateurs d'état		
Indicateurs	Dispositif de suivis	Seuil
Evolution du nombre d'espèces typiques des prairies	SE 16	Progression
Evolution des espèces indicatrices de trophie	SE 16	En régression
Evolution de la diversité spécifique	SE 16	Progression
Evolution de la surface d'habitats de végétation prairiale	SE 17	Stable ou en progression
Evolution de la richesse spécifique du groupe des lépidoptères	SE 18	Stable ou en progression
Evolution de la richesse spécifique du groupe des orthoptères	SE 18	Stable ou en progression
Indicateurs de pression		
Indicateurs	Dispositif de suivis	Seuil
Evolution des populations d'espèces exotiques envahissantes	SE 16	Diminution ou absence
Indicateurs de résultat		
Indicateurs	Actions	Seuil
Nombre de contacts	AD 10	Stable ou en augmentation
Nombre de campagnes de suivi mis en place	SE 16	5 campagnes de suivi
	SE 17	2 campagnes de suivi
	SE 18	3 campagnes de suivi
Surface broyer ou faucher (Chevry)	TE 09	7 ha
Périodicité de broyage/fauche (Chevry)	TE 09	2/an
Surface broyer ou faucher (ancienne peupleraie)	TE 10	1 ha
Périodicité de broyage fauche (ancienne peupleraie)	TE 10	1/an

OLT VIII	Acquérir une connaissance de la composition et de la biomasse du peuplement piscicole	
Enjeu(x)	Il est indispensable d'acquérir des connaissances actualisées sur la composition et la biomasse du peuplement piscicole qui influencent fortement l'état de conservation de plusieurs enjeux du patrimoine naturel (trophie et végétations aquatiques).	
Indicateurs d'état		
Indicateurs	Dispositif de suivis	Seuil
Quantité de poissons pêchée	PO 02 et SE 21	Connue
Mise en charge annuelle piscicole bassin sud Etang de la Horre		Maximum 100kg/ha
Mise en charge annuelle carpes bassin sud Etang de la Horre		Maximum 50kg/ha
Mise en charge annuelle piscicole bassin nord Etang de la Horre		Maximum 60 kg/ha
Mise en charge annuelle carpes bassin nord Etang de la Horre		Maximum 10kg/ha
Mise en charge annuelle piscicole Etang Neuf		Maximum 47kg/ha
Evolution de la biomasse du peuplement piscicole	SE 21	En diminution
Evolution du pourcentage d'espèces fouisseuses	SE 21	En diminution
Evolution du pourcentage d'espèces herbivores	SE 21	En diminution
Evolution du pourcentage d'espèces prédatrices	SE 21	En augmentation
Indicateurs de pression		
Indicateurs	Dispositif de suivis	Seuil
Evolution des connaissances du peuplement piscicole	SE 21	En augmentation
Indicateurs de résultat		
Indicateurs	Actions	Seuil
Nombre de campagnes de suivi mis en place	SE 21	5 campagnes de suivi / étangs
Nombre de pêches de l'Etang de la Horre	PO 02	1/an
Nombre de pêches totales de l'Etang de la Horre et de l'Etang Neuf		Minimum 1 tous les 2 ans

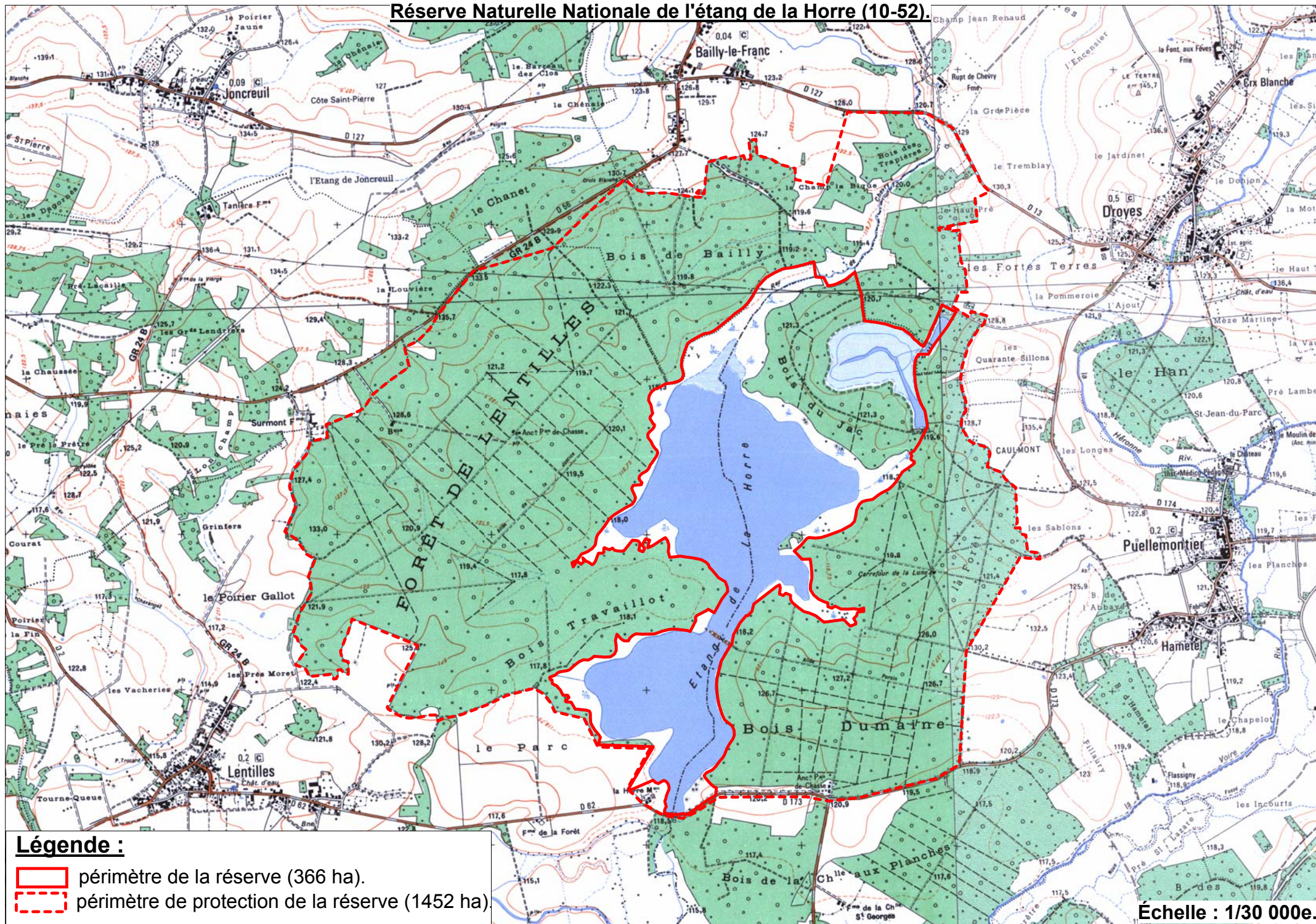
OLT IX	Développer l'accueil du public sur la réserve	
Enjeu(x)	<p>La sensibilisation et l'information est l'une des missions des Réserves afin de préserver les écosystèmes.</p> <p>Il s'avère nécessaire d'aménager le site afin d'améliorer la qualité d'accueil et ainsi pouvoir proposer des programmes de sensibilisation et d'éducation à l'environnement pour différents publics</p>	
Indicateurs d'état		
Indicateurs	Dispositif de suivis	Seuil
Evolution du nombre de visites sur le site Internet de la RN	PI 05	Stable ou en progression
Evolution du nombre d'animations	PI 07 et PI 08	Stable ou en progression
Indicateurs de pression		
Indicateurs	Dispositif de suivis	Seuil
Evolution de la signalétique et des dispositifs de canalisation de la fréquentation	PI 01, 02, 03, 04, AD 09	En augmentation
Développement des actions de sensibilisation	PI 05	En augmentation
Etat de la sécurité	TU 03 à 05, TE 11	Aucune situation dangereuse pendant plus de 10 jours
Evolution de la consultation et/ou de la diffusion des supports	PI 05	En augmentation
Evolution de l'offre de découverte/sensibilisation	PI 06, 07	En augmentation
Evolution des projets de sensibilisation et d'éducation à l'environnement	PI 08	En augmentation
Evolution des supports d'information et des sujets abordés	PI 05	En augmentation
Evolution du niveau d'information des usagers sur l'offre de découverte	PI 05	En augmentation
Indicateurs de résultat		
Indicateurs	Actions	Seuil
Nombre de parking sécurisé	TU 05	Minimum 1
Accès à la digue	TU 04	Interdit ou rénovation
Nombre de communications par an	PI 05	En augmentation
Nombre de manifestations	PI 09	2/an
Nombre d'animations	PI 06	1 / an
Nombre de participants		En augmentation
Satisfaction des participants		En augmentation
Nombre d'animations	PI 07	> 3 / an
Nombre de participants		Stable ou en augmentation
Nombre d'outils de découverte		En augmentation
Satisfaction des participants		En augmentation

Nombre d'animations		> 1 / an
Nombre de participants	PI 08	En augmentation
Nombre d'outils pédagogiques		En augmentation
Satisfaction des participants		En augmentation
Aucune situation dangereuse	TE 11	oui
Matériel en bon état		oui
Sentier de découvert aménagé	PI 01	réalisé
Installation d'un ou plusieurs panneaux d'accueil	PI 02	réalisé
Installation de panneaux pédagogiques	PI 03	réalisé
Installation d'un observatoire public	PI 04	réalisé
Développement de la signalétique routière	AD 09	réalisé



OLT X	Missions de base de la RNN	
Enjeu(x)	Les missions de base de la RN peuvent se décliner en 3 axes : - La gestion administrative et financière - La gouvernance - La surveillance (police) régulière du site - La surveillance et la maintenance des infrastructures - La surveillance continue de l'évolution de la biodiversité sur le site	
Indicateurs d'état		
Indicateurs	Dispositif de suivis	Seuil
Est-ce que le budget de la RN est maîtrisé ?	AD 03 et 04	Oui
Est-ce que la planification des actions est respectée ?	AD 03 et 04	Oui
Est-ce que les moyens humains et matériels sont suffisants pour mettre en œuvre le PDG ?	AD 03 et 04	Oui
Est-ce que les missions de police sont réalisées ?	PO 01 à 04	Oui
Est-ce que la connaissance sur l'évolution de la biodiversité est bonne ?	AD 03	Oui
Indicateurs de pression		
Indicateurs	Dispositif de suivis	Seuil
Etat d'avancement du plan de gestion	AD 03	Mise en œuvre de l'ensemble des priorités 1
Evolution de l'effort de police et surveillance, de la collaboration services de police	PO 01 à 04	Stable
Etat des infrastructures (accueil, accès, chemins..)	TE 11 à 13	Bon état des infrastructures
Evolution du patrimoine naturel qui a justifié la création de la RN	SE 05 à 12	Stable ou en augmentation
Evolution des connaissances	SE 19	En augmentation
Indicateurs de résultat		
Indicateurs	Dispositif de suivis	Seuil
Nombre de contacts	AD 01 et 02	Stable ou en augmentation
Nombre d'évaluations réalisées	AD 03	2
Nombre de plan de gestion rédigé	AD 03	1
Programme annuel réalisé	AD 04	oui
Nombre de formations	AD 05	Minimum 1 / An
Nombre de contacts avec le réseau de gestionnaire	AD 05	Minimum 1 / An
Nombre de partages des données scientifiques	SE 22	Stable ou en augmentation
Nombre d'infractions constatées	PO 01 à 04	En diminution

Nombre de tournées de surveillance		20 / an
Vérification et rectification du bornage de la réserve	TU 02	oui
Développement de la signalétique liée à la réglementation	TU 03	oui
Aucune situation dangereuse	TE 11 à 13	oui
Matériel en bon état		oui
Cartographie actualisée	SE 17	oui
Listes taxonomiques actualisées	SE 18	oui
Nombre de programmes intégrés	SE 19	Stable ou en augmentation
Nombre de ragondin prélevés	TE 14	Stable ou en augmentation
Nombre d'observatoires démontés à l'Etang Neuf	TU 01	Minimum 1
Passage à gué sécurisé	TU 06	oui
Nombre de miradors d'observation scientifique réaménagé	TU 07	1
Nombre de miradors d'observation scientifique construit	TU 07	1

Réserve Naturelle Nationale de l'étang de la Horre (10-52).



Légende :

-  périmètre de la réserve (366 ha).
-  périmètre de protection de la réserve (1452 ha)

Echelle : 1/30 000e.